



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



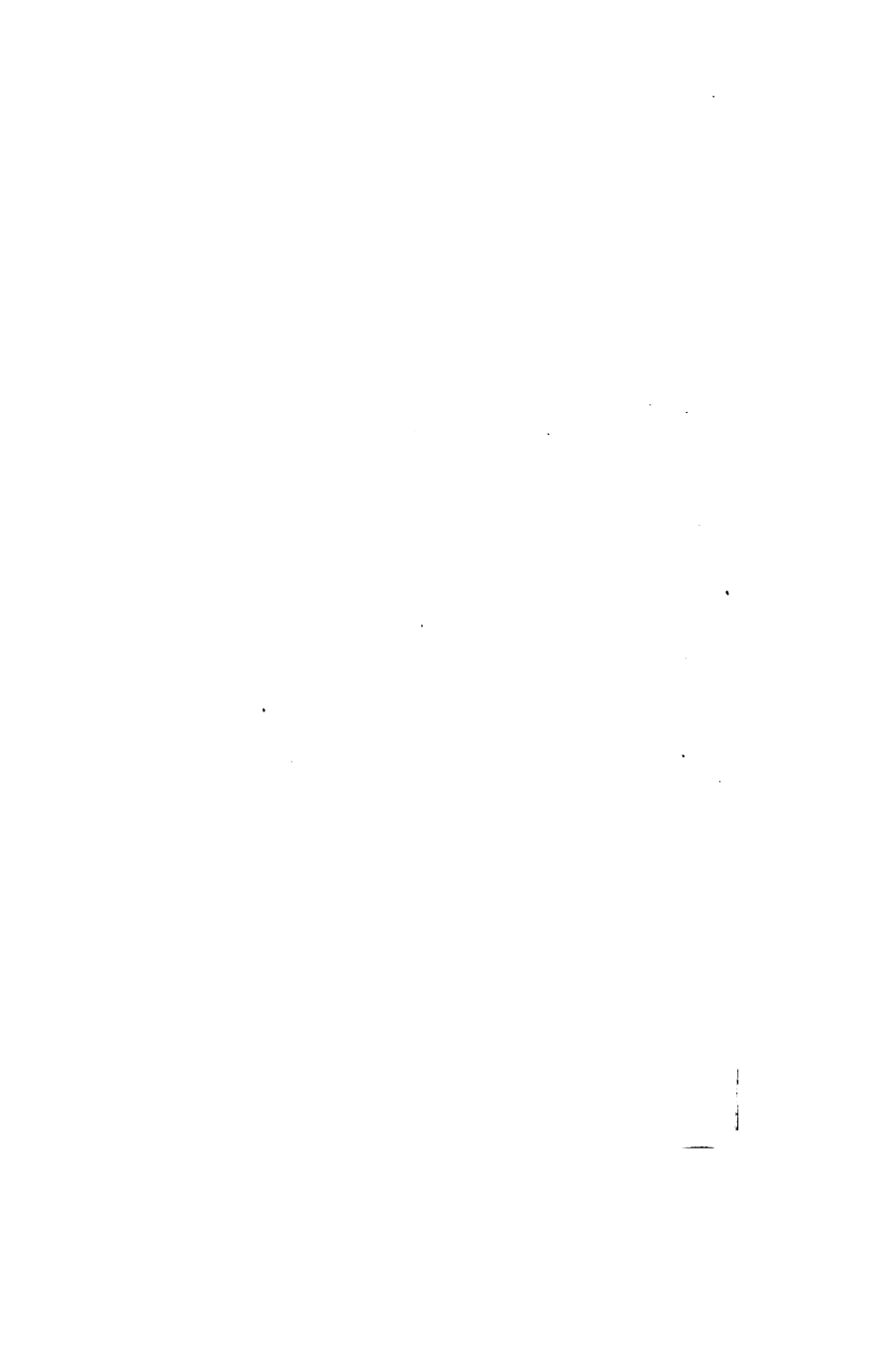
3 3433 06828509 1

THE
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

PRESENTED BY

Dr. Arthur Purdy Stout

20 Feb. 1914







ANECDOTES

SUR

LE ETAT DE LA RELIGION

DANS

LA CHINE.

CONTENANT LE JOURNAL

de Monseigneur CHARLES AMBROISE

DE MEZZABARBA, Patriarche

d'Alexandrie, & Légat du S. Siège

auprès de l'Empereur de la Chine.

TOME IV.

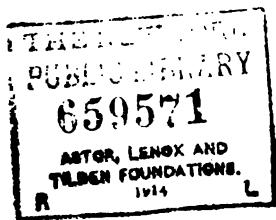


Anecdotes

A. P A R T S,

AUX DEPENS DE LA SOCIÉTÉ.

M. DCC. XXXIV.



Vieillards assemblez - vous ; Ecoutez, Habitans de la terre,
& jugez si on a jamais rien vû de pareil en vos jours &
dans les siècles passés, à ce qui vient d'arriver de notre
tems ? Quoique les événemens ne soient pas vraisemblables,
racontez-les à vos enfans, puisqu'ils sont véritables. Que vos enfans
en instruisent leurs descendans, & que de génération en génération
on publie que jamais rien de semblable n'est arrivé en Israël, depuis que
nos Peres sont sortis de l'Égypte jusqu'à présent.

JOEL. I. 21

JUDIC. 19. 30.

AVERTISSEMENT.

J Amais Ouvrage n'a mérité à plus juste titre le nom d'Histoire-Anecdote, que le Journal de la légation de M. de Mezzabarba, Patriarche d'Alexandrie, que nous donnons maintenant au Public, & qui renferme des faits aussi interessans, qu'ils ont été jusqu'à ce jour peu connus.

Après tous les ménagemens d'un Pape, plus sensible à la gloire de la Société, qu'à l'honneur & au bien de l'Église; & les mauvais traitemens sans nombre faits, & suivis enfin de la captivité & de la mort de son Légat & de son Ministre, on ne pouvoit gueres se flater ni que Clement XI. voulût pour suivre la condamnation des Jesuites, auxquels il a été dévoué & asservi toute sa vie, ni qu'on pût trouver à Rome un Ministre de l'Évangile assez rempli de zele & de foi, pour entrer dans les travaux & pour suivre la carrière du S. Martyr le Cardinal de Tournon.

Mais Dieu qui veille à la gloire de son Église & à l'honneur de la Religion, sçut faire agir Clement XI. contre la secreete inclination de son cœur, porté à épargner les Jesuites; & se former un Ministre plein de zele & de foi, qui fût capable de prendre la place & de marcher sur les traces du saint Cardinal de

II AVERTISSEMENT.

Clement XI. qui sentoit toute la difficulté de remplir un tel emploi, qui demandoit un homme mort à tout intérêt humain, & qui sçût joindre à une prudence consommée un courage prêt à tout entreprendre & à tout souffrir pour la cause de J. C. n'osa le proposer à aucun des Ministres & des Prélats de sa Cour; mais se contenta, pour fonder leurs dispositions, de leur exposer ses vûes & ses desseins sur une affaire si importante. Un emploi, qui n'avoit rien qui flatât la cupidité & l'amour propre, fut rejeté de tous, comme ne pouvant avoir que des suites peu honorables pour le S. Siège, & peu avantageuses pour la Religion.

Le seul Messire CHARLES-AMBROISE DE MEZZABARBA, plus sensible au salut de ses freres, à l'honneur du S. Siège, & à l'intérêt de la Religion; qu'à tout ce qui peut flater l'ambition & la cupidité des hommes, se crut, en envisageant la mission des Indes, dans les conjonctures où l'Apôtre S. Paul permet de desirer l'Episcopat, comme une œuvre bonne & excellente; & sentant d'une part tout le poids d'une legation, où il falloit essuyer les fatigues d'un long & pénible voyage, éviter des pièges tendus avec toute l'adresse & l'artifice possible, ménager de faux freres ennemis de la croix de Jesus-Christ, soumettre à l'autorité de l'Eglise des Jesuites rebelles, accrediter le Christianisme dans la Cour d'un Empereur Idolâtre; mais aussi vivement pressé de l'autre de se dévouer au salut de ses freres & au bien de la Reli

AVERTISSEMENT. *ii*

osa se présenter au S. Pere, affligé de ne trouver personne qui secondât ses desseins, & qui s'offrit à lui avec courage pour un emploi pretieux aux yeux de la foi; mais qui n'offroit rien à la nature que de genant & de pénible.

Personne au reste n'étoit plus propre que M: de Mezzabarba pour une legation de cette nature. Outre une naissance distinguée qui pouvoit lui donner plus d'acces aupres des Grands, & qui rend ordinairement un homme plus propre aux affaires; on remarquoit en lui une prudence consommée, jointe à un desintereusement parfait & à un courage à toute épreuve; avantages nécessaires à un Ministre de l'Evangile.

Le Pape, pour lui donner plus d'autorité; lui conféra le titre de Patriarche d'Alexandrie. Le nouveau Legat, revêtu de ce caractere, anime du desir de venir au secours de la Religion qui périssoit à la Chine, partit de Rome au mois de Mai 1719. pour aller à Lisbonne, d'où ses vaisseaux devoient le transporter en Orient.

Arrive dans cette Capitale, il fit enregistrer ses Lettres de Legat & de Visiteur Apostolique à la Chancellerie du Royaume. Cette précaution lui parut nécessaire pour prévenir les difficultes que pourroient lui faire les Jesuites, au sujet du pretendu droit de patronage des Rois de Portugal, & de la prétendue Primatie de l'Archeveque de Goa sur toutes les missions de l'Orient: Prétextes, dont s'étoient servi ces Peres contre les intentions de S. M. Por-

IV AVERTISSEMENT.

jugaise, pour couvrir leur révolte & leurs violences contre M. le Cardinal de Tournon.

Le nouveau Légat partit de Lisbonne le 25. de Mars 1720, & arriva à Macao au mois de Septembre de la même année. Delà il se rendit sans perdre de tems à Canton, & ensuite à la Cour de Pekin, où les Jesuites, féconds en expédiens pour le mal, lui suscitèrent une persécution d'un genre tout nouveau, & dont l'Histoire de l'Eglise ne fournit point d'exemples.

C'est l'Histoire de cette persécution qui sera la matiere du Journal que nous donnons au Public. Il a pour Auteur un Prêtre témoin oculaire de tous les faits qui y sont rapportés, & pour Reviseur M. le Patriarche lui-même, qui l'a lû avec attention, & y a ajouté des faits qui avoient échapé à l'Auteur; ce qui, joint à la modération & à la droiture qui paroît dans cet Ouvrage, lui donne une autorité à laquelle il paroît difficile de pouvoir se refuser.

Il nous est tombé entre les mains deux Journaux de cette même légation. Le premier, dont nous venons de parler, écrit en Italien; le second écrit en Latin, & dressé pareillement par les ordres de M. le Patriarche. Comme ce dernier contient des faits & des circonstances qui ne se trouvent pas dans le premier, nous avons eu soin, pour la satisfaction des Lecteurs, de les inserer dans la traduction du Journal Italien que nous donnons au Public, en avertissant des additions qui seront prises du Journal Latin.

Ce que les Jesuites ont paru dans les Volu-

AVERTISSEMENT. v

mes précédens , violateurs hardis & perpétuels de la Loi de Dieu dans ses premiers Chefs , partisans déclarés de l'Idolâtrie , rebelles aux ordres les plus marqués du S. Siège , oppresseurs de ses Légats , persecuteurs de ses Ministres les plus attachés à leurs devoirs , le scandale de la Religion parmi les Infideles , &c. ils le paroîtront avec de nouveaux excès dans l'Histoire contenue en ce Volume , où la Société paroît une armée destinée pour faire la guerre à l'Eglise de Jesus-Christ & à sa Religion , dont le Général qui la commande est le Chef même de cette Société ; les Officiers qui combattent sous ses ordres , chaque Jesuite envoyé par lui à la Chine ; & les troupes à leur solde , les Idolâtres de la Chine , du Tonquin & de la Cochinchine ; les victimes , quiconque a du zele pour la Religion , sans distinction d'âge , de dignité , ni de caractère ; & plutôt à Dieu que la Chine & les Indes fussent le seul théâtre de la guerre de la Société contre Dieu & contre ses Saints !

Une chose singuliere cependant paroît caractériser la légation de M. de Mezzabarba ; c'est l'humiliation , quoique passagere , de la superbe & orgueilleuse Société. Innocent XIII. moins dévoué à ses Suppots que son Prédecesseur ; & plus sensible à l'honneur du S. Siège & de la Religion , mis au fait par M. le Patriarche de la manœuvre indigne de ces Peres à la Chine , avoit commencé à en tirer une vengeance , qui a , dit-on , peut-être avancé ses jours. De plus leurs excès montés à la Chine ,

vj AVERTISSEMENT.

jusqu'à vouloir détrôner l'Empereur, pour mettre en sa place un Prince mol, sans esprit, débauché, qui fût l'instrument & l'esclave de la Société, les ont fait chasser de cet Empire, dont ils venoient eux-mêmes de banir la Religion.

Des événemens si singuliers & si extraordinaires aussi - bien que tous les crimes qui y ont donné lieu, ont été inconnus jusqu'ici dans ce Royaume. On y a sçû seulement que M. de Mezzabarba avoit été envoyé Légat à la Chine, & qu'après une année de séjour dans cet Empire, il étoit revenu en Europe. Mais ce qui a donné lieu au retour du Patriarche Légat, & tout ce qu'il eut à souffrir à Pekin, aussi-bien que ses fideles Coopérateurs, est demeuré jusqu'à présent enseveli dans un profond silence. Les personnes qui auroient pû publier ces faits, ayant appréhendé de s'exposer au ressentiment d'une Société pétulante, qui n'oublie & qui ne pardonne jamais les offenses qui lui sont faites. Ainsi nous ne doutons pas que le Public ne nous sçache gré d'une Histoire si intéressante & si peu connue. Pour les Jesuites, ce seroit se flater vainement, que d'espérer qu'elle les fit rougir de tant & de si énormes excès: Nescit gens i. la ruborem. Contentons-nous de désirer que leur folie étant connue de tout le monde, leurs mauvais détours & leurs pernicieuses erreurs cessent enfin d'avoir leur progrès. Insipientia illorum cum sit manifesta omnibus, ultra non proficiunt. Amen.

JOURNAL



JOURNAL
DE LA LEGATION
DE MONSEIGNEUR
CHARLES-AMBROISE
DE
MEZZABARBA,
PATRIARCHE
D'ALEXANDRIE,
A la Chine.



Monseigneur CHARLES-AMBROISE DE MEZZABARBA, partit de Lisbonne le 25. Mars 1720, après y avoir été comblé d'honneurs pendant son séjour, & au tems de son départ. Après une navigation de 29. jours 5. mois, où il eut beaucoup à souffrir, le Vaisseau qui le portoit arriva

A

le 23. de Septembre sur le midi à la vûe de la ville de Macao. Le vent nous ayant manqué à deux lieues du port, on fut obligé de mettre à l'ancre pour retenir le Bâtiment contre les courans.

S E P T E M B R E 1720.

Le 24, le vent étant trop foible pour nous faire entrer dans le port, le Capitaine fit mettre la Chaloupe en mer, & se rendit à la ville avec les paquets de la Cour.

Le 25. le Capitaine étant revenu à bord de grand matin, rendit à M. le Légat les Lettres de l'Evêque de Macao, du Gouverneur & d'autres, qui le complimentoient sur son heureuse arrivée. Il lui remit aussi les Lettres du Senat, qui s'excufoit de ce qu'il ne l'envoioit pas prendre sur le champ avec toute sa suite, & qui lui demandoit du tems pour se préparer à le recevoir d'une maniere qui convînt à sa dignité & à leur penchant.

On apprit par la même voie les nouvelles suivantes, qui se sont trouvées véritables : sçavoir, que M. Sabino Mariani * & M. André Candela avoient été chassés l'année derniere de Macao par le

* Missionnaires Italiens de la suite de M. le Cardinal de Tourmon. On les avoit chassés, afin que le Légat ne les trouvât pas

Gouverneur, qui les avoit obligés d'en sortir pendant la nuit, sans leur donner de tems, ni de prendre congé de leurs amis, ni de transporter leurs meubles, dont la plus grande partie a été égarée dans le trouble inséparable de la précipitation. On apprit encore la mort du P. Joseph Provana Jesuite, * arrivée peu de tems après qu'on eut doublé le Cap de bonne Espérance, & l'on sçût que son corps avoit été transporté à Canton dans le Vaisseau où il s'étoit embarqué. On fut aussi informé que les Peres Cesari & Ferrari ** Barnabites étoient arrivés à Canton, d'où peu de tems après ils étoient partis pour Pekin avec le Bref de S. S. à l'Empereur; enfin que les Peres Galchi & Alexandrini aussi Barnabites, venoient d'arriver à Canton par un Bâtiment d'Ostende.

Le 26. on envoya de la ville plusieurs Chaloupes & deux grandes Barques Chinoises, avec les Députés du Conseil pour complimenter le Légat, & le prendre avec toute sa suite. Son Excellence ayant préféré les Chaloupes aux Barques, se rendit sur le soir à terre, où il trouva le

* Il fut député à Rome par ses Confreres pour y défendre les interêts de Confucius, avec le Pere Raimond qui mourut en arrivant en Espagne.

** Ces deux Barnabites devoient préparer l'Empereur & les Jesuites à recevoir le Légat,

Gouverneur, le Conseil en Corps avec la Garnison rangée en haye, qui l'attendoient pour le recevoir. On le conduisit par une rue tapissée, au bruit du canon qu'on tiroit des Forts & des Bâtimens. Ensuite on le fit entrer dans une Sale, où on lui avoit dréssé un trône, sur lequel il reçût les complimens de ces Messieurs & en particulier ceux du P. Monteiro Vice-provincial des Jesuites. Après ces cérémonies, le Légat se retirant dans son appartement trouva moyen de dire tout bas au Pere Monteiro, qui le suivoit de près, qu'à la vérité il le voyoit avec plaisir, mais qu'il étoit nécessaire qu'il se présentât devant lui avec l'humilité qu'exigeoit le misérable état de sa personne, de son Séminaire, & de son Collège. Le Gouverneur laissa par honneur un Corps de Garde à la porte du Palais où étoit M. le Patriarche, & le Conseil lui fournit le monde, dont il avoit besoin pour le servir.

Le 27. au matin, le Pere Monteiro parut se justifier de ce qu'il avoit permis la célébration des saints mysteres, & de les avoir célébrés lui-même dans son Eglise interdite. Il demanda l'absolution des censures qu'il avoit encourues, & le pouvoir d'en absoudre ses Religieux, & de lever l'interdit porté

Sur les affaires de la Chine.

contre son Eglise, son Collège & son Séminaire : ce qui lui fut accordé après avoir prêté le serment ordonné par la Constitution *Ex illâ die*. * Il accorda encore à ce Jesuite le pouvoir d'absoudre ses inférieurs qui étoient excommuniés, à l'exception de ceux qu'il nomma, au nombre desquels étoit le P. Pinto qui étoit Provincial, lorsque les censures furent lancées. Mais ce Pere ayant été conduit l'après-dîné aux pieds de M. le Légat, après s'être humilié il signa le formulaire, & reçut l'absolution en présence de témoins.

Peu de tems après, l'Evêque de Macao se rendit chez M. le Légat en habit Ecclésiastique, après avoir témoigné sa soumission respectueuse aux ordres du S. Siège, sa douleur amère pour le passé, & son empressement de se voir délié des censures, le Légat lui accorda ce qu'il demandoit. après lui avoir fait prêter comme aux autres le serment ordonné; de plus il félicita ce Prélat de la maniere franche & gracieuse avec laquelle il venoit de faire un pas qui devoit lui couter. L'Evêque remit à même-tems entre les mains de M. le Légat une Lettre-très-soumise ** pour Sa Sainteté. Et comme sur le

* On ne comprend pas comment un coupable qui justifie ses démarches, au lieu de les condamner, est en état de recevoir l'absolution de ses Supérieurs.

** Ceste Lettre se trouve à la fin du Journal.

soir on vint donner avis à Son Excellence, que le Conseil en Corps désiroit de le visiter le lendemain matin, M. le Patriarche répondit que la visite lui seroit agréable, mais qu'il ne pouvoit pas communiquer avec Dom Antoine de Souza l'un des membres du Conseil, parce qu'il avoit fait les fonctions de Capitaine de la Garde, qui avoit servi à tenir en prison M. le Cardinal de Tournon. Dom Antoine s'étant rendu une heure après chez M. le Légat se jeta à ses pieds & lui ayant demandé l'absolution, elle lui fut accordée sur le champ.

Le 28. le Conseil se rendit en Corps chez M. le Patriarche. Le Capitaine, dont on vient de parler, y vint avec les autres. Le reste de la journée se passa à recevoir les visites de différentes Communautés de la Ville.

Le 29. étoit l'anniversaire de notre nomination aux Missions de la Chine. Monsieur le Légat devoit se rendre à la Cathédrale pour y chanter le *Te Deum*. Tout étoit préparé pour la cérémonie; mais un furieux ouragan, mêlé de vent & de pluie, ne nous permit pas de célébrer, comme nous l'aurions voulu, la fête du saint Archange, que Sa Sainteté nous avoit donné pour protecteur; il fallut garder la chambre & remettre la cérémonie au jour

sur les affaires de la Chine. 7

Notre Vaiffeau n'ayant pû entrer dans le port , peu s'en fallut que la violence de la tempête ne le fît périr contre les rochers avec les présens de Sa Sainteté & les meubles de M. le Légat.

Le 30. Septembre M. le Légat reçut la visite du Gouverneur de la place. Il ne fut pas plûtôt sorti , que le Procureur de la Ville entra , & rendit à M. le Légat une lettre , dont le Mandarin de la Ville l'avoit chargé de la part du Gouverneur des deux Provinces de *Canton* & de *Kiansi*. Outre les complimens de félicitation sur l'arrivée de M. le Légat, la lettre portoit ; que ce Gouverneur desiroit de le voir au plûtôt à Canton , afin qu'il pût profiter de la compagnie du *Tagin* , (espece d'Ambassadeur que l'Empereur envoie dans les Provinces) qui devoit bientôt partir pour la Cour. Il prioit M. le Légat de lui faire sçavoir s'il prendroit la route de la mer ou de la terre , afin qu'il pût lui fournir les voitures nécessaires pour le transport de sa personne & de ses meubles.

M. le Légat après les politesses ordinaires répondit, qu'il se rendroit à Canton le plûtôt qu'il pourroit ; & que pour ne pas séparer les caiffes où étoient les présens destinés à Sa Majesté , il préféreroit la voie de la mer à celle de la terre.

OCTOBRE 1720.

Le 1. Octobre M. le Légat reçut la visite de l'Evêque de Macao.

Le 2. on eut avis le matin que le premier Maître d'Hôtel du *Zumtou*, qui est l'Intendant du País, & autres Mandarins, au nombre de cinq, envoyés par le *Tagin* & par le Viceroi de Canton à M. le Légat, venoient d'arriver à Macao. M. le Légat s'adressa au Pere Monteiro, & le pria, comme il sçavoit la langue & le cérémonial, de lui donner ses avis sur la maniere de le recevoir. Ce Pere lui envoya pour l'instruire le Jesuite Amiani.

* Dans le tems qu'il concertoit avec lui, le Pere Ceroni, Procureur de la Propagande arriva avec les Jesuites Miller & Dubbodosi; le premier, envoyé par le P. Laureati; & le second par le Supérieur des Jesuites de Canton. Ces Peres approuverent ce qu'on venoit de regler; sçavoir, que les Mandarins seroient reçus, M. le Légat étant assis dans un fauteuil sous un dais, en rochet, la tête découverte, & que vis-à-vis le fauteuil de S. Excellence on en placeroit cinq autres pour les cinq

* Ce fut ici le commencement des pièges tendus pour traverser les démarches de M. le Légat; mais, Dieu les lui fit éviter, à la confusion de ceux qui cherchoient à le surprendre.

Envoyés. Les choses ainsi réglées, les cinq Mandarins entrèrent peu de tems après chez M. le Légat. Ils exposèrent le sujet de leur députation, & félicitèrent Son Excellence de son heureuse arrivée. Après qu'on leur eut répondu par des remerciemens, ils demanderent à M. le Légat le tems de son départ pour Canton. On leur dit qu'il étoit fixé au 7. du mois. Ils ajouterent que leurs Maîtres desiroient sçavoir le nombre des personnes, qui composoient la suite de M. le Légat, & qu'on leur donnât la liste de ceux qui étoient destinés au service de l'Empereur, leurs talens & leurs noms, parce qu'ils avoient ordre d'en envoyer le memoire aussitôt après midi. M. le Légat répondit que dans peu d'heures on leur enverroit ce qu'ils demandoient. Ils souhaiterent encore sçavoir si M. le Patriarche portoit un Bref de Sa Sainteté pour l'Empereur; & comme on eut répondu qu'il y en avoit un; mais qu'il étoit cacheté, ils firent entendre qu'ils étoient très éloignés d'en vouloir pénétrer le contenu. Enfin après avoir demandé si S. Excellence ne pourroit pas avancer le tems de son départ de quelques jours, on répondit que les indispositions de M. le Patriarche, & la lassitude de ses gens, après un voyage si long, ne lui permettoient pas de partir plutôt.

Ces discours finis , les Mandarins se retirèrent.

Sur les quatre heures du soir M. le Patriarche se rendit à la Cathédrale , où le S. Sacrement étoit exposé. Il fut salué en sortant de son Palais par la décharge du Canon. M. l'Evêque de Macao, accompagné de son Clergé , le reçut en chape à la porte de l'Eglise. Dès qu'il fut entré on chanta l'Antienne *Ecce Sacerdos magnus*. Le Patriarche en chape , & suivi de ses gens, alla se mettre à genoux sur un Prié-Dieu , qu'on avoit placé devant le grand Autel. Ensuite on entonna le *Te Deum*, qui fut chanté en musique. On chanta ensuite le *Tantum ergo* pour la bénédiction du S. Sacrement , qui fut donnée par l'Evêque de Macao.

M. le Légat au sortir de la Cathédrale se transporta à l'Eglise des Jesuites, où il fut reçu avec les mêmes cérémonies, & où on lui donna à baiser le bras de saint François Xavier, que l'on venoit d'exposer à ce dessein.

Les 3 , 4 , 5 , & 6. furent employés à rendre des visites à l'Evêque & au Gouverneur de la Ville. La dévotion engagea M. le Légat à visiter d'autres Eglises, où il fut reçu avec les mêmes marques de joie & de respect. Enfin pendant son séjour à Macao , il y a été traité avec toutes les

sur les affaires de la Chine. **II**
distinctions qui étoient dues à sa dignité, même de la part des Jésuites, qui le régalerent magnifiquement dans leur Maison de campagne de l'Isle verte.

Le 7. l'embarquement se fit le matin. Son Excellence fut accompagnée par l'Evêque jusqu'à la mer, & saluée de tout le canon de la Ville & des Bâtimens qui étoient au port. Plusieurs personnes des plus considérables de la Ville, le Capitaine & les Officiers du Vaisseau qui l'avoit amené de Lisbonne à la Chine, l'accompagnerent pendant quelques lieues.

Le 9. M. le Légat arriva sur le soir dans un lieu voisin de *Hiangocan*, qui est à moitié chemin de Macao à Canton. Là il trouva deux Bâtimens, l'un envoyé par le *Zumtou* pour le service de Son Excellence; l'autre, où étoient les Peres Laureari, * Visiteur des Jésuites, Fernandez, Visiteur des Franciscains & Pallario Provincial des Augustins, avec plusieurs autres Missionnaires de divers Ordres qui venoient au devant de Son Excellence.

Peu de tems après le P. Laureati se trouvant seul avec M. le Légat, le pria de recevoir l'Ecrit Latin, qu'il avoit l'honneur de lui présenter, déclarant qu'il ratifieroit, de cœur & de bouche tout, ce

* Ce malheureux Jésuite est l'auteur de toutes les fourberies & des artifices qui ont travérsé la Légation.

qui y étoit exprimé * en ces termes.

» Moi Jean Laureati de la Compagnie
 » de Jesus , dans la vûe d'ôter tout soup-
 » çon qu'on pourroit avoir de mes senti-
 » timens , je promets devant Dieu qui
 » pénètre le fond des cœurs , & je jure ,
 » que je n'empêcherai jamais ni directe-
 » ment ni indirectement , ni par moi , ni
 » par d'autres , ni en quelque maniere que
 » ce soit l'exécution des ordres de N. S.
 » P. le P. Clement XI. au sujet des cul-
 » tes Chinois. Je jure encore de les exé-
 » cuter moi-même avec sincérité, & d'em-
 » ploier toutes mes forces aussi-bien que
 » mes lumieres pour aider Monseigneur
 » Charles-Ambroise de Mezzabarba En-
 » voyé pour ce sujet à la Chine en quali-
 » té de Légat à *latere*. C'est ainsi que de
 » moi-même , & sans en être interpellé,
 » je promets, jure & fais vœu. Ainsi Dieu
 » me soit en aide & les saints Evangiles.
 Signé.

JEAN LAUREATI ,
 Visiteur de la Compagnie de Jesus
 à la Chine & au Japon.

Ce Jesuite ajouta plusieurs autres ex-
 pressions pour persuader Son Excellence
 de la sincérité de ses paroles, & de la droi-
 ture de ses intentions. Pour prouver la

* Serment donné par écrit pour attirer la confiance de
 Légat à la Chine , & pour tromper le S. Siège à Rome.

fidélité à remplir les devoirs de son nouvel engagement, il se mit à donner un conseil à M. le Patriarche, qui étoit de desapprouver en toutes les occasions qui se présenteroient, quand il seroit interrogé par les Mandarins & par l'Empereur, tout ce qu'avoit fait à la Chine M. le Cardinal de Tournon; ajoutant que sa légation n'auroit de succès, qu'autant qu'il feroit usage de ce moyen absolument nécessaire, & que ne pas condamner la conduite de ce Cardinal, c'étoit apporter à la légation & aux desseins du Pape un obstacle qui les feroit échouer,

M. le Légat surpris de voir ce Jesuite tomber si visiblement en contradiction avec lui-même, en lui parlant d'une manière si opposée à l'écrit qu'il venoit de lui donner, répondit: qu'il n'avoit pas assez de lumière pour accorder le serment d'employer toutes ses forces pour le service du S. Siège, avec l'avis qu'il lui donnoit de desapprouver en toutes rencontres la conduite de M. le Cardinal de Tournon, si formellement approuvée par le Souverain Pontife. Dans le tems qu'ils alloient entrer en matière, d'autres personnes étant survenues; il fallut changer de discours & le faire rouler sur un autre sujet.

Le 12. on arriva à Canton sur le point du jour. M. le Légat débarqua sans céré-

monie & comme un simple particulier. Il alla avec ses Missionnaires loger à la Maison de la Propagande. Le Pere Laureati y demanda une chambre pour être à portée d'agir avec M. le Patriarche avec plus de facilité. * Comme la maison n'étoit pas assez grande pour loger tous les gens de Son Excellence, on distribua ceux qui n'y purent pas tenir chez les Franciscains chez les Augustins, & chez les Ecclesiastiques de la Mission de France.

Aussi - tôt que M. le Légat fut entré dans son appartement ; le Pere Laureati alla donner avis de son arrivée au *Tagin*, au *Zumtou* & au Viceroi de Canton. Celui-ci ayant refusé de voir le Pere Laureati, parce que ce Jesuite étoit trop lié avec le *Zumtou*, avec qui le Viceroi ne paroissoit pas vivre en bonne intelligence, ce Pere laissa au Portier un billet, par lequel il donnoit avis au Viceroi de l'arrivée du Légat & des principaux motifs de la légation. Etant de retour chez M. le Patriarche, il lui fit les complimens du *Zumtou* & du *Tagin*, qui de leur côté envoyèrent demander à Son Excellence le tems de son départ pour Peking, le pressant fort de ne pas differer. Le *Tagin* sur tout, qui étoit sur le point de se mettre en route pour la

* Pour observer réellement ses démarches, & pour le tromper avec plus de succès.

Jour , paroissoit plus vif que les autres à réciper le départ de M. le Patriarche. Ces deux Mandarins ajoutoient , qu'ils voient ordre de l'Empereur de faire à M. le Légat certaines questions , dont ils lemandoient la réponse. Son Excellence ordonna qu'on leur fit connoître son empressément pour partir au-plûtôt ; qu'il se enoit très-honoré de la compagnie du *Tagin* , & qu'il se trouvoit en état de les satisfaire sur tout ce qu'ils desireroient sçavoir delui. L'après diné le *Zumtou* envoya quatre - vingt écus pour un chacun les sujets destinés au service de l'Empereur , & le reste de la journée se passa en compliments réciproques.

Le 13. le *Zumtou* envoya de bon matin chercher le P. Ceron , avec lequel il eut quelque entretien sur l'habillement du Légat. Mais ce Pere ne fut pas plûtôt le retour à la maison , qu'un Petit Mandarin étant venu fort à la hâte le demander de la part du Viceroi , le prit par la main , & lui dit de se rendre sur le champ au logis de son Maître , qui le devoit envoyer en prison. ** Les Archers vou-

* Les Mandarins s'entendoient avec les Jesuites pour empêcher que le Légat ne fit un long séjour à Canton , ce qu'ils avoient si fort mortifiés du tems du Cardinal de Tournon. Ils appréhendoient que M. le Patriarche n'acquît des connoissances incommodes à des gens , qui ne cherchoient qu'à tromper & à le séduire.

** Premiere manœuvre des Jesuites pour faire échouer la légation.

loient le lier avec des chaînes ; mais le Mandarin l'empêcha , & ne voulut point qu'on lui fit violence. Lorsqu'il fut au Palais , le Viceroi , pour lui marquer son mécontentement , refusa de le voir , & l'envoya sur le champ au *Cinsou* , qui est le Gouverneur de la Ville , se contentant de lui faire dire qu'il ne le traitoit de la sorte , que pour avoir manqué de lui faire part de l'arrivée de M. le Légat à Canton. Le Gouverneur de la Ville le chargea du même reproche , & le fit mettre aux arrêts dans son antichambre.

Cependant le P. Laureati rendoit compte au Légat de tout ce qui se passoit avec les expressions les plus propres à le faire sortir des bornes de sa douceur. Ce Jésuite vouloit que S. E. menaçât le Viceroi de son retour en Europe , si on ne lui donnoit la juste satisfaction qu'exigeoit l'affront qu'on venoit de lui faire , par l'enlèvement d'un Ministre de la sacrée Congrégation , dans une maison , qui étoit devenuë celle de Son Excellence par le séjour dont elle avoit voulu l'honorer. Ce Pere affuroit que si M. le Légat se portoit à cette démarche , il verroit le Viceroi abatu à ses pieds , préparé à lui donner telle satisfaction qu'il desireroit , étant contre toutes les apparences , que ce Mandarin voulût s'attirer au-près de l'Empereur

reut le blâme d'être la cause que le Légat du S. Siége, attendu depuis tant d'années, reprit le chemin de l'Europe.

M. le Patriarche trouvant trop de vivacité, & peut-être trop de mauvaise volonté dans ce conseil, ne jugea pas à propos de risquer le point le plus important & le seul nécessaire de la légation, qui étoit de se présenter à l'Empereur, en s'exposant d'être pris au mot par le Viceroi de Canton : ce qu'en effet le Viceroi vendu aux Jesuites n'auroit pas manqué de faire. C'est pourquoi après avoir pris l'avis de ses Missionnaires, il chargea le P. Laureati de porter ses plaintes au *Zumton* & de lui faire comprendre l'outrage qu'on faisoit non seulement au Pape en perdant le respect, qu'on doit à son Légat, qui le représente ; mais à l'Empereur même, à qui il avoit l'honneur d'être envoyé. M. le Légat lui ordonna de se renfermer précisément dans ce qu'il venoit de lui dire. Et comme ce Jesuite continuoit à vouloir qu'on fit paroître plus de ressentiment, M. le patriarche lui deffendit absolument de passer les bornes qui lui étoient prescrites. Cela ayant été exécuté, Laureati revint quelque tems après avec la réponse que cette affaire étoit venue à la connoissance du *Zumton*, qui en avoit fort blâmé le Viceroi, & qui promettoit

de son côté ses bons offices , pour faire donner à M. le Légat la satisfaction qui lui étoit dûe , & pour porter le Viceroi à une reparation convenable.

L'après-diné M. le Légat envoia pour la seconde fois le P. Laureati au *Zumtou* , pour lui parler de cette affaire. Le *Zumtou* répondit que le *Tagin* qui devoit aller dîner chez le Viceroi , s'étoit chargé de l'en entretenir , & de la finir d'une maniere , qu'on seroit content. Pendant ces allées & ces venues rien n'avançoit. Le Pere Ceron étoit toujours aux arrêts : on ne lui objectoit même plus sa prétendue négligence ; il s'étoit très-bien justifié en représentant , que le P. Laureati avoit rempli ce devoir en laissant à la porte du Viceroi un billet qui l'informoit de l'arrivée de M. le Légat , & des motifs de sa légation. Après s'être ainsi lavé on l'accusa de la mauvaise reception faite aux Mandarins envoyés à Macao ; que pour cela le Viceroi avoit pris la résolution d'interroger le Pere Ceron juridiquement , & de faire justice. M. le Légat qui remarquoit que cette affaire devenoit toujours plus mauvaise par l'engagement qu'avoit pris le Viceroi de la traverser , il apperçût dans les variations de ce Mandarin une affectation de changer de motifs , & un dessein formé de faire tomber

ur le seul P. Ceron , ce qui n'étoit au
ond que l'ouvrage de trois Jesuites , puis-
que le cérémonial observé à Macao avoit
té réglé sur les avis du P. Amiani , qui
ut ensuite approuvé par ses deux Confre-
es. Ainsi sentant le piège qu'on lui ten-
loit , & craignant les suites , il parla for-
ement au P. Laureati pour le faire sou-
venir de la religion du serment qu'il ve-
roit de faire , lui mettant devant les yeux
es soupçons fâcheux que cette manœuvre
auroit tomber sur la Société : il ajouta
que , quand ses Confreres seroient inno-
cens , le monde étoit persuadé qu'avec le
crédit qu'ils s'étoient acquis dans le païs ,
il leur étoit aussi facile de dissiper ces pre-
miers obstacles , que d'ouvrir la bouche
pour en parler. Enfin le Légat engagea
le P. Visiteur d'écrire de la bonne encre
au P. Joseph Pereira ami du Viceroy , sur
qui tomboit avec fondement le soupçon
de cette intrigue secrete. Ce Pere avoit
quelques jours auparavant reçu un ordre
du P. Visiteur , de s'en retourner sans dé-
lai à son Eglise de *Fokan* ; mais comme il
ne jugea pas à propos d'obéir , il prit le
parti de demeurer caché dans la ville de
Canton. Ainsi la Lettre du P. Laurea-
ti n'ayant pas eu besoin de courir jusques
à *Fokan* où elle étoit adressée , fut rendue
ce soir là au P- Pereira ; qui pour trom-

per les Propagandistes & le Légat, étoit convenu avec le P. Laureati de demeurer à Canton sans crainte de manquer à un ordre qui étoit simulé, * & qui n'étoit donné que pour faire illusion.

Le 14. de bon matin, le Pere Pereira comparut devant Monsieur le Légat, qui lui parla comme il avoit fait le soir d'après au Pere Visiteur, & lui fit connoître le soupçon qu'on avoit formé contre sa conduite. Ce Jesuite se mit à protester & à jurer même pour prouver son innocence; que Son Excellence pourroit compter sur sa fidélité à obéir, sur sa soumission aux ordres du S. Siège, & sur son dévouement à la personne de Son Excellence. Il fut conclu que le P. Pereira se rendroit chez le Viceroi pour le porter à finir cette affaire.

Deux heures après que le P. Pereira fut parti, le P. Ceron arriva à la Maison, & dit que son affaire n'avoit pû finir la veille, parce que le Viceroi ayant été occupé à donner un repas aux Mandarins, n'avoit pas eu le tems de donner au Gouverneur l'ordre de le mettre en liberté. Il ajouta qu'il avoit été interrogé ce matin sans formalité par le Gouverneur de

* Le Pere Laureati étoit parfaitement d'intelligence avec le Viceroi, le Zumtou, & le Pere Pereira; & leurs brouilleries apparentes n'étoit qu'un masque dont on se couvroit pour tromper le Légat.

a ville, sur deux chefs d'accusation, au premier desquels il avoit répondu comme nous avons dit plus haut, & au second qu'il n'avoit fait qu'approuver avec les Peres Miller & Dubbodosi Jesuites, ce qui avoit été auparavant réglé par un autre Jesuite nommé Amiani, & par le Procureur de la ville de Macao. Après quoi on lui dit avec un air de mécontentement qu'on manquoit de considération pour le Viceroi, & qu'on faisoit peu de cas de sa personne.

La prompte délivrance du P. Ceron arrivée si tôt après le départ du P. Pereira ne fit qu'augmenter les soupçons qu'on avoit de sa conduite; on comprit plus que jamais qu'il étoit le véritable auteur de l'emprisonnement de ce Pere, dans le dessein ou d'intimider M. le Légat, en jettant la terreur dans son esprit dès le commencement de l'exercice de son ministère, ou d'empêcher que le P. Ceron ne suivît M. le Patriarche à la Cour de Peking, afin de trouver le moyen de se mettre à sa place pour servir d'interprète à son Excellence, ce qui étoit la chose du monde que le P. Pereira & ses confreres de la Chine désiroient avec plus de passion; ou bien de parvenir à quelque autre but que Dieu connoit, & que nous ne voulons pas approfondir. Quoi qu'il en

soit, il est certain que le soupçon qu'on avoit des pratiques secretes de ce Jesuite, n'étoit pas un soupçon imaginaire, mais un soupçon fondé sur des faits certains, tel qu'étoit sa demeure secrete à Canton contre les ordres apparens de son Supérieur, son étroite liaison avec le Viceroy, qui trouvoit dans ce Jesuite un Patron, qui le mettoit bien avec l'Empereur, la délivrance si prompte du P. Geron, que l'on avoit sous les yeux; & par dessus tout, le sentiment unanime de tous les Missionnaires qui connoissoient le caractère de ce Jesuite; & ce qui devoit achever la démonstration, est que M. le Légat avoit entre les mains l'original de deux Lettres du P. Miller écrites à M. Appiani avant l'arrivée de M. le Patriarche à la Chine, dont voici la teneur d'une partie, avec les notes du même M. Appiani prisonnier depuis quatorze ans à Canton par l'intrigue de ces Peres.

*Extrait de la Lettre du Pere Miller
à M. Appiani.*

» On pourra sçavoir du Borgne ce que
 » le Pere Visiteur a voulu lui dire. Cet
 » homme doit l'aller trouver sur les trois
 » heures, qui est le tems le plus propre
 » à lui parler. Je crois qu'il seroit à pro-

Sur les affaires de la Chine. 29

» pos que Votre Seigneurie concertât a-
» vec Messieurs de la Propagande, ce que
» l'on pourroit écrire à M. le Nonce, en
» cas qu'il arrivât à Macao, afin de suivre
» une même regle & de tenir un même
» langage. Si les Mandarins s'avisent
» d'empêcher toute communication entre
» Messieurs de la Propagande & M. le
» Nonce. J'attens votre réponse pour de-
» main. Le 3. Juillet 1720.

» L'Indigne Serviteur de Votre Sei-
» gneurie Révérendissime,
BALTASAR MILLER.

*Remarques écrites au dos de la Lettre ,
de la main de M, Appiani.*

» On peut conclure par les termes de
» la lettre , ce qui se brassoit en ce tems-
» là. Je me souviens d'avoir entendu de la
» bouche d'un Missionnaire, le P. Fernan-
» dez , si je ne me trompe, qu'on ne per-
» mettroit pas aux Tournonistes , (c'est
» ainsi qu'ils nous appellent) de s'abou-
» cher avec le nouveau Visiteur Aposto-
» stolique. Dieu veuille inspirer au Pere
» Laureati de ne point partir de Canton.
» * Le Pere Miller m'a dit que le Pere

* Le Pere Laureati avoit pris toutes les mesures que l'es-
prit de dissimulation peut suggerer, pour s'attirer la confian-
ce des Propogandistes. qui le croyoient mal avec ses Con-
freres, & zélé pour les intérêts du S. Siège, dont réelle

» J. Pereira étoit chargé par ses Peres
 » de Pekin de se servir de tout son cré-
 » dit auprès des Mandarins de Canton,
 » pour en faire chasser le Pere Laureati,
 » s'il ne vouloit pas se retirer de lui mê-
 » me. Mais l'arrivée du P. Louis Fra-
 » nanese, & le choix qu'on a fait du Pere
 » Monteiro pour la charge de Provincial,
 » avec l'espérance que le Visiteur Apo-
 » stolique ne viendra pas cette année,
 » ont détourné un si grand scandale. C'est
 » ainsi que je l'assure, moi LOUIS-AN-
 » TOINE APPIANI, Protonot. Apof-
 » tolique.

L'après - diné le *Tagin* envoya dire à
 M. le Légat, que s'il vouloit prendre la
 peine de se rendre chez lui le lendemain
 matin, il y rencontreroit le *Zumou* & le
 Viceroi qui vouloient s'y trouver ensen-
 ble, pour épargner à son Excellence la
 peine de multiplier les visites. Cette pro-
 position ayant été acceptée par M. le Lé-
 gat, les Mandarins envoyés prièrent les
 Peres Laureati, Fernandez & Pereira de
 s'y trouver aussi. M. le Patriarche crut,
 qu'il étoit à propos d'y joindre le P. Pa-
 lario Provincial des Augustins, & le P.

ment il a été le plus vif & le plus grand ennemi dans l'af-
 faire des Cultes.

M. Appiani étoit trompé comme les autres, & toute cet-
 te division des Jésuites n'étoit qu'une comédie pour jouer le
 Légat, les Propagandistes & le Pape avec eux.

Matthei

Matthei de l'Ordre de S. Dominique.

Le 15. M. le Légat se rendit le matin chez le *Tagin* qui ne l'attendoit pas si tôt. Après quelques complimens assez courts le *Tagin* se mit à questionner M. le Légat sur les vûes & les motifs de sa commission. Il répondit que n'étant venu que pour le saluer, si dans la suite il vouloit entrer en matiere il étoit à propos qu'il donnât ses questions par écrit, & qu'il y répondroit de la même maniere. Cette proposition fut goûtée par le *Tagin*, & approuvée un moment après par le *Zumton*, qui arriva à la fin du discours. On en étoit aux civilités lorsque le Viceroi entra tout en colere, & après quelques paroles qui marquoient de la mauvaise humeur, il fit monter le *Zumton* & le *Tagin* sur un Balcon, où ils avoient coutume de se placer pour rendre la justice; & après avoir fait mettre pour eux trois Carreaux contre le mur, & un autre au bout du Balcon contre l'escalier pour M. le Légat, il fit signe à M. le Patriarche d'y monter aussi & d'y prendre sa place. M. le Légat l'ayant refusé déclara à ces Messieurs qu'il s'en retournoit chez lui, & qu'il auroit l'honneur d'informer l'Empereur de tout ce qui se passoit. Ces paroles dites d'un ton ferme firent impression. Le *Tagin* conseilla au *Zumton* & au Viceroi de se retirer.

ce qu'ils firent. En sortant le Viceroi prit la main de M. le Légat, & pendant qu'il la ferroit, il protesta qu'il étoit son ami, & que ce qu'il faisoit étoit sans dessein de lui faire de la peine. * Monsieur le Patriarche pour ne point aigrir les esprits, jugea à propos de n'en pas dire davantage. Les deux Mandarins s'étant retirés, M. le Légat sortit aussi de la maison du *Tagin*, qui tirant à part les Peres Fernandez & Pereira, dit tout haut que ces deux Peres étoient ses amis intimes, & qu'il se fioit plus à eux, qu'à tous les autres ensemble. Ensuite leur aiant coulé tout bas deux ou trois mots à l'oreille, il les laissa partir. Ces Peres de retour à la maison assurèrent que le *Tagin* leur avoit communiqué les questions qu'il avoit à faire au Légat. M. le Patriarche offensé du peu de droiture de ces Religieux, leur commanda d'écrire ces prétendues demandes. Après qu'ils eurent écrit ce qu'ils voulurent, Son Excellence lut le papier, & n'y vit que des investives grossieres, des déclamations violentes contre la mémoire de M. le Cardinal de Tournon sans liaison, sans forme, & avec des expressions qui choquoient la bienséance

* Cette colère & le retour du Viceroi n'étoient qu'une comédie jouée, ou pour rebuter le Légat, ou pour le faire tomber dans quelque vivacité, que les Jesuites auroient bien su faire valoir à la Cour de Peking, pour le décrier.

Dutré de ces indignités, après avoir lû le papier, il le leur jetta au visage, y joignant les paroles, que meritoient des Religieux qui ne cherchoient qu'à jouer le Siège & à se moquer de son Légat. Il les vertit de mettre une bonne fois fin à tant le mauvais détours qui ne lui étoient que trop connus, & de se souvenir qu'ils devoient toutes leurs démarches à l'œuvre le Dieu, & tout leur zèle à seconder les saintes intentions du Pape, plutôt qu'à chercher les moyens de les traverser. Enfin il leur enjoignit de se rendre l'après midi chez le *Tagin*, ce qu'ayant fait, le Mandarin envoya par écrit des demandes bien différentes de celles dont on avoit parlé le matin. Elles furent sur le champ traduites comme on les voit ici. *

1°. A quel dessein le Pape a-t-il envoyé votre Excellence dans l'Empire de la Chine ?

2°. Votre Excellence n'a-t-elle rien de nouveau à dire à l'Empereur de la part du Souverain Pontife ?

3°. Il y a long-tems, que le Cardinal de Tournon est venu, & qu'il a eu des dif-

* Ces demandes ont été suggérées par les Jesuites, pour pénétrer le secret de la légation, afin de prendre de justes mesures pour la traverser. Ils l'ont decouvert, & ont réussi à rendre inutiles les projets du S. Siège; & croyant jeter son Ministre dans la fosse, ils y sont tombés eux-mêmes, en faisant connoître à Rome, que le seul moyen qui lui restoit pour les soumettre, est de les détruire.

putes sur certains points de doctrine ; ce Cardinal a-t-il agi de son propre mouvement, sans ordre du Pape, ou par son ordre ?

4°. Il y a quelques années, que S. M. a envoyé au Pape les PP. Barros. & Bauvoilliers, sans en avoir eu de réponse. Deux ans après on a envoyé les PP. Raimond & Provana. Dans cet intervalle qui a été de vingt ans, point de réponse. Tout ce que nous en sçavons est que le P. Provana est mort sur le point d'entrer dans les Indes, ses infirmités l'ayant fait succomber à la fatigue du voyage.

5°. Votre Excellence n'a-t-elle point quelque chose à dire de plus que ce qu'elle vient de déclarer ?

Monsieur le Légat répondit à ces Demandes en ces termes :

A la première : Le Souverain Pontife m'a principalement envoyé pour m'informer très-respectueusement de la santé de l'Empereur, & pour le remercier de tant de graces dont il comble les Eglises & les Missionnaires.

A la seconde : Je suis chargé d'un Bref de Sa Sainteté, pour le remettre fermé & scellé, entre les mains de Sa Majesté.

A la troisième : Le Cardinal de Tournon, en ce qui regarde la Religion, n'a agi que par l'ordre du Souverain Pontife, par qui il a été véritablement envoyé à la Chine.

A la quatrième : L'on n'a point eu de réponse, parce que les Peres Barros & Beauveilliers ont péri avant que d'arriver en Europe, & que le P. Raimond est mort en Espagne avant que d'arriver à Rome. Pour ce qui est du P. Provana, il n'a point été écouté, tant qu'il n'a rien produit qui fit paroître qu'il étoit autorisé. Mais aussitôt qu'il a montré le *Hung Piao*, (*Lettres de créance*) il a été reçu avec tous les honneurs dûs à son caractère nouveau. Cependant il étoit de la prudence du Souverain Pontife de ne point confier la réponse qu'il donnoit à l'Empereur, à un homme qui, suivant le jugement des Médecins, étoit hors d'état par ses infirmités, de la porter à Sa Majesté. C'est pourquoi le Pape ; en le déchargeant du poids d'une commission qui étoit au dessus de ses forces, a cru me devoir substituer à sa place pour témoigner à Sa Majesté la haute estime qu'il a pour tant de vertus qui éclatent en elle, & sa parfaite reconnoissance pour la protection qu'elle accorde à la Religion & aux Missionnaires Apostoliques.

A la cinquième : J'ai ordre de supplier très-humblement l'Empereur de me permettre d'informer souvent le Pape de l'état de sa santé. Je suis chargé de quelques présens, que je dois faire à Sa Ma-

jesté, de la part de Sa Sainteté. J'amene avec moi des ouvriers habiles pour son service, & je dois lui faire de très-humbles instances, pour en obtenir de nouvelles faveurs pour la Religion.

Pendant que M. le Légat mettoit ses réponses par écrit, les Peres Laureati, Fernandez, Pereira, Cerou & Peroni les traduisoient en Chinois. Mais quand on fut venu a la troisiéme réponse, où il est parlé du Cardinal de Tournon, les Peres Laureati & Pereira ne pûrent retenir leur langue, & se mirent à blâmer fortement la conduite de cette Eminence, ajoutant que le Légat la devoit hautement desapprouver, & que c'étoit un moyen sûr & nécessaire pour procurer à sa légation le succès qu'il en attendoit. Ce n'est pas seulement dans cette occasion que le Pere Laureati a pressé vivement M. le Légat de se déclarer contre le Cardinal de Tournon, il l'a fait à Canton, à Peking, & généralement dans toutes les rencontres où il a trouvé quelque ouverture pour le faire.

Le 16. Monsieur le Légat reçut la visite du *Coupo* qui est le premier Commis de la douane, homme très-affectionné à la Religion Chrétienne, qu'il étoit résolu d'embrasser, n'ayant jusqu'ici différé d'en faire profession, que parce qu'il

étoit un des Maîtres des cérémonies de l'Empereur. Cet Officier affranchit les effets de M. le Légat & des Ecclésiastiques, en lui remettant les droits dont le payement seroit monté à une somme considérable. Il remit encore au Vaisseau, qui avoit porté le Prélat de Portugal à la Chine, une somme de sept cens *Taels* * qui étoit dûe à la douane. Il donna de plus à M. le Légat de grandes marques de respect & de confiance dans cette entrevue. Il tâcha de l'encourager, il l'exhorta de ne se point faire de peine de ce qui venoit d'arriver. Que n'envisageant que Dieu seul & comptant le reste pour rien, il seroit invincible; que toute sa force devoit être fondée sur la protection du Très-haut, qui ne manqueroit pas de venir à son secours dans la pénible carrière où il s'étoit engagé par les ordres de la Providence. Il n'est pas possible d'exprimer la joie que donna un discours si chrétien à M. le Légat. Il répondit à cet Officier, que ses paroles meritoient d'être relevées par les éloges de ceux qui connoissoient l'heureuse disposition qu'il faisoit paroître pour devenir un parfait chrétien; qu'il le prioit de ne point différer la résolution que Dieu avoit mise en son

* Le Tael vaut un peu plus d'un écu, environ quatre livres de notre monoye.

cœur, & de faire sans délai paroître au dehors par une profession publique, les sentimens qui étoient renfermés au dedans. Ensuite le Légat lui fit une longue & forte exhortation, à laquelle le Mandarin répondit, qu'il vouloit auparavant se rendre à Pekin pour y renoncer en présence de l'Empereur à un emploi dont il connoissoit l'incompatibilité avec les devoirs d'un vrai Chrétien, qui est obligé de se soumettre aux ordres très-justes & tres-sages du Souverain Pontife.

Le *Tagin* arriva aussi tôt après que ce Mandarin se fut retiré. Les Peres Laureati, Fernandez, & Cerou étoient présens. Après les complimens ordinaires, le *Tagin* dit qu'il étoit venu pour rendre à M. le Légat sa visite, & pour avoir ses réponses aux demandes qu'on lui avoit faites. Comme elles étoient traduites en Chinois, M. le Légat les lui fit donner. Il les lût avec attention, & en critiqua quelques caractères qui ne lui paroissoient pas assez clairs, qu'on réforma sur le champ, sans toucher à la substance des réponses. Le *Tagin* ajouta les demandes suivantes, auxquelles on répondit. Les demandes & les réponses furent ajoutées aux précédentes.

Premierement. Sur la troisième réponse, on en demande une plus claire. Le

Légat répondit : Je ne sçai pas si le Cardinal de Tournon a disputé ou non. Ce que je sçai certainement , c'est qu'il a été envoyé par le Souverain Pontife , & qu'il a donné des Degrets sur la pureté de notre sainte religion , qui ont été approuvés & confirmés par Sa Sainteté.

Secondement. Sur la cinquième réponse , il demanda que le Légat écrivît en détail ce qu'on avoit à proposer à Sa Majesté pour le bien de la Religion Chrétienne. Voici ce qu'il répondit : Il peut arriver dans la suite bien des choses qu'on ne peut pas prévoir ; mais je suis chargé de supplier l'Empereur de me permettre de faire les fonctions de Supérieur Général de la Mission , & de lui demander des ordres pour les Mandarins en faveur de la liberté des Eglises & des Missionnaires.

Troisièmement. Il demanda combien de tems le Légat demeureroit à la Chine.

Il répondit : Le Pape n'a point déterminé le tems que j'y dois demeurer.

Pourquoi , lui dit-on ? Parce qu'il veut auparavant être assuré si l'Empereur me recevra bien , & s'il m'accordera l'honneur de sa bienveillance.

Le Légat avoit pris le jour d'auparavant la résolution de marquer nettement le principal sujet de la légation , qui étoit de

faire recevoir la Constitution *Ex illa die*, dans la vûe de se mettre par là à couvert du reproche qu'on lui pourroit faire de n'être pas sincere dans les réponses qu'il avoit faites. Mais les personnes, dont il demanda l'avis, jugerent qu'il ne falloit toucher cet article qu'en général, pour ne pas mettre un obstacle au voyage qu'il vouloit faire à la Cour de Peking, où il étoit absolument nécessaire qu'il se rendit : Voyage, qu'on auroit pû empêcher, ou au moins retarder jusqu'à ce que l'Empereur eût donné ses ordres aux Mandarins de Canton & à M. le Légat la permission de se mettre en chemin : ce qui auroit tiré les choses en longueur, & exposé la légation à bien des traverses. On se contenta donc en retouchant le même article de ne l'exprimer qu'en général, comme on avoit fait le jour d'uparavant.

Le *Tagin* aiant paru content de ces réponses, demanda au Légat le tems de son départ pour Peking, il répondit, qu'il avoit besoin de quelques jours pour se préparer à un voyage si long, & si pénible. Le *Tagin* repliqua que s'il vouloit agréer sa compagnie, il auroit soin de lui faire rendre tous les honneurs qui lui étoient dûs. A qui M. le Légat répondit que son plus grand honneur seroit de faire ce voyage avec une personne de son rang, & il

ajouta qu'il avoit fixé son départ au 27. de la lune qui se rencontroit avec le 28. du mois courant.

Le P. Joseph Pereira voulut aussi parler à son tour, & dit en présence du *Tagin*, que depuis l'arrivée de Son Excellence, tous les Missionnaires d'Europe étoient d'accord & dans les mêmes sentimens, que tous étoient obligés de lui obéir avec une soumission sans réserve; que le Roi de Portugal sous l'autorité duquel il étoit venu, l'avoit fortement recommandé à ses Officiers, leur déclarant, qu'il tiendroit fait à sa personne Royale, tout le bien & le mal qu'on feroit à M. le Patriarche. Le *Tagin* ne répondit rien à ces discours, mais il dit au Légat qu'il étoit nécessaire qu'il se pourvût d'un bon & fidèle interprète pour Peking, & que par là il évitât les méprises qui pourroient naître du peu d'intelligence de celui qui seroit chargé de cette fonction. Le Légat promit d'y apporter les soins nécessaires pour n'être pas trompé dans un choix si important. Le *Tagin* s'étant ensuite séparé de la compagnie, on envoya à Peking un Courrier pour informer l'Empereur de ce qui s'étoit passé & dit dans la conférence. Le Légat. écrivit lui-même à Sa Majesté pour lui donner avis de son arrivée, & de son empressement à se rendre au plutôt auprès d'elle.

Le 17. M. le Légat fut rendre visite au *Zumtou*, au Viceroi, & aux autres principaux Mandarins de la ville, au nombre de quinze, qui le reçurent tous avec politesse, le Viceroi excepté, qui s'excusa : disant, qu'il en étoit indigne, & qu'il n'étoit pas juste qu'il eût l'honneur de voir M. le Légat dans sa maison, avant que l'Empereur le vît dans son Palais. Son Excellence laissa à la porte de ce Mandarin un billet de visite pour s'acquitter autant qu'il le pouvoit, de ce que la bienfaisance exigeoit de lui.

Le 18. le *Zumtou*, le Général des Tartares, & le Général des Chinois vinrent avec les autres Mandarins, rendre à M. le Légat, les visites qu'ils en avoient reçues la veille.

Le 19. M. le Légat fut prié par quelques-uns des principaux Mandarins de leur faire voir les présens que Sa Sainteté envoyoit à l'Empereur. On les devoit mettre dans d'autres caisses plus légères & plus commodes pour les voitures de terre, & l'on devoit imprimer sur les caisses les armes de l'Empereur. L'occasion étoit favorable, & M. le Légat trop disposé à faire plaisir, pour refuser une grâce si facile. Le *Tagin*, le *Zumtou*, le Viceroi, & le *Coupon* dont on a parlé, vinrent le matin pour satisfaire leur curiosité. Tous

urent en être contents ; tous approuvent ces marques d'estime , que le Pape envoie à l'Empereur leur Maître , tous furent que ces présens seroient agréablement reçus , sur tout la Pendule , qui étoit du feu , & qui allumoit une bougie. Le 20. M. le Légat desiroit sur tout voir le P. Cerou pour Interprète , étoit celui à qui il se fioit le plus. Mais ce ne étoit mal dans l'esprit du Viceroi & *Tagin* , qui avoient déclaré que ce Reueux ne pouvoit aller à Peking sans *Piao* , c'est-à-dire sans des Lettres qui attestent qu'il approuvoit les superstitions chinoises) ajoutant que ce Missionnaire n'étoit ni sincère ni droit , mais un vaillon propre à tout gâter. * C'est ce qui fit prendre la résolution à M. le Légat d'avoir recours au P. Laureati. Mais *Tagin* s'étant expliqué , qu'il ne le souffroit pas dans sa compagnie , à cause que le Viceroi lui avoit défendu sa maison & *Zumtou* la sienne , M. le Patriarche prit le parti de n'en plus parler , & d'engager le Pere Laureati à prendre les bagages pour se rendre à Peking les plus

Le Pere Cerou étoit un Religieux doux , droit , sans ennemis. Ce n'est que contre les lumières que le TAOÏN lui oppose les qualités qu'il a si souvent remarquées dans les Jésumites. Mais il falloit parler ainsi pour faire tomber le choix d'un Interprète sur un Jésuite. c'est-à-dire , pour mettre la brebis entre les mains du loup.

promptement qu'il pourroit. M. le Legat avoit plusieurs fois proposé la même chose à ce Jésuite, qui sous différens prétextes avoit différé son départ le plus qu'il avoit pû. *

M. le Legat lui confia quatre Lettres : deux pour MM. Pedrini & Ripa [Prêtres de la mission de S. Lazare] & deux autres pour les deux Supérieurs de Jésuites de Pekin. Il les exhortoit fortement d'employer tout ce qu'ils avoient de crédit auprès de l'Empereur, pour obtenir la liberté d'annoncer l'Évangile dans toute sa pureté, suivant la règle & la Constitution Apostolique à laquelle le Souverain Pontife vouloit que tous les Missionnaires fussent soumis, & sur toutes les Peres de la Société, en vertu du Breve adressé au P. Laureati

En attendant le jour du départ, M. le Legat fut traité avec beaucoup d'honneur & souvent régalé par les Mandarins du Canton. Le Viceroi & le *Zumton* se firent distinguer par des présens & par des démonstrations de confiance. Le *Zumton* fit présent à S. E. de quelques fourrures précieuses, qui lui ont été d'un grand secours

* Le Pere Laureati avoit différé, le plus qu'il avoit pû pour mieux pénétrer les vûes & les dispositions du Legat mais il faut se souvenir que la colere & les brouilleries du Viceroi avec le *Zumton* & le Pere Laureati étoient qu'un jeu & qu'une comédie.

contre le froid qu'il a eu à souffrir pendant son voyage. Le Légat a répondu aux politesses des Mandarins, en leur donnant à tous des raretés de l'Europe.

Le Pere Laureati envoie à M. le Légat la lettre qu'il écrivit aux Jesuites de Pekin, dont voici la teneur.

» Mes Révérends Peres. Après tant
» de lettres écrites, après tant d'instan-
» ces réitérées, je m'expose à me rendre
» importun par celle-ci, aussi-bien qu'à
» blesser la piété & la soumission connue
» de Vos Révérences. Mais dans une si
» grande affaire je crains moins d'être blâ-
» mé des hommes; que d'avoir à me re-
» procher devant Dieu ou la mollesse ou
» la négligence. C'est peu pour moi d'é-
» crire dans les conjonctures présentes.
» j'embrasse de bon cœur la fatigue d'un
» long voyage, puisque que M. le Légat
» juge qu'il peut être de quelque utilité.
» Je dis plus: je m'estimerois heureux de
» donner mon sang & ma vie pour obte-
» nir de Dieu par ce sacrifice, la paix que
» nous desirons tous, & que nous ne pos-
» sedons pas. Je souhaite à V. Révérences
» les mêmes dispositions. Je les supplie
» par les plaies de J. C. d'entreprendre
» cette affaire avec un courage capable de
» surmonter tous les obstacles: affaire qui
» a pour objet & pour motif un Dieu

» souffrant , des ames sans nombre , l'E
 » glise universelle , le Général de notre
 » Compagnie , & notre Compagnie elle
 » même. Que de malheurs , que de per
 » tes , si nous la manquons ! Que d'avan
 » tages , que de prosperités , si nous réussis
 » sons ! La science des nombres n'en scau
 » roit assez fournir pour exprimer la quan
 » tité des biens ou des maux qui en arri
 » vent. Sur quelque objet que je porte le
 » vûe , & que j'arrête ma pensée , je ne voi
 » ni raison ni motif capables d'engager un
 » Religieux consacré aux Missions à se
 » refuser aux ordres du Souverain Pon
 » tife. Sa Sainteté n'a rien oublié de ce
 » qui pourroit plaire à l'Empereur , &
 » soulager les Néophites. Il n'y a aucun
 » avantage à esperer en résistant ; mais
 » on peut esperer qu'une soumission en
 » tiere soutenue du secours de Dieu , &
 » d'une explication de la doctrine Chi
 » noise de la part de l'Empereur , * ap
 » planira enfin un chemin , où tout pa
 » roît maintenant difficile. Je passe sou
 » silence les moyens dont vos Révéren
 » ces peuvent se servir pour adoucir le
 » cœur de Sa Majesté. Seroit-ce à un
 » homme qui ne connoit point du tout la
 » Carte de la Cour à vouloir donner de

* Démarche monstrueuse & incroyable , mais réelle , &
 qui développe la religion de ces Peux.

Sur les affaires de la Chine 47

» leçons à ceux qui la possèdent à fond ?
» Je me contente donc de les conjurer en
» général d'employer tous les moyens
» possibles, & de n'en négliger aucun ;
» & pendant que je souhaiterai un succès
» heureux à votre zèle, je ne cesserai de
» demander à Dieu, qu'il vous soutienne
» par cette force efficace, à laquelle rien
» ne résiste. Je me recommande à vos
» saints sacrifices, & je suis &c.

Le 30. Octobre.

JEAN LAUREATI, Visiteur.



R E M A R Q U E S

S U R L A L E T T R E

D U P E R E L A U R E A T I ,

*Qui ne sont pas dans le Journal Italien de
M. de Mezzabarba, & qui ont été faites
par un autre Missionnaire.*

A **L**E Journal latin de la légation de
M. de Mezzabarba dit nettement
que le P. Laureati partit de Canton pour
la Cour de Peking dans le dessein de réu-
nir & d'employer toutes les forces des Je-
suites pour combattre les Décisions du
S. Siège. Ce dessein a été exécuté, les

D.

Décisions de Pierre, qui parloit par la bouche de Clement, ont été rejettées que reste-t-il autre chose après un si grand scandale, si non de voir l'accomplissement des paroles de J. C. *celui qui tombera sur cette pierre s'y brisera, & elle écrasera celui sur qui elle tombera.* Matth. XXI. 44.

B *La soumission connue de vos Révérences*
 Cette soumission si connue des Jesuites de Pekin, étoit dans la vérité la rébellion la plus déclarée, que le S. Siège ait jamais éprouvée; rébellion connue à la Chine, où ces Peres ont levé le masque; rébellion évidente en Europe, pour celui qui veut se donner la peine de lire ce que ces Religieux écrivent tous les jours sur ces matieres dans des livres imprimés, ou on les voit combattre de front les Décisions du S. Siège. Comment donc le P. Laureati pouvoit-il écrire ces mots sans se faire regarder ou comme un homme sans pudeur, qui parle contre l'évidence la plus sensible, ou comme un indign flatteur de ses Confreres, & un trompeur du Légat Apostolique, qu'il veut corrompre en lui donnant de ses Religieux une idée avantageuse, qu'ils ne méritent pas & qu'il n'a pas lui-même ?

C *La paix que nous ne possédons pas.* Cette paix que le P. Laureati désire n'est pas celle de J. C. qui ne peut subsister, qu

par la subordination des inferieurs aux Supérieurs , mais celle de Confucius. C'est pour acquérir cette paix , c'est-à-dite , la liberté d'offrir à Confucius un encens criminel sans avoir rien à craindre du côté de Rome , comme il n'a rien à craindre du côté de la Chine , que le P. Laureati s'offre à donner un sang qui ne doit être répandu que pour soutenir la pureté du culte de Dieu.

D Une explication de la doctrine Chinoise de la part de l'Empereur appanira un chemin &c. Ce chemin par où le P. Laureati & ses Confreres veulent parvenir à la paix , est l'explication de l'Empereur & non pas la Décision du Pape ; la Déclaration d'un Prince Idolatre , & non pas la détermination du Vicaire de Jesus-Christ. Que les trois premiers siècles de l'Eglise étoient à plaindre de n'avoir pas eu des Jesuites , qui ayent ouvert aux Chrétiens un chemin si beau , si facile , & qui les auroit conduits au Tribunal explicatif des Empereurs Payens , où ils se seroient trouvés quittes des supplices , des tourmens & des Massacres , qui ont inondé l'Empire Romain de sang ! Il paroît que les Jesuites par toutes leurs démarches & par la méthode avec laquelle ils veulent faire connoître J. C. aux Infidelés , ne sont pas du nombre de ceux qui brulent.

du désir de souffrir le martyre ; mais qu'on ne peut s'empêcher de penser, & qu'on les entend parler comme le F. Laureati, est que ces gens-là ne sont lésés dans le monde, que pour être le grand fleau qui ait jamais affligé l'Église de Jesus-Christ.

E Je passe sous silence les moyens dont les Révérences peuvent se servir pour adoucir le cœur de Sa Majesté &c. Le vrai motif que les Jésuites pouvoient prendre pour adoucir le cœur de Sa Majesté, étoit d'en prendre aucun ; & d'abandonner l'Empereur à sa disposition naturelle qui lui donnoit le désir d'accorder au F. tout ce qu'il demandoit, & qui n'a été irrité, que parce que les Jésuites ont allumé le feu de sa colere, contre son honneur & contre les intérêts de son gouvernement.

F Qui la possède à fond. Bel éloge pour des Religieux que leur profession oblige de mourir au monde pour ne vivre que pour Dieu, pour des Prêtres qui imitent sur les autels celui qui leur a dit &c. l'indignation de sa colere, que ceux qui sont habillés avec luxe & mollesse, demeurent dans les Cours des Princes. Le seul trait, de posséder à fond la Cour, d'en sçavoir les intrigues & de les pratiquer, dégrade un Religieux

Sur les affaires de la Chine 43
indigne de ce nom, & donne droit
regarder comme un apostat ; qui ne
erve pas même les apparences de sa
mission.

te du Journal de M. de Mezzabarba

ependant M. le Légat réduit à la du-
cessité de se servir du Pere Pereira
Interprete, s'y résolut enfin ; &
qu'il y étoit forcé par les menées du
roi & du *Tagin*, & plus encore par-
t'il vouloit épargner à ce Pere & aux
Mandarins ses amis la peine de fai-
er de nouveaux ressorts, dont les
s fâcheuses n'auroient pas manqué de
er à plomb sur les Missionnaires de
opagande. M. le Patriarche voyoit
ement que toutes les démarches de
eux officiers ne tendoient qu'à ce but,
qu'il scût qu'en tout, ils agissoient
is par leur mouvement, que par l'im-
ion d'un mobile étranger. * On scût
is que le *Tagin* avoit accusé les Peres
ou & Laureati devant l'Empereur
oir voulu à toute force se donner pour
rprêtes de Son Excellence. Voici la
re que le P. Cerou écrivit là-dessus

mobile étranger sont les Jesuites, qui loin d'être le
a terre pour les Payens, sont un levain de corruption
rend & plus adroits à faire le mal, & plus constants
tenis.

à M. le Légat , & qui ne lui fut rendu qu'après qu'il fut arrivé à Peking.

« J'ai appris de la bouche de quelque
 » Jesuites , que le *Tagin* s'étoit donné la
 » peine décrire de Canton à l'Empereur , un Mémoire rempli d'accusations contre le P. Laureati * & moi , où il nous impute d'avoir voulu à toute force nous rendre les Interprètes de Votre Excellence ; que pour détourner ce malheur il s'étoit cru obligé de nommer pour cette fonction le P. Pereira & le Commissaire Fernandez. Votre Excellence sçait combien cette imputation est fautive , au moins en ce qui me regarde ; puisque sans parler de mon peu de capacité pour cette fonction , je n'en ai jamais eu la pensée , loin d'avoir fait des démarches pour me l'attirer. Si l'Empereur s'en plaignoit , je supplie V. Excellence de me justifier auprès de sa Majesté. Je désire de tout mon cœur , que Dieu écoute les prières de V. E. qu'il répande ses bénédictions sur les mouvemens qu'elle se donne pour cette pauvre mission , afin que tout réussisse à sa plus grande gloire & au service du S. Siège. A Canton le

* Cette accusation contre le P. Laureati n'étoit qu'une comédie exposée aux yeux des Propagandistes pour les tromper & pour faire connoître faussement à Rome , que les Chefs de la Société ne s'entendoient pas avec les autres.

Sur les affaires de la Chine. 297

le dix Fevrier mil sept cent vingt - un.

Le 29. Octobre. Le 28. ayant été employé à l'embarquement des meubles , M. le Légat ne pût partir que le lendemain ; mais il monta de bon matin une Barque grande & commode , qui portoit seize Canots sur la poupe suivant la coutume des Grands de la Chine. On avoit attaché au grand mât un étendart de couleur jaune avec ces paroles en caractere Chinois : *Ambassadeur envoyé à l'Empereur du grand pais de l'Occident.* Ceux qui composoient la suite de M. le Légat étoient dans d'autres Barques plus petites , mais commodes & pourvûes de tout ce qui étoit nécessaire. M. le Patriarche fut visité dans sa Barque par le *Zumou* , par le Viceroy , le Général des Tartares , & celui des Chinois , le *Coupon* , & plusieurs autres Mandarins , qui s'étoient rendus sur le bord de la mer pour souhaiter un bon voyage au *Tagin* qui étoit lui même dans une Barque pareille à celle du Légat. Les civilités finies on mit à la voile avec l'escorte de quelques Mandarins , chargés de l'argent nécessaire pour la dépense du voyage jusqu'à Pekin.

NOVEMBRE 1720.

Le 7. on arriva par eau jusqu'à *Hiancheu* sans accident. L'on quitta les Barques, parce que la riviere étoit trop basse faute d'eau.

Le 8. on partit de bon matin, & l'on continua le voyage, mais par terre. Nous y trouvames des chaises qui nous attendoient sur le rivage. Sur le soir on arriva à *Hanhiung*. On y vint au devant du Légat & du *Tagin* avec quelques Compagnies de soldats en bon ordre, qui nous saluerent de plusieurs décharges. M. le Légat fut reçu avec les mêmes cérémonies dans tous les bourgs & les villes qui se trouverent sur son chemin. On marcha encore le lendemain par terre, & on traversa la montagne qui sépare la Province de Canton de celle de *Kiamsi*. Le soir on arriva à *Nankan*, & aussitôt après le soupé on monta de nouvelles Barques pour continuer le voyage par eau.

Le 13. on arriva sur le midi à *Chiancheu*, où M. le Légat débarqua, & se rendit au Collège des Jésuites pour y faire ses paquets pour l'Europe. Le P. Costa Supérieur de la mission le régala lui & ses Missionnaires d'un repas exquis & délicieux. Il l'assûra que le P. Laureati avoit passé par là six jours auparavant. On

confia.

On confia les paquets à un homme gagé pour porter au P. Cerou, & aussi-tôt après nous nous rembarquâmes.

Le 20. Novemb. , on arriva à *Nankan* capitale de la Province de *Kiamsi*. M. le Légat ayant mis pied à terre, alla avec ses gens loger dans une hôtellerie hors de ville, où il reçût la visite du *Pouginzan* (Trésorier de la Province) qui étoit aussi le premier Mandarin de la ville, le Gouverneur absent.

Le 22. M. le Légat dîna avec le *Ta* chez le Trésorier. On y donna au Préfet le divertissement d'une représentation comique. Ce Mandarin ajouta des rafraichissemens pour la table de son Excellence.

Le 24. Ces trois jours furent employés à préparer les Caisses pour les remettre dans des litieres.

Le 25. nous arrivâmes aux extrémités de la Province, & nous ne fumes pas plutôt entrés dans le logis, qu'on nous avertit que deux Mandarins étoient nouvellement arrivés de la Cour par ordre l'Empereur, & qu'ils étoient chargés de faire de nouvelles questions. Le P. Pereira, à qui le *Tagin* les avoit données en Chinois, les traduisit en latin, & son Excellence y répondit en ces termes.

I. Question. Avant que vous fussiez

arrivé à la Chine , on a vû paroître à Pe-kin deux Européens appellés Cefari & Ferrari , qui difent avoir une Lettre du Pape. Interrogés fur le fujet de leur voyage à la Chine , ils n'ont rien pû dire de l'affaire dont l'Empereur avoit chargé le P. Provana. Ils fe font contentés de dire que dans peu le Pape enverroit fon Légat . qui répondroit à Sa Majefté à la place de ce Jefuite.

Réponfe, J'en ai déjà dit la raifon dans mes autres réponfes : qui eft que le Pape ayant fujet de craindre pour la vie de ce Pere , à caufe de fon peu de fanté , avoit cru que la prudence ne lui permettoit pas d'expofer à un danger vifible les marques de fa reconnoiffance pour l'Empereur , l'importance de la légation , les perfonnes de tant de Miffionnaires & d'ouvriers destinés au fervice de fa Majefté. C'eft pourquoi il m'a envoyé à ce Grand Prince , à la place de ce Pere , avec un Bref que je ne dois donner qu'à l'Empereur même.

II. Question. On a vu arriver, il y a quelques années, trois Européens nommés Fabri, Pedrini, & Ripa, qui fe font dits envoyés en qualité de Légats par le Souverain Pontife. L'Empereur les a bien traités. Fabri eft mort de maladie. Pedrini & Ripa ne fe font pas fait

estimer. * Sont-ils réellement envoyés comme Légats du Pape ?

Réponse. Fabri, Pedrini, & Ripa ont été véritablement envoyés par le Pape ; en qualité d'Ouvriers pour le service de l'Empereur , qui aime les personnes habiles dans les arts ; mais ils n'ont pas été envoyés en qualité de Légats pour négocier auprès de Sa Majesté. En vérité rien ne mortifieroit plus le Pape , que d'apprendre que la conduite de ces Messieurs ne répondit pas à ce qu'ils doivent à un si grand Monarque.

III. Question. La cinquante cinquième année de l'Empereur , on a fait paroître à Canton sous le nom du Souverain Pontife , une Constitution qui deffend certaines choses, Mais l'Empereur a envoyé son *Piao* (ses ordres pour la supprimer) Cette Constitution est-elle véritablement du Pape ?

Réponse. Le Pape a véritablement envoyé aux Européens de la Chine une Constitution ; mais pour assurer si celle dont on me parle , est vraie ou fausse , il seroit nécessaire de m'en faire voir un exemplaire , sur lequel je dirois sans crainte de me tromper , ce qu'on en doit penser.

* Messieurs Pedrini & Ripa , pouvant servir d'Interpretes, toient à craindre aux Jesuites. Il fallut donc détourner ce coup , & chercher des prétextes pour les faire enfermer , & c'est ce que ces Religieux ont exécuté.

Le 26. Novembre. La soirée fut employée à traduire ces réponses, qui furent données au *Tagin* avec l'exemplaire latin. Le *Tagin* prit cette occasion pour dire à M. le Légat, qu'étant obligé de prendre les devants pour préparer à son Excellence une reception digne de son Caractere, il se feroit un plaisir de porter avec lui la copie du Bref de Sa Sainteté à l'Empereur. M. le Patriarche lui répondit que n'en ayant point de copie, il étoit mortifié de ne pouvoir pas satisfaire le désir qu'il faisoit paroître. En effet M. le Légat n'avoit point d'autre parti à prendre que celui d'un refus, non seulement parce qu'il s'y étoit engagé étant à Canton, mais que les regles de la prudence ne permettoient pas de faire marcher devant lui une copie qui pouvoit tomber entre les mains des Jesuites, qui ne manqueroient pas, y voyant des clauses peu favorables à leurs sentimens, de faire tous leurs efforts pour détourner l'Empereur d'en voir l'original.

Le 27. On arriva à *Chekiang* vers les deux heures après midi. M. le Légat au lieu de se rendre au logis qui lui étoit préparé, se rendit avec le P. Pereira chez le Jesuite Premar Missionnaire du lieu. On n'y trouva pas ce Pere, parce qu'il étoit allé au logis destiné pour M. le Patriar-

16. En effet M. le Légat à son retour trouva chez lui ; mais il n'en pût tirer aucune connoissance de ce qu'on pensoit à exkin sur son sujet. Il apprit seulement que le P. Laureati avoit passé par là dix jours auparavant.

Le 28. de Novembre, un domestique de P. Premar étant entré dans le tems qu'on alloit se mettre à table pour diner, donna à M. le Légat la Lettre suivante.

Monseigneur, dans ce moment je reçois des Lettres de Peking du 25. Octobre, qui me marquent certaines choses que V. Ex. sera bien aise de sçavoir. Je les transcris à la hâte, & je les envoie par mon domestique, qui est chargé de faire diligence. L'Empereur avoit pris la résolution d'envoyer en Europe un nouvel Edit écrit en trois langues, avec des caractères rouges. Mais Sa Majesté ayant appris par le P. Fan Jesuite Chinois, que le Pape envoïoit un Légat à *latera*, elle a changé de sentiment, n'a point donné d'écrit, & a sçû bon gré au P. Fan de la nouvelle qu'il venoit de lui apprendre. Aussi-tôt que les deux Barnabites sont arrivés avec le Bref de Sa Sainteté, l'Empereur leur a interdit toute communication avec les Européens. De là V. Ex. peut juger combien l'Empereur souhai-

» te son arrivée, & qu'il y a lieu de croire, qu'à la première audience elle aura la gloire de dissiper les soupçons dont ce Prince est prevenu. Prostré aux pieds de Votre Excellence, je la supplie de me donner sa bénédiction.

Le 28. Novembre 1720.

Le plus petit des serviteurs de
Votre Excellence

JOSEPH - HENRI DE PREMAR.

D E C E M B R E 1720.

Le 5. on arriva sur le soir dans un lieu nommé *Patolin*. On y apprit que le Pere Fouquet Jesuite y étoit aussi. Ce Pere par ordre de ses Supérieurs Réguliers, alloit de Pekin à Canton pour s'y embarquer sur les premiers bâtimens qui partiroient pour l'Europe. On apprit aussi que le *Tagin*, à qui ce Pere avoit demandé la permission d'aller rendre ses devoirs à M. le Légat, avoit non seulement rejeté une demande si juste, mais qu'il avoit doublé la garde pour resserrer d'avantage ce Missionnaire. Le Pere Pereira fut plus heureux, ayant eu du *Tagin* la liberté entière de voir son Confrere, il lui rendit visite. Le P. Fouquet * crut avoir une oc-

* Le Pere Fouquet est neveu du célèbre M. Piroz, Chancelier de l'Eglise de Paris. Ce Pere très-habile dans les Caractères Chinois, avoit connu la vérité; & soumis aux Dc:

sion favorable de faire tenir à M. le légat une de ses Lettres. Le P. Pereira refusa, s'excusant sur l'extrémité du danger auquel il s'exposeroit en donnant ses Lettres à M. le Légat. Le P. Fouquet prit le parti d'écrire à la dérochée les deux Lettres suivantes, qui furent heureusement rendues à M. le Légat.

« Monseigneur, c'est notre Pere Général qui me rappelle en Europe. Ses ordres m'ont été signifiés le 28. d'Octobre. Pour donner des preuves de mon obéissance, j'ai commencé dès ce jour là à me préparer au voyage; & dans ce même esprit de soumission, je suis sorti de Pekin le 5. de Novembre, disposé à m'embarquer à Canton sur le premier Vaisseau qui partira. Cependant mon âge avancé, ma fanté affoiblie par plusieurs maladies, me font craindre qu'en arrivant à Canton, je

sons du S. Siège, dont il connoissoit la justice, il demeura à Pekin avec ses Confreres révoltés, comme Joseph avec ses freres jaloux. il eut beaucoup à souffrir; mais la parole de Jesus-Christ le consoloit: ECCE EGO MITTO VOS SICUT CANES INTER LUPOS. Les Jesuites qui ne vouloient pas s'exposer au déboire de voir le Pere Fousquet se déclarer contre ses superstitions Chinoises, & se joindre à M. de Mezzabarba, comme le Pere Visselou à M. le Cardinal de Tournon; produisirent un ordre du Général pour le rappeler en Europe, aussi-tôt qu'ils eurent appris l'arrivée de Monsieur de Mezzabarba à la Chine. Ce Pere se rendit heureusement à Rome dans la suite, où il trouva l'azile de la sacrée Congrégation, qui le mit à couvert de la vengeance des Jesuites, & le fit Evêque d'Eleuteropolis.

» n'aye besoin de repos pour me rétablir
 » des fatigues d'un si long voyage, &
 » par conséquent que je ne sois pas si-tôt
 » en état de supporter les incommodités
 » de la mer, auquel cas je ne partirois
 » pas sur les premiers Vaisseaux qui re-
 » tourneroient en Europe, à moins que
 » je ne voulusse entreprendre ce qui est
 » au dessus de mes forces. C'est pourquoi
 » je prens la liberté de supplier très-hum-
 » blement Votre Excellence de me per-
 » mettre de m'arrêter à Canton pendant
 » quelques mois; & je lui promets de
 » partir ensuite par les premiers bâtimens
 » qui mettront à la voile. Si Votre Ex-
 » cellence veut employer cette autorité
 » sans bornes qu'elle a reçue du S. Siège
 » pour m'accorder cette faveur, j'en con-
 » serverai toute ma vie le souvenir. J'au-
 » rois bien des choses à dire à Votre Ex-
 » cellence, que le tems & le lieu ne me
 » permettent pas d'écrire.

A Patolin. Le 5. Décembre 1720.

De Votre Excellence;

le très-humble & très-obéissant
serviteur

F O U Q U E T,
de la Compagnie de Jesus.

Sur les affaires de la Chine.

57.

Autre Lettre du même Pere Fouquet.

Du 6. Décembre.

« J'ai passionnément souhaité de baiser les mains de Votre Excellence, & de recevoir sa bénédiction, avant que de me livrer aux fatigues d'une aussi longue navigation; mais s'il est triste pour moi de sortir de la Chine, dans le tems que j'y vois entrer Votre Excellence, c'est pour mon cœur le sujet de la plus sensible douleur, de n'avoir pû obtenir la liberté de me rendre auprès d'elle. Hier au soir m'étant vû sans espérance de m'approcher de Votre Excellence, j'ai fait les derniers efforts pour persuader le Pere Pereira de se charger de cette Lettre, mais n'ayant rien pû obtenir, je suis obligé de me servir d'une voie qui me rendra heureux si elle réussit. Si Votre Excellence touchée de mes très-humbles prières, a la bonté de me faire quelque réponse, je lui en aurois une obligation éternelle, comme de la plus insigne faveur que j'aye reçûe. Si les conjonctures ne lui permettent pas de répondre à présent, je pourrai recevoir sa réponse à Canton, où les Lettres de Pekin arrivent au bout d'un mois, & où je prévois que je ne pourrai arriver que

» vers la fin de Janvier. Je me flattois
 » de mettre moi même entre les mains
 » de Votre Excellence la version du té-
 » moignage Chinois que je joins à cette
 » Lettre. La prudence & d'autres rai-
 » sons l'exigeoient de moi ; mais la né-
 » cessité m'oblige d'en agir autrement.
 » V. Ex. trouvera des endroits obscurs ,
 » qu'il auroit été facile d'éclaircir , si j'a-
 » vois eu le bonheur de me trouver au-
 » près d'elle. Ce qui est clair, & plus que
 » je ne voudrois ; est que le Légat du S.
 » Siège trouvera à Pekin de grandes dif-
 » ficultés à surmonter. L'état où je me
 » trouve ne me permet pas d'envoyer
 » une copie autentique du témoignage
 » Chinois , ni de lui expliquer beaucoup
 » d'autres choses d'une grande importan-
 » ce. Il me sera facile de le faire , lorsque
 » je serai à Canton , si l'on me laisse la
 » liberté d'y séjourner un peu de tems.
 » Je ne cesserai en attendant , d'offrir
 » mes prieres au Pere des miséricordes ,
 » & au Dieu de toute consolation , pour
 » demander qu'il comble de bénédictions
 » les travaux de Votre Excellence &
 » qu'il les couronne du succès qu'elle a
 » lieu d'en attendre. Je me recommande
 » très-respectueusement à ses saints sacri-
 » fices. A *Patolin* le 6. Décemb. 1720.

De V. E. &c.

FOUQUET,

de la Compagnie de Jésus.

Copie de l'attestation dont on vient de parler, qui étoit dans la Lettre du Pere Fouquet.

» L'an 59. de *Kamby*, le deuxième de
» la lune *Iren Augustin* [valet du Pere
» Jartoux] a dit au P. Fouquet, étant
» un jour dans une même chambre avec
» moi votre petit serviteur, avec *Leang*
» *Thomas & Iren Hiacinthe*: celui-ci a tenu ce discours. Le Pere Jartoux a dit
» que le Pere Fouquet aussi-tôt qu'il sera
» arrivé en Europe, sera interrogé & jugé pour les fautes, jusqu'à être privé
» du pouvoir de dire la messe. Il dit encore que le P. Fouquet est lié d'amitié
» avec MM. Pedrini & Ripa; que son dessein étoit de se faire nommer Interprete des Livres & des Lettres. Les
» Peres d'Europe craignent que quand
» le grand Prélat qu'on attend sera venu,
» il n'y ait des disputes. C'est pourquoi
» ils renvoient le P. Fouquet, sous prétexte qu'il est tombé en démence, &
» qu'il n'est plus bon à rien. *Sou François*
» dit encore que *Kao Paulus* [valet du P.
» du Tartre] nous a assuré avoir entendu la même chose de *Iren Augustin*.
» *Hicing Sian Kong* [c'est un Lettré de
» la Maison] aussi-bien que *Iren Augu-*

» *fin*, a déclaré aux autres valets, qu'ils
 » sont tous informés de cette affaire. Le
 » 3^e. jour *Iren Hiacinthe* est venu dans la
 » chambre du Pere Fouquet, à qui on a
 » lu tout ce que *Sou François* avoit dit,
 » & il ajoute que véritablement toutes
 » ces paroles avoient été dites, & quel-
 » que chose de plus, sçavoir : qu'on crai-
 » gnoit que le Pere Fouquet ne fit tort
 » à la reputation des Européens. Le 4^e.
 » jour, le Pere Fouquet interrogea *Caö*
 » *Paul* sur tous ces points, depuis le pre-
 » mier jusqu'au dernier, & il répondit
 » que ces choses lui avoient été dites à
 » l'exception de la folie, dont il n'avoit
 » pas entendu parler. Et moi *Lau Jean*,
 » [autre Lettré de la Maison] j'étois
 » dans la chambre du P. Fouquet, pen-
 » dant que ces trois hommes lui parloient
 » & le P. Fouquet m'a fait écrire ce qui
 » s'est dit, & que j'ai entendu.

Pendant que le Légat étoit occupé à
 écrire pour répondre au P. Fouquet, le
 Pere Pereira entra dans la chambre, &
 comme il se douta de ce que ce pouvoit
 être, il dit à M. le Légat, que s'il écrivoit
 au P. Fouquet, il se chargeroit de sa Let-
 tre, & la lui mettroit entre les mains,
 parce qu'il devoit bien-tôt le voir. M. le
 Légat crut pouvoir lui confier sa Lettre,
 où il permettoit au P. Fouquet de s'arrê-

sur les affaires de la Chine. 61

à Canton jusques au mois de Mars
chain.

Mais puisque nous en sommes à l'affai-
du P- Fouquet, la Lettre qu'il écrivit
24. Décembre 1720. à Son Excellen-
, d'un lieu nommé *Kikonkiang*, merite
tre ici rapportée.

MONSIEUR,

« Je suis arrivé ici le 14. de ce mois ;
accablé des fatigues du chemin de ter-
re, auquel je ne suis pas accoutumé.
La fièvre m'a pris le lendemain avec
un vomissement & une douleur de tête
pretque insupportable. Quelques
brevages, & plus encore le repos
m'ont rendu la santé. Me trouvant en
état de me servir de la plume, c'est a-
vec joie que je la prens pour remercier
très-humblement Votre Excellence de
la grace qu'elle m'a accordée. Mais tou-
tes les expressions dont je pourrois me
servir pour lui marquer ma reconnois-
sance, seront toujours beaucoup au
deffous de ce que je lui dois, & de ce
que je ressens. Je me suis à peine trou-
vé éloigné de Votre Excellence d'une
journée de chemin, que l'expérience
m'a fait sentir combien cette faveur
m'étoit nécessaire. Etant parti du vil-
lage, où l'Officier Tartare ne m'a pas

„ voulu permettre de m'approcher de
 „ Votre Excellence, mon esprit malade
 „ par la sensibilité d'un refus si amer, se
 „ trouva le lendemain surchargé d'une
 „ très-vive douleur de reins, qui dès l'an-
 „ née dernière auroit terminé ma vie
 „ dans le même mois de Novembre, si
 „ le Médecin Chinois *Lo*, qui est un
 „ Chrétien fort connu dans les Eglises
 „ de Peking, ne m'avoit par son habileté
 „ tiré des portes de la mort. Cette mala-
 „ die s'étant en partie renouvelée ces
 „ jours passés, ne m'a pas quitté d'un mo-
 „ ment, & m'a beaucoup fait souffrir.
 „ Quant à présent je suis quitte de la
 „ douleur & de la fièvre; & il ne me re-
 „ ste que la foiblesse ordinaire aux conva-
 „ lescens. Mais depuis mon départ de la
 „ Cour, & avant que d'avoir rencontré
 „ Votre Excellence, j'avois senti trois
 „ attaques de mes infirmités habituelles.
 „ Tous mes amis & d'autres qui ne le sont
 „ pas, savent combien je souffrois pen-
 „ dant mon séjour à Peking. A l'égard de
 „ mon âge, que j'ai dit être avancé, j'aurai
 „ 56. ans le 12. de Mars qui commen-
 „ cera ma 57. année.

» J'ai marqué ces minuties en détail,
 „ pour faire connoître à Votre Excellen-
 „ ce, la vérité de ce que je lui ai exposé;
 „ lorsque je menois une vie sédentaire &

, convenable à mon tempérament , je
, soutenois par des remedes faciles une
, santé qui s'est affoiblie à mesure que
, mes années ont augmenré. Mais dans
, la situation où je me trouve par le chan-
, gement soudain de ma maniere de vi-
, vre , il n'y a plus moyen de conti-
, nuer mes remedes. Tout me fait sen-
, tir , combien je suis obligé à Votre Ex-
, cellence de m'avoir accordé tout le tems
, dont j'aurois besoin pour me rendre à
, Canton , & de m'arrêter dans cette
, ville , autant que la disposition de ma
, santé le demandera. Il n'y a que Dieu
, seul qui puisse recompenser une charité,
, que je ne pourrai jamais assez recon-
, noître.

» Dans la conjoncture présente , & la
, situation des affaires de Peking , que je
, voyois de mes propres yeux dans le
, tems que j'en suis parti , j'ai compris
, combien il seroit important au bien de
, la Mission , que V. Ex. connût quelle
, est la disposition des esprits , & com-
, me il est facile d'en juger par la tradu-
, ction du certificat Chinois , j'ai cru de-
, voir profiter de l'occasion favorable que
, la providence m'a fait naître , pour la
, faire tenir à Votre Excellence. Je lui
, en envoie aujourd'hui une copie auten-
, tique & je suis prêt de lui envoyer l'o-

,, riginal si Votre Excellence l'ordonne.
 ,, Le P. Alexis Collet a donné sa tra-
 ,, duction & l'a jointe à l'exemplaire Chi-
 ,, nois dans le tems que je me suis trouvé
 ,, avec lui il y a quelques jours, en pas-
 ,, sant par la ville *Jong Gand Ton*, qui est
 ,, le lieu où son Eglise est bâtie. Ce Pere
 ,, est fort habile dans la langue Chinoise.
 ,, Comme sa traduction est peu différen-
 ,, te de l'autre, elles n'en font l'une &
 ,, l'autre que plus dignes de créance. Il
 ,, n'y a qu'un seul point mais peu impor-
 ,, tant où elles parlent avec quelque va-
 ,, riété. Car au lieu qu'on lit dans la pre-
 ,, miere, que le Pere Fouquet, aussitôt
 ,, qu'il sera arrivé en France, doit être
 ,, privé du pouvoir de dire la messe, on
 ,, dit dans la nouvelle traduction, que
 ,, ce pouvoir lui est déjà ôté. Cette di-
 ,, versité vient de l'ambiguité du terme
 ,, Chinois, qui peut signifier l'un & l'au-
 ,, tre. Mais la seconde version me paroît
 ,, plus litterale que la premiere, & plus
 ,, conforme aux ordres du P. Général;
 ,, qui me prive actuellement de voix ac-
 ,, ve & passive. Votre Excellence peut
 ,, connoître par la maniere dont s'expri-
 ,, me notre Pere Général, de quelles cou-
 ,, leurs j'ai été dépeint à Rome par la
 ,, plume de ceux qui ont eu le credit
 ,, d'employer à Pekin la puissance de
 ,, » l'Empereur

„ l'Empereur pour me faire passer en Eu-
„ rope. J'envoie à Votre Excellence la
„ copie des actes qui expriment ces faits ,
„ aussi bien que des Lettres écrites à ce
„ sujet.

„ Mais n'y a - t - il pas de quoi s'éton-
„ ner de voir de si violentes agitations
„ dans des ames qui ne devoient être
„ occupées que du ciel , & qui, à l'exem-
„ ple des Apôtres , ayant tout quitté
„ pour suivre Jesus-Christ, se sont livrez
„ pour Dieu aux fatigues d'une vie péni-
„ tente & laborieuse ? Que Votre Excel-
„ lence me permette de lui en développer
„ les commencemens , les progrès & les
„ suites facheuses qui ont enfin éclaté aux
„ yeux de la Cour.

„ L'an 1716. entre plusieurs articles
„ que le Pere François - Xavier Dentre-
„ colles, alors Supérieur de notre Mai-
„ son de France , prescrivoit à ses infé-
„ rieurs , il y en avoit un qui me paroîs-
„ soit de conséquence, & auquel ma con-
„ science ne me permettoit pas de con-
„ sentir. Je ne parle pas des autres , par-
„ ce qu'ils ne me regardoient pas, ou par-
„ ce qu'en les exécutant j'ai rempli ce que
„ mes Supérieurs exigeoient de moi. Voi-
„ ci celui auquel je ne croiois pas pouvoir
„ me soumettre , sans offenser Dieu.

„ Ce Pere deffendoit , en vertu de la

„ sainte obéissance , & par conséq
 „ sous peine de damnation , de dire :
 „ Lettré , compagnon de mes étude
 „ moindre chose qui tendit à prou
 „ que l'oblation faite à Confucius &
 „ Ancêtres avoit été dans son origine
 „ cérémonie sacrée & religieuse. Ce
 „ me deffendoit de dire dans le secre
 „ ma chambre , il me deffendoit à
 „ forte raison de le publier sur les to
 „ La raison qu'il alléguoit de sa
 „ fense , étoit , disoit-il , parce que
 „ nuiroit à la cause que notre Com
 „ gnie soutenoit devant le S. Siège.
 „ sont les propres paroles de ce Pere d
 „ une Lettre qu'il écrivit au P. Ciri
 „ Contencin, Supérieur de notre Mai
 „ de Peking , qui me montra cette Le
 „ afin qu'elle me servît de regle dans
 „ études & pour ma conduite.
 „ J'ai toujours crû que notre Com
 „ gnie s'étoit distinguée dès sa naissa
 „ par son zele à combattre dans toutes
 „ parties du monde les erreurs dans
 „ doctrine , les déreglemens dans
 „ mœurs , & les cultes superstitieux
 „ deshonnorent la Religion. C'est ce
 „ semble ce qu'elle a fait avec succès ,
 „ travaillant de toutes ses forces sous
 „ ordres du Vicaire de J. C. par tout
 „ il a jugé à propos de l'employer.

Sur les affaires de la Chine. 69

, J'ai crû encore que notre Compagnie ne devoit rien avoir de plus à cœur dans l'affaire des cérémonies Chinoises, que d'informer le S. Siège de la vérité des faits; que nous devrions tous tant que nous sommes fermer les yeux à tout autre intérêt, & employer toutes nos études & tous nos travaux à mettre la vérité dans tout son jour.

, Comme je pensai d'abord que les Rits Chinois étoient sacrés & religieux dans leur origine, & qu'après avoir étudié pendant vingt ans les Livres du païs, j'ai été convaincu que cela est ainsi, je me sentois un grand desir de développer cette vérité au Pere Général, & de l'exposer par son moyen aux lumières du S. Siège. J'en ai souvent parlé dans mes Lettres & dans mes autres Ecrits, convaincu que ce principe d'une origine sacrée & Religieuse de ces Rits une fois établi, il seroit facile de comprendre & d'expliquer comment cette institution sainte a été altérée par le mélange des superstitions, que le Decret nous oblige de reconnoître dans les cérémonies telles qu'elles se pratiquent aujourd'hui. C'est ce que le Pere Denrecolles voyoit très-bien; & c'étoit pour empêcher que les autres ne le visissent aussi, qu'il m'avoit ôté la liberté

„ de mes études. Comme je voyois qu
 „ par cette défense on m'ôtoit le moy
 „ de faire connoître mes sentimens :
 „ Révérend Pere Général , je crus qu
 „ pour me conserver la liberté dont
 „ vouloit me dépouiller , je devois r
 „ servir du droit que me donne not
 „ Regle , qui est de m'adresser à mon S
 „ périeur Domestique, le P. Contenci
 „ & aux Consulteurs du Pere Dentr
 „ colles. Ainsi je leur exposai mes raisor
 „ & je portai ensuite l'affaire au Tribu
 „ de notre Pere Général.

„ En attendant la réponse de Rom
 „ qui ne vint que quelque tems aprè
 „ mais qui me fut favorable , on me
 „ ici une nouvelle difficulté. Je prév
 „ une chose qui n'a pas manqué d'arriv
 „ qui est que le Pere Dentrecolles d
 „ voit établir pour Supérieur de la Ma
 „ son des Jesuites François le P. Vince
 „ du Tartre , qui , comme tout le mon
 „ le sçait , s'étoit hautement déclaré co
 „ tre mes sentimens dans ses discour
 „ dans ses Ecrits , & par la vivacité
 „ sa conduite. Or ce Pere devenant S
 „ périeur , j'avois tout sujet de craind
 „ qu'il n'imposât à ma conscience un jo
 „ que je ne pourrois pas porter , pa
 „ que je sçavois qu'il y étoit disposé.
 „ sçavois de plus que le Pere Vince

„ n'avoit rien oublié pour engager le P.
„ Dentrecolles à m'ôter la liberté de mes
„ études. Il promettoit depuis dix ans un
„ Traité Latin, qui devoit être intitulé :
„ *De la piété filiale des Chinois*, où il devoit
„ faire l'apologie des Rits, qu'il préten-
„ doit n'être que politiques. Cette même
„ année 1716. les défenses du Pere Xa-
„ vier me furent de nouveau signifiées.
„ Le P. Vincent lui avoit envoyé depuis
„ peu une fameuse dénonciation de sa fa-
„ çon, longue de 60. pages in folio,
„ pleine d'injures, signée de nos Peres,
„ au nombre desquels se trouvoit le Pere
„ Jartoux, que le P. Vincent avoit attiré
„ à son opinion. Mais il est clair qu'ils
„ ont signé, ou ce qu'ils n'ont jamais lû,
„ ou ce qu'ils ne comprenoient pas; puis-
„ qu'ils ont été obligés dans la suite de
„ desapprouver les sentimens du Pere Vin-
„ cent, & d'avouer leur surprise. J'en ai
„ de bonnes preuves par écrit, que je
„ montrerai quand on le jugera nécessai-
„ re. Ayant donc des sujets si légitimes
„ de craindre, j'ai crû que je devois pren-
„ dre des précautions, par un recours à
„ la voye de droit, pour me mettre à
„ couvert de l'abus que le Pere Vincent
„ pourroit faire de son autorité.
„ Mais le Pere Dentrecolles ne fit au-
„ cune attention aux raisons que je lui

„ envoiai par écrit, quelques fortes qu'el-
„ les fussent. J'avois demandé dès le mois
„ d'Avril 1717. qu'en cas qu'il ne les
„ goûtât pas, il eût la bonté de les en-
„ voyer au Pere Visiteur, notre commun
„ Supérieur à la Chine, & je lui déclarai
„ que je voulois y recourir. Mais ce Pere
„ ne les lui envoya pas, ainsi mon re-
„ cours fut supprimé, & contre mon at-
„ tente le P. Vincent du Tarte fut nom-
„ mé Supérieur de notre Maison de Pe-
„ kin, & par là il devint aussi le mien.
„ Cette nomination me pénétra d'une
„ sensible douleur, & m'obligea peu de
„ tems après d'aller trouver le P. Kilian-
„ Stumpff, qui étoit alors Visiteur. Je me
„ plaignis à lui de ce qu'on avoit suppri-
„ mé mon recours, & je le priai de se
„ servir de son autorité pour me soute-
„ nir contre ceux qui me vouloient tra-
„ verser. Je m'abandonnai sans réserve à
„ sa conduite; & j'ai la consolation de ne
„ m'être jamais écarté de ce qu'il a exigé
„ de moi; ensorte que quand il a jugé à
„ propos de me faire porter le joug du P.
„ Vincent, je l'ai porté sans résistance.
„ » Voici maintenant la source des maux
„ dont aujourd'hui je porte le poids. Je
„ dois pour rendre témoignage à la vérité,
„ déclarer à Votre Excellence, qu'on
„ a écrit au P. Général bien de choses,

„ qui ne sont pas vraies ; car je ne recon-
„ nois en moi ni ces menaces , ni ces em-
„ portemens , ni les autres manieres peu
„ mesurées qu'on m'attribue. * L'écrit
„ que je joins à cette Lettre , fera voir
„ clairement , ce que le R. Pere a exigé
„ de moi. Ma conduite présente fera con-
„ noître ma promptitude à exécuter ses
„ ordres ; le profond respect avec lequel
„ je les ai reçûs , montrera mon obéissan-
„ ce , qui sera aussi pure aux yeux de Dieu
„ qu'elle a paru difficile aux yeux des
„ hommes , & aux sentimens de la natu-
„ re. C'est que Dieu me met sans cesse
„ devant les yeux le peu de tems qui me
„ reste à vivre , & la durée infinie de la
„ récompense qui m'attend , si je suis as-
„ sez heureux que de mourir en vrai dis-
„ ciple de J. C. qui met sa gloire & sa
„ consolation à tout souffrir pour l'a-
„ mour d'un si bon maître.

» Je dois l'avouer à Votre Excellence ,
„ il est dur pour moi d'être arraché d'un
„ peuple , que je porte dans mon cœur
„ depuis 42. ans , & pour lequel j'ai de-
„ puis 20. ans travaillé sans relâche ; &
„ ce qui est encore plus sensible , de me
„ voir obligé de fortir de la Chine dans un

* Il n'avoit garde de reconnoître ce qui n'étoit pas ; mais le Général avoit besoin de cette imposture pour se couvrir, & pour accabler l'innocent.

„ tems , où la présence & la protection
 „ de Votre Excellence me faisoit esperer
 „ une abondante récolte , & la consola-
 „ tion d'y goûter le fruit de mes études.
 „ Une des raisons dont se sert le R.
 „ Pere Général pour me rappeler , c'est
 „ que j'avois écrit moi-même pour de-
 „ mander mon retour en Europe. Il est
 „ vrai qu'autre fois j'avois prié qu'on me
 „ permît d'y faire un voyage , mais uni-
 „ quement dans le dessein de me déro-
 „ ber aux vexations de Peking , & dans
 „ la vûe de deffendre devant le P. Gé-
 „ néral & devant le S. Siège , le senti-
 „ ment dont je viens de parler , comme
 „ on le peut voir par mes Lettres écrites
 „ en ce tems là. Mais aujourd'hui on me
 „ rappelle d'une maniere qui ne me per-
 „ met plus l'étude de ces matieres , puis-
 „ qu'on m'ôte les moyens nécessaires pour
 „ la continuer.

„ Je n'ai rien autre chose à répondre
 „ sur ce qu'on dit de mon inutilité , que
 „ de m'en tenir aux paroles de J. C. qui
 „ veut que nous nous regardions comme
 „ des serviteurs inutiles , même après a-
 „ voir fidèlement exécuté les ordres qui
 „ nous sont donnés. Il est facile au reste
 „ de sçavoir ce que j'ai fait à la Chine ;
 „ la conduite que j'y ai tenue , les con-
 „ testations que j'ai eues , & sur quoi ont
 „ roulé

„ roulé ces contestations. Ce ne seroit
„ pas une petite consolation pour un cœur
„ affligé comme le mien , si la vérité re-
„ connue par des sages informations fai-
„ tes sous l'autorité d'un Juge aussi res-
„ pectable que Votre Excellence , venoit
„ au secours de l'innocence opprimée par
„ l'injustice. Mais quelque chose qui ar-
„ rive , mon parti est pris. Je me sou-
„ mets aux ordres du R. P. Général , &
„ quand il faudroit mourir , je suis réso-
„ lu de passer les mers , à moins que la
„ volonté de Dieu reconnue dans celle
„ de mes Superieurs , ne dispose de ma
„ personne pour d'autres desseins, Je n'o-
„ se sans ordre de Votre Excellence ha-
„ zarder d'en dire davantage ; je me
„ sens même obligé de lui demander
„ pardon de lui avoir écrit si au long , la
„ suppliant d'attribuer mon indiscretion
„ à l'excès de ma douleur , qui m'a enga-
„ gé à exposer aux attentions que Votre
„ Excellence doit au nouveau monde ,
„ des objets qui n'en valent pas la peine ,
„ & qui meritent si peu l'application
„ d'un Légat Apostolique , à moins que
„ Votre Excellence ne veuille envisager
„ le but que je me suis toujours proposé ,
„ qui est la pureté du culte & le salut des
„ pauvres Chinois. Je me recommande
„ de tout mon cœur aux saints sacrifices

„ de Votre Excellence , le plus humble
 „ & le plus petit de ses serviteurs.

JEAN-FRANÇOIS FOUQUET.
 De la Compagnie de Jesus.

„ Il paroît assez par les traverses que
 „ je souffre, ce que j'aurois à craindre,
 „ si ceux à qui je ne plais pas, venoient
 „ à sçavoir ce que j'ai l'honneur d'écrire
 „ à Votre Excellence; A ce danger je
 „ n'oppose point d'autres précautions que
 „ de tout abandonner à la providence &
 „ à la volonté de Votre Excellence, à la-
 „ quelle je me soumets sans reserve.

*Copie de quelques Lettres renfermées dans
 celles du Pere Fouquet à M. le Legat.*

L E T T R E

*du Général Tambourin au Pere Laureati,
 Visiteur.*

„ Mon Révérend Pere, il nous est
 „ revenu par plusieurs Lettres écrites de
 „ la Chine, une chose qui merite d'être
 „ fortement reprimée. C'est que le Pere
 „ Jean François Fouquet a refusé de se
 „ soumettre au Pere Vincent du Tartre
 „ nouveau Supérieur de la Maison de
 „ nos Peres François de Peking, & qu'il
 „ a publiquement protesté ne pouvoir

„ reconnoître ce Religieux pour son Su-
„ périeur. * On dit encore qu'il s'est
„ adressé au Pere Visiteur avec empor-
„ tement, qu'il a demandé avec instance
„ d'être exempté de la juridiction de son
„ Supérieur local, & qu'il a ajouté les
„ menaces aux instances, si on lui refu-
„ soit ce qu'il demandoit avec tant de te-
„ mérité. ** Une conduite si odieuse en
„ des missions aussi éloignées que le sont
„ celles de la Chine, est d'un exemple
„ pernicieux. C'est pourquoi afin de ré-
„ parer autant qu'il est en nous le scan-
„ dale qui en est arrivé, nous ordonnons
„ & enjoignons à votre Révérence de lui
„ parler sévèrement, de le priver sur le
„ champ de voix active & passive: &
„ comme les différends continuels qu'il a
„ eu en ces pais-là l'y rendent tout à fait
„ inutile, nous voulons que vous le fas-
„ siez repasser en France, par le premier
„ Vaisseau qui sera prêt à mettre à la
„ voile. *** Ce que nous ordonnons est

* Mensonge & calomnie inventées par les Jesuites de Fe-
kin, connues du Général, & qui, malgré tout cela est dé-
terminé à ne souffrir dans le Corps, dont il est le Chef, que
des membres révoltés contre le S. Siège, & d'en retrancher
ceux qui y sont soumis.

** Suite d'impostures par lesquelles on voit que la Société
est arrivée à un état de dépravation qui la porté à ne réserver
que des peines & des châtimens pour les bons, & à ne com-
bler de les plus grandes faveurs que les plus méchans & les
plus rebelles.

*** Le Pere Fouquet est heureusement arrivé en France,

» d'autant plus juste , que lui même nous
 » a plusieurs fois écrit pour demander son
 » retour en Europe.

A Rome le 14. Novembre 1719.

MICHEL-ANGE TAMBOURIN.

L E T T R E.

Du Pere Laureati au Pere Dentrecolles Supérieur des Jésuites François à la Chine.

» Mon Révérend Pere , votre Révé-
 » rence peut voir par l'extrait de la Let-
 » tre de notre Pere Général , quels sont
 » ses ordres au sujet du Pere Fouquet.
 » Je prie votre Révérence de les lire à ce
 » Pere & de lui déclarer en présence des
 » Consulteurs , que pour les causes , qui
 » y sont exprimées , il est privé de voix
 » active & passive par l'autorité de no-
 » tre Révérendissime Pere , & par la
 » mienne , & qu'il ait à se mettre au plû-
 » tôt en chemin , afin qu'il puisse arriver
 » à Canton avant la fin de Novembre ;
 » ou au commencement de Décembre ,
 » pour le départ des Vaisseaux. A l'égard
 » de la severe reprimande qu'on ordonne
 » de lui faire , j'adopte les paroles donc
 » vous vous servirez , comme si je les a.

d'où ayant été appelé à Rome par ordre d'Innocent XIII. il fut entendu. On a rendu justice à sa vertu , & on l'a tiré des mains de ses persécuteurs , en le faisant Evêque d'Alexandrie.

sur les affaires de la Chine. 77
» vois dites moi-même, & je vous prie
» d'employer les termes que vous jugerez
» convenables pour entrer dans les vûes
» de notre Pere Général, qui ordonne
» que ce Pere soit repris avec severité.
De Canton le 7. de Septembre 1720.

LAUREATI.

LETTRE

*du Jesuite' Parennin, au Pere Dentrecolles,
Supérieur des Jesuites François.*

» Mon R. P. Supérieur. Après avoir
» reçu la lettre du Pere Laureati Vifi-
» teur qui contient l'ordre de notre Ré-
» vérend Pere Général, pour renvoyer
» en France le P. Fouquet, aujourd'hui
» 24. Octobre, le Pere Morao & moi
» ayant été appellés devant l'Empereur,
» nous avons exposé à Sa Majesté la vo-
» lonté des deux Supérieurs, l'Empereur
» y a répondu en ces termes : *Ya son seu*
» *kin noa gong* : Qu'il soit renvoié. Je
» ne veux pas qu'on ajoute rien de plus à
» mon commandement. C'est ce que nous
» certifions.

Le 24. Octobre 1720.

D. PARENIN, & J. MORAO.

L E T T R E

du Pere Laureati Visiteur , au P. Parennin.

» Le P. Fouquet est rappelé en France
 » par notre Révérend Pere Général, qui
 » ma écrit pour cela dès le 14. de No-
 » vembre de l'année dernière. J'envoie la
 » copie de sa lettre au P. Dentrecolles.
 » Je prie V. R. d'obtenir au - plutôt un
 » ordre de l'Empereur pour le faire par-
 » tir, afin qu'il arrive à Canton avant le
 » départ des Vaisseaux pour l'Europe.
 » Le 27. Septembre 1720.

JEAN LAUREATI.

» Toutes ces copies de lettres confor-
 » mes aux originaux.

F. X. DENTRECOLLES.

Le 7. Décembre on rencontra le ma-
 tin un jeune Chinois Chrétien, qui s'en
 retournoit de Pekin à Canton, après avoir
 accompagné de Canton à Pekin le Pere
 Louis *Fan* Jesuite Chinois. Ce jeune hō-
 me fit connoître au Camérier de M. le Lé-
 gat, qu'il avoit une lettre de M. Pedrini
 pour le P. Cerou, & même il la lui don-
 na. Le Camérier la porta secretement à
 M. le Lé gat, qui jugea que ce bon Prê-

tre vouloit par un innocent détour donner à S. E. des avis, dont elle pourroit avoir besoin ; c'est pourquoi M. le Légat résolu de profiter de cette ingénieuse adresse, ouvrit la Lettre, la lut ; & après en avoir tiré copie , il la renvoia au porteur qui attendoit la réponse dans l'auberge. Il en écrivit une autre, par laquelle il donnoit avis au P. Cerou de ce qu'il venoit de faire. Voici le contenu de la lettre de M. Pedrini au P. Cerou.

» Mon Révérend Pere. La justice &
» la raison exigeroient de moi, que je m'adressasse à M. le Légat, pour y trouver un azile contre la violente persécution des Jesuites de Peking, qui paroissent en vouloir à ma vie. * Mais dans la conjoncture présente, pour ne pas donner à ces Peres le prétexte de dire à l'Empereur que S. Excellence & moi tenons le même langage. Je crois qu'il vaut mieux ne rien dire & tout souffrir avec patience : Je crois même que je dois éviter de lui écrire pour ne pas multiplier les soupçons, étant fort assuré que M. le Légat ne dira que ce que j'ai dit, parce que je n'ai dit que la simple vérité. Je ne vous écris, mon Révérend

* M. Pedrini étoit haï par les Jesuites à cause de sa soumission aux Décisions du S. Siège.

» Pere , que pour vous prier de représen-
 » ter au Pere Laureati , leur Supérieur ,
 » combien sa présence est nécessaire à
 « Pekin pour mettre à la raison des in-
 » férieurs , dont un honnête homme ne
 » sçauroit approuver la conduite , sans se
 » deshonnorer. * Voici dequoi il s'agit :
 » Ils ont fait les derniers efforts pour
 » persuader l'Empereur , qu'il n'étoit pas
 » sûr que M. Ripa & moi fussions envoyés
 » par le Souverain Pontife. ** Ce Princee
 » nous fit interroger hier , & nous lui ré-
 » pondîmes que nous avions été envoyez
 » par le Pape. Il nous fit dire qu'il en
 » demanderoit la vérité au nouveau Légat ,
 » & que s'il nous trouvoit coupables de mensonge il nous feroit à tous
 » deux trancher la tête. Mais les bons Je-
 » suites , sans craindre une menace de
 » cette espece , continuent d'affurer har-
 » diment que nous n'avons pas été en-
 » voyés par le Pape ; mais par un *Tament*,
 » c'est-à-dire , par un Préfet de la Pro-
 » pagande. Tel est le langage des Peres

* Le Pere Laureati avoit fait accroire aux Propagandistes par des fourberies indignes & des mensonges sans nombre , qu'il étoit soumis aux Décisions du Pape.

** Le dessein des Jesuites par ce mensonge étoit , ou de faire renfermer ces deux Lazaristes , ou de les faire condamner à la mort , afin de les rendre inutiles à M. le Légat à Pekin. C'est ainsi que les Jesuites donnent à l'Eglise des Martyrs , non pas en le souffrant eux-mêmes , mais en le faisant souffrir aux autres.

» Parennin, Jartoux, Morao, & de quel-
» ques autres encore, quoique d'une ma-
» niere plus couverte, & avec plus de mé-
» nagement que les trois premiers, qui
» parlant sans retenue, assurent que nous
» n'étions venus que pour grossir la Cour
» de M. le Cardinal de Tournon. Mais
» j'ai répondu avec tant de fermeté que
» nous étions venus à la Chine par un or-
» dre formel de S. S. que je les ai défiés
» de prouver le contraire, & que je me
» suis offert à les convaincre en présence
» de Sa M. de la vérité que j'avançois.
» Mais quand cela seroit incertain, &
» qu'il y auroit lieu d'en douter, de quel-
» le utilité peut-il être à ces Peres de me
» noircir & de me décrier dans une con-
» joncture, où je suis menacé de perdre
» la vie par la main du Bourreau ? *
» Croient-ils se pouvoir justifier, en se
» déchargeant sur le Jesuite Louis *Fan*,
» comme fait le Pere Parennin, qui m'a
» dit que ce Pere avoit assuré à l'Empe-
» reur, que c'étoit la Propagande qui m'a-
» voit envoyé, & qui m'avoit donné qua-
» tre cent écus pour ce voyage ; mais que
» je n'avois jamais vû le Pape ? Ce Chi-
» nois ne peut pas sçavoir ce qui n'est pas,

* Il paroît que M. Pedrini ne pénéroit pas alors les des-
seins des Jesuites, Il les a pénétrés dans la suite, & en a in-
formé le S. Siège. L'utilité que tiroient les Jesuites de la
mort de M. Pedrini, étoit d'être seuls & sans témoins de
leur conduite.

» ce qui est très-faux , & ce que le Pere
» Parennin lui - même ſçait être faux.
» D'ailleurs comme ce Chinois est auffi
» Jeſuite , il n'eſt pas extraordinaire à
» ceux de ſa robe de donner de la vogue
» aux menſonges les plus évidens. Plus
» de huit mois avant que ce Jeſuite Chi-
» nois arrivât à Pekin, l'Empereur avoit
» dit que j'étois un aventurier ſans aveu ;
» & cela après dix ans de ſervice. Ces
» Peres ont attendu bien tard à donner à
» ce Prince une connoiſſance qui ne de-
» voit pas lui être indifferente. Ils de-
» voient la lui donner dès le tems qu'on
» m'a vû arriver à la Chine , & ne pas
» attendre dix ans à lui faire part d'une
» nouvelle ſi intereſſante pour lui , puis-
» que j'étois à ſon ſervice. Mais ils em-
» ployent aujourd'hui le menſonge, pour
» en couvrir un million d'autres , qu'ils
» ont faits , & toutes leurs ménées en
» cette occaſion , ne tendent qu'à nous
» faire paſſer pour des perſonnes qui ſont
» de la faction de Maigrot , comme les
» Peres Morao & Parennin le dirent der-
» nierement de M. Ripa à l'Empereur
» même en préſence des autres Euro-
» péens. Vous voyez par-là , mon Pere,
» en quel état nous nous trouvons. Je n'é-
» cris pas ceci pour demander le ſecours
» d'aucune créature ; je n'en attens que

de Dieu , qui connoît la vérité , & qui
sçait que je ne mens pas. Je l'écris afin
que ceux qui ne connoissent pas la vé-
rité , venant à la connoître , cessent
de la fouler aux pieds & de me noircir.
J'écris enfin dans la vûe qu'on leur fasse
connoître qu'il ne suffit pas que le Pere
Visiteur leur ordonne le silence, il faut,
puisqu'ils on jetté la pierre dans le
puits , qu'il se donnent la peine de la
retirer , s'ils veulent sauver leurs ames,
& empêcher que notre sang ne crie con-
tre eux. * Ils doivent effacer la mau-
vaise impression qu'ils ont donnée à Sa
Majesté; ils doivent nettement avouer
qu'ils ont avancé ce qu'ils ne sçavoient
pas ; qu'ils l'ont assuré sur un fonde-
ment très-frivole ; c'est-à-dire , sur le
simple témoignage du Pere Fabri , qui
ne pouvoit pas sçavoir ce qui me re-
gardoit , ayant été envoyé à la Chine
six ans après moi , & sur d'autres con-
jectures aussi vaines , comme ils le font
assez connoître par les discours qu'ils
debitent ici. Quoique je ne doute pas
de la prudence du Pere Visiteur , je ne
vois pas trop le parti qu'il pourra pren-

* On voit par là que M. Pedrini ne se souvenoit pas d'un point de morale Jesuitique qui permet à ces Peres la calomnie , pour conserver l'honneur de leur Corps . & pour perdre ceux à qui ils ont donné le titre d'ennemis de la Compagnie.

„ dre. * Je ne vois rien de certain en
 „ tout ceci, que le danger où nous serions
 „ exposé, si on nous payoit de délais.
 „ Mais quoiqu'il arrive, on ne peut dou-
 „ ter de ma patience, si l'on veut bien
 „ faire attention à la douceur des moyens
 „ dont je me sers dans une affaire, qui
 „ me met en droit de faire un bruit ca-
 „ pable de fraper d'étonnement toutes les
 „ oreilles qui l'entendroient, & qui feroit
 „ trembler tous les coupables de frayeur.
 „ Je finis en baissant les mains de Votre
 „ Révérence.

A Pekin le 12. Novembre 1720.

» P. S. Sa Majesté nous apprit hier la
 „ nouvelle du départ du Légat, qui de-
 „ voit se mettre en chemin le 27. de la
 „ prochaine Lune. J'ai tant fait de sup-
 „ plications à l'Empereur, qu'il a eu la
 „ bonté de révoquer l'ordre qu'il avoit
 „ donné de retenir le Légat à Canton, &
 „ de l'y faire interroger, & qu'il a don-
 „ né un contre-ordre pour le faire venir
 „ à Pekin. ** L'Empereur après avoir
 „ fait ouvrir la Lettre du Légat, nous la

* Le Pere Laureati prendra le parti de blâmer ses Confreres en parlant aux Propagandistes, & de les réunir contre le S. Siège en parlant aux Jesuites.

** Les Jesuites avoient fait à Pekin, comme à Canton, tous leurs efforts pour empêcher le voyage de M. le Légat à la Cour. Ce sont eux qui avoient surpris l'ordre pour le faire rester en chemin.

, donna à M. Ripa & à moi , pour la lui
, lire en Chinois. Après en avoir fait la
, traduction verbalement , nous l'écrivî-
, mes , & la donnâmes à Sa Majesté. Les
, gens du *Zumtou* partent demain. Le
, memoire que *Lypurha* a envoyé à l'Em-
, pereur , nous apprend que ce Mandarin
, vous a refusés , vous & le P. Laureati ,
, pour Interprètes , sur le prétexte d'un
, défaut de droiture reconnu dans l'un
, & l'autre. Il ajoute qu'il avoit crû de-
, voir choisir les Peres Pereira & Fer-
, nandez pour cette fonction , & que ni
, vous , ni le P. Laureati n'aviez le *Piao*.
, Néanmoins les Jesuites assurent que le
, Pere Laureati a le *Piao*. L'Empereur
, l'a vû de ses propres yeux ; & M. Ripa
, & moi l'avons aussi vû. * J'ai pris cet-
, occasion pour dire à l'Empereur que
, vous résidiez à Canton par ses ordres ;
, que vous étiez un homme tranquille ,
, & incapable de causer du trouble. La
, Lettre du Légat Apostolique est écrite
, avec une prudence digne de lui. L'en-
, droit qui marque son empressement
, pour se rendre auprès de l'Empereur ,
, est touché avec délicatesse. Sa Majesté
, nous a fait voir un Ecrit avec le Plan

Le *Piao* ne se donnoit qu'à ceux qui tenoient pour les Cul-
tes contre les Decrets. Nouvelle preuve de la droiture du P.
Laureati,

ftions , que Sa Majesté déſiroit qu'il se présentât à elle pour sa premiere audience , en habit d'Europe , liberté à lui de s'habiller dans la suite comme il voudroit , que c'étoit ainsi que le cérémonial s'étoit pratiqué avec l'Ambassadeur de Moscovie arrivé depuis peu de jours à Pekin.

Après ce préliminaire M. le Légat s'étant remis à genoux pour entendre les ordres de S. M. les Mandarins dirent.

1°. Que l'Empereur avoit eu de la peine à croire qu'il fût envoyé par le Pape en qualité de Légat , mais que tous les Européens lui ayant rendu témoignage de la vérité de sa légation , il ne lui en restoit plus aucun doute , & le regardoit comme Légat , & qu'il le recevoit avec honneur.

2°. Que l'Empereur avoit reçu par le canal du *Zumton* & du *Tagin* les réponses qu'il avoit données aux questions proposées à Canton. Et qu'il paroissoit que ces réponses ne contenoient autre chose si non qu'il étoit venu pour s'informer de la fanté de l'Empereur , & le remercier de ses bontés pour les Européens. Qu'au reste s'il avoit quelque chose de plus à proposer à Sa Majesté , il prit la peine de le leur déclarer.

M. le Légat assis , mais à la dernière place , répondit qu'il avoit dit quelque chose

chose de plus dans ses réponses ; sçavoir qu'il étoit venu de la part du Pape pour supplier l'Empereur de permettre aux Chrétiens de la Chine d'observer la Constitution *Ex illâ die*, & de lui accorder la liberté de faire les fonctions de Supérieur des Missionnaires.

Les Mandarins demanderent pourquoi il n'avoit pas parlé de cet article à Canton ? Le Légat repartit qu'il l'avoit assez exprimé par sa quatrième réponse , où il avoit déclaré qu'il apportoit à la Chine les décisions faites à Rome sur les demandes du P. Provana , & plus encore dans la dernière , où il avoit marqué qu'il étoit chargé de demander à l'Empereur des grâces pour le bien de notre Religion.

Les Mandarins revinrent plusieurs fois à la même demande. *Lymphinchum* ne se lassoit point de la rebattre , comme le Légat sans tortir de son principe , ne se lassoit point de repeter qu'il étoit venu à la place du P. Provana , pour rendre compte à l'Empereur de ce que ce Pere étoit chargé de demander au Pape.

Les Mandarins approuverent en apparence la réponse du Légat excepté *Lymphinchum* qui conserva son air chagrin & mécontent. Ils ajouterent néanmoins que ces demandes ne seroient pas agréables à l'Empereur , étant contraires à son Edic

en faveur des cérémonies Chinoises , qui étoit absolument irrévocable. Le Légat répondit qu'il n'étoit pas nécessaire que l'Empereur révoquât son Edit , & qu'il se bornoit à demander que l'exercice de la Religion Chrétienne fût permis dans toute sa pureté.

Les Mandarins repliquèrent : que diroit le Pape si l'Empereur entreprenoit de reformer les usages pratiqués de tout tems à Rome ? M. le Légat répondit , que le Pape s'attachoit à corriger les erreurs des Chrétiens & non pas à réformer les coutumes des Chinois. Mais pourquoi & comment , répartirent les Mandarins , le Pape condamne-t-il ce que ses Prédécesseurs ont approuvé ? M. le Légat répondit que les Papes avoient décidé sagement sur les exposés , dans un tems où les faits n'étoient pas discutés ; mais que les matieres ayant été examinées , & les parties entendues , ils ont dû juger suivant les lumieres de la raison & de la vérité.

Les Mandarins cessant de parler au nom de l'Empereur , le prirent sur un autre ton. Nous parlons , dirent ils , non pas comme organes de S. M. , mais comme amis des Chrétiens & serviteurs de Votre Excellence. Qu'on se souviennne des aventures du Cardinal de Tournon , de sa disgrâce , de son exil , de sa prison. Que

l'on se rappelle les traitemens qu'a souffert M. de Conon, qui n'a évité la mort par la main d'un Bourreau, que parce que l'Empereur à changé par sa bonté la peine qu'il meritoit, en un banissement qui l'a chassé de la Chine. Qu'on envisage les traverses du P. Castorano rassasié d'opprobres & comblé de maux pour s'être opposé aux volontés de l'Empereur. Ceux qui entreprendront de marcher dans les mêmes routes, doivent s'attendre aux mêmes traitemens.

M. le Légat répondit : qu'il ne cherchoit dans toutes ses démarches qu'à mériter les bonnes grâces de S. Majesté, & qu'il mettroit toute son application à éviter tout ce qui pourroit l'en rendre indigne. La conclusion de cette conférence fut, que les Mandarins ayant prié M. le Légat de leur donner ses deux demandes par écrit, Son Excellence le fit en ces termes nets & clairs. Je dois au nom du Pape supplier très-humblement Sa Majesté de permettre dans ce vaste Empire l'exercice de la Religion Chrétienne dans toute sa pureté, en observant la Constitution *Ex illâ die*, & de m'accorder la liberté de faire les fonctions de Supérieur de tous les Chrétiens qui sont à la Chine.

Ces demandes ayant été traduites en Chinois, les Mandarins se retirèrent, lais-

fant aux Officiers de Canton l'ordre de nous conduire à une grande Maison de plaisance de l'Empereur , appelée *Cham-chunyuen* , éloignée de 3. lieues de Peking, où le Monarque réside pendant toute l'année , ne s'arrêtant à Peking que peu de jours & comme à la dérobée.

Le 26. nous ne fûmes pas plutôt entrés dans la maison qu'on nous avoit destinée, qu'on y envoya des Soldats avec ordre d'en garder les portes , & de ne permettre ni à nous, ni à nos domestiques d'en sortir. Sur le soir les quatre Mandarins arriverent avec une table chargée de fruits , envoyés par ordre de l'Empereur à M. le Légat. Après les cérémonies ordinaires pour entendre les réponses de l'Empereur aux propositions de M. le Légat , on dit :

1°. Que l'Empereur accordoit à M. le Légat tout ce qu'il demandoit , à condition que laissant à la Chine les anciens Européens attachés au service de Sa Majesté , auxquels , & non pas aux Chinois , il permettoit d'observer le Decret du Pape , il emmeneroit tous les autres Européens , auxquels , étant à Rome , il seroit le maître de leur signifier le Decret , & d'exercer à leur égard les fonctions de Supérieur. Que c'étoit la seule manière dont l'Empereur permettoit d'observer la Constitution , qui étoit contraire à ses Edits , qui

doivent être absolument irrévocables. *

2°. Que Maigrot étant l'auteur des contestations, qui ont éclaté, il est surprenant que le Légat ne l'ait pas amené à la Chine, pour rendre compte de sa conduite,

3°. Que Sa Majesté avoit d'abord pris la résolution de recevoir le Légat avec bonté ; mais que le voyant attaché aux deux points les plus opposés à ses Loix, il avoit pris le parti de ne le point voir du tout.

Ce discours achevé, & M. le Légat s'étant assis, témoigna sa vive douleur de n'avoir pu s'attirer les bonnes grâces de Sa Majesté. Il fit connoître qu'il n'avoit pas amené M. Maigrot, tant à cause de son grand âge, qui ne lui permettoit pas d'essuyer les fatigues de la mer, que parce qu'il avoit été chassé de la Chine par ordre de l'Empereur. Que ce Prélat n'avoit point de part à la Constitution, qui avoit été donnée sans qu'il s'en fût mêlé, après un examen de plusieurs années, employées à écouter les Parties. Qu'il supplioit Sa Majesté de daigner au moins lire le Bref du Pape, dont il eseroit qu'elle seroit

* Cette réponse sent trop le Régent de College, pour être sortie de la bouche d'un Empereur tel que CHAMILI. Les Jesuites ont le talent de deshonorer impunément les Princes qui les écoutent, en leur mettant dans la bouche des discours bas & indignes de la Majesté Royale,

contente , y voyant les raisons solides & pressantes qui l'avoient obligé à donner la Constitution , & à exiger qu'elle fût observée. Que c'étoit-là le but principal de la légation , qui l'avoit obligé à venir de si loin , & au travers de tant de dangers.

Les Mandarins répliquèrent qu'il étoit impossible * d'engager l'Empereur à recevoir le Bref du Pape , pendant que son Légat persisteroit dans les mêmes propositions ; qu'il y avoit même apparence que Sa Majesté le renverroit sans le voir ni lui parler , l'objet de la légation étant si peu de son goût. Les Mandarins parlèrent beaucoup , & toujours sur le principe qu'ils connoissoient les sentimens de l'Empereur , pour prouver l'impossibilité de faire passer la Constitution , & de faire changer Sa Majesté. M. le Légat qui desferoit presque du succès , & qui étoit menacé de la confusion de ne pouvoir pas engager l'Empereur à lire le Bref de Sa Sainteté, s'adressa aux Madarins , les pria de lui servir de Médiateurs auprès du Monarque, & leur dit qu'en attendant des ouvertures plus favorables , il peseroit les termes de la réponse de Sa Majesté , pour se déterminer devant Dieu , dont il imploreroit les lumieres, au parti qu'il croi-

* S'il n'y avoit point eu de Jesuites à Pekin , le Légat n'auroit point eu de peine à obtenir ce qu'il demandoit.

roit le plus avantageux à sa gloire & au bien de la Mission.

Ces paroles, dites d'un ton patétique ; firent impression sur les Mandarins , qui dirent que si Son Excellence vouloit agir avec sagesse , elle devoit prendre la résolution de plaire à l'Empereur , & de le contenter. Que pour le mettre plus en état de bien prendre ses mesures , & de pénétrer les intentions de Sa Majesté , ils alloient dicter au P. Pereira sa réponse , afin qu'étant écrite elle fût mieux approfondie : ce qu'ayant été exécuté , ils se retirèrent , promettant à M. le Légat de lui apporter le lendemain une réponse dans les mêmes termes dont l'Empereur se seroit servi.

M. le Légat de son côté ayant assemblé ses Prêtres , leur exposa sa triste situation , & les pria de déclarer librement ce qu'ils pensoient. Le Pere Pereira ayant dit qu'il n'étoit pas trop assuré d'avoir bien pris la pensée des Mandarins , on forma la résolution d'attendre la réponse qui devoit être donnée dans les propres termes de l'Empereur. On conclut aussi que sans rien relâcher de la nécessité de faire observer la Constitution , on prendroit le tems nécessaire pour calmer la colere du Prince , *

* La colere de l'Empereur aussi - bien que ses menaces étoient comiques.

& sur tout qu'on évitetoit la précipitation dans les démarches.

Le 27. la réponse de l'Empereur qu'il avoit promise , n'arriva point. Les trois Mandarins revinrent l'après dîner le P. Louis *Fan* Jésuite Chinois, qui fut reconnu pour Jésuite par aucun de nous autres. Le Pere Pereira qui venoit de nous en faire un secret , ne nous dévoila le secret qu'après que les Mandarins se furent retirés. M. le Legat s'étant mis à genoux pour entendre les ordres de l'Empereur, les Mandarins dirent tout ce qu'ils virent de sa part : entre autre, qu'il étoit envoyé en Europe le P. Provana avec le P. Raimond , il y avoit dix ou douze ans sans avoir reçu d'eux ni lettres ni nouvelles ; que le P. Provana n'avoit pas été reconnu à Rome de la maniere qui convenoit à un Envoié de S. M. sur le prétexte qu'il n'avoit pas été reconnu pour tel ; que Sa Majesté par droit de représaille , pouvoit ne pas reconnoître M. le Patriarche Legat du Pape ; que néanmoins il n'alloit pas de si près , s'il étoit venu en Chine pour négocier quelque affaire qui ne lui fût pas delagréable ; qu'ayant des propositions contraires aux Loix de la Nation , Sa Majesté avoit pris la résolution de ne le point voir, & de le renvoyer en Europe avec tous les Européens

avoient ordre de se rendre le lendemain à sa maison.

Le discours fini, M. le Légat répondit sans s'étonner, que la distance énorme de Pekin à Rome, avoit retardé les réponses aux demandes de l'Empereur. Que le P. Provana n'ayant pas montré d'abord ses Lettres de créance, il ne pouvoit pas être regardé comme envoyé de Sa Majesté. Que ce Pere n'avoit pris dans ses Mémoires que la qualité de Procureur de la mission de la Chine; mais qu'il n'eut pas plutôt montré ses Lettres de créance pour agir auprès du Pape, au nom de Sa Majesté, qu'il fut reçu avec tous les honneurs qui sont dûs à l'envoyé d'un si grand Prince. Que M. le Patriarche étoit en état de produire des Lettres qui l'autorisoient pour agir auprès de l'Empereur de la part du Pape.

Les Mandarins repliquèrent, que ce qu'avançoit le Légat du P. Provana, ne pouvoit pas être, puisque ce Pere avoit apporté avec lui en Europe le *Chy Imperial*. M. le Légat répondit qu'il n'avoit point oui dire que le *Chy* fut entre les mains du P. Provana dans le tems qu'il arriva à Rome; qu'il étoit notoire; que ce Pere ne l'avoit pas montré, n'ayant pris que le titre de Procureur de la mission, & rien davantage. Que le P. Provana ayant

dans la suite produit la Patente de l'Empereur, il fut reçu du Pape avec des honneurs qu'il auroit reçûs dès le commencement, s'il avoit donné des preuves de sa députation.

Les Mandarins répondirent qu'ils ne sçavoient rien de ce qu'on leur disoit ; le P. Provana étant mort pendant son voyage ; que l'Empereur néanmoins recevrait le Légat avec honneur, s'il avoit à proposer à S. M. ce qui pouvoit lui faire plaisir. Le Légat répondit qu'il ne disoit rien que de véritable, & qu'il étoit assuré que si S. M. avoit la bonté de recevoir le Bref du Pape, elle approuveroit les raisons qui avoient engagé Sa S. à donner la Constitution, qui n'étoit pas si contraire aux Coutumes de la Chine, qu'on pourroit le penser. Qu'il supplioit l'Empereur de faire attention que le Pape avoit porté la condescendance jusqu'à permettre les cérémonies de la Nation, qui ne sont pas contraires à la Religion Chrétienne, quoiqu'elles ne se pratiquent pas en Eutopé.

Les Mandarins repliquèrent que l'Empereur ayant pris la résolution de ne rien voir qui donnât la moindre atteinte aux usages de la Chine, il ne recevroit jamais un Bref qui renferme une Constitution contraire à ses Edits. Que tant qu'on per-

sisteroit à mettre cette affaire sur le tapis il ne falloit point esperer d'audience ; qu'eux mêmes n'oseroient prendre la liberté d'en faire la proposition. Le Légat pressant toujours l'acceptation du Bref, dit que si S. M. ne jugeoit pas à propos de le voir elle-même, elle eût la bonté de le faire voir par des personnes capables de lui en faire un juste rapport, tels qu'étoient Messieurs Pedrini & Ripa, habiles dans la langue Chinoise, & dans l'Italienne, qui étoit la sienne, & par là plus en état que d'autres de prendre sa pensée, & de lui exprimer la leur. Les Mandarins répondirent, que l'Empereur ayant pris la résolution de ne rien écouter & de renvoyer tous les Européens, il y auroit de la temérité à eux de se mêler d'une affaire si odieuse à leur maître.

M. le Légat pria les Mandarins d'avoir au moins la bonté de supplier l'Empereur de lui donner le tems de se rétablir avec ses gens, des fatigues d'un si long voyage. Ces Officiers se chargerent de fort bonne grace de faire à l'Empereur cette priere ; ajoutant qu'il étoit juste de lui donner tout l'hiver pour prendre les forces dont il avoit besoin après un si grand épuisement. Les Mandarins appellerent ensuite ceux qui étoient pour le service de l'Empereur, & leur donnant la

liberté de demeurer , ou de s'en aller , ils les obligèrent de se déclarer & de prendre leur parti. Tous , excepté le P. Cassius qui se déclara pour le retour , s'abandonnerent à la volonté de M. le Légat ; qui leur dit , qu'en demeurant à la Cour , ils feroient une chose agréable au Pape ; ce qui les obligea de répondre qu'ils resteroient à la Cour pour le service de l'Empereur.

M. le Légat exposa encore aux Mandarins que sa disgrâce ne lui permettant pas d'offrir à l'Empereur les présens de Sa Sainteté , il les supplioit de vouloir le faire à sa place. Ils répondirent que l'Empereur étant déterminé à ne rien recevoir , ce seroit perdre le tems que de se charger d'une commission qui ne pouvoit que leur attirer des refus. Ils ajouterent que le meilleur parti pour M. le Légat étoit d'avoir recours à la priere , pour obtenir du ciel les lumieres pour se conduire avec sagesse dans une conjoncture si délicate.

M. le Légat pour donner quelque chose au contretems , crut que sans préjudice de la légation il pourroit se relâcher de la seconde demande qu'il avoit proposée , & il dit aux Mandarins que si la supériorité n'étoit pas du goût de l'Empereur , * il

* Cette Supériorité étoit infiniment du goût de l'Empereur , fatigué depuis long-tems des diffusions françaises.

l'abandonneroit volontiers pour se retirer comme un simple particulier , dans l'une des Eglises de la mission ; mais qu'il ne pouvoit rien relâcher au sujet de la Constitution , dont il devoit procurer l'acceptation sans avoir la liberté , ni de la modérer , ni de l'expliquer ; que tout ce qu'il feroit contre une Décision si solennelle , seroit nul en soi ; par rapport à lui , une lâcheté indigne de son Caractere ; & par rapport à Dieu , une prévarication criminelle , digne des vengeances de sa justice. Paroles que M. le Légat repeta plusieurs fois , pour les mieux faire entrer dans la mémoire de *Chaocham* qui se donnoit de grands mouvemens pour le faire plier sous les volontés de l'Empereur.

A l'occasion de ces paroles de M. le Légat , le Mandarin demanda s'il croyoit que ceux qui avoient permis ces cérémonies fussent criminels. M. le Légat répondit que ceux qui les avoient permises de bonne foi avant la Constitution , pouvoient être sans crime ; mais qu'après la Constitution il n'étoit plus permis de pratiquer ce qui étoit si clairement deffendu. *Chaocham* fit une instance : Pourquoi le Pape condamne-t-il ce que ses Prédécesseurs avoient permis ? Les au-

des Jesuites François & Portugais ; mais infiniment détestés par ces Peres , qui ne vouloient ni supérieur ni égal.

tres Papes, dit M. le Légat, avoient répondu avec sagesse suivant les exposés des faits qu'on n'avoit point examinés ; mais aujourd'hui les parties ont été ouïes, les faits examinés, & l'examen a été sérieux, long & profond ; ainsi la décision qui est survenue, a terminé les disputes d'une manière à n'en plus revenir.

Mais comment, ajouta *Chaocham*, le Pape a-t-il pu connoître la vérité par un Maigrot reconnu ignorant dans les caractères Chinois ? M. Maigrot, dit M. le Légat n'a point eu de part à la Constitution faite à Rome, pendant que ce Prélat étoit à la Chine, tout a été examiné à fond ; les parties ont dit ce qu'elles ont voulu, & ce qu'elles ont pu ; & c'est des écrits mêmes des Jésuites qu'on a tiré les connoissances nécessaires pour l'exposition des faits. Il seroit donc avantageux à la Religion Chrétienne, repliqua le Mandarin, que tous les Missionnaires fussent chassés de la Chine. Ce seroit, dit le Légat un grand malheur pour la Religion Chrétienne, mais ne l'y pas souffrir dans toute sa pureté, & la banir de l'Empire, ce seroit la même chose. *Chaocham* ayant ensuite demandé à ceux qui étoient destinés au service de l'Empereur, de quelle Religion ils étoient, il s'avisa de faire à M. le Légat la même question, à laquelle

le il répondit : que sa Religion s'appelloit la Religion Chrétienne , qui étoit la seule véritable , & qui renfermoit dans son sein tous les ordres Religieux , qui reconnoissoient le Pape pour leur Chef , auquel tous doivent le respect & l'obéissance. Ce fut par ces paroles que finit ce long & pénible entretien,

Le P. *Fan* s'étoit trouvé à cette séance, & avoit pris sa place bien au dessus du Légat, ce qui lui arriva plusieurs autres fois dans la suite. Les Mandarins se retiroient, lorsque ce Pere les avertit que le P. *Pereira* avoit manqué à interpreter un article essentiel pour terminer les contestations, qui étoit le Bref dont les Barnabites étoient porteurs. Les Mandarins étant rentrés sur cet avis, demanderent au P. *Pereira* ce qui en étoit, celui-ci ayant assuré qu'on n'avoit rien dit de ce Bref, les Mandarins s'adresserent à M. le Légat & lui dirent que sans un Bref qui permit de modifier la Constitution, tout étoit perdu sans ressource. M. le Légat répondit qu'il n'avoit pas parlé du Bref des Barnabites, qu'il sçavoit d'ailleurs ne rien contenir de ce que l'on demandoit, que ce Bref ne parloit que de sa prochaine arrivée, & que le Pape y prioit l'Empereur d'être favorable à la légation; & rien de plus. Qu'ainsi il

n'avoit point d'autre meilleur moyen à proposer, que de prier S. M. de recevoir le Bref dont il étoit porteur, où l'on trouveroit les raisons pressantes qui avoient engagé le Pape à rejeter ce qui ne s'accordoit pas avec la Religion. Que ce Bref accordoit des permissions fort étendues de pratiquer ce qui n'étoit pas opposé à la foi des Chrétiens, comme on le verroit si l'Empereur vouloit le faire ouvrir.

Les Mandarins répondirent : Votre Excellence a donc le pouvoir de modifier la Constitution, puisque le Bref contient des restrictions. M. le Légat répondit : non, je n'ai pas ce pouvoir, & il n'y a personne sur la terre qui puisse le donner ; mais j'ai cent fois supplié & je supplie de nouveau de recevoir un Bref dont on sera content ; & si S. M. ne veut pas l'ouvrir elle-même, qu'elle ait la bonté de députer des personnes de confiance, qui l'ouvrent en son nom en présence de Messieurs Pedrini ou Ripa, qui me conviendroient mieux que tout autre, pour m'expliquer avec eux en langage Italien. Le P. Fan prit la parole pour dire qu'on ne devoit pas demander des personnes qui s'étoient attiré l'indignation de l'Empereur par leur mauvaise conduite. M. le Légat répondit, que ne proposant ces Messieurs que pour la raison qu'il venoit

de donner, il ne croyoit pas que S. M. pût le trouver mauvais; que la pluralité des Interpretes étoit nécessaire pour bien mettre en Chinois le langage des Européens. Qu'il ne falloit pas négliger un moyen, duquel dépendoit le succès de la légation & le repos de la Mission. Les Mandarins ayant marqué qu'ils feroient leur rapport à l'Empereur, de tout ce qui avoit été dit, se retirèrent pour une seconde fois.

Le 28. de Décembre. On apporta de bon matin un ordre de l'Empereur pour faire passer M. le Légat dans une autre maison. Il partit sur le champ avec le P. Pereira & les Missionnaires de sa suite & on le mena à un grand Couvent de Bonzes, où il trouva *Chaocham* avec le Jesuite *Fan*, qui l'attendoient. Le Mandarin lui dit qu'il n'étoit pas encore tems de voir l'Empereur. Qu'on l'avoit fait passer dans une maison plus proche du Palais pour la commodité des Mandarins qui devoient traiter avec lui, qu'en attendant ils avoient ordre de l'interroger sur certains articles, quand les autres Mandarins seroient arrivés. On parloit encore, quand ces trois Mandarins entrèrent, le P. *Fan* étoit chargé de faire la fonction d'Interprete. L'on proposa quatre points de la part de l'Empereur.

1°. Que de la maniere dont M. le Légat s'étoit exprimé, il paroissoit qu'il avoit deux Brefs, l'un qui proposoit la Constitution, & l'autre qui donnoit des permissions.

2°. Que l'Empereur n'avoit pas trouvé bon qu'on eut proposé Pedrini & Ripa pour Interpretes; que le premier avoit plusieurs fois offensé l'Empereur, qu'il étoit le perturbateur de la paix, attaché à la cabale de Maigrot & d'Appiani; ce qui faisoit craindre à l'Empereur que lui Légat ne fût leur complice, infecté des mêmes sentimens & du même défaut de droiture. Que l'Empereur étoit étonné que le Pape, au lieu d'envoyer un Légat de la Religion de S. François, de S. Dominique, de S. Augustin, ou de Jesus, qui auroit pû négocier sans partialité, avoit envoyé un homme de la Religion de S. Pierre. *

3°. Que Pedrini s'étoit rendu coupable de plusieurs fautes dont on avoit honte de faire le détail, pour ne pas deshonorer la Religion. Que depuis long-tems il avoit mérité de perdre la vie, que l'Empereur par un excès de bonté lui avoit con-

* Les Jesuites en se faisant puérilement passer parmi les Chinois pour être de la Religion de Jesus, & les autres Ecclesiastiques pour être de la Religion de S. Pierre, ont prétendu faire croire qu'il y a entre ces deux Ordres la même inégalité, qu'il y a entre le Disciple & le Maître.

servée dans l'espérance que ce Missionnaire changeroit de conduite.

4°. Que Maigrot étoit la cause de tous les différends ; ce qui obligeroit enfin l'Empereur , si les différends ne finissoient pas bien-tôt , d'engager le Pape , ou à le lui renvoyer pour lui faire trancher la tête , ou à le punir lui même à Rome. Que ce Prélat étoit un homme sans mérite , & sans science dans les caracteres de la Chine , comme il l'avoit lui-même avoué en présence de l'Empereur : un vrai brouillon , un séditieux , l'auteur de toutes les disputes qui ont troublé les Européens. Que S. M. ne pouvoit pas comprendre comment un homme de ce caractère étoit regardé à Rome comme le Docteur de la Chine.

A ces quatre déclarations , où la Société prêtoit son langage à l'Empereur , le P. *Fan* en ajouta une cinquième , où la bouche de ce Jesuite parlant de l'abondance du cœur , n'exprimoit que trop les sentimens de ses autres Confreres. Cet homme se déchaîna avec tant d'emportement contre le Pape , qu'il faisoit fremir tous ceux qui l'entendoient , & que les Bonzes qui étoient présens , lui auroient donné une place distinguée dans leur Corps , s'ils avoient eu le plaisir d'entendre son Idiome. Le Pape commande ,

disoit entr'autres choses ce franc Jesu qui est donc ce Pape ? Il n'a pas le pouvoir de commander aux Anglois & Hollandois , & il prétend commander la Chine ? Nous y trouverons un bon mede ; que les Anglois font bien de bruler , que les Hollandois ont raison de se moquer de lui !

M. le Légat qui eut besoin de toute patience , pour ne pas payer sur le chapitre qu'il devoit à une insolence si outragée prit le parti du silence , dans la persuasion que l'esprit de ténèbres avoit fait passer ainsi le Jesuite pour le porter à quelque vivacité , qu'on auroit eu l'adresse de faire passer auprès de l'Empereur comme un outrage fait à la Majesté de ses ordres. Il se contenta donc de répondre aux quatre premiers articles dans le même ordre qu'ils avoient été exposés,

Il répondit au premier : Qu'il n'avoit qu'un Bref dont S. M. seroit contenté si elle avoit la bonté de le lire.

Au second : Qu'il n'a pas absolument demandé M. Pedrini pour Interpreté mais lui , ou M. Ripa ; & cela pour une commodité particulière , à cause de la langue Italienne naturelle à l'un & à l'autre. M. le Légat se plaignit ici avec bonté de Pere Fan de son peu de fidélité à rendre ses paroles à l'Empereur , qui ne se se-

ont offensé de sa proposition, si elle lui
voit été rapportée sans altération & avec
plicité. Qu'il n'avoit de prédilection
ur personne, qu'il devoit son dévoué-
ent tout entier à l'Eglise & au Pape,
si l'avoit envoyé pour terminer les dis-
tes & non pas pour en faire naître de
ouvelles. Que la Religion Chrétienne
nferme les différens Ordre Religieux
ai reconnoissent le Pape pour Chef Su-
reme. Que c'est le Pape qui les a ap-
rouvé avec cette plénitude de puissance
vec laquelle, quand il jugera à propos,
peut les faire rentrer dans le néant.

Au troisième: Que sans sçavoir ce qu'a-
oit fait M. Pedrini il étoit vivement
ouché d'apprendre qu'il eut encouru l'in-
ignation de l'Empereur. Qu'il rendoit
ille actions de grâces à S. M. de la
onté qu'il avoit eu de lui pardonner.

Au quatrième: Que M. Maigrot n'a-
ant point de part à la Décision de S. S.
si n'avoit prononcé qu'après avoir oui
s parties, il supplioit très-humblement
Empereur d'oublier ce qui s'étoit passé
ir rapport à lui.

Les Mandarins parlerent à leur tour.
ue peut-on, dirent-ils, trouver dans le
ref, qui puisse faire revenir l'Empe-
ur de ses préjugés contre les Décisions
i Pape? M. le Légat répondit que sa

mémoire ne pouvoit lui rappeler exactement le contenu du Bref, que le peu qu'il en avoit retenu, étoit au dessus de ses expressions. Que le Pape seul pouvoit dignement énoncer ses propres pensées. Mais qu'il étoit assuré que si S. M. le vouloit lire, elle se rendroit aux fortes raisons qui avoient obligé le Pape à donner son Décret.

Les Mandarins pressèrent M. le Légat de leur dire ce qui lui en étoit demeuré. Lui, après une protestation de se sentir dans l'impuissance de s'exprimer dignement, recita quelques articles du Bref. *Chaocham* ayant ensuite parlé pour porter M. le Légat à donner à l'Empereur une réponse capable de lever son opposition aux Décisions du Pape, M. le Légat lui dit bonnement qu'il étoit disposé à toutes les démarches qui ne seroient pas contraires à sa conscience. Les Mandarins repliquèrent qu'il n'y avoit pas d'apparence, que le Pape l'eût envoyé à la Chine pour être le simple porteur d'une Lettre, que le S. Pere l'envoyant en qualité de Légat, l'avoit sans doute muni des pouvoirs nécessaires pour contenter l'Empereur. M. le Légat répondit qu'il étoit envoyé en qualité de Légat, & chargé de tout faire pour plaire à l'Empereur, sans déplaire à Dieu. Les Mandarins lui deman-

derent ce qu'il vouloit faire pour arriver à son but. Je ferai, dit le Légat, tout ce que je pourrai pour rétablir la paix, & pour appaiser les différends. Je permettrai encore tout ce que je pourrai permettre.

Par conséquent, dirent les Mandarins, vous écrirez au Pape tout ce que vous ne pourrez pas permettre.

Le Légat répondit : Je ferai tout ce que je pourrai faire, & j'écrirai tout ce que je pourrai écrire.

Le Jesuite *Fan* fit aussi son instance : Puisque Son Excellence s'engage à faire ce quelle pourra, elle écrira donc tout ce qu'elle ne pourra pas faire.

Je ferai, dit encore le Légat, tout ce que je pourrai faire, & j'écrirai tout ce que je pourrai écrire.

Mais quelle difficulté, pourroit avoir Votre Excellence, repartit le Pere *Fan*, d'écrire ce qu'elle ne pourra pas faire ?

M. le Légat répondit : qu'il y avoit des choses qu'on pouvoit écrire, comme les difficultés qui survenoient, & d'autres qu'on ne pouvoit pas écrire, parce qu'elles sont déjà décidées ; c'est pourquoi j'ai dit, que je ferai ce que je pourrai faire, & que j'écris ce que je pourrai écrire.

Fan en qualité d'Interprète ayant expliqué les paroles de Son Excellence, les

Mandarins en parurent contens, & s'élevèrent pour se retirer, *Chaocham* embras tendrement * M. le Légat, lui fit mille complimens & mille démonstrations d'amitié, l'assurant qu'il aimoit la Religion Chrétienne, & qu'il emploieroit tout son crédit pour l'heureux succès de la légation. Le Pere *Fan* s'approcha de M. le Légat pour lui donner ses avis. Il prit la liberté de lui dire d'en bien user avec les Européens, ** & de ne point imiter le Cardinal de Tournon, qui pour s'être écarter des regles, avoit essuyé de grandes pertes, & attiré à la Mission des malheurs sans mesure. M. le Légat ne jugeant un tel discours digne de réponse, fit semblant de ne pas entendre, & laissa la suite sans lui avoir dit un seul mot.

Les Mandarins étant retirés, on ramena à une autre Maison éloignée de quelques mailles de *Chanchunyuen*. On continua de nous donner des gardes, avec des ordres semblables à ceux qui nous avoient tenus dans une espece de prison.

Sur le soir *Lymphinchum* étant venu signifier un ordre formel de l'Empereur

* *CHAOCHAM* étoit un parfait disciple d'habiles Maîtres dans l'art de dissimuler, de tromper & de trahir.

** En bien user avec les Européens, étoit, dans le sens du Pere *FAN*, de dissimuler les déreglemens des Jesuites, leurs usures, leurs parjures, leurs violences, leur commerce de leurs calomnies : ce que le Cardinal de Tournon a eu de voir pas souffrir.

M. le Légat, de donner par écrit le contenu du Bref du Pape. M. le Légat fit ce qu'il put pour s'en dispenser, alléguant que l'impossibilité où il se trouvoit d'exprimer les sentimens & les pensées du Pape, avec la dignité convenable, l'engageoit de supplier de nouveau Sa Majesté de recevoir le Bref, de l'ouvrir, & de se le faire expliquer.

Le Mandarin répliqua : que tout étoit perdu, s'il refusoit de donner le contenu du Bref. A quoi Monsieur le Patriarche repartit, qu'il ne pouvoit, ni ne devoit s'exposer au danger de se tromper ; qu'en ayant pas la copie du Bref, quoiqu'on la lui eût montrée à Rome, il ne pouvoit, sans témérité, se fier à sa mémoire, épuisée par les fatigues d'un si long voyage. Le Mandarin répliqua, que si M. le Légat refusoit de donner le contenu du Bref, la religion étoit ruinée sans ressource ; * que l'Empereur vouloit absolument l'avoir, au moins en abrégé, autant que la mémoire en pourroit fournir. M. le Légat, forcé de faire ce qu'on exigeoit de lui avec tant de violence, se retira dans une chambre, où il écrivit, comme il put,

* Les menaces de la ruine de la Religion : ressein rebatu pour intimider ceux qui veulent craindre. Les Jesuites, & son l'Empereur, demandent le Bref pour le combattre & le tourner en ridicule. LYMPICUM vil esclave d'une vile Société, se rend l'instrument d'une si noire méchanceté.

le contenu du Bref sur une feuille, & le contenu des Permissions sur l'autre.

C O N T E N U

D U B R E F.

» **L**E Souverain Pontife dit dans son
 » Bref, que pour la haute estime qu'il
 » conserve pour Sa Majesté, il desiroit
 » depuis long-tems lui envoyer son Lé-
 » gat pour lui témoigner sa reconnois-
 » sance de toutes les faveurs, dont il a-
 » voit comblé les Eglises & les Mission-
 » naires; qu'il avoit ressenti une grande
 » douleur de ce que le naufrage des Pe-
 » res Barros & Bauvolliers, & la mort
 » du Pere Raimond l'avoient obligé de
 » différer sa réponse; qu'il en auroit char-
 » gé le Pere Provana, si les infirmités
 » de ce Religieux ne lui avoient pas don-
 » né sujet de craindre, qu'il ne pourroit
 » se rendre en ce florissant Empire. Mais
 » qu'enfin il lui envoyoit sa réponse par
 » son Legat, qui avoit à sa suite plusieurs
 » personnes distinguées par leurs mérites
 » & par leur naissance, parmi lesquels il
 » esperoit qu'il s'en trouveroit plusieurs
 » à qui leur vertu & leurs talens procure-
 » roient le bonheur de rendre service à
 » Sa Majesté. Ainsi, ajoute M. le Lé-

» gat , la reponse , dont le P. Provana
» devoit être le Porteur , m'a été mise
» entre les mains. J'ai été choisi pour être
» Légat du Pape , & Sa Sainteté n'a pas
» crû que Votre Majesté s'offenseroit de
» ce que je refuse d'approuver ce qui a été
» si solennellement condamné , le Pape
» ayant d'ailleurs permis les cérémonies
» qui ne sont pas incompatibles avec la
» sainteté du Christianisme.

» Le Pape ajoute : que le P Provana
» auroit pû expliquer l'application avec
» laquelle on avoit examiné à Rome ce
» que ce Jesuite y avoit exposé de la part
» de l'Empereur , avec quelle maturité
» Sa Sainteté avoit pris son parti sur les
» Cultes contestés.

Le Pape prie Votre Majesté de vouloir
» entendre son Légat sur les choses que
» le P. Provana expliqueroit lui-même ,
» si la mort ne lui en avoit pas ôté le
» moyen.

» Sa Sainteté dit encore : que comme
» V. M. a bien voulu permettre à tous
» les Catholiques de son Empire de se
» conformer à toutes les louables coutu-
» mes des Chinois , elle ait la bonté de
» permettre qu'ils s'abstiennent de toutes
» celles qui sont contraires à la pureté du
» culte de Dieu , & que les Chrétiens, si
» disposés à rendre ce qu'ils doivent à sa

» Majesté , ayent la liberté de vivre
 » paix selon les regles de l'Évang
 » d'autant plus, ajoute le Pape, qu'il
 » a rien à craindre pour Votre Majesté
 » la part d'une Religion, qui recom
 » de si souvent dans ses prieres à D
 » les Rois & tous ceux qui sont élevés
 » dessus des autres pour les gouverner
 » qui ordonne avec les expressions
 » plus fortes , tout ce que l'obéissance
 » fidélité & le dévouement le plus
 » fait exige d'un Sujet envers son Pri
 » Le Pape déclare enfin, que non
 » lement la Religion Chrétienne ne
 » damne pas ceux qui donnent des
 » ques de reconnoissance à leurs par
 » mais qu'elle ordonne de leur obéir
 » de les respecter , avec promesse
 » part de Dieu , de récompenser leur
 » dévotion à s'aquiter d'un devoir si lé
 » me , par les bénédictions d'une lon
 » vie sur la terre. Sa Sainteté représen
 » à Votre Majesté , que sans cela , la
 » Religion Chrétienne , qu'elle comble
 » tant de faveurs dans ses Etats , si
 » moins protégée que tant d'autres ,
 » elle permet le libre exercice.

» Tels sont, Grand Empereur, les
 » termes du Bref, que ma mémoire me
 » rap
 » nit. Je me remets à l'original , sur
 » lequel
 » qui regarde les expressions respect

Sur les affaires de la Chine. 117

» ses envers Votre Majesté, dont le Bref,
» est rempli. Je ne les ai écrits que par
» soumission aux ordres de Votre Majesté,
» devant laquelle je m'abaisse pro-
» fondément.

Votre très - humble,
très-dévoué, & très-
obéissant Serviteur,

C. A. DE MEZZABARBA ;
Légit Apôtolique.

EXTRAIT

DES PERMISSIONS.

» **O**N tolere dans les maisons des Chrétien-
» tiens Chinois l'usage des Tablet-
» tes avec le nom du défunt, pourvu qu'à
» côté on mette la déclaration prescrite,
» & qu'on évite les superstitions & tout
» ce qui pourroit causer du scandale.

» On tolere les Cérémonies de la Na-
» tion, qui ne sont point imbuës de su-
» perstitions, qui n'en sont pas suspectes,
» & qui sont d'ailleurs purement civiles.

» On permet de rendre à Confucius
» un culte purement civile devant sa Ta-
» blette, pourvu qu'elle soit purgée de

» de l'Inscription superstitieuse , expri-
 » mée par les caractères ordinaires , &
 » qu'on y ajoute la déclaration prescrite.
 » De même on permet d'allumer des
 » cierges , de faire brûler des parfums &
 » de mettre des viandes devant la Ta-
 » blette de ce Philosophe.

» On permet les genuflexions , les in-
 » clinations , les prostrations devant la
 » tablette corrigée des defunts, ou devant
 » leur cercueil. On permet de présenter
 » des cierges pour la dépense des funeraï-
 » les , moyennant la déclaration par écrit,
 » qui exprime la protestation prescrite.

» On permet de préparer une table,
 » qui soit chargée de fruits , de viandes
 » & de tout ce qui est propre à manger
 » devant le cercueil , ou devant la tablet-
 » te corrigée avec la déclaration prescri-
 » te , pourvû qu'on en rétranche tout ce
 » qui sent la superstition , & qu'on ne se
 » porte à ces cérémonies , que par un es-
 » prit de reconnoissance pour les defunts.

» On permet de faire devant la Ta-
 » blette corrigée la Cérémonie , appelée
 » *Coleu* , à la nouvelle année Chinoise ,
 » & dans les autres tems de l'année.

» On permet de brûler des odeurs &
 » des chandelles devant les Tablettes ré-
 » formées , pourvû qu'on ajoute les pré-
 » cautions marquées.

» On peut faire la même chose devant
» les Tombeaux , où l'on peut dresser une
» table chargée de fruits & de viandes ,
» en se servant des correctifs marqués.

CHARLES-AMROISE,
Légat Apostolique.

M. le Patriarche donna ces deux Ecrits au Mandarin, qui se les fit interpréter, & qui donna à chaque article des marques de son approbation. Ce Mandarin demanda à M. le Légat s'il n'avoit point de Décision sur le *Tien* & le *Xamty*. A quoi M. le Légat répondit : que le Pape ayant entendu les Parties, avoit décidé que notre Dieu ne se pouvoit désigner que par le terme *Tienchu*. Enfin *Lymynchum* se retirant très content, nous laissa avec la forte espérance d'un heureux succès.

Le Mandarin porteur de l'extrait du Bref étant arrivé à la Cour, y trouva les Européens qui l'attendoient par ordre de S. M. pour en faire la traduction, qu'on commença aussi - tôt. On le traduisit par parties & par paragraphes qu'on envoyoit à Sa M. qui, selon le rapport de l'Eunuque, témoignoit sa satisfaction particulière à la lecture de chaque paragraphe. La traduction faite, l'Eunuque, *Cinsou*, *Chaocham*, & les autres Mandarins félicitèrent les Européens, & leur dirent que

les disputes étoient finies , parce que le Pape , disoient-ils , avoit accordé tout ce qu'il falloit pour contenter l'Empereur.

La joye fut courte. Le Pere Joseph Suarez , qui se trouvoit présent , le visage en feu : Tout beau , s'écria - t - il ; Messieurs , n'allez pas si vite. Les choses ne sont pas ce qu'elles paroissent. Il y a de la tromperie : Ne voyez - vous pas que selon l'Écrit , il faut ôter des Tablettes ces paroles : *Le siège de l'Esprit* , qui loin d'être permises , sont expressément défendues. *Chaocham* & l'Eunuque répondirent : Qu'est - ce que cela vous fait , pourvu qu'on vous permette les autres Cérémonies , les inclinations , les viandes , & les parfums ? En voilà trop , dit *Chaocham* ; que pouvez-vous desirer davantage ? Pour moi je me rends à la raison. Ces permissions suffisent : Soyez - en contens. Cela dit , il se rendit avec l'Eunuque à l'appartement de l'Empereur.

Le 29. les quatre Mandarins entrèrent dès le matin chez M. le Légat avec le P. Louis Fan. Après les cérémonies ordinaires pour entendre le *Chy* Impérial , ces Officiers exposèrent de la part de l'Empereur , * les quatre plaintes suivantes.

La première. Que M. Maigrot étoit

* Ce n'est pas l'Empereur , mais les Jésuites qui parlent par la bouche du Pere FAN.

un homme inquiet, l'auteur des differens, un brouillon, qui avoit troublé la paix de la Mission, tranquille avant l'arrivée de ce Prélat. Qu'il avoit trompé le Pape par de fausses informations, en donnant des fausses idées des cultes Chinois. Qu'il avoit été convaincu d'ignorance & déclaré ignorant par deux Edits de l'Empereur. Que c'étoit l'homme le plus vil qui eût paru à la Chine, n'ayant pour tout mérite que le talent de contredire, & de faire naître des différends.

La seconde, que M. Pedrini avoit mérité la mort pour avoir plusieurs fois offensé l'Empereur, & pour avoir écrit au Pape des faussetés. Le P. Pereira dit alors que le P. *Fan* avançoit de lui même ce qu'il venoit de dire. Sur quoi il est bon de remarquer que le P. Pereira & les autres Jesuites ont toujours affecté de contredire leur Pere *Fan*, qu'ils traitoient d'enfant bâtard de la Compagnie. Mais le voile étoit trop transparant, & l'on a remarqué que la conduite de ce Religieux n'étoit qu'un jeu concerté avec ses Confreres, pour se charger seul de toute l'iniquité de leur manège, parce que ce Jesuite Chinois n'ayant rien à craindre du côté de Rome, & moins encore du côté de la Chine, avoit été jugé propre à couvrir la Société, qui vouloit paroître in-

nocente quoiqu'elle fût la seule coupable

La troisième plainte portoit. Qu'enfin l'Empereur étoit résolu de punir Maigrot & Pedrini. Qu'à la vérité l'Empereur la considération de M. le Légat avoit pu donner à tous les Européens. Qu'il avoit remis la peine de mort à Pedrini, qui l'étoit venu remercier avec les autres Européens, autant par ses larmes que par ses paroles; mais que puisque le Légat venoit de lui faire des propositions désagréables & contraires à ses Edits, il avoit repris sa première indignation contre ces deux coupables. Qu'il vouloit que Pedrini eût la tête coupée, & que le Pape lui envoyât Maigrot pieds & mains liés pour lui faire subir le même châtimement, à moins que le Pape n'aimât mieux le punir à Rome, que le Légat pouvoit opter, mais qu'il falloit qu'on donne à l'Empereur la satisfaction qu'il demandoit, par le sacrifice de ces deux coupables.

La quatrième plainte. Que l'Empereur n'avoit pu comprendre comment le Pape avoit pu condamner les cultes Chinois, comme incompatibles avec la Religion Chrétienne, puisqu'il n'avoit été informé que par des ignorans, & des hommes de mauvaise foi, * que lui Em-

* Le Pere FAN parle ici plus juste qu'il ne croit, puisque le Pape n'a tiré ses informations que des Jésuites, & qu'il n'a

pereur avoit pris la résolution de donner des explications, & de mettre ces matieres dans leur juste point de vûe.

Les Mandarins, après que le Pere *Fan* eut parlé, prièrent M. le Légat de donner ses réponses. Ils lui demanderent s'il avoit connu à Rome Pedrini & Ripa, ajoutant que ces deux hommes étoient des brouillons, indignes de demeurer à la Cour, & que l'un & l'autre avoit mérité les châtimens les plus rigoureux.

Le P. Pereira affecta encore de contredire le P. *Fan*, & dit : que l'Empereur avoit pardonné à Pedrini, & qu'il n'étoit pas mécontent de Ripa ; ce qui n'empêcha pas son Confrere de parler sur le même ton, & avec le même emportement. Je crois que ce Religieux pouvoit librement dire tout ce qu'il vouloit ; puisqu'il est constant, que tout ce qu'il lâcha ce matin, n'étoit que l'imposture d'un Jesuite, qui fait dire à l'Empereur, ce que ce Prince n'avoit jamais ni dit ni pensé, comme il est aisé de s'en convaincre par la lecture du Journal, que les Jesuites ont fabriqué sous le nom des Mandarins, où ces Peres parlent de Messieurs Maigrot & Pedrini d'une maniere fort opposée à ce que le P. *Fan* venoit d'en dire. Ainsi le P.

Écoutez que ces Peres pour avoir connoissance des faits qui sont la matiere de sa décision,

Fan a parlé sans ordre du Monarque ; ce que M. le Légat ne pouvant pas découvrir alors, prit au pied de la lettre ce qu'on venoit de lui dire , & demanda pardon pour les deux prétendus coupables. Le P. *Fan* prit au mot M. le Patriarche : Votre Excellence , s'écria-t-il , avoue donc que ces deux hommes sont coupables , puisqu'elle demande pardon pour eux. M. le Légat répondit : Je ne dis pas cela ; mais dès qu'on m'affure qu'ils ont encouru l'indignation de l'Empereur , je demande pour eux la faveur de Sa Majesté. On ne peut , répliqua le P. *Fan* , demander pardon pour quelqu'un , sans le supposer coupable , autrement on accuseroit l'Empereur d'injustice & de tyrannie. Doucement , mon Pere , dit M. le Légat , je n'ai dit ni pensé qu'un si bon Prince fût injuste ou tyran : de grace , ne donnez pas à mes paroles le sens qu'elles n'ont pas : contentez-vous de faire un fidele rapport de mon attachement respectueux pour la personne de Sa Majesté. J'ai dit , & je le répète , qu'ayant oui dire que ces deux hommes ont offensé l'Empereur , je demande pardon pour eux avec la soumission la plus parfaite , étant de mon devoir de demander pardon pour tous , quand même ils seroient coupables , ainsi que le prescrit la Loi Chrétienne ; d'autant plus

que le Pape m'a envoyé pour implorer la clémence de l'Empereur pour ceux qui auroient eu le malheur de lui déplaire.

Le P. *Fan* en demeura là. Il expliqua les pensées & les réponses de M. le Légat qui dit en peu de paroles : qu'il n'avoit pas sçû avant que d'arriver à la Cour, le malheur des deux Missionnaires non plus que le ressentiment de l'Empereur à leur égard. Que le Pape par son Decret n'avoit pas prétendu abolir les usages des Chinois, mais seulement corriger les erreurs des Chrétiens. Que l'unique but de sa Constitution étoit de retrancher ce qui ne se pouvoit pas accorder avec la Religion Chrétienne, comme on le pourroit voir dans le Bref où Sa Majesté connoîtroit clairement la droiture des intentions du Chef de la Religion des Chrétiens.

Chaocham après cette réponse, fit paroître sa sensibilité à la peine de M. le Légat : peine, disoit-il, qui paroissoit sur son visage par un abatement & une maigreur qui ne pouvoit venir que de sa tristesse. Il lui offrit ses services auprès de l'Empereur. Il lui promit de porter le Monarque à recevoir le Bref. Il l'exhorta à prendre courage, l'assurant que l'Empereur lui enverroit le lendemain un de ses Neveux pour le saluer, & que ce Prince aimoit beaucoup la Religion Chrétienne, dans

laquelle il n'avoit jamais rien trouvé que de bon, comme lui-même l'avoit publiquement déclaré. * Il ajouta que l'Empereur n'en vouloit point à la Religion ; mais qu'il étoit justement indigné contre ceux qui avoient mal parlé des Cultes Chinois, & par-là troublé la tranquillité de la mission, qui étoit depuis tant d'années dans la paisible possession de ses Usages ; qu'il étoit sur tout irrité contre Maigrot, qui n'étoit qu'un ignorant & si méprisé à *Focheu*, que les Chrétiens l'ont pris par la barbe & jetté par terre. Enfin il l'exhorta à ne se point livrer à la tristesse, mais à contenter l'Empereur par une réponse capable de le faire revenir de ses préjugés.

M. le Légat ayant assuré le *Chao* que sa tristesse venoit de son malheur de n'avoir pû obtenir les bonnes grâces de Sa Majesté, témoigna combien il étoit sensible à la disposition de bonté que l'Empereur faisoit paroître en faveur du Christianisme : Religion véritablement divine de quelque côté qu'on la considère. Qu'à l'égard de ceux qui avoient encouru la disgrâce de S. M. il imploroit la clémence d'un si bon Prince, le suppliant de leur confirmer le pardon qu'il leur avoit si souvent accor-

* L'Empereur n'a été détourné de la Religion Chrétienne, que par les déreglemens des Missionnaires qui étoient sous ses yeux, & qui s'en étoient les Apôtres, ainsi que ce Prince l'a souvent déclaré lui-même.

dé. Qu'enfin il prioit le *Chao* & les autres Mandarins de dire à l'Empereur tout ce qu'ils jugeroient à propos pour le lui rendre favorable.

Chaocham prit la parole, & promit qu'ils rendroient compte de tout à l'Empereur, & qu'ils l'informeront de la vive douleur, avec laquelle Son Excellence venoit d'apprendre le malheur des deux Européens, qu'elle ne sçavoit pas auparavant; que de sa part ils demanderoient pardon pour tous, espérant que cette bonté qui leur avoit été si favorable, se réveilleroit envers de pauvres Etrangers qui l'aimoient, & qui étoient sincèrement attachés à son service. M. le Légat applaudit fort à ce discours du *Chao*, & tous se retirèrent.

Les Peres Cefari & Ferrari ayant tout d'un coup paru, surprirent agréablement M. le Légat. L'Empereur venoit de leur rendre la liberté, en les faisant sortir de prison, où, à la recommandation des Jésuites, on les avoit tenus enfermez depuis leur arrivée. Ils nous firent le détail de leurs aventures, la reception qu'on leur fit à Canton, leur prompt départ pour Peking, d'où sur le champ on les renvoya en Tartarie, où étoit S. M; les interrogations qu'on leur fit, avec les réponses qu'ils donnerent; leur renvoi à Peking,

sans avoir vû l'Empereur, qui leur refusa son audience, aussi-bien que de recevoir le Bref dont ils étoient porteurs; enfin leur prison de Pekin, où ils n'eurent pas la liberté de voir aucun des Européens. Il mirent entre les mains de M. le Légat la copie des questions qui leur avoient été faites, avec les réponses qu'ils donneren en ces termes;

» On nous a demandé, si nous avon
 » été envoyez par le Pape; Nous avon
 » répondu que oui.

D. » Où sont vos Lettres de créance

R. » C'est le Bref, où nos noms son
 » exprimez avec notre commission.

D. » Ce n'est pas assez de le dire, o
 » peut en douter; & l'Empereur n'e
 » pas trop disposé à vous en croire sur vo
 » tre parole, après que le Pape a refusé
 » de reconnoître le P. Provana en qual
 » té d'Envoyé de l'Empereur, & que
 » Pere est parti de Rome, sans apport
 » un seul mot de réponse.

R. » Le Pape a reconnu le P. Prov
 » na en qualité d'Envoyé de l'Emperet
 » & l'a, comme tel, reçu avec honneu
 » Il l'a renvoyé à la Chine en lui donna
 » ses instructions de vive voix; mais
 » Sainteté s'est réservée de répondre p
 » au long par la bouche de son Légat

D. » Connoissez-vous M. de Cono

» & ce Prêlat n'a-t-il pas été puni par le
» Pape ?

R. » Comme nous n'avons été que
» deux jours à Rome, nous ne sommes
» pas instruits de ce fait.

D. » Pourquoi le Pape n'envoye-t-il
» pas un Romain, ou quelque personne
» instruite ?

R. » Parce que le Pape ayant jugé à
» propos de se servir des Religieux de
» notre Congrégation, pour accompa-
» gner M. le Légat en qualité de Mis-
» sionnaires; & Son Excellence n'étant
» pas encore prête à partir, on nous a fait
» prendre les devans, & on nous a char-
» gés d'annoncer son arrivée prochaine.

D. » N'avez-vous rien à dire de vive
» voix ?

R. » Rien, sinon que Sa S. nous a
» donné le pouvoir d'expliquer plus au
» long ce qu'elle a exprimé dans son Bref.

D. » Qu'est-ce que contient ce Bref ?
» N'y a-t-il pas joint quelque autre Ecrit ?

R. » Non : Quant aux événemens ar-
» rivez à la Chine.

(*Il manque ici deux lignes dans le Manu-
crit Italien, que nous n'avons pu suppléer.*)

D. » Quel est le nom, l'âge, la di-
» gnité & la qualité du Légat ? Sera-t-il
» aussi turbulent que celui à qui il succe-
» de ? Si cela étoit, on peut compter qu'on

» n'entendra jamais parler du Pape à la
» Chine ?

R. » Le nom du Légat est Charles-
» Ambroise de Mezzabarba , Patriarche
» d'Alexandrie , homme distingué par sa
» naissance , prudent , sage , discret , très-
» propre à plaire à l'Empereur , & à mé-
» riter sa confiance.

D. » Connoissez - vous Messieurs Pe-
» drini & Ripa ? Sont ils honnêtes gens ?
» ont-ils été envoyez par le Pape ? Il faut
» remarquer que ces deux MM. étoient
» présens à l'interrogatoire.

R. » Nous ne les connoissons que de
» réputation , qui nous a appris qu'ils sont
» gens d'honneur , pleins de vertus , &
» bons Prêtres. Nous sommes de plus as-
» surés qu'ils ont été envoyez par le Pape.

D. » Quel est votre âge ? Quelle est
» votre Religion ? Q'avez - vous étudié ?
» Avez - vous appris quelque art , qui
» puisse vous rendre utiles au service de
» l'Empereur ?

R. » Nous sommes de la Propagande.
» Nous avons étudié la Philosophie & la
» Théologie ; nous ne sçavons aucun art,
» qui nous puisse rendre utiles au service
» de S. M.

» Ces interrogations finies , on nous
» fit souper , & après le repas nous fû-
» mes appellez par *Chaocham* , qui fit

» encore trois autres questions : sçavoir ;
» si nous avions des Lettres pour MM.
» Pedrini & Ripa ; ce que le Pape nous
» avoit donné pour notre vóyage ; si nous
» voulions nous arrêter à Pekin, ou rési-
» der à Canton. A quoi nous donnâmes
» des réponses, dont il parut content.

» On nous demanda si nous avions des
» présens pour l'Empereur.

» Nous répondîmes : que Sa Sainteté
» les avoit mis entre les mains de M. le
» Légat avant notre départ pour la Chi-
» ne. A mesure qu'on faisoit les deman-
» des, & qu'on donnoit les réponses, on
» les mettoit en écrit.

Ces Peres rapporterent, qu'en inter-
prétant la dernière réponse, où ils se di-
voient de la Propagande, le Pere Pereira
l'exprima en termes qui marquoient du
népris, les traitant de Tribunalistes, &
le semeurs de discorde. Monsieur Ripa
l'en ayant repris, & averti de s'expliquer
en termes plus convenables, ce Pere ré-
pondit, que c'étoit la même chose, &
qu'il n'y avoit rien à corriger. Ces mêmes
Peres nous rapporterent ce qu'ils venoient
l'entendre de la bouche d'un Mandarin :
sçavoir, que l'Empereur passant auprès
de l'appartement où s'assembloient les Eu-
ropéens, avoit appellé le Pere Suarez,
donnant à tous la liberté de s'approcher

de lui , pour le voir & l'entendre. Qu'à
lors l'Empereur tendant la main qui te
noit un moucheoir , dit au Jesuite de le
recevoir ; que ce Pere ayant allongé le
bras pour le recevoir, l'Empereur retira
sa main avec le moucheoir , & tendit l'autre
qui étoit vuide , en pressant encore le
Pere de prendre ; mais que le Jesuite n'avançant plus , l'Empereur lui demanda
pourquoi il ne prenoit pas ; il lui dit , que
c'étoit parce qu'il n'y avoit rien à prendre.
Voilà justement , repartit l'Empereur
comme a fait le Légat du Pape ; il
beaucoup promis à Canton , & ne donna
rien à Pekin. *

Le 30. Les quatre Madarins vinrent
chez M. le Légat avec un des neveux de
l'Empereur , & deux autres personnes de
la Cour. Après qu'on eut pris séance ,
le Prince Neveu complimenta M. le Légat
l'assurant de la joye qu'avoit l'Empereur
de son heureuse arrivée , à cause de l'estime
particulière qu'il avoit pour le Pape
que S. M. l'ayant envoyé pour le saluer
l'avoit chargé de lui dire qu'elle ne devoit
pas les nouveautés , & qu'il craignoit
qu'en ne disant les choses qu'à demi ,
n'en arrivât dans la suite des revers dis

* Preuve certaine que le contenu du *Bref* & des *Permissifs*
avoit été ou altéré , ou supprimé par les *Jesuites* , afin
l'Empereur n'en eût pas connoissance.

ciles à réparer. Après ces paroles il se tourna du côté des Mandarins, comme pour les prier de venir au secours de sa mémoire, & de lui rappeler ce qu'il avoit à dire.

Il raconta la dispute de certains Bonzes sur la figure de leur bonnet; les uns le voulant tourné d'une maniere; les autres d'une autre; & il dit, qu'après avoir long-tems contesté, sans avoir pû convenir entre eux, il arriva à la fin que ceux qui le vouloient d'abord d'une façon, le voulurent ensuite de l'autre.

M. le Légat après avoir témoigné sa reconnoissance des sentimens que l'Empereur avoit du Pape, déclara que la fin de la légation étoit de supplier Sa Majesté de lui accorder la grace qu'il desiroit depuis long-tems, qui étoit, de donner la liberté de professer la Religion dans sa pureté; que le culte du vrai Dieu étant unique & toujours le même, on ne verroit à l'avenir aucune nouveauté, après qu'on en auroit retranché ce qui depuis peu de tems étoit introduit d'incompatible avec son intégrité. Les Mandarins dirent ensuite, au nom de l'Empereur, que Sa Majesté avoit à sa Cour d'autres Ambassadeurs; celui de Moscovie, & celui de Corree, qu'ayant été informé que le Légat du Pape étoit arrivé, il en avoit conçu une grande joye, & avoit envoyé son Neveu pour le recevoir & pour le saluer.

Le Pere *Fan* qui étoit présent , & qui servoit d'Interprète , dit à M. le Patriarche que l'Empereur lui preparoit de très grands honneurs , pourvû qu'il en usât bien avec les Européens , * & qu'il évitât les travers du Cardinal de Tournon qui ne pourroient que lui attirer des déboires sans mesure. Le Légat lui dit : qu'il éviteroit tout ce qui le rendroit indigne des bonnes grâces de l'Empereur.

Les Mandarins avertirent les Européens de la part de l'Empereur , d'aller au devant du Légat pour le recevoir de la manière qui se pratique en Europe , & que M. le Légat auroit la bonté de le recevoir selon le cérémonial Italien. En suite les Mandarins pour préparer M. le Patriarche à la cérémonie de sa première Audience , le firent mettre à genoux avec ceux de sa suite , leur ordonnant de battre neuf fois la terre de leur front.

Les Européens qui attendoient à la cour , entrèrent après cet exercice. Tous baïserent les mains de M. le Légat , ** qui les reçut avec beaucoup de bonté. Tous s'étant assis , le P. Suarez , Supérieur de

* En bien user avec les Européens , c'étoit dissimuler les usures , les divisions scandaleuses , & les desordres crians de Jésuites.

** La Relation Latine dit que quelques Européens firent à M. le Légat la révérence comme il faut , quelques-uns assés cavalierement , d'autres d'une manière qui pouvoit offenser

ollege de Pekin , complimenta M. le Patriarche , & l'assura au nom de sa Compagnie, de la joie qu'elle avoit de son heureuse arrivée. M. le Légat ayant répondu avec politesse , exhorta les Jesuites à profiter des dispositions de l'Empereur , favorables aux vûes du Pape, & d'employer ce qu'ils pouvoient avoir de crédit pour donner à la légation le succès qu'on avoit sujet d'en attendre , qui étoit l'établissement de la pureté du culte de Dieu, la paix des Missionnaires , par leur soumission aux Décisions du Vicaire de J. C. Le Pere Parennin dit au nom de tous, qu'ils comptoient faire ce qui dépendroit d'eux , afin que tout réussît à la plus grande gloire de Dieu , à l'établissement de la Paix , & à l'honneur de M. le Légat ; mais que l'accommodement projeté étoit sans apparence de succès, * Les Mandarins voulurent sçavoir ce qui s'étoit dit entre le Légat & les Jesuites. Le P. *Fan* ayant commencé à leur expliquer , le P. Parennin l'interrompit, & l'empêcha de continuer. Ensuite tous se retirerent , sans qu'il fût permis ni à M. le Légat , ni à aucun d'eux de sa suite de sortir de la maison pour aller rendre visite aux personnes de leur connoissance.

* La Relation Latine fait dire au Pere Morao Jesuite : Je réjouis de ce que Votre Excellence est venue pour voir ce Pays.

Le 31. le Mandarin *Lymphinchum* vint sur les neuf heures prendre M. le Légat avec toute sa suite , pour le conduire l'Audience. M. le Légat , pour obéir au ordres de l'Empereur , se mit en habit d'Prélat , en camail & en rochet. Nous pour obéir à M. le Légat , nous nous habillâmes à la Chinoise , pour éviter le spectacle qu'auroit donné la diversité des habits Religieux avec lesquels il auroit fall paroître , si nous avions pris chacun l'habit de notre Ordre. Nous trouvâmes à l'porte du Palais Impérial les trois autres Mandarins , qui firent entrer M. le Légat avec sa suite dans une grande cour , laquelle aboutissoit la Sale d'audience, o les premiers de l'Empire étoient déjà rangés en six lignes de chaque côté du trône. Il y avoit au bout de chaque ligne quatre tables chargées de biscuits sucrés & de plusieurs especes de mets. Un moment après l'Empereur entra avec ses Gardes , & s'étant assis sur son trône , M. le Légat , & tout tant que nous étions de sa suite , nous étant mis à genoux au milieu de la cour nous nous prosternâmes selon l'usage du Pays. Ensuite M. le Légat ayant pris de mains de son Camérier le Bref , alla accompagné de *Chaocham* le donner à l'Empereur. Après que le Prince se fut informé de la santé du Pape , il remit le Bref

entr

entre les mains du second Eunuque. Aussitôt après on conduisit M. le Légat à la place qui lui étoit destinée , qui étoit la dernière de la première ligne , où étoient les Petits Rois à la droite du trône. On nous mena aussi à notre place , qui étoit à main droite de la dernière ligne ; en sorte que nous en formions une septième. Après que l'Empereur eut donné le signal, tout le monde étant assis , quelques Mandarins parurent avec un grand bassin , où étoit une peau précieuse , que l'Empereur envoya par son second Eunuque à M. le Légat , qui la prit , & s'en couvrit par dessus son habit de Prêlat , pendant que l'Empereur de son côté se couvroit de ce qu'on lui avoit apporté. Enfin l'Empereur s'étant mis à table , donna aux autres l'exemple de manger , qui fut suivi de toute l'Assemblée. On portoit pendant le repas divers sortes de mets à la table de l'Empereur, dont S. M. faisoit part à S. E. par le ministère de ces mêmes Mandarins , qui l'avoient tant fait souffrir quelques jours auparavant , & qui étoient en cette audience obligés de le servir debout , & de lui couper les morceaux ; ce qu'ils furent obligés de faire toutes les fois que M. le Légat mangea à la table de l'Empereur.

Aussitôt après le repas , M. le Légat fut reconduit au trône de l'Empereur, où

il reçut des mains du Monarque une tasse d'or pleine de vin. On nous mena aussi tous aux pieds du trône, où nous reçûmes de la main des Mandarins chacun notre tasse d'or pleine de vin, que nous bûmes, en faisant la cérémonie du *Coleu. M.* le Légat ayant été de rechef appelé au trône avec les Gens de sa suite, l'Empereur lui demanda, s'il n'avoit rien à ajouter à ce qu'il avoit proposé aux Mandarins les jours précédens. Messieurs Pedrini & Ripa servoient d'Interpretes avec le P. Bouvet.

M. le Patriarche dit qu'il avoit été envoyé par le Pape : premièrement, pour s'informer de la santé de Sa Majesté, ensuite, pour la remercier de la protection qu'elle accordoit à la Religion Chrétienne & à ses Missionnaires ; enfin, pour la supplier très-humblement de permettre dans ses Etats l'exercice de la Religion Chrétienne dans sa pureté, suivant la Constitution donnée par Sa Sainteté.

L'Empereur voulut que le Légat répétât ce qu'il venoit de dire : ce qu'ayant été fait, l'Empereur dit qu'on parleroit de cette matière en une autre Audience. Il ajouta qu'il avoit vû dans des Tableaux venus d'Europe, des hommes peints avec des aîles, & il demanda au Légat ce que cela vouloit dire. M. le Patriarche répon-

dit , que quand ces peintures étoient placées auprès de Jesus-Christ , de la sainte Vierge, ou des Saints, elles représentoient les Anges. Mais , répondit l'Empereur , pourquoi leur donner des aïles ? M. le Légat répondit , que c'étoit pour faire connoître leur agilité. L'Empereur dit , que cette réponse étoit un paradoxe , que les Chinois ne comprendroient jamais , parce qu'ils n'entendoient pas les Livres d'Europe , & qu'ils sçavent fort bien qu'il n'y a point d'hommes qui ayent des aïles. Qu'après tout , si les Chinois entendoient les Livres d'Europe , ils comprendroient que ces Peintures étant symboliques , ne renfermoient point d'erreur ; mais une vérité que personne ne conteste.

M. le Légat s'apercevant où tendoient ces discours , pour trancher court , répondit : Que Jesus-Christ , notre Sauveur & Maître , avoit par lui - même instruit son Eglise & décidé les questions , pendant qu'il étoit sur la terre ; mais que depuis son Ascension dans le Ciel , il avoit laissé S. Pierre , qu'il avoit choisi pour être son Vicaire , & après S. Pierre tous ses Successeurs , pour juger des controverses en matière de foi , avec promesse de l'assister de ses divines lumières , & de le garantir de toute erreur. Que le Pape ne pouvoit pas être trompé par de faux exposés , par

ce que Dieu lui avoit donné un esprit de discernement pour découvrir la vérité ; sans crainte de s'égarer. Mais , dit l'Empereur , comment peut prononcer le Pape sur des objets qu'il n'a ni vûs ni connus ? Pour moi je n'aurois jamais la présomption de juger des Coutumes d'Europe , qui me sont inconnues. M. le Légat répondit : que le Pape ne jugeoit point des Coutumes & des Usages de la Chine , & qu'il se bornoit à regler ce qui regarde la Religion Chrétienne , en décidant ce qu'on peut pratiquer , & ce qu'on doit rejeter.

L'Empereur demanda s'il n'avoit rien de plus à dire. Le Légat répondit : qu'il devoit encore très - humblement supplier Sa Majesté de pardonner à tous les Européens , & d'oublier ce qui auroit pû lui déplaire dans leur conduite , se donnant pour caution , qu'à l'avenir , ils vivroient dans une parfaite union , attentifs à éviter ce qui pourroit leur attirer l'indignation de Sa Majesté. Le Monarque dit que cette proposition étoit bonne ; mais qu'il en différerait la décision à une autre Audience. Après ces paroles M. le Légat fut reconduit à sa place.

L'Empereur fit ensuite appeler le P. Cassius , qu'il interrogea sur quelques points de Mathématique. Il demanda s'il

n'y en avoit pas d'autres parmi nous, qui scût les Mathématiques. Nous répondîmes qu'il n'y avoit que le Pere Cassius, qui les eût étudiées. Il demanda encore, s'il n'y avoit personne de nous qui eût le secret de fortifier la mémoire; & après qu'on eut répondu que non, on nous congédia tous. L'Empereur voulut qu'on portât chez M. le Légat les tables couvertes de mets & de fruits, auxquels on n'avoit presque pas touché.

A peine fûmes-nous rentrés à la Maison, qu'on rappella au Palais tous ceux qui étoient du service de l'Empereur. On les entendit tous en particulier sur leur profession, & tous furent agréés de l'Empereur, qui loua leur habileté, & en parut content.

JANVIER 1721.

Le 1. Janvier 1721, les trois Mandarins, *Chaocham, Imby, Limpynchum*, se rendirent le matin de la part de l'Empereur, chez M. le Légat, pour l'avertir de tenir ses présens prêts. Comme ces présens, sur tous les Instrumens de Musique, étoient fort dérangés, M. le Légat demanda du délai pour les rajuster. Mais les Mandarins ayant dit que ce dérangement n'étoit pas de conséquence, & que l'Empe-

reur les feroit ajuster à sa maniere , M. le Légat répondit qu'il exécuteroit ce que Sa Majesté ordonoit.

Les Mandarins demanderent à M. le Patriarche , s'il avoit en son particulier des présens à faire à Sa Majesté. M. le Légat répondit, qu'il avoit apporté quelques curiosités d'Europe ; mais que les caisses ayant été endommagées par les secousses des voitures , il lui falloit du tems pour les mettre en état d'être présentées.

Les Mandarins demanderent encore si nous , qui étions de la suite de M. le Légat , avions aussi des présens à faire. Et comme nous eûmes répondu que non , les Peres Cesari & Ferrari prirent cette occasion pour dire aux Mandarins , avec la permission de M. le Légat , qu'ils étoient chargés du Bref du Pape pour Sa Majesté , & qu'ils les prioient d'employer leur crédit auprès de Sa Majesté pour l'engager à le recevoir. Les Mandarins promirent de le faire , & de rendre réponse.

Ces Officiers Chinois se mirent ensuite à relever sans mesure les honneurs que le Légat venoit de recevoir. Le *Lymphinchum* dit à M. le Légat , qu'il avoit représenté à l'Empereur les incommodités de la maison où il étoit ; qu'étant trop petite & trop nuë , Sa Majesté avoit ordonné de le loger dans une autre maison plus commode,

& moins froide. Un moment après les autres Mandarins dirent à M. le Patriarche : Quel sera l'étonnement du Pape , lorsqu'il apprendra le détail des honneurs qu'il avoit reçus de Sa Majesté. Ils ajouterent que S. E. devoit sur tout éviter de prêter l'oreille aux discours de MM. Pedrini & Ripa , qui pourroient le séduire & lui attirer des traverses. M. le Légat répondit que le Pape avoit une haute idée de la magnificence de Sa Majesté , que le détail qu'on lui feroit des honneurs accordés à son Légat ne pourroit faire autre chose , que confirmer dans son esprit les sentimens d'estime qu'il avoit pour cet incomparable Monarque , que pour ce qui étoit de lui , se trouvant sans partialité , il écouteroit ceux qui s'adresseroient à lui , sans se livrer à personne. Après quelques autres discours assez indifferens , les Mandarins se retirerent.

L'Après diné l'Empereur envoya par le *Cinsou* à M. le Légat un présent de mets & de fruits , parmi lesquels il y avoit des Faisans que l'Empereur avoit lui-même tués à la chasse. L'Eunuque renouvela l'ordre du matin , d'offrir le jour suivant les présens de S. S. Il avertit aussi les Peres Cefari & Ferrari d'apporter le Bref du Pape dont ils étoient chargés , S. M. s'étant déterminée à le recevoir , leur com-

mission étant rendue certaine par le témoignage du Légat. L'Eunuque étant parti, nous fûmes reconduits dans une autre maison un peu moins incommode dans le Bourg de *Chancunyuèn*, où l'on posta des Gardes comme auparavant, avec ordre de ne laisser entrer ni sortir personne. *

Le 2. M. le Légat alla au Palais suivi de tous ses Missionnaires. Les Peres *Cefari* & *Ferrari* donnerent aux Mandarins le Bref du Pape, pour le faire donner à l'Empereur. Sa Majesté le fit ouvrir par *Chaocham*, & interpreter par le P. *Suarez*, qui s'étoit retiré dans un autre appartement, pour n'être pas apperçû de M. le Légat. Ce Pere après l'avoir lû & expliqué, dit au Pere *Regis*, qui étoit avec lui dans la même chambre : qu'à la vérité ce Bref étoit écrit avec prudence & modération ; mais que l'autre étoit fort hardi, *molto ardito* puisque le Pape y offendoit beaucoup les Peres de la Compagnie. *offendeva molto i Padri della Compagnia*. Si depuis M. le Légat n'avoit pas plusieurs fois entendu ces discours insolens, il auroit pû croire avoir mal entendu & s'être trompé, quoique les deux chambres ne fussent séparées que par une cloison de

* Les Jesuites craignoient les déclarations des Chinois, qui les avoient si bien fait connoître du tems du Cardinal de Tournon,

papier de la Chine , & que la porte fût ouverte. Mais cette journée fut remarquable par la licence que ces Peres se donnerent de lacher mille injures contre le Bref du Pape ; ce qui fut fait non seulement par le Pere Suarez mais par ses Confreres publiquement , & en présence des nouveaux Missionnaires qui eurent la douleur d'entendre de la bouche de ces Peres, que ce Bref étoit plus propre à irriter l'Empereur qu'à le rendre favorable ; que le Pape avoit, en le donnant, manqué d'attention à ses interêts, & qu'il avoit trop donné aux discours de ceux , qui en veulent à la Compagnie. Par malheur ces discours étoient soutenus de l'approbation du Pere Tomacelli , & du zele fougueux de M. Roueda , tous deux de la suite de M. le Légat , ouvertement déclarés contre lui en faveur des Jesuites.

Le P. Simonelli Jesuite se signala par dessus les autres. Parlant du Bref que le Pape écrivoit au P. Laureati Visiteur, il eut la témérité de dire, que le Pape avoit manqué d'équité en écrivant à ce Pere ; que si la légation échouoit, il s'en prendroit aux Jesuites, comme à la cause qui la feroit manquer. Est-ce que nos Peres, disoit-il, son ministres de l'Empereur, & des ressorts qui mettent l'Empire en mouvement ? Les Peres Cesari & Ferrari

m'ont souvent assuré sur leur foi de Prêtres, que ce Pere après avoir plusieurs fois parlé sur le même ton, avoit conclu ses invectives par cette exclamation : *Le Pape irritera tant la Compagnie, qu'à la fin il l'obligera de faire voir au monde ce qu'elle peut. Il Papa vuol tanto irritare la Compagnia che a la fine la vuol mettere in necessità di far vedere al mondo quello che puo.* *

M. le Légat fit porter les présens du Pape à l'Empereur, qui les reçut avec bonté & en temoigna sa satisfaction. Ce Prince ordonna qu'on portât à M. le Patriarche & à ceux de sa suite des mets & des fruits de sa table. Il envoya encore plusieurs vases de porcelaine à M. le Légat, lui ordonnant de prendre les deux pieces qui lui plairoient davantage. S. M. lui envoya encore plusieurs bourses à la Chinoise, un fusil, un tabatiere d'émail, unealebasse sèche d'une figure curieuse, & très-précieuse par la délicatesse de la gravure. Les Mandarins proposerent à M. le Légat d'envoyer à Rome ; pour in-

* Les Jésuites sont vovs par tout ce dont ils sont capable. A Rome, malgré tous leus crimes connus & prouvez, ils se procurent l'impunité. A Paris, à Vienne, à Madrid ils frompent les Princes qui les écoutent. A la Chine ils disposent à leur gré de la puissance de l'Empereur contre la Religion Chrétienne. A Lisbonne, ils reglent le détail du gouvernement comme ils veulent. Par tout ils persécutent les gens de bien, par tout ils se font connoître pour ennemis de tout bien, & cause des plus grands maux qui affligent l'Eglise.

former Sa Sainteté des honneurs avec lesquels il avoit été reçu. Son Excellence répondit : qu'il le desiroit aussi avec passion ; mais que n'osant le faire de son propre mouvement , il attendoit les ordres de Sa Majesté pour regler les circonstances de cette députation.

Deux Eunuques sur ces entrefaites arrivèrent , qui dirent de la part de l'Empereur à M. le Légat : 1°. Que Sa M. n'avoit jamais oui dire que depuis l'établissement de la Mission , la pratique du P. Ricci eût donné occasion au moindre desordre ; & que s'il avoit sçu qu'en la suivant , on se fût écarté des regles , il auroit fait châtier le coupable avec sévérité. 2°. Que l'Empereur ne se mêlant point de juger des Livres d'Europe , qu'il n'entendoit pas , il ne pouvoit comprendre comment S. S. sans entendre les Livres de la Chine , s'étoit porté à juger les Cérémonies qui y sont expliquées & ordonnées. 3°. Que Son Excellence se devoit tenir neutre , sans pancher plus d'un côté que de l'autre. Sur tout qu'il évitât de prêter l'oreille aux Européens , étant de sa sagesse de se défier de certaines personnes qui avoient écrit au Pape mille infamies , & qui l'avoient trompé par de fausses informations ; qu'il ne devoit écouter que l'Empereur , qui auroit la bonté de lui ap-

prendre la vérité des faits ; que ce ser par-là qu'il feroit réussir la légation ; qu' fin il attendoit sa réponse sur tous ces ch pour la faire sçavoir à l'Empereur.

M. le Légat répondit : que le Pape tous les Européens reconnoissoient , com me ils devoient les faveurs que l'Emper & son glorieux Pere avoient répandu pleines mains sur la Mission. Mais il aj ta : que le Pape n'avoit décidé qu'après voir entendu les Parties , & qu'après examen profond des controverses qui gardent la Religion Chrétienne à la C ne. Qu'il auroit soin de se conserver ég sans sortir de l'équilibre, qui faisoit pai des devoirs attachés à sa Commissi Qu'il auroit pour S. M. la plus profoi vénération mêlée de confiance , qui l'o geroit d'avoir recours à elle dans les n velles difficultés qui pourroient survei

Les Eunuques se retirerent après dernieres paroles ; & les Mandarins étoient présens continuerent de sollic M. le Légat de se rendre aux sentin de l'Empereur : ajoutant , qu'avan Cardinal de Tournon , les Européer toient fort estimés à la Chine ; mais depuis qu'il y étoit entré , ils étoient déçus. * Qu'on pourroit néanmoins

* Le Cardinal de Tournon avoit imprimé dans l des Infideles une si haute idée de la vertu, que le joi

venir aux premiers sentimens pour eux, si M. le Légat vouloit se prêter aux desirs de Sa Majesté. A quoi M. le Légat répondit : qu'il n' négligeroit aucune des démarches compatibles avec son devoir, pour mériter la protection de l'Empereur, & pour le rendre favorable aux Européens, aussi-bien qu'à la Religion.

M. le Légat se voyant entouré de Jesuites, les exhorta d'employer ce qu'ils avoient de crédit pour engager l'Empereur à consentir à ce que demandoit le Pape. Tous, sans exception, promirent de le faire, quoiqu'ils sçussent, disoient-ils, combien ce qu'ils demanderoient étoit difficile à obtenir. Ici le Pere Morao prit la liberté de dire à M. le Légat : qu'il ne comprenoit pas en quelle conscience le Pape avoit pû faire une Constitution si contraire au bon sens; qu'en la donnant il avoit commis un grand péché, qui devoit tous les jours plus énorme, puisqu'en continuant de demander l'exécution d'un tel Decret, on perdoit la Mission sans ressource. Comme M. le Légat étoit dans

ce saint homme sortit de Pekin, les Chinois infideles disoient tout haut : que les Jesuites avoient trahi le Légat; que ces Peres étoient l'unique cause de tout ce qu'avoit fait l'Empereur contre la Religion. Ils disoient publiquement : Si les Jesuites ressembloient à TOLO [M. de Tournon] nous embrasserions tous le Christianisme. SI TOLO SIMILES ESSENT JESUITÆ, OMNES AD RELIGIONEM CONVERTEREMUR. Epist. Con. act. Card. Turn. ch. 48.

un lieu où il n'avoit pas la liberté de faire paroître son ressentiment , il se contenta d'ordonner au Jesuite de parler avec plus de retenue , ou s'il n'avoit pas appris l'art de parler avec sagesse, de garder un silence qui lui devenoit nécessaire , faute d'éducation. Le Jesuite , qui ne vent jamais avoir tort , lui répliqua , qu'il parloit après y avoir bien pensé ; mais qu'il craignoit Dieu & non pas les hommes. Si vous craigniez Dieu, dit le Légat , vous parleriez de son Vicaire avec plus de respect. On avoit déjà averti plusieurs fois M. le Légat que ce Religieux étoit sujet à tenir des discours sans religion.

M. le Patriarche étant de retour en sa maison , trouva en rentrant une augmentation de Gardes ordonné par l'Empereur avec défense de laisser sortir qui que ce fût , à l'exception de ceux qui étoient au service de la Cour ; ce qui fut exécuté avec une rigueur à laquelle on ne pouvoit rien ajouter ; mais ni les épées nues , ni les fusils & les arcs bandés , ni les lances prêtes à percer le téméraire , qui auroit voulu forcer le passage , ne purent jamais empêcher les Jesuites & leurs valets de passer, de repasser de jour de nuit avec des présens, avec des lettres , quand ils le jugeoient à propos,

Le 3. *Chaocham* se rendit de bon ma-

cin chez M. le Légat pour lui donner de bons avis, non de la part de l'Empereur, mais de son propre mouvement, porté à le faire, disoit-il, par le motif d'une amitié sincère & desintéressée. Il lui dit, que le repos des Européens dépendoit de sa condescendance aux volontés de l'Empereur; que Sa M. étant depuis long-tems mécontente d'eux, au sujet des Cultes Chinois, Son Excellence ne devoit pas croire que l'Empereur pût si-tôt oublier des fautes, dans lesquelles on retomboit si souvent & depuis si long-tems; que pour mieux comprendre le juste ressentiment de Sa Majesté, il n'y avoit qu'à faire attention qu'un homme qui avoit reçu un grand nombre de blessures, ne peut s'empêcher de se plaindre, tant que dure la cause de sa douleur.

M. le Légat répondit : qu'il étoit envoyé du Pape, pour demander pardon pour les Européens, & pour supplier Sa Majesté d'accorder sa protection à la Religion Chrétienne, en consentant qu'elle soit observée dans toute sa pureté par l'exécution du Decret que S. S. avoit donné pour en retrancher ce qui la des honore; que pour faire connoître à S. M. combien le Pape desiroit entrer dans sen sentimens, il avoit eu l'honneur de lui envoyer beaucoup de permissions, dont on pouvoit faire

usage , & qui suffisoient pour faire connoître que le Pape n'en veut pas aux coutumes de la Chine , mais uniquement à ce qui offense la pureté du culte que nous devons à Dieu ; qu'au reste il feroit tout son possible , non seulement pour éviter ce qui pourroit déplaire à l'Empereur , mais pour se mettre bien auprès de lui , autant que sa contcience & le devoir de sa légation le permettroit.

Le Pere *Fan* entra pendant qu'on parloit encore. Le Mandarin *Lymphinchum* & l'Eunuque *Cinsou* étoient avec lui. Celui-ci dit à M. le Légat par ordre de l'Empereur que sa Majesté avoit un secret à lui communiquer , à condition qu'il s'engageroit par serment à n'en parler qu'au Pape. La crainte que le Légat avoit , qu'on ne voulût se servir de ce détour pour l'obliger de sortir de la Chine , le fit d'abord hésiter. Néanmoins , pour ne se pas attirer de nouveaux revers , il promit à la fin qu'il feroit ce que Sa Majesté exigeoit de lui. L'Eunuque sur cette réponse , demanda à M. le Légat s'il approuvoit que le Pere *Fan* , pour plus grande sûreté du secret , servît seul d'Interprète : M. le Légat répondit qu'il se feroit un devoir d'entrer en tout ce qui viendrait de l'Empereur ; mais qu'il supplioit sa Majesté d'ordonner que ce Pere

écrivit en langage Européen, ce qu'elle auroit la bonté de lui confier ; afin qu'en qualité de Légat, il pût faire au Pape un rapport aussi fidele que sa Majesté le demandoit.

L'Eunuque & les autres Mandarins dirent, que comme l'Empereur avoit réglé une députation pour l'Europe, il étoit nécessaire que M. le Légat choisît dès à présent celui des Missionnaires qu'il jugeroit le plus propre, afin qu'en attendant le départ, il se trouvât présent à tout, pour pouvoir mieux faire son rapport. M. le Légat répondit que son plus grand penchant étant d'obéir à sa Majesté, il attendoit sur cela les ordres qu'elle jugeroit à propos de donner.

Les Mandarins se retirèrent après cette réponse. Deux heures après *Chaocham* & *Lymphinchum* étant rentrés annoncèrent à Monsieur le Légat qu'il pouvoit se rendre à la Cour. Pendant que Monsieur le Légat se mettoit dans son cabinet en état de paroître, *Chaocham* prit cet intervalle pour conférer avec le Pere Pereira, avec lequel il parut concerter de faire tomber le choix, pour la députation d'Europe, sur le sieur Roueda ; au moins le Pere Pereira ne put pas nier qu'ils n'eussent parlé de cet Ecclésiastique, quoique ce Pere avoua seulement avoir dit pour tout

discours, en répondant à *Chaochan*, que Roueda étoit un bon Prêtre.

Mais l'aveu du Pere Pereira étoit une défaite qui fautoit aux yeux. Cette question avoit déjà été trop bien éclaircie six jours auparavant en présence du même Mandarin, à qui les Jesuites avoient rendu bon témoignage de ce Prêtre : car le 28. du mois dernier, comme nous sortions de la maison des Bonzes, *Chao & Lympinchum* qui s'y trouverent, demanderent au P. Pereira lequel de ceux qui étoient à la fuite de S. E. s'appelloit *Lopenso* : c'est le nom Chinois de M. Roueda, & le Pere Pereira le lui ayant montré avec le doigt, les Mandarins s'approcherent de cet Ecclésiastique, lui serrent la main, l'embrasserent tendrement, l'assurèrent de leur amitié, lui donnerent mille marques d'estime & de cordialité, & dirent qu'ils voyoient à sa physionomie qu'il étoit un homme d'honneur & de mérite. C'est ainsi que les Jesuites eux-mêmes l'ayant reconnu à la physionomie à la première audience, prodiguerent à Roueda l'accueil le plus gracieux avec les démonstrations de la plus tendre amitié, comme un tribut qui étoit dû à sa bonne mine, & que les Mandarins, sur tout *Chao*, l'ont traité avec beaucoup de politesse, & l'ont fait entrer dans leur familiarité : ce qu'ils

n'ont pratiqué avec aucun autre de la suite de M. le Léga. parce qu'il ne s'est trouvé personne parmi nous, qui eut une physionomie conforme aux dernières observations, que ces Peres ont reçues dans les lettres qui leur sont venues d'Europe, & qu'ils ont eu soin de communiquer à Messieurs les Mandarins.

M. le Léga étant vêtu de la peau précieuse que l'Empereur lui avoit donnée, fut averti qu'il n'avoit besoin pour l'accompagner que du Pere Pereira & du sieur Roueda. Le P. Pereira resta dans la sale où les Européens ont coutume de s'assembler. Le Léga & Roueda allerent droit à l'Empereur. Rien de ce qui se passa à cette audience, n'a pû transpirer. Le P. Fan pressé par bien des personnes d'en parler, répondit : que l'Empereur l'avoit menacé de lui faire trancher la tête, s'il en disoit un mot. Mais S. E. pressé plus légitimement par son devoir, qui l'obligeoit d'informer le S. Siège des événemens, me mit entre les mains la relation de cette audience, écrite par le sieur Roueda, à laquelle il joignit ses additions, me recommandant le secret, & m'ordonnant de l'enregistrer avec les autres monumens de la légation, comme il suit.

R E L A T I O N
D E L' A U D I E N C I
P A R T I C U L I E R E

Du 3. Janvier 1721.

I. D. » **L**E Légat & Roueda pron
» tent-ils devant Dieu de
» dire qu'au Pape ce que Sa Majesté
» leur confier ?

» R. Ils le promettent.

II. D. » Si entre les Princes d'A
» magne & de France il n'y avoit po
» de guerre ; & si cette guerre n'av
» pas la Religion pour objet.

R. » Les differens entre ces Prin
» n'ont pour objet que des interêts
» mains : Ils n'ont rien à démêler au
» jet de la Religion.

III. D. » Il ne paroît pas que
» France soit en paix.

R. Autant que je le peux connoît
» elle est en paix.

IV. D. » Le Pape a - t - il parlé
» Légat à Rome , l'a-t-il vû souven

R. » Sa Sainteté m'a souvent enten
» & souvent parlé.

V. » Il y a dans cette Cour d

» tres Ambassadeurs , comme ceux de
» Moscovie & de Corrée , que j'ai reçus
» avec des honneurs au - dessous de ceux
» que je vous ai accordés : je suis disposé
» à vous en faire de plus grands ; parce
» ce que vous êtes l'Ambassadeur du
» Pape.

R. » Je rends graces à Votre Majesté
» pour les honneurs qu'elle m'a accordés,
» & pour ceux qu'elle me destine en con-
» sideration du Pape.

VI. » Les Européens , sur tout ceux
» qui s'occupent des Mathématiques, me
» rendent des services considérables : je
» leur en ai quelque obligation , & néan-
» moins je les laisse sans leur en rien té-
» moigner, pour répandre sur vous toute
» ma bonne volonté.

R. » Je suis très - sensible à la bonne
» volonté de Votre Majesté.

VII. » Je desire que vous soyez con-
» tent, & que vous jouissiez d'un plein re-
» pos. Evitez pour cela les rapports de cer-
» tains hommes sans probité. Je nomme
» Pedrini sur tout , que je connois pour
» être fort léger , comme les Ecrits que
» j'ai entre les mains le font voir. Pour
» ne pas vous aigrir contre lui , je ne les
» produirai pas. * J'espère qu'en les trai-

• L'Empereur n'avoit garde de montrer ces Ecrits, qui pei-
soient les Jesuites avec les couleurs de la vérité. M. Pedrini,

» tant avec une bonté égale , je les réun
 » rai, J'ai employé tous les moyens pou
 » parvenir à cette réconciliation , fans ;
 » voir pû réussir. *

R. » Ces personnes en ont mal agi
 » j'admire la modération de V. M.

VIII. » J'ai pareillement travaillé
 » réunir les Missionnaires de différente
 » Nations, les Jesuites François avec le
 » Portugais , les Italiens avec les Alle
 » mands , & tous les differens Ordres d
 » Religieux pour les engager de demeu
 » rer ensemble , & par-là à devenir un
 » même cœur ; mais en vain. L'un disoit
 » je suis Clerc ; l'autre ; je suis Francif
 » cain ; un troisiéme ; je suis Dominicain
 » & un dernier : je suis Jesuite. Cette di
 » vision est pour moi une Enigme qu
 » je n'ai pû deviner.

R. » Je demande pardon pour les Eu
 » ropéens , & je prens la liberté de dire à
 » Votre Majesté que l'Europe entiere est
 » informée des peines qu'elle s'est donnée
 » pour étouffer ces divisions. Si V. M.

que les Jesuites ont tant décrié dans l'esprit de l'Empereur , étoit un Missionnaire Lazariste , vertueux , soumis au saint Siège , plein d'esprit , estimé à la Cour : tel en un mot qu'il devoit être pour offusquer les Jesuites , & pour devenir l'objet de leur aversion.

* * Comme les Jesuites ne veulent ni supérieurs ni égaux, l'Empereur ne s'y prenoit pas bien pour les réunir de les traiter avec une bonté égale. Ces Peres conservent , par tout où ils font , les qualités du levain , qui porte le trouble , & la division , où la paix regnoit.

» me veut permettre de les voir & de leur
» parler, je lui promets de faire de mon
» mieux pour les réunir.

I X. D. » Me promettez - vous de
» réussir ?

R. » Je n'ose pas le promettre ; mais
» je l'espere.

X. D. » Comment le Pape a - t - il
» écouté des hommes si opposés entre eux
» & même si ignorans dans les affaires de
» la Chine, pour donner une Décision
» sur les Usages de l'Empire ? Je ne vou-
» drois pas, tout Empereur que je suis,
» décider sur les Usages ou sur les céré-
» monies qui se pratiquent à Rome.

R. » Le Pape a donné sa Décision
» après avoir écouté les Parties, & après
» un long examen. Il a été assisté par l'Es-
» prit de Dieu, qui ne permet pas que les
» Papes s'égarant dans les matieres qui
» regardent la foi des Chrétiens. Enfin
» le Pape n'a pas touché aux Usages de
» la Chine ; il s'est borné à purifier le
» culte de Dieu.

X I. D. » Le Pape, dit l'Empereur,
» n'a pû le faire, puisqu'il a été mal in-
» formé. J'aime votre Religion. Les Chi-
» nois adorent le Dieu que vous servez ;
» ainsi fiez-vous à moi, & je veux lever
» vos doutes, & foudre les difficultés.

R. Je remercie Sa Majesté de sa bien-

» veillance : je lui promets, en cas de dou
 » te, de me servir de la liberté qu'elle m
 » donne, & d'avoir recours à elle.

» On a répété jusqu'à quatre fois le
 » mêmes demandes, & on s'est expliqu
 » en differens termes à chaque fois, fan
 » varier dans le sens. Roueda interrog
 » de la même maniere, a répondu comm
 » M. le Legat.

B. ROUEDA.

ADDITIONS

Faites par Monsieur le Legat.

I. **S**UR la troisième demande il est
 remarquer que. l'Empereur ne di
 pas : *Il ne paroît pas que la France soit e*
paix ; mais il prononça absolument, qu'i
 ne vouloit pas croire que la France ob
 servât la Constitution *Unigenitus*, donné
 par Clément XI. A quoi le Legat répon
 dit : qu'il lui sembloit que les troubles de
 France étoient apaisés avant son dépar
 d'Europe, comme on le lui avoit fait en
 tendre à Lisbonne, & que la plupart s'é
 toient enfin déclarés pour la Décision A
 postolique ; quoique quelques-uns eussent
 d'abord fait paroître de la répugnance. *

* Voyez les remarques à la fin du Journal.

II. Or

II. On doit ajouter à la dernière réponse, que le Légat avoit dit à S. M. que le Pape s'étoit fait instruire de ces matières par les Jesuites mêmes, que les Cultes Chinois avoient été examinés & approfondis sur les Ecrits de ces Peres, sur tout sur les monumens que le Pere Provana & d'autres Jesuites avoient apportés de la Chine à Rome; que l'exposition des faits est un tissu des paroles & des termes dont les Jesuites se sont servis pour les exprimer eux-mêmes; & que ce n'est que sur cet exposé que le Pape a prononcé en dernier ressort.

III. L'Empereur se plaignit pendant cette même audience, qu'aucun de ceux qu'il avoit envoyés en Europe, n'en étoit revenu; ce qui lui avoit donné le soupçon que leur mort avoit été l'effet, ou du poison, * ou de quelque violence exercée avec le consentement de Sa Sainteté.

Le Légat répondit en priant Sa Majesté de ne pas attribuer au Pape un crime, dont on ne pouvoit le soupçonner; parce qu'il n'en étoit pas capable; parce

* Le poison donné à Pekin à M. de Tournon, dont l'Empereur a cru les Jesuites coupables, a fait naître dans l'esprit de ce Prince ce soupçon si injurieux au Pape. Il est vrai que le saint Cardinal a fait tout son possible pour blanchir les Jesuites dans l'esprit du Monarque; mais on sçait ce que M. de Tournon a depuis confié à des personnes qui sont encore en vie.

qu'il connoissoit & respectoit trop le droit des Gens, pour le violer par des démarches qui font horreur ; parce qu'enfin la mort de ceux qui avoient été envoyés, n'étoit d'aucune utilité, ni pour le S. Siège, ni pour la Religion Chrétienne, & qu'il étoit de notoriété publique, que les Vaisseaux qui portoient les Peres Barros & Beauvoliers, avoient péri en mer avant que d'arriver en Europe ; que le P. Raimond étoit mort en Espagne, avant qu'on fût à Rome qu'il y fût arrivé ; & que le P. Provana avoit été reçu à Rome avec beaucoup d'honneur, & que le Pape lui avoit donné des instructions de vive voix pour les communiquer à Sa Majesté, lorsqu'il seroit de retour à la Chine.

IV. L'Empereur dit encore pendant l'audience : que la Décision du Pape n'étoit pas tant une Constitution, qu'une vengeance ménagée par Maigrot & par Pedrini contre les Jesuites. Ces paroles, que le Pere *Fan* ne jugea pas à propos d'interpréter, n'ont été connues de M. le Légat que six jours après, à l'audience du dixième de ce mois, où M. après les avoir repetées, ajouta qu'il avoit déjà dit la même chose pendant l'audience secrète. On voit que le Pere *Fan* usa de cette reserve pour cacher la manœuvre de ses Confreres, qui avoient, contre leurs

conscience, prévenu l'esprit de l'Empereur par les impostures les plus incroyables, afin de l'indisposer contre la Bulle *Ex illa die*.

Mais plus il étoit de l'intérêt des Jésuites de cacher leurs injustes démarches, plus il est de l'intérêt du saint Siège de les exposer aux yeux du Pape. C'est pourquoi M. le Légat jugeant qu'il étoit de son devoir de dévoiler les souterrains de ces Peres pour faire échouer la Légation, obligea M. Roueda de faire une relation des demandes & des reponses qui furent faites en cette occasion ; mais Dieu sçait ce qu'il eut à souffrir de la part de cet Ecclésiastique bouffi par les flatteries des Jésuites, & livré sans mesures à toutes leurs entreprises, lorsqu'il fallut marquer en détail les demandes de l'Empereur sur l'opposition qu'on avoit en France à la Constitution *Unigenitus*. M. le Légat qui vouloit qu'on dît la vérité, & qu'on l'écrivît avec exactitude, exigeoit du sieur Roueda qu'il marquât les questions de l'Empereur au sujet de la Constitution *Unigenitus*, que ce Prince disoit avoir été rejetée en France par la Nation. Le sieur Roueda après avoir plusieurs fois refusé d'obéir, après avoir offensé le Légat par ses brutalités, consentit à la fin d'écrire le peu qui se lit dans la relation. 11

fallut que le Légat , pour ne se pa
mettre aux insolences de cet étour
contentât de ce peu ; persuadé que
cette Congrégation aura la bonté de
croire sur sa parole & sur la foy à ce qu'il a lui-même ajouté
de donner à cette conférence l'étendue
qu'elle doit avoir , & qu'il importe au saint
de le connoître. Par là on voit le des
sein de ces Peres , quand ils ont instruit l'Em
pereur d'événemens qu'ils devoient lui
cacher. Leur devoir les engageoit à ce
qui est l'honneur du saint Siège , & à sau
garder le respect qui est dû au Pape ; & au lieu
de le remplir , ils ont sacrifié l'un & l'autre
pour se confondre à la Chine avec
des Idolâtres qu'ils accusent en Europe de revo
lution d'hérésie , pour ne pas obéir aux Con
stitutions du souverain Pontife. Ils n'ont
pas balancé de justifier leur refus de
se soumettre à la Constitution *Ex illa die* , par
le refus des François à se soumettre à la
Constitution *Unigenitus*. *

Peu de tems après que M. le Légat
est parti de l'audience , on lui apporta
de la part de l'Empereur un bonnet de por
celaine , que S. M. ne donne qu'aux
Rois & aux Gouverneurs de Pro

* C'est une vérité , & non pas un paradoxe , que les
Jésuites sont les plus grands ennemis de la Bulle *UNIGENITUS*
parce qu'ils ne la reçoivent que pour la rendre con
traire à leurs erreurs . & qu'ils seroient au désespoir s'ils la
reçoivent de tous sans contradiction.

qui ont bien servi. Il ajouta à ce bonnet une longue robe Chinoise doublée d'une peau précieuse, avec tout l'assortiment d'un habit complet.

Le 4. M. le Légat se rendit au Palais pour offrir à S. M. ses présens. L'Empereur les reçut de la main des Mandarins avec bonté, & envoya sur le soir de quoi regaler les Missionnaires de sa suite.

Le 6. Le Pere Cachi, Missionnaire de la suite de Monseigneur, reçut une lettre de M. Pedrini qui se servit des Missionnaires, qui sont à l'Empereur, pour la lui faire tenir.

L E T T R E.

de Monsieur Pedrini au Pere Cachi.

» Mon Reverend Pere, je suis très-
» sensible aux peines qu'endure Son Ex-
» cellence & ses Missionnaires depuis si
» long-tems. Je vous écris pour vous assu-
» rer de mes respects, & pour vous prier
» de me marquer par ceux qui me peu-
» vent facilement parler, si Votre Révé-
» rence a besoin de quelque chose. Puis-
» que la tyrannie de *Chaocham*, étroite-
» ment lié avec les Jesuites, ne me per-
» met pas de vous voir ailleurs qu'au Pa-
» lais, je desire de tout mon cœur de vous
» y trouver un jour, pour vous parler à

» cœur ouvert , & pour vous faire
 » nôtre ma disposition à vous rendre
 » petits services. Je souffre au delà
 » que je puis écrire, voyant les vexat
 » que les rebelles au S. Siège exer
 » contre le Vicaire de Jesus-Christ
 » la personne de son Légat , à la vû
 » Payens , par le ministère des Idola
 » à la honte de la Religion. Leur de
 » en députant à Rome, est de recom
 » cer les disputes ; comme si la cause
 » toit pas finie ; Et en attendant un
 » tre Décision , de détruire la Missi
 » le refus qu'ils font d'administre
 » Sacremens , & par l'impossibilité
 » quelle jils réduisent les Néophite
 » s'adresser à moi & à M. Ripa pou
 » recevoir.

» M. le Légat a été seul à l'audi
 » avec M. Roueda , qui est destiné
 » aller à Rome. Comme on m'a a
 » que cet Ecclésiastique est tout Jes
 » je vous prie de me dire ce qui en
 » Mais quelle assurance pourra
 » Monseigneur des sentimens de l'
 » pereur , s'il n'a point d'autre Inte
 » te que le Jesuite Chinois ? Ce
 » gieux a déjà fait parler M. le Lég
 » lui a mis dans la bouche une app
 » tion générale de tout ce que l'Emp
 » avoit dit contre la Constitution

» condamne les Cultes Chinois. * Les
» Mandarins m'ont assuré que ce Jesuite
» avoit ainsi interpreté à l'Empereur le
» discours de Son Excellence. Il ne m'est
» pas permis d'en écrire davantage. Je
» suis pénétré de douleur de voir un Lé-
» gat Apostolique si indignement traité.
» Je prie Votre Révérence de saluer
» pour moi le Pere Cassius, de m'appren-
» dre comment il se porte, & s'il a be-
» soin de quelque chose.
» Je suis avec respect, &c.

P E D R I N I.

Le Pere Wolfgang & M. Scipel étant de retour du Palais, nous ont rapporté que l'Empereur venoit de dire à Messieurs Pedrini & Ripa ces paroles : Votre Légat est un homme bon & sage ; mais il n'est pas rompu dans les affaires. Je veux l'instruire moi-même, & lui apprendre à les manier. J'ai résolu de finir seul avec lui cette dispute de Religion. Pour vous, gardez-vous bien de lui empoisonner l'esprit, & pour vous empêcher de le faire, je vous défends toute communication avec lui.

* Les Jesuites n'ont pas seulement répandu cette calomnie à la Chine ; mais encore en Europe contre M. le Légat, qui a joint à une bonté, qui devoit gagner ces Rébellés, une fermeté qui a confondu ces Adorateurs de Confucius, en leur ôtant le masque dont ils se couvroient,

Le 7. On rendit au P. Pereira not
Géolier, la Lettre suivante du P. Suare

L E T T R E

du Pere Suarez au Pere Pereira

„ Mon Reverend Pere, la paix c
 „ Jesus-Christ. Je vous écris ces deu
 „ lignes pour vous saluer & pour vo
 „ prier de saluer Son Excellence & to
 „ les Ecclésiastiques de sa Maison. M.
 „ L'égat me fit connoître ces derniers jou
 „ son désir d'établir des conférences ent
 „ nous sur les moyens de terminer l
 „ disputes à l'avantage de la Religion
 „ avec la satisfaction de l'Empereur
 „ sans blesser les devoirs de la Légation
 „ Comme les communications rec
 „ proques sont défendues, & qu'il n'e
 „ pas possible d'entrer en conférence
 „ sans déplaire à l'Empereur, je vous pr
 „ de demander à M. le L'égat s'il ap
 „ prouveroit que nous lui fissions con
 „ noître nos pensées par écrit, en lui ma
 „ quant les moyens qui nous sembler
 „ les plus propres à finir d'une manier
 „ qui tourne à la gloire de Dieu, au sa
 „ lut des peuples, au contentement d
 „ Monarque, & à l'honneur du L'égat
 „ Je ne dois point hazarder d'autre dé
 „ tail sur cette matiere. J'attens que vou

„ m

sur les affaires de la Chine. 171

» me fassiez connoître par un mot de re-
» ponse, ce que M. le Légat jugera à
» propos de me faire dire pour le bien
» de la Mission. Je n'ai besoin que de
» deux lignes, pour apprendre la volon-
» té de M. le Patriarche. Je me recom-
» mande à vos saints Sacrifices.

» Votre très-humble Serviteur,

J. S U A R E Z.

Le Pere Pereira ayant communiqué sa Lettre à M. le Légat reçut de la bouche de Son Excellence, pour reponse, qu'il travailleroit de bon cœur à chercher avec eux les moyens de finir de la maniere qui étoit marquée dans la lettre.

R E P O N S E

que Le Pere Pereira écrivit sur le champ, & l'envoya au Pere Suarez, en ces termes.

» J'ai reçu le 7. le Billet de V. R. que
» j'ai donné à lire à Son Excellence, qui
» m'a dit qu'elle trouvoit bon que vous
» lui écriviez ce que nos Peres vous sug-
» gereront, pour le bien de la Légation,
» & pour l'heureux succès de l'affaire qui
» en est l'objet, afin que tous ensemble,
» dans une parfaite unanimité de senti-
» mens, nous travaillions à l'œuvre de

P

» Dieu , de la maniere qui est marqué
 » dans la lettre de Votre Reverence.

J. P E R E I R A.

Le 8. le Pere Pereira reçut cette autre
 lettre du Pere Suarez , pour être montré
 à M. le Légat.

L E T T R E

du Pere Suarez au Pere Pereira.

» Mon Reverend Pere , la paix d
 » Jesus-Christ. Par la réponse de V. R
 » du 7. j'ai compris que M. le Légat r
 » désapprouveroit pas que nous missior
 » par écrit les vûes qui nous pourroiet
 » venir , pour donner une heureuse fi
 » à l'affaire qui nous occupe ; mais V. F
 » sçait la défense de l'Empereur , qui r
 » veut pas que nous traitions de ces m
 » tieres avec Son Excellence , à cause c
 » peu de connoissance que nous en avon
 » L'Empereur prétend que la connoi
 » sance lui en appartient , & il s'en r
 » serve la décision. C'est sur ces ordre
 » souvent repétés , que je crois devo
 » m'abstenir de donner rien par écrit
 » M. le Légat , pour ne pas exposer
 » Mission à des malheurs irrepairables.
 » vous prie au reste de faire connoître
 » M. le Légat , l'empressement que noi

» avons tous , que la Légation ait un
» heureux succès. Vous pourrez à même
» tems lui suggerer ce qui me vient pré-
» sentement dans l'esprit, que le meilleur
» moyen de réussir , est de s'en rappor-
» ter à l'Empereur sur la nature de ces
» Cultes , & de sçavoir de lui , s'ils sont
» superstitieux ou non. Par - là Son Ex-
» cellence rempliroit les devoirs de sa
» conscience , & trouveroit le moyen de
» plaire à Rome. Devant Dieu , je ne
» vois point de meilleur moyen de finir
» à la plus grande gloire de Dieu. Je me
» recommande à vos prieres.

» Le 8. Janvier.

» Votre très-humble Serviteur,

J. SUAREZ *

Cette lettre fut donnée à M. Roueda
par le Pere Pereira , pour être montrée à
M. le Légat , qui y répondit en ces termes,
suivant l'attestation du même Roueda ,
qui en étoit porteur.

» Monsieur le Patriarche m'ordonne

• La seconde Lettre du P. Suarez fait connoître que la
premiere n'étoit qu'un piège tendu pour surprendre M. le
Légat dans ses paroles. Elle marque aussi l'horrible aveugle-
ment d'un Religieux , qui , d'un ton dévot , propose au Lé-
gat du S. Siège le Tribunal d'un Empereur Idolatre , pour
réformer la Décision autentique du Tribunal de la Religion
Chrétienne. Tout est grand dans cette Lettre : la fourberie,
l'impudence , l'hypocrisie , l'impiété , les blasphèmes.

» de dire au Pere Pereira ce qui su
 » Son Excellence a reçu de mes mains
 » lettre écrite à Votre Reverence, & e
 » veut que je lui dise, que quand elle a
 » ra quelque réponse à faire, il se ser
 » ra de mon ministère pour la commu
 » quer, & pour marquer sa pensée sur
 » lettre du Pere Suarez.

Signé, » B. R O U E D

Le 9. Le Mandarin *Chaocham* acco
 pagné du Pere Maillat Jesuite Franç
 & du Pere *Fan*, s'étant rendu chez l
 le Légat, lui dit de la part de l'Emp
 reur que, si Son Excellence étoit du se
 timent d'envoyer à Rome des Député
 il étoit nécessaire de les faire partir sa
 délai pour Canton, où il n'y avoit qu'
 vaisseau d'Europe, qui devoit bien -
 mettre à la voile pour les Indes. M.
 Légat dit qu'il n'osoit rien faire sans
 ordre formel de l'Empereur, dont les v
 lontés seroient la regle de ses démarch
 Que si Sa Majesté vouloit qu'on député
 il étoit nécessaire de declarer les motifs
 la députation, & de lui donner un ob
 solide & capable de calmer les inquié
 des du Pape. *Chaocham* répondit, que
 motif de cette députation étoit de fa
 connoître au Pape les honneurs que S
 Excellence avoit reçus : le Légat répo

dit, que cette raison valloit la peine qu'on en fit plusieurs; qu'il étoit néanmoins beaucoup plus nécessaire de faire connoître au Pape les sentimens de Sa Majesté touchant l'objet de la Légation, qu'il avoit été envoyé non pour recevoir des honneurs; mais pour faire recevoir la Décision Apostolique, & pour la faire agréer par l'Empereur. *Chaocham* répliqua que la pensée de l'Empereur sur l'objet de la Légation étoit assez connue, après que Sa Majesté s'étoit si souvent expliquée, & en tant de manieres. Le Légat répondit qu'il n'avoit pas perdu l'espérance de faire consentir l'Empereur aux demandes du Souverain Pontife; qu'il étoit de son devoir d'attendre une dernière réponse, pour éviter les méprises où l'on peut tomber avant la détermination finale.

Le *Chao*, zélé procureur des Jesuites, dit qu'il falloit charger le sieur Roueda de cette Députation. Le Légat dit au Mandarin que le choix d'un Sujet appartenoit à l'Empereur. *Chaocham* ajouta que Sa Majesté ne permettroit jamais que la Constitution fût mise en pratique dans ses Etats; parce que la Nation Chinoise attachée à ses usages, ne souffriroit pas qu'on y donnât atteinte par un Décret qui les condamne, & le tenter seulement, seroit exposer l'Empire à des révolutions.

Après ces paroles le Mandarin se retira avec les deux Jesuites qui l'accompagnoient. Sur le soir le Pere Rainald & M. Roueda eurent ordre de se tenir prêts, pour se trouver avec M. le Légat à l'audience du lendemain matin.

Le 10. M. le Légat se rendit à l'audience avec les deux Missionnaires. C'est particulièrement du Pere Rainald que j'ai tiré la connoissance de ce qui s'est dit & passé pendant le cours de cette audience. M. le Légat étant au Palais, dans le lieu où les Européens s'assemblent, l'Empereur lui envoya des mets de sa table. Après la réfection *Chaocham* avertit M. le Légat d'écouter ce que l'Empereur alloit dire, pour finir les disputes, & de préparer une bonne réponse; afin qu'il ne lui arrivât pas ce qui arriva à celui qui, ayant une clef, force la serrure, rompt la clef, se blesse la main, & ne peut plus ouvrir.

Après que M. le Légat fut introduit à la Sale d'audience, où MM. Pedrini & Ripa se trouvoient avec quatre Jesuites, pour servir d'Interprètes, l'Empereur voulut que le Légat fût assis, & que les autres se tiendroient à genoux. Le Monarque alors parla en ces termes: » J'ai » lu le Bref du Pape, où j'ai trouvé trois » choses qui m'ont fait plaisir, la pre

» miere est la reconnoissance du Pape
» pour les protections que j'ai données à
» Votre Religion, la seconde est son af-
» fection pour ma personne en s'infor-
» mant de ma santé, la troisiéme est la
» bonté qu'il a de faire des prieres pour la
» prosperité de mon Gouvernement.
» Ces trois sentimens du Pape me don-
» nent beaucoup de joie; mais comme il
» n'a pu être instruit des secrets de notre
» doctrine, que par le rapport des per-
» sonnes qui n'ont qu'une connoissance
» superficielle de nos caracteres, il n'a
» pas eu les secours dont il avoit besoin,
» pour ne se pas tromper. Moi qui suis
» Empereur, je ne me fierois pas au
» rapport du Pere *Fan*, quoique je sois
» assuré qu'il sçait quelques termes du
» langage Européen. Je commandois un
» jours à un Jesuite de peindre certaines
» images, il s'en excusa, sur ce qu'il les
» croyoit superstitieuses. Je ne dis mot;
» mais quelques jours après, je l'enga-
» geai de se trouver à une comédie: la
» piece finie, je lui demandai s'il auroit
» de la peine à représenter avec le pin-
» ceau ce qu'il venoit de voir de ses
» deux yeux, il me répondit qu'il n'en
» auroit aucune, je lui dis alors: c'est
» justement ce que je voulois vous faire
» peindre ces jours passés, & que vous

» refusâtes. Il en est de même de l'ob-
 » jet qui vous a fait venir de si loin ; sui-
 » vant les differens points de vûe, il
 » paroît avoir des faces différentes, à
 » le regarder par un côté, il paroît reli-
 » gieux, à le regarder par un autre, il
 » se présente comme une cérémonie pu-
 » rement civile.

M. le Légat alloit donner sa réponse :
 mais averti par les Interprètes de ne point
 interrompre, il laissa continuer l'Empe-
 reur.

„ Il est nécessaire, ajouta ce Prince,
 „ de répéter ce que j'ai dit dans mon au-
 „ dience secrette : sçavoir, que ce grand
 „ procès des Européens sur nos Cultes,
 „ n'est pas un different de religion ; mais
 „ une chicane de deux ou trois brouil-
 „ lons. Que la doctrine des Tablettes ;
 „ défendues par la Constitution, n'est ni
 „ celle de Confucius, ni celle des Livres
 „ classiques ; mais l'invention de quelque
 „ méchant Libelle, sans autorité, qui se
 „ debite dans les halles, pour amuser le
 „ peuple ignorant. Que la Constitution
 „ du Pape n'est pas une défense qui ap-
 „ partienne à votre Loi ; mais une ven-
 „ geance contre les Jesuites, exécutée par
 „ Maigrot, Pedrini & autres gens sembla-
 „ bles, qui pour n'avoir pas été aussi bien
 „ traités par ces Peres, qu'ils l'auroient

„ voulu, ont écrit à Rome tout ce que la
„ passion leur a suggeré, pour décrier nos
„ Cérémonies, & la Nation Chinoise.

M. le Légat voulut encore répondre ;
mais comme on lui eut fait signe de ne
point interrompre l'Empereur, il conti-
nua de garder le silence, & le Monarque
de parler en ces termes :

„ Supposons, dit-il, qu'un Jardinier
„ vienne me faire un présent de son jar-
„ din, & que deux hommes se trouvent
„ auprès de moi, l'un ami du Jardinier,
„ l'autre son ennemi. L'un parlera sans
„ doute pour son ami, & me portera à re-
„ cevoir avec bonté les marques de son
„ affection. Il me représentera que cet
„ homme, par un mouvement de tendresse
„ pour moi, s'est privé des meilleurs fruits
„ de son jardin pour me les donner. L'au-
„ tre au contraire, comme son ennemi,
„ se servira de son éloquence pour me fai-
„ re mépriser un don qu'il assurera n'être
„ qu'un reste de ce que ce Jardinier a de
„ meilleur. Qu'il garde pour lui le bon &
„ l'exquis, pour donner à la Majesté de
„ son Prince un indigne rebut. Si j'écou-
„ te le premier, je dois récompenser le
„ Jardinier : Si j'écoute le second, je le
„ dois punir. Voilà ce qui est arrivé au
„ Pape. Les uns lui ont expliqué les Rits
„ de la Chine comme indifferens, & inno.

», cens ; les autres les ont représentés com-
 », me pleins d'idolâtrie , & opposés à la
 », Loi de Dieu. Le Pape a cru ces der-
 », niers , & n'a pas voulu écouter les pre-
 », miers ; & sur ce faux rapport il a con-
 », damné ce qu'il ne sçavoit pas , & qu'il
 », étoit nécessaire de connoître à fond pour
 », juger avec équité.

M. le Légat voulut pour la troisième
 fois ouvrir la bouche pour répondre ; mais
 les Interprètes l'ayant encore empêché de
 parler, il en fallut demeurer là, & laisser la
 liberté au Monarque de parler tant qu'il
 voulut, sans être contredit.

Enfin l'Empereur conclut qu'il avoit
 envoyé son *Chy* ; c'est-à-dire, sa réponse
 finale par écrit ; mais qu'il vouloit laisser
 à Monsieur le Légat le tems de peser cette
 affaire, & de délibérer. Qu'il desiroit que
 M. le Patriarche envoyât à Rome le plus
 tôt qu'il pourroit quelqu'un de ses Ecclé-
 siastiques, & qu'en attendant, il se con-
 servât en paix sans rien craindre, parce
 que les affaires de la légation alloient bien
 & que la fin en seroit heureuse. Ce dis-
 cours étant achevé, sans que le Légat eût
 trouvé d'ouverture pour parler à son tour,
 on les congédia tous, excepté le P. Fan-
 avec lequel l'Empereur eut un entretien
 secret, dont on n'a pu rien sçavoir.

Le Journal Latin ajoute qu'aussi-tôt apr

sur les affaires de la Chine. 181
l'audience, M. Ripa fit dire à M. le Légat
de ne rien craindre, qu'il étoit assuré par bien
des raisons qu'il n'avoit pas le tems d'écrire,
que la Mission seroit bien-tôt en paix, & que
l'Empereur étoit résolu d'accorder la liberté
& d'observer la Constitution. *

Le 11. Il n'est rien arrivé de remar-
quable.

Le Journal Latin dit que M. Ripa envoya
encore assurer Monsieur le Légat de ce qu'il
avoit dit le jour précédent, que l'Empereur
se déclareroit pour la Constitution.

Le 12. l'Empereur envoya avertir M.
le Légat de se tenir prêt pour l'audience
du lendemain matin; mais il eut le soir
un contre-ordre, & l'audience fut remise
au quatorze.

Le 13. On donna un ordre général
pour tous les Européens, sains & mala-
des, sans excepter le P. Cassius qui étoit
fort incommodé, de se trouver à l'au-
dience du quatorze au matin.

Le 14. Le Journal Latin commence ainsi
le recit de ce qui se passa à la Cour de Pe-
kin pendant l'audience que l'Empereur accor-
da à M. de Mezabarba: Nous voici arrivés.

* Ces discours de l'Empereur ne sont que la répétition de
ceux dont les Jésuites lui avoient rempli la tête. C'est de la
même manière qu'ils trompent tous les Grands, qui ont le
désir de les écouter au préjudice de la vérité, dont ces
Princes sont les ennemis irréconciliables; de la réputation des
Princes, qui donnent par là des preuves d'un défaut de dis-
cernement qui ternit leur gloire.

dit-il, au plus celebre de tous les jours pour les Européens, qui furent témoins de ce qu'il s'y passa, jour digne d'être transmis à la posterité la plus reculée, qui rendoit la tranquillité à la Mission, l'union aux Missionnaires, & qui donnoit une entière liberté à la publication de l'Évangile, si la détestable malice de certains hommes impies n'avoit employé des artifices aussi criminels que nouveaux inspirés sans doute par le démon, avec lesquels ils ont réussi à renverser en peu de tems tout le bien que l'Empereur faisoit à la Religion.

M. le Légat accompagné de tous ses Missionnaires nouveaux, se rendit de bon matin au Palais, où les Européens l'attendoient, suivant l'ordre du jour précédent, & après avoir été régalé, fut conduit dans la Sale d'audience. L'Empereur lui ordonna de s'asseoir, & à M. Ripa de servir d'Interprete avec les Peres Morao, Bouvet, Pereira; Maillat, & M. Pedrini. M. Ripa prit la parole, & pria les Jesuites de l'aider à rendre fidèlement les sentimens de S. M. & de S. E. & de se reprendre avec liberté, s'il arrivoit qu'ils se trompât; il les pria même plusieurs fois pendant l'audience de les interpréter eux-mêmes, ce qu'ils accepterent, souvent qu'ils firent tant qu'ils voulurent.

L'Empereur demanda pourquoi les personnes de différentes Nations avoient

aussi des inclinations différentes ? Le Légat répondit que cela venoit des différentes éducations. L'Empereur demanda si l'on prêchoit notre Religion par tout le monde , & s'il n'y avoit point de Pays où il n'y eut des Missionnaires : M. le Légat répondit qu'on prêchoit notre Religion par tout le monde , & que dans tous les Pays connus , il y avoit des Missionnaires. L'Empereur dit qu'il étoit informé qu'il n'y avoit point de Missionnaires en Moscovie ; S. E. par respect ne repliqua rien.

Les autres Nations , dit l'Empereur , changeant de discours , se servent dans le commerce de la vie de ruses & de détours ; mais les Chinois l'emportent sur elles par la droiture , avec laquelle ils vont au but sans biaiser. Ensuite s'adressant au Légat , il lui donna la liberté de lui dire , sans rien craindre , ce qu'il jugeroit à propos ; quand même il l'entendrait parler un peu haut & avec chaleur , parce qu'il étoit résolu de vider le procès par la dispute ; & que lui Légat pouvoit aussi parler avec toute la force & la fermeté qu'exigeoit son ministère. Après que M. le Légat eût rendu ses actions de grâces à l'Empereur , il dit que pour faciliter aux Interprètes l'explication de ses pensées , il auroit l'honneur d'exposer en trois articles tout ce qu'il avoit à proposer ,

& dont il n'avoit pû parler pendant dernière audience , de peur d'interrompre Sa Majesté.

L'Empereur ayant consenti , M. L'Égat dit que les Souverains Pontifes voient employé près de quatre-vingt à examiner l'affaire des Cultes Chinois avec une application à laquelle on ne pouvoit rien ajouter , que pendant un si long espace de tems on avoit écouté les parties , qui avoient produit tout ce qu'elles avoient pû & qu'elles avoient sçû ; que le Pape après un si long examen , après avoir apporté à sa délibération toute la maturité possible , sans être sollicité de personne & sans consulter d'autres lumières que celles de l'esprit de Dieu , avoit enfin rendu un Jugement infallible & immuable sur les disputes des Cérémonies Chinoises : Jugement qui terminoit tout différent , & après lequel on pouvoit dire que la cause étoit finie , qu'il prenoit témoins de ce qu'il avançoit la Compagnie entière des Jésuites , qui avoit reçu la Décision Pontificale , & y avoit applaudi par ses paroles & par ses démarches : comme on le pouvoit voir par le Mémorial que la Société avoit mis aux pieds de Sa Sainteté , pour être le monument éternel de son obéissance , & de sa fidélité avec laquelle elle s'étoit engagée à

l'observer à la lettre. Qu'en qualité de Légat il supplioit de nouveau Sa Majesté de permettre aux Chrétiens de son Empire l'obéissance à une Décision si solennelle & si nécessaire, pour conserver dans l'Empire Chinois le Christianisme dans sa pureté.

Monsieur le Légat avoit apporté avec lui l'acte d'acceptation des Jesuites, imprimé & en bonne forme pour le montrer à l'Empereur, parce que dans l'audience du troisième ce Monarque avoit paru ne pas ajouter foi à ce que le Légat lui en avoit dit de bouche; mais comme Sa M. parut en être persuadée pendant le cours de l'audience, M. le Légat crut qu'il n'étoit pas à propos d'en produire l'acte.

L'Empereur parla à son tour, & dit : que la doctrine de Confucius avoit toujours été observée & respectée depuis plusieurs siècles par tous les Chinois, depuis l'Empereur qui en est le Chef, jusqu'au dernier du peuple. Le Légat répondit : que le Pape n'avoit pas prétendu détruire la doctrine de Confucius; mais retrancher pour les Chrétiens ce qui est incompatible avec la Religion; que le Souverain Pontife ne forçoit personne d'embrasser la Loi Chrétienne; mais qu'il ordonnoit à ses Missionnaires de l'annoncer dans toute sa pureté, & exempt de ce qui étoit dé-

fendu par ses Décrets. L'Empereur de manda quelles étoient ces choses défendues. M. le Légat s'adressa alors aux Interpretes, pour sçavoir d'eux s'il étoit propos d'en faire le détail : tous répondirent, que ce détail n'étoit pas nécessaire. C'est pourquoi M. le Légat dit : que les Tablettes, à moins qu'elles ne fussent corrigées, étoient du nombre des choses défendues par la Constitution.

L'Empereur assura alors d'un ton ferme ce qu'il avoit dit à l'audience du troisième de Janvier, & qu'on a oublié d'écrire en son jour : que la doctrine des Tablettes n'étoit pas de Confucius ; mais une invention introduite par des Etrangers que ces Tablettes ne se trouvoient pas dans les Livres classiques ; mais seulement dans de misérables Libelles qui se débitent au petit peuple dans les rues ; que c'étoit - là une bagatelle, qui ne valoit pas la peine d'être portée à son Tribunal, & qui devoit au plus être examinée par les Mandarins des Lieux où naissent les différens. Il ajouta : que la chose étant si petite, il ne falloit plus en parler. S. E. répliqua : que le Pape l'avoit envoyé à S. M. comme au Chef de tous les Tribunaux de l'Empire, afin qu'elle eût la bonté de permettre que ces abus fussent retranchés parmi les Chrétiens, qui font profession d'une Loi
qui

qui ne pouvoit les souffrir, parce qu'elle est elle-même sans tache & sans défaut; Que si les Tablettes étoient si peu de chose pour les Chinois, elles étoient de grande importance à l'égard du Christianisme, qui ne pouvoit subsister avec ces Cérémonies; & qu'ainsi il supplioit très-humblement Sa Majesté de régler les choses d'une manière qui lui donnât la consolation de lui être redevable d'une faveur pour laquelle on soupiroit depuis si long-tems.

L'Empereur répondit qu'on ne parlât plus d'une affaire de si petite conséquence, & qu'on passât à d'autres matières. Le Légat dit encore; qu'il étoit défendu de se servir des termes de *Tien* & de *Xangti* pour exprimer le Dieu des Chrétiens, & que le Pape vouloit qu'on se servît du mot de *Tienchu*. L'Empereur répondit, que comme on lui avoit donné à lui-même plusieurs noms, comme *Vansu*, *Camhi*, *Jachin*, qui signifioient tous le même homme, ainsi notre Dieu peut être exprimé par differens noms, qui le peuvent tous désigner. M. le Légat dit que notre Pontife avoit décidé pour de bonnes raisons, que notre Dieu ne seroit exprimé que par le terme de *Tienchu*, & non par d'autres, qu'il n'y avoit point de Chrétien qui ne dût croire que Dieu avoit assisté le Pape de ses lumières, pour lui

faire connoître le nom le plus propre pour exprimer ses divines grandeurs. L'Empereur voulut qu'on parlât d'autre chose & que celles qu'on venoit d'exposer étoient si petites, qu'il étoit surpris qu'on en eût fait un sujet de dispute depuis si long-tems. Ensuite l'Empereur demanda à M. le Légat s'il croyoit qu'il y en eût un seul de ceux qui étoient présens, qui fût coupable d'Idolatrie : M. le Légat répondit qu'il ne croyoit pas, qu'il y en eût un seul qui fût capable de désobéir après une Décision si solemnelle des disputes, qui avoient troublé la Mission depuis si long-tems. [*Réponse indirecte, qui fait assez connoître ce que M. le Legat pensoit de la conduite des Jesuites par rapport au passé.*]

Le Monarque lui demanda encore s'il croyoit que le Pere Ricci fût tombé dans l'erreur. M. le Légat répondit : que le P. Ricci avoit pu se tromper innocemment dans un tems, où le S. Siéle n'avoit ni parié ni décidé. L'Empereur demanda en quoi le P. Ricci s'étoit trompé. M. le Légat dit : que c'étoit en permettant l'usage des Tablettes sans correctif, & en désignant notre Dieu par les termes de *Tien* & *Xangti*. L'Empereur conclut qu'il ne falloit plus parler de ces choses, & qu'absolument il falloit les oublier.

Après cette réponse, M. le Légat passant au second point assura Sa Majesté qu'après une Décision si solennelle les Européens vivoient ensemble dans une parfaite union ; qu'il n'y avoit plus de différens , & qu'étant tous obligés d'obéir au Pape sur les matieres de la Religion , ils auroient sur tout le reste une soumission & une dépendance sans bornes pour Sa Majesté.

L'Empereur répondit : que ce discours étoit bon , & qu'on ne pouvoit mieux parler ; que de son côté il n'avoit rien à répondre , quoiqu'il fût venu avec le desir de disputer. Ensuite il dit à M. le Légat, que puisqu'il avoit trois articles à lui proposer , & que déjà il avoit expliqué le premier , il pouvoit passer au second. M. le Légat lui ayant répondu ; que c'étoit le second qu'il venoit de proposer , l'Empereur lui ordonna d'exposer le troisième.

Alors M. le Légat dit à l'Empereur : qu'il demandoit très-humblement pardon pour tous les Européens , qui par fragilité , plutôt que par mauvaise volonté , auroient pû commettre des fautes , qui les auroient rendus indignes des bontés d'un si grand Monarque. Qu'il le supplioit de vouloir le prendre pour caution , & que si Sa Majesté vouloit donner aux Missionnaires la liberté d'annoncer la foi selon la

pureté du culte , réglée par la Constitution du Pape , il s'offroit de subir dans la place des coupables toutes les peines, dont il plairoit à Sa Majesté de le châtier. En disant ces paroles , M. le Patriarche se prosterna par terre , demandant pardon , sollicitant la miséricorde du Prince pour les autres , & le suppliant de ne le point épargner.

L'Empereur ordonna au Légat de se lever , & lui dit : qu'il avoit très-bien parlé , & qu'il n'étoit pas possible de mieux faire. Qu'enfin les objets étoient placés au point de vûe , d'où on pouvoit les envisager , sans trouver la moindre difficulté. Pourquoi , ajouta-t-il , n'avez-vous pas parlé de cette manière les autres fois que vous avez été entendu ? M. le Légat répondit : qu'il auroit parlé comme il venoit de faire , si la crainte de l'interrompre ne l'avoit retenu.

L'Empereur repliqua qu'il étoit venu dans le dessein de disputer avec le Légat , qu'autrefois il avoit disputé contre *Yentan* (M. de Conon) mais qu'aujourd'hui il se sentoit réduit au silence , que la Légation avoit son succès , & que les controverses étoient finies. Ayant ensuite demandé à M. le Légat s'il n'avoit plus rien à proposer , le Légat répondit qu'il devoit encore supplier Sa Majesté de lui

permettre de demeurer dans cette Cour, pour pouvoir souvent informer le Pape de la santé de Sa Majesté, & pour exercer les fonctions de médiateur entre les Missionnaires. L'Empereur lui ayant répondu qu'il lui feroit une autre fois connoître ses volontés là-dessus, il demanda au Légat s'il n'avoit plus rien à proposer; M. le Légat répondit: Je supplie de nouveau Votre Majesté d'oublier le passé. L'Empereur dit que cela étoit raisonnable; mais qu'il falloit, que comme il vouloit pardonner les fautes de ceux qui l'avoient offensé, quoique tous fussent coupables au sujet des Cultes Chinois, il falloit aussi que le Légat oublîât ce qui s'étoit fait & dit, sans rechercher les actions ni des vivans ni des morts, * qu'il falloit pardonner à tous sans exception, afin qu'à l'avenir les uns & les autres véculent ensemble comme des freres dans une même maison. A quoi le Légat répondit, que c'étoit ainsi qu'il vouloit exercer son Ministère, & agir envers les Missionnaires; & il ajouta qu'il rendoit grâces à Sa Majesté avec le

Quel cahos, quelles misères; quels mystères d'iniquité n'auroient pas été dévoilés, si M. le Légat avoit approfondi la conduite des vivans & des morts! L'Empereur qui connoissoit à fond la morale pratique des Jésuites, mais qui en retiroit assez de services pour être intéressé à les couvrir, craignant pour eux, craignoit aussi pour lui-même la privation des douceurs frivoles qu'il en recevoit.

plus profond respect , pour les faveurs dont elle combloit la Religion ; avec promesse de sa part de prier sans cesse pour la conservation d'un si bon Prince. Ces discours finis , nous nous levâmes tous avec M. le Légat , & avant que de partir nous redoublâmes nos protestations , en marquant notre reconnaissance avec les termes les plus énergiques.

Les Jesuites ne jugerent pas à propos de se joindre à nous pour remplir des devoirs si légitimes dans une occasion qui le méritoit si bien. Pas un de ces Peres ne branla, quoique M. Ripa les invitât à faire comme nous. Ils auroient dû , pour sauver les apparences devant le monde , s'unir à nos démarches , & dire quelques paroles d'approbation , donner quelques démonstrations de joye ; & au lieu d'avoir été si sages , ils ont paru durant le cours de cette audience troublés , abatus , consternés , la tristesse peinte sur le visage , le discours embarrassé , la contenance dans un desordre visible qui marquoit trop le trouble intérieur où ils se trouvoient , au grand scandale de ceux qui les voyoient.

Enfin l'Empereur demanda au Légat , s'il avoit pensé à députer quelqu'un pour Rome. M. le Légat repondit : que la joie dont il étoit pénétré , le rendoit impatient à informer au - plutôt Sa Sainteté de tou-

les graces que Sa Majesté répandoit sur la Religion avec une bonté égale à sa puissance. Que comme il sçavoit que rien ne touchoit plus le cœur du Souverain Pontife, que la pureté du Culte divin, que Sa Majesté avoit la bonté de protéger ; en aussi, que le Pape demandât à Dieu avec plus de zele, que la conservation & la prospérité de Sa Majesté. L'Empereur dit ; qu'il n'y avoit point de tems à perdre ; qu'il falloit sans differer envoyer au Pape pour l'informer de ce qu'on venoit d'accorder à Pekin. Le Légat répondit, qu'il alloit y travailler ; & après s'être mis à genoux & avoir réitéré les démonstrations de reconnoissance, il promit de nouveau la paix entre les Missionnaires, le repos de la Mission, & l'oubli de toutes les fautes passées. Après quoi nous fûmes tous congédiés, à la réserve des Peres Suarez & Bouvet que l'Empereur retint, & nous sortîmes avec l'espérance bien fondée d'un heureux succès.

Nous ne pouvons nous lasser de benir le Pere des miséricordes, dit le Journal Latin ; & le Dieu de toute consolation. Il n'y avoit personne parmi nous qui ne fût éloquent sur l'objet qui faisoit notre joye. Entre plusieurs manieres d'exprimer nos reconnoissances pour les graces dont Dieu nous enrichissoit par le ministère d'un Prince Idolatre, celle dont M. Roueda se

servoit est digne d'attention. Cet Ecclésiastique, grand ami des Jésuites, s'abandonna à son zèle, lorsque nous sortions du Palais, & poussa l'exclamation jusqu'à dire : *Quo* Dieu est favorable aux Pères de la Société, qui se trouvent aujourd'hui soumis au S. Siège par un moyen aussi doux que miraculeux, qui les délivre à même tems du poids de la colère de Dieu & du Souverain Pontife, sur le point de tomber sur eux ! Le Père Calchi répondit simplement : *Ja-*mais Dieu n'est plus admirable, que quand il dispose des événemens avec tant de douceur dans l'exécution, & de sagesse dans le choix des moyens. Les autres Missionnaires de la Propagande tenoient le même langage ; & tous, avec M. le Légat, s'écrioient : *Grand Dieu*, qui tenez dans vos mains le cœur de tous les Rois ; c'est donc ainsi que vous vous servez d'un Prince infidèle pour rendre la paix aux Missionnaires, la vérité à la Mission, le salut au peuple, & la liberté d'adorer Jésus-Christ, sans l'associer à Confucius.

Après que nous fûmes sortis de l'audience, M. le Légat prenant d'une main le Père Morao & M. Pedrini de l'autre, les conjura de vivre en bons amis, & d'oublier le passé ; ce que tous deux promirent. Mais le Père Morao dit, ou que l'Empereur avoit parlé par ironie, comme il fait, quand il ne s'explique que par des commandemens en forme, ou que Dieu avoit
fait

fait un miracle évident, en lui changeant le cœur. Plusieurs autres Jesuites parlèrent sur le même ton, & dirent qu'il ne falloit pas faire fond sur l'audience de ce matin, à cause qu'il y avoit apparence que ce Prince s'étoit servi d'ironie assez ordinaire au Monarque Chinois. Ils pousserent même l'imprudenc & la passion jusqu'à s'emporter contre Messieurs Pedrini & Ripa, parce qu'avec M. le Légat & les autres Missionnaires de sa suite ils faisoient éclater leur joye pour un sujet qui le méritoit si bien. Cependant il y eut des Jesuites qui parlerent naturellement comme ils devoient. Le P. Dentrecolles entre autres félicita M. le Légat sur l'heureux succès de la légation, & sur la protection que l'Emperetr venoit d'accorder au Christianisme.

Comme nous étions avec Son Excellence dans l'appartement des Européens; l'Eunuque *Cinsou* s'apercevant que M. le Légat étoit pensif, à l'occasion de ce qu'il venoit d'entendre, se douta de la cause de son altération; & s'étant approché de lui, il le confirma dans les bons sentimens qu'il devoit avoir; le pria de ne rien craindre, de se tenir en repos, & de ne s'arrêter qu'à ce qu'il venoit d'entendre de la bouche de l'Empereur; qu'il prît courage, & qu'il s'assurât que son affaire étoit finie & sans retour.

Un moment après les Peres Suarez & Bouvet sortirent d'avec l'Empereur ; le premier avec un visage troublé & couvert de confusion , qui faisoit connoître au dehors le desespoir qui le tourmentoit au dedans : chose étonnante , s'écria - t - il , Seigneur Roueda , ou l'Empereur a voulu railler ce matin , ou Dieu a opéré un miracle dans son cœur. Ensuite ce Pere racontant que l'Empereur les ayant retenus le Pere Bouvet & lui , leur avoit ainsi parlé : Vous êtes avancés en âge , mes Peres , il faut que vous acheviez le reste de votre course en paix , & que le repos soit désormais votre compagnon inséparable : Vivez tranquilles jusqu'à la fin & soyez contens ; je serai moi-même le fidele ami de votre vieillesse jusqu'à la fin de vos jours.

Peu de tems après *Chaocham* , les autres Mandarins étant arrivés , déclara à M. le Légat , que l'Empereur vouloit qu'il composât la Lettre au Pape & qu'il la lui communiquât. M. le Légat répondit : qu'il exécuteroit avec autant de diligence que de soumission les ordres de Sa Majesté. *Chao* parlant ensuite des sujets que l'on devoit députer à Rome , déclara que l'Empereur lui en abandonnoit le choix ; qu'il feroit cependant bien d'envoyer le P. Rainald avec le sieur Roueda.

Le Légat répondit : qu'à l'égard du premier il n'y trouvoit aucune difficulté ; mais qu'il n'étoit pas à propos de confier au second une commission , dont il ne pouvoit le charger , sans passer pour le plus imprudent de tous les hommes , en la donnant à une personne inconnue à Rome , & destinée pour son service particulier. Que le sieur Roueda n'avoit aucun des talens nécessaires à une députation de cette importance. Qu'à Rome on ne manqueroit pas le desapprouver un choix si irrégulier , ayant des sujets connus de Sa Sainteté ; qu'il faudroit oublier , pour leur préférer un homme qui n'y avoit jamais été , qui l'en connoissoit ni le stile ni les maximes , & que sa jeunesse rendoit incapable d'un emploi qui demandoit un âge mûr & de l'expérience.* Qu'enfin l'Empereur aiant laissé ce choix à sa disposition , il jugeoit que le sieur Roueda n'étoit point propre à cette députation. *Chao* continua de confester avec le Légat , qui se défendit toujours par les raisons qu'on vient de marquer.

Plusieurs Jesuites qui étoient dans un autre appartement , faisoient grand bruit , & disoient tout haut : que la difficulté

* M. le Légat auroit pu ajouter que M. Roueda étoit fils d'un de ses Fermiers , peu instruit , sans expérience , & mal né.

d'envoyer M. Roueda n'étoit pas qu'il fût inconnu à Rome ; puisque le Légat lui-même n'étoit pas plus connu à la Chine , avant qu'il y arrivât ; mais que l'obstacle venoit de ce que cet Ecclésiastique avoit le péché originel du penchant pour la Société. Quelques-uns de ces Peres portoient Roueda à aller dire lui-même en présence des Mandarins , qu'à la vérité il n'étoit pas connu à Rome , mais qu'il avoit assez de courage pour s'y faire connoître. Presque tous les Jesuites parloient sans retenue contre M. le Légat , qu'ils accusoient d'agir d'une maniere qui tendoit à détruire son ouvrage. Le Jesuite Simonelli osa dire , que le Légat ne se portoit à toutes ces incartades , que parce qu'il croyoit que l'affaire qu'il étoit venu négocier , étoit finie ; mais qu'on verroit bientôt qu'elle n'étoit pas même commencée,

Le Légat , pour couper court à tous ces discours , conclut que , si l'Empereur vouloit qu'on se servît de Roueda , il consentiroit à l'envoyer sur les ordres de Sa Majesté , qui suppléeroit par sa volonté à l'incapacité notoire du jeune homme ; mais qu'il ne pouvoit de lui-même lui confier une commission si importante , qu'en s'exposant à passer pour un homme sans jugement.

Les Mandarins dirent que Roueda :

voit déjà été proposé par le Légat à l'Empereur, & agréé pour cette députation. Son Excellence étonnée de ce qu'on avoit dit nettement qu'il n'avoit pas même eu la pensée de faire cette proposition à l'Empereur. Qu'eux seuls de leur propre mouvement avoient produit ce Prêtre ; & que si on avoit fait entendre à l'Empereur, que le Légat y avoit eu part, il alloit s'en prendre à l'infidélité de l'Interprète, & non pas au Légat. Le Pere Pereira piqué vivement, dit que le *Chao* avoit de lui-même avancé ce qu'il avoit voulu. Et comme ce Pere, faisoit grand bruit, Monsieur le Légat lui imposa silence, que le Jesuite eut bien de la peine à garder ; il se tut néanmoins, & nous sommes du Palais.

Ici les railleries des Jesuites & leurs fustes prédictions changerent notre joye en tristesse. Le Pere Morao * dit à voix basse ; mais assez haut pour être entendu, qu'il ne falloit pas chanter avant la victoire ; que l'Empereur avoit parlé ironiquement ; qu'il ne falloit pas compter sur les paroles d'un Prince accoutumé à parler mystérieux dans ses discours ; qu'il falloit attendre le *Chy*, dont le Monarque

* Ce Pere Morao étoit le Tellier de la Chine, comme le P. Tellier étoit le Morao de la France. On verra à l'endroit du Journal les aventures de ce fameux Jesuite.

se servoit pour manifester ses véritables sentimens. Le même Morao avec le Pere Pereira s'emporta cruellement contre M. Pedrini, parce qu'il faisoit éclater sa joie; & en lui parlant avec fureur, il lui dit; que fort mal à propos il se réjouissoit avant le tems d'un bonheur douteux & incertain; que comme tout dépendoit de l'ordre formel de l'Empereur, il n'y avoit qu'un téméraire qui pût attribuer à ce Prince des sentimens, qui n'étoient pas encore écrits dans les formes ordinaires. M. Pedrini paya dans la suite bien chères démonstrations de joye. Les Jesuites en firent bien-tôt après le fondement des calomnies, dont il le noircirent auprès de l'Empereur, faisant servir de motif à leur haine, ce qui, dans ce bon Prêtre, méritoit leur éloge, & devoit être le lien de leur réconciliation.

Les autres Jesuites entrèrent dans les mêmes sentimens, & parlerent le même langage. Ils firent tant paroître de mauvaise volonté, que M. Ripa crut devoir dire à M. le Légat, qu'il ne doutoit pas, non plus que les autres Missionnaires de la Propagande, que les Jesuites n'eussent formé le dessein de ruiner le bien qui paroïssoit établi, & d'engager l'Empereur à révoquer la grâce qu'il venoit d'accorder. La suite n'a que trop fait connoître

qu'il ne se trompoit pas. Dans le
is de l'audience on lisoit sur le vi-
e des Jesuites les pronostics funestes
l'orage qui devoit éclater. La tristesse
ces Peres, leur abattement & leur con-
nation marquoient aux yeux la dou-
r, le dépit & le desespoir dont ils étoient
étrés, & annonçoient deslors à l'esprit
malheurs de la Mission par le change-
nt de l'Empereur, dont ils étoient ab-
ment les maîtres. Les Européens, té-
ins de la contenance de ces Peres, en
gurèrent mal. Le Légat fut lui-même
ppé de leur voir le visage morne, &
tu; d'entendre les gémissemens du P.
reira, qui disoit n'en pouvoir plus; les
intes de ce Jesuite, qui assuroit que les
tires étoient plus embrouillées que ja-
is; les prédictions qui annonçoient un
versement général. Que les déboires,
traverses ne manqueroient pas à M. lo
gat; que dans trois mois on verroit les
putes plus animées que jamais, plus
es que celles qu'on s'efforçoit en vain
ppaiser. Ce Pere étant prié de dire les
sons qui l'engageoient de parler ainsi;
Jesuite ne répondit que par un torrent
njures contre M. Pedrini, qui parloit
en ton bien different; lorsqu'il disoit:
enfin les disputes étoient finies, & que
l'empereur rendoit aux Chrétiens la li-

berté d'adorer Dieu en esprit & en vérité avec la permission de retrancher l'idolâtrie des assemblées. Pour ce sujet le P. reira traita M. Pedrini de brouillon, qu'il assurât une vérité claire comme les rayons du soleil. Tous ces discours, joints à la tristesse, où l'on voyoit les Jésuites dans un tems où leur joye auroit dû montrer, porterent M. le Légat à protester hautement dans la douleur de son âme que si cette audience n'avoit pas son effet & que l'Empereur retirât sa parole, pourroit avec justice imputer ce malheur aux souterrains des Jésuites.

Le 15. La même providence qui a inspiré à l'Empereur tant de bonté pour finir les disputes, conserva le Prince dans les mêmes sentimens, que par-là l'Eglise connût la vérité des événemens, & qu'on fût convaincu des efforts des Jésuites contre le S. Siège en faveur de l'idolâtrie.

Chaocham se rendit de grand matin à M. le Légat avec les autres Mandarins. Il exposa l'ordre de l'Empereur pour envoyer à Rome le P. Rainald & Roussier. M. le Légat ayant déclaré qu'il se refuseroit, *Chao* lui demanda s'il avoit écrit sa lettre au Pape, & que l'Empereur vouloit voir. Le Légat répondit : j'allois mettre la main à la plume, &

l'enverroit par les deux Députés pour Rome. Les Mandarins s'étant retirés, M. le Légat commença & acheva sa lettre pendant la matinée ; & comme l'après dîné il la mettoit entre les mains des deux Députés, un Mandarin entra avec ordre de l'Empereur d'en être lui-même le porteur. La lettre lui ayant été donnée, M. le Légat voulut que les deux Députés allassent à la Cour ; mais ils ne purent point pénétrer jusqu'à l'Empereur.

Voici la teneur de la Lettre de M. le Légat au Pape.

T R E S - S A I N T P E R E .

» Je ne doute pas que la sollicitude pa-
» ternelle de Votre Sainteté ne soit pé-
» nétrée de la plus grande joye, quand
» elle lira la lettre que j'ai l'honneur de
» lui écrire, & que je prens la liberté de
» mettre à ses pieds. Je me sens moi-mê-
» me dans les transports que les grandes
» faveurs inspirent à ceux qui les voyent
» de près, & qui en goutent la douceur.
» Celles que le Très-puissant Monarque
» de la Chine répand à pleines mains sur
» ma personne, sont au-dessus de toute
» expression. Elles sont si grandes, Très-
» Saint Pere, que je suis trop foible pour
» en faire le détail, & que ni le P. Rai-

» nald, ni M. Roueda ne ſçauroient di-
» gnement les exprimer de vive voix, par-
» ce qu'elles ſurpaſſent tous les efforts de
» l'éloquence humaine. Mais jamais la
» bonté de ce grand Prince & ſa magni-
» ficence n'ont paru avec un ſi grand
» éclat, que dans l'audience publique
» qu'il m'a accordée, & qui a été regar-
» dée par les Européens auſſi - bien que
» par les Grands de l'Empire, comme
» une grace extraordinaire, dont on a
» peine à trouver des exemples. Les hon-
» neurs y ont été prodigués en ma faveur
» dans un superbe feſtin, où Sa Maieſté
» a voulu que je me ſois trouvé avec les
» Grands de l'Empire, & où ce grand
» Prince du haut de ſon trône, ſoutenu
» de tant de vertus, m'a donné à boire
» de ſes propres mains. Aux marques
» éclatantes de ſa bonté, il a voulu join-
» dre ſes libéralités véritablement roya-
» les, par des habits & des vaſes précieux,
» travaillés avec une délicateſſe, où l'art
» ſe fait admirer. Je ne parle pas des
» autres préſens, dont il m'a toujours
» honoré avec diſtinction, quand j'ai pa-
» ru en ſa préſence; & tout cela en con-
» ſidération de Votre Sainteté, dont il a
» reçu les préſens avec de grandes dé-
» monſtrations de ſa joye.

» Pour ce qui eſt de l'affaire capitale

» que Votre Sainteté a le plus à cœur ;
» sçavoir la permission d'annoncer la foi
» dans cet Empire dans toute la pureté
» que demandent les Decrets de Votre
» Sainteté , je dois dire avec la plénitude
» de ma joye , qu'elle a été hier exami-
» née dans une audience publique , où
» tous les Européens se sont trouvés ;
» que l'Empereur après avoir compris la
» vérité par les déclarations qu'il a bien
» voulu écouter , a décidé que tout étoit
» fini , & qu'il permettoit sur ma requête
» la prédication de notre sainte Loi dans
» toute la pureté du culte , selon les des-
» sirs de Votre Sainteté : Ensuite nous
» enjoignant d'oublier le passé , & nous
» conjurant de vivre ensemble comme
» les enfans d'une même mere ; ce grand
» Monarque a reçu nos très - humbles
» actions de graces , que nous lui avons
» rendues avec toutes les marques de re-
» connoissance dont nous sommes capa-
» bles.

» Nous desirons tous avec ardeur ,
» Très - Saint Pere , qu'une si heureuse
» nouvelle aille promptement jusqu'au trô-
» ne de V. Sainteté. Nous la supplions
» avec humilité d'offrir ses prieres & cel-
» les de toute l'Eglise pour la conserva-
» tion du grand Bienfaiteur de notre re-
» ligion. Il est juste qu'une si grande gra-

» ce, attendue depuis si long-tems, fo
 » publiée dans les Cours des Princes &
 » l'Europe, qu'elle reçoive les élog
 » qu'elle mérite, & qu'à jamais elle so
 » célébrée dans tous les Lieux où Jesu
 » Christ est connu. Si je n'écoutois, Trè
 » Saint Pere, que mon penchant, je m'
 » tendrois sur le détail d'une si grand
 » nouvelle; mais le peu de tems qu'o
 » me donne, ne me le permettant pas
 » je finis en m'abaissant aux pieds de V
 » tre Sainteté, dont je demande la bé
 » nédiction.

» De *Chaucunghien*, près de Pekin, l
 » 15. de Janvier 1721.

DE VOTRE SAINTETÉ,

Le très - humble, très-
 dévoué, & très - obéissant
 Serviteur & Fils,

C. A. DE MEZZABARBA
 Patr. d'Alex. Légat Apostolique.

M. le Patriarche lut la lettre aux Mis
 sionnaires de sa maison, où les Jesuite
 avoient leurs Partisans, Roueda & To
 macelli. Un d'entre eux trouva qu'il y
 avoit de l'exagération dans les éloges
 qu'on faisoit de la permission que l'Em

pereur avoit accordée ; & qu'il ne paroiffoit pas que le Prince se fût expliqué à faire entendre , qu'il permettoit la prédication de l'Evangile dans toute la pureté du Culte de Dieu , comme on le marquoit dans la lettre. A quoi M. le Légat répondit fagement : que quand même l'Empereur ne se feroit pas expliqué clairement , il ne pouvoit se dispenser , écrivant à Rome ; de s'exprimer comme il avoit fait , parce qu'il ne convenoit pas qu'on fit une députation , pour donner au Pape une nouvelle douteuse & incertaine qui le laifferoit dans la peine ; sur tout , si on faisoit attention , qu'en sortant de l'audience , bien des personnes avoient dit ; que l'Empereur avoit parlé ironiquement. Que si l'Empereur après avoir lû la lettre consentoit qu'elle fût envoyée fans rien changer , ce consentement seroit alors une approbation de la permission , comme elle étoit énoncée dans la lettre ; que si S. M. n'y vouloit pas consentir , elle se trouveroit dans la nécessité d'exprimer ses sentimens fans équivoque & fans ironie.

Le soir le P. Volfgang & le sieur Scipiel sculpteur nous rapporterent ce qui suit : Que *Chao* & l'Eunuque *Cinsou* parlant ensemble ; mais si bas qu'on ne pouvoit les entendre , l'Eunuque en quittant *Chaocham* dit tout haut , & comme en colere : Si Sa

Majesté veut accorder au Pape ce qu'il demande , qu'est - ce que cela vous fait ? Pourquoi le trouvez - vous mauvais ? On apprit encore que l'Empereur s'entretenant avec les Jesuites, en présence de Messieurs Pedrini & Ripa, dit à ces Peres : Il y a des gens parmi vous qui sont pointilleux , mauvais Critiques , difficiles à contenter : à quoi ces Peres repondirent : qu'ils étoient disposés à faire tout ce que Sa Majesté leur ordonneroit. Ils rapportèrent encore : que l'Empereur ayant demandé aux Jesuites ce qu'ils pensoient au sujet de ce qu'il avoit dit au Légat le jour précédent : ils répondirent qu'ils croioient que S. Majesté avoit parlé ironiquement. Le Pere Morao dit alors au Monarque : que Votre Majesté fait bien de tenir le Légat du Pape enfermé dans sa maison ; & de le faire veiller de près !

On pourroit ici inserer une espee de gazette du Pere Pereira , qui rapporte à sa mémoire , & comme témoin oculaire ; ce qu'a fait & dit, M. le Légat, pour remplir les devoirs de sa charge ; mais comme cet Ecrit a banni la vérité , pour y prodiguer le mensonge & le déguisement , on se dispensera d'en parler dans un Journal, où l'on s'attache à dire simplement , comme les événemens se sont passés.

Le 16. Le Journal Latin parle ainsi.

Le Mandarin qui étoit venu le jour précédent pour porter à l'Empereur la lettre écrite au Pape , entra de bon matin chez Monsieur le Légat. Aussi - tôt qu'il eut la liberté de parler à M. le Patriarche , il demanda le P. Raimald & M. Roueda , Députés pour l'Europe. Ils sortirent ensuite tous trois ensemble , & l'on conduisit les Députés , non pas au Palais ; mais dans la Maison des Jesuites François ; où la lettre fut aussi portée pour être traduite en Chinois. La version étant achevée , comme il étoit tard , on les renvoya au logis sans leur rien dire , & sans qu'on ait pu découvrir dans la suite ce qu'étoit devenue la lettre , qui fut dès lors tellement ensevelie dans les ténèbres de l'oubli , que ni l'Empereur , ni les Mandarins , ni les Jesuites n'en ont pas plus parlé ; que si elle n'avoit jamais été ni demandée ni écrite. Chose étonnante , qu'un monument de cette importance ait été négligé par des Religieux , qui brûlent , dit - on , de zèle pour le salut des ames , & pour l'établissement du regne de Jesus - Christ.

Après le départ du Mandarin , le *Chao* entra avec un de ses Compagnons , & annonça de la part de l'Empereur , que Sa Majesté vouloit voir la Constitution du Pape. M. le Légat la refusa , & dit à cet homme dévoué à la Société , que ses affaires ne se traitoient pas avec des particuliers. *Chaocham* répondit , que la répugnance

ce de M. le Légat, à montrer la Constitution, donnoit le soupçon qu'elle contenoit des articles odieux, qu'on étoit bien-aïse de ne pas laisser voir. M. le Légat dit : qu'il étoit de son devoir de ne pas prodiguer les secrets de Sa Sainteté, & de ne les communiquer qu'à Sa Majesté seule, qui avoit défendu de parler d'affaires à d'autres qu'à elle. Le *Chao* piqué d'une parole si ferme, se retira ; & en sortant il renouvela l'ordre de reserrer le Légat plus que jamais ; bien entendu que l'ordre ne s'étendoit pas aux valets des Jesuites, qui eurent aussi-bien que leurs Maîtres la liberté entière d'aller & de venir.

L'après-dîné le *Chao* vint encore avec le même Mandarin. Il déclara que l'Empereur vouloit absolument voir la Constitution du Pape, & qu'il étoit nécessaire que le Légat la communiquât. M. le Patriarche dit : qu'il obéiroit aux ordres de Sa Majesté ; mais qu'il desiroit sçavoir, s'il en seroit lui-même le porteur, ou s'il la confieroit à d'autres pour la faire tenir. *Chao* ne répondit rien ; mais il dit un moment après à M. le Légat qu'il se souvint des honneurs qu'il avoit reçus, & qu'il recevoit encore. S. E. répliqua : qu'il s'en souvenoit, & que sa peine étoit de manquer d'expressions pour en témoigner sa reconnaissance. *Chao* dit encore : que la Constitution

tution apprendroit fans ambiguité ce que le Pape avoit défendu. Il ajouta, que Messieurs Maigrot , Pedrini, & Ripa étoient les auteurs de tous les troubles. Que le premier ayant été interrogé par l'Empereur sur trois Caracteres seulement , n'avoit pû répondre , & que M. Pedrini étoit un ignorant.

M. le Légat dit que le Pape avoit jugé lui-même , & non pas M. Maigrot , & que le jugement du Pape étoit reconnu comme infallible par les Chrétiens , & même par les Jesuites. Enfin *Chao* déclama contre M. Pedrini , le traitant d'emporté & de téméraire , pour avoir manqué de respect à l'Empereur pendant la dernière audience. Le Légat répondit, que n'ayant point eu la liberté de pratiquer ce Missionnaire , il n'avoit pu connoître son caractère ; mais qu'il étoit pendant l'audience si éloigné de ce Prêtre , & si occupé à ne point perdre de vue la Majesté de l'Empereur , qu'il ne lui fût pas possible de le voir & de l'entendre.

Chao changeant de matiere eut recours au patétique , exhortant M. le Légat à rien craindre , & de se tenir ferme dans la joye où il devoit être. Que pense Votre Excellence de ce que je lui dis ? Ai-je bien parlé , n'ai-je pas bien parlé ? Vous avez bien parlé , dit le Légat. Je dois

vous dire, ajouta *Chao*, que l'Empereur avoit remarqué des débats entre les Interprètes pendant la dernière audience ; ce qui avoit fait juger à l'Empereur que le Légat ne l'avoit pas compris, & que lui n'avoit point pris la pensée du Légat. M. le Patriarche répondit qu'on ne pouvoit pas soupçonner les Interprètes d'avoir infidèlement expliqué les pensées de l'Empereur & du Légat, sans penser que des gens d'honneur & de probité se soient chargés d'un crime capable de les couvrir d'infamie à jamais. Qu'à la vérité on les a entendu parler les uns avec les autres, non pas pour disputer ; mais pour se demander du secours, afin de rendre leur interprétation plus correcte. *Chao* ajouta que l'Empereur avoit été fâché de cet air d'altercation, qui lui avoit frappé les yeux & les oreilles. Cela mériteroit d'être blâmé, dit le Légat, si on avoit perdu le respect, jusqu'à oser contester ; mais comme ils n'ont parlé entre eux que pour s'accorder, & non pour se diviser, j'espère que Sa Majesté aura la bonté de laisser les choses dans l'état qu'elles ont paru à tout le monde, sans excepter Sa Majesté même. Le *Chao* dit enfin que Sa Majesté vouloit avoir une assurance entière de ce qui avoit été dit de part & d'autre, & pour se délivrer d'un

loute qui la peinoit; qu'elle demandoit
ur cela le conseil de M. le Légat qu'elle
regardoit comme un homme sage & ex-
perimenté. M. le Légat répondit, qu'il
viviteroit de donner des conseils au Prince
sont il connoissoit les lumieres & la sa-
gesse, avec laquelle il gouvernoit le plus
grand Empire de l'Univers.

On découvre dans ce discours de *Chao*
le mystere d'iniquité, l'ouvrage de téné-
bres, & le nouveau tissu de fourberies, em-
ployées pour couvrir, mais envain, la noire
malice qui se montre de tout côté, quelque
artifice que les enfans de Bélial mettent
en usage pour la cacher au monde. On
ne vit jamais rien de plus évident que
l'exactitude avec laquelle on interpréta
les paroles du Légat & de l'Empereur.
Ceux qui étoient chargés de la fonction
d'Interprètes apportoient la plus scrupu-
leuse attention, pour éviter les méprises,
la confusion & l'équivoque. Chacun de-
mandoit du secours; & on se le rendoit
mutuellement avec un concert édifiant,
chacun parloit & écoutoit à son tour; on
ne s'arrétoit à une proposition qu'après que
tous étoient convenus de l'exactitude con-
venable pour l'exprimer. L'Empereur
lui-même y donnoit son application, à
chaque article, il demandoit si l'interpré-
tation étoit bonne; & quand on s'aperce-

voit du moindre défaut, on en avertit
 soit Sa Majesté & le Légat ; qui avoient
 la complaisance de répéter plusieurs fois
 & en plusieurs manières ce qu'ils disoient
 diligence qu'on n'avoit pas apporté aupara-
 vant, & qu'on n'a plus fait paroître
 dans la suite.

Aujourd'hui sur le soir le P. Tomacelli
 m'a fait recit du discours, que lui a tenu
 le Pere Parennin, Jesuite François. Il
 me l'a donné au reste comme une preuve
 de la subtilité de ce Pere, qui auroit
 mieux fait de se cacher dans le fond d'une
 solitude que de se produire sur le théâtre
 de la Cour de Pekin. Le Pape, disoit
 Jesuite, n'obtiendra jamais de l'Empereur
 ce qu'il demande ; il peut faire un
 grand bruit & bien du fracas, sans en re-
 tirer le moindre fruit. Il a d'abord en-
 voyé le Patriarche d'Antioche, qui a tiré
 son coup, sans d'autre succès que de
 laisser ses os à Macao ; il envoie aujour-
 d'hui le Patriarche d'Alexandrie, qui va
 tirer le sien avec aussi peu de succès, il
 pourra dans la suite envoyer le Patriarche
 de Constantinople, & après lui celui de
 Jerusalem, qui feront leur décharge l'un
 après l'autre, sans tirer d'autre avantage
 que de se faire chasser de la Chine.

Le 17. Les quatre Mandarins étant
 entrés de bon matin, exposèrent à M. le

gat de la part de l'Empereur, que com-
Sa Majesté avoit sujet de se défier de
idélité des Interprètes, il avoit com-
; qu'il n'avoit pû parvenir par ce moien
connoissance de la vérité. Comme il
voit que le Légat pourroit faire tradui-
la Constitution mieux que tout autre,
voit crû le devoir charger de ce soin,
c ordre de lui communiquer son ou-
ge. S^r E. répondit : que ne pouvant
e faire cette traduction que par des Eu-
éens, dont la fidélité étoit suspecte à S.
il la supplioit très-humblement de lui
ner de nouveaux ordres. Les Mandar-
s dirent, qu'il pouvoit la faire traduire
s sa maison, se servir d'Interprètes à
choix, même de Messieurs Pedrini &
pa, qui ne pouvoient pas lui déplaire.
E. répondit : qu'il n'avoit point de
ix à faire; qu'en suivant son penchant,
eroit tomber la fonction sur tous les
ropéens, sans en excepter aucun. Les
andarins demanderent à M. le Legat,
avoit la Constitution. Le Légat ré-
ndit : qu'elle étoit dans une de ses cais-
Ces Officiers lui ayant dit de la tirer;
le Légat demanda, s'il l'a porteroit
même à l'Empereur, ou s'il l'enverroit
quelqu'un; les Mandarins répondi-
t; que quoique l'Empereur voulût la
r, il ne s'étoit pas expliqué par qui, ni

comment ; qu'ils croyoient néanmoins que Son Excellence pourroit l'envoyer par un de ses Missionnaires , en qui il avoit plus de confiance, tel qu'étoit le P. Rainald ou M. Roueda. Le Légat mit la Constitution , envelopée de soye jaune , entre les mains des deux Députés , qui partirent sur le champ pour la Cour avec les quatre Mandarins.

Une heure après les mêmes Mandarins rentrèrent avec deux Grands de la Cour , qui tenoient des plumes de Paon , ils se firent suivre de presque tous les Européens. L'Empereur ordonna qu'on traduisît la Bulle *Ex illa die* , sans délai. Les Peres Maillat , Regis , Giampriamo Jesuites , & M. Ripa députes de l'Empereur pour la version , se mirent à travailler. Les Mandarins étoient pour leur tâche occupés à empêcher la communication des Européens nouveaux avec les anciens.

On acheva la traduction des défenses contenues dans la Constitution ; & M. Ripa dit à *Chao* & aux autres Interprètes : qu'il étoit inutile de traduire le reste ; qui n'étoit que des clauses de stile ordinaire à toutes les Bulles. *Chao* approuva l'avis ; mais le Jesuite Giampriamo tint bon pour la version des clauses , comme contenant des vérités importantes à sca-

voir , qu'on ne pouvoit supprimer sans infidélité. Quand on en vint à les mettre en Chinois , les Jesuites ne perdirent pas l'occasion d'en parler avec mépris. * Sur tout la clause qui défend aux Princes , de quelque rang qu'ils soient , de s'opposer à la Constitution , fournit à ces Peres le sujet à bien des éclats de rire. Quand le Pape , dit le P. Giampriamo , avec un ton railleur , envoie des Constitutions dans les Etats des Princes infideles , il devoit un peu mieux mesurer ses paroles , & se passer d'y mettre ce qui ne peut servir qu'à produire de mauvais effets. Ce discours fut reçu avec applaudissement par ses Confreres ; il fut loué , soutenu , amplifié.

Chaocham , pour ne pas demeurer sans rien faire , produisit un Ecrit Chinois , qui contenoit la Relation de l'Audience du quatorze. Il appella M. Pedrini pour l'engager à la lire. M. Pedrini en refusa la lecture , s'excusant sur l'ordre de l'Empereur , qui lui avoit défendu de se mêler des affaires de la legation : mais enfin cédant aux importunités de ce Mandarin , il la lut ; & comme *Chao* lui eut demandé ce qu'il en pensoit , M. Pedrini répondit franchement : qu'elle n'étoit pas fidele ; ce

* Horrible malice des Jesuites qui ne cherchoient qu'à faire mépriser & rendre odieux le saint Siège à la Cour de Pekin.

qui mit ce Mandarin dans une si grande colère, que dans son transport il lâcha ces paroles : *Ab ! tu n'as pas encore senti la force de mon bras.* Cet Officier lui signifia un ordre de l'Empereur d'en faire une plus correcte, ce qu'il exécuta sur le champ, & la donna au Mandarin.

La Constitution étant traduite, on eut fait la lecture qui fut écoutée par les Mandarins & par les Jésuites avec les éclats de rire qu'on peut penser. On lut ensuite la relation de M. Pedrini, & immédiatement après celle qui portoit le nom de Mandarins, mais qui avoit été fabriquée par les Jésuites. On demanda le sentiment de M. le Légat sur ces deux relations, le Légat répondit, que pendant que Sa Majesté conserveroit des soupçons sur la fidélité des Interprètes, il ne lui convenoit pas de se déterminer, & de porter un jugement qui pourroit contredire celui de l'Empereur ; qu'à la vérité il avoit très-bien compris ce qu'on lui disoit en langage d'Europe ; mais que n'entendant pas la langue Chinoise ; il n'avoit point d'autre parti à prendre que de se taire & de souffrir. Les Mandarins prièrent M. le Légat de leur donner lui-même une relation de cette audience parce, disoient ils, que l'Empereur le vouloit ainsi. Le Légat promit de le faire
à s

à sa commodité. Les Mandarins vou-
loient qu'il commençât sur le champ, afin
disoient-ils, de la pouvôir donner à l'Em-
pereur. Le Légat s'étant excusé sur la las-
situde & l'épuisement où il se trouvoit,
étant encore à jeun, quoique la nuit fût
déjà fort avancée. Ces ouvriers d'iniquité
Mandarins & Jesuites se retirèrent.

Le 18. Peu après le départ des Manda-
rins, M. le Légat se retira, & passa la
nuit sans manger & sans dormir, accablé
par le travail & encore plus par la douleur
de voir la malice & la fureur, avec laquelle
les Jesuites s'efforçoient de ruiner l'œuvre
de Dieu. Il fit appeller de grand matin
quelques Missionnaires, pour composer la
Relation du quatorze. Il l'acheva telle
qu'on vient de la donner en son jour. Il
prit ensuite peu de repos en attendant les
Mandarins, qui devoient venir la pren-
dre, comme on en étoit convenu. Ces
Officiers arriverent vers le lever du soleil ;
mais au lieu de demander la Relation, ils
apporterent un ordre de l'Empereur,
écrit en lettres rouges au bas de la Con-
stitution qui fut lû à haute voix. Les Je-
suites qui s'étoient presque tous rendus
chez le Légat avec les Mandarins, firent
la fonction d'Interprètes, & le traduisi-
rent comme on le voit ici.

••• Tout ce qu'on peut dire en voyant

» ce Décret, dit l'Empereur, est de se
 » demander comment des Européens,
 » ignorans & méprisables osent parler de
 » la grande Doctrine des Chinois, eux
 » qui n'en connoissent ni les coutumes ni
 » les pratiques, ni les caracteres qui la
 » font connoître. Aujourd'hui le Légat
 » apporte un Décret qui ressemble à ce
 » qu'enseignent les Sectes impies des
 » *Hoxans* & des *Tassous*, qui se déchirent
 » avec une cruauté impitoyable. Il n'est
 » pas à propos de permettre aux Euro-
 » péens d'annoncer leur Loi à la Chine.
 » Il leur faut défendre d'en parler, &
 » par ce moyen on s'épargnera bien des
 » affaires & des embarras.

Le Commandement Imperial étant traduit, MM. Pedrini & Ripa forcés de se trouver à la traduction, il fut lû en présence de tous. M. le Légat se le fit lire une seconde fois; & s'étant sur le champ retiré pour y répondre, il composa une lettre en forme de requête, par laquelle il demandoit la liberté d'annoncer la Loi de J. C. dans sa pureté & sans mélange. Il promettoit pour le reste une obéissance fidele aux ordres de Sa Majesté; suivant les regles de l'Evangile, qui prescrit avec tant de force la soumission des Sujets envers leurs Souverains. Il engageoit encore sa parole, qu'à l'avenir il

auroit plus de differens entré les Européens. Il fit lire sa lettre aux Missionnaires, & leur demanda leurs sentimens ; leur donna ensuite à signer sans forcer personne. Les Missionnaires de la Profonde souscrivirent tous, les Jesuites se refuserent de souscrire. Ces Peres alléguèrent pour prétexte, que cette lettre étoit plus propre à irriter le Monarque qu'à l'appaiser ; ils ajouterent, qu'en signant cette lettre, ils attiroient la ruine de la Mission, que Son Ex. devoit avoir recours à un autre moyen pour finir les contestations, & pour se garantir de l'innovation de l'Empereur. Le Légat demanda à ces Peres le moyen qui pût finir ces disputes : Les Jesuites répondirent, qu'ils n'en voyoient point de plus doux & plus prompt, que de suspendre la Constitution ; à quoi le Légat répondit : cet expédient étoit impossible, que la Constitution lui seroit plus supportable qu'une si petite lâcheté, que n'en ayant d'ailleurs le pouvoir, tout ce qu'il pourroit attenter seroit nul en soi, & de nul effet pour l'avenir, qu'une telle démarche seroit un crime digne d'être détesté des Rois & d'être puni au Tribunal du verain Pontife. Que personne n'ignore que ses pouvoirs, quelque étendus qu'on pût les imaginer, ne renfermoient

pas celui de juger le Souverain Pontife en suspendant la Constitution.

Le Pere Morao irrité de cette réponse se leva , & s'étant mis à crier de toutes ses forces , il déclara avec un ton de voix qu'il alloit parler comme Prêtre Portugais & non comme Jésuite. Il protesta , 1°. Que la Constitution , si elle étoit acceptée , entraîneroit sans faute la ruine de la Mission , qui seroit imputée au Légat qui l'exigeoit. 2°. Que dans un danger si pressant , qui promettoit des suites si funestes , M. le Légat étoit obligé en conscience de suspendre la Constitution. 3°. Que le Pape avoit commis un grand crime en donnant un tel Décret , pour servir de règle aux Missionnaires & aux Chrétiens de la Chine. 4°. Que le Pape avoit été trompé par de fausses informations , qu'il avoit droit de son égarement , s'il étoit sur le lieux ; & qu'il seroit le premier à retirer une Bulle , qu'il verroit n'être ni praticable ni recevable. 5°. Que le Légat rendroit compte au Roi de Portugal , qui ne prétendoit pas qu'on ruinât la Mission pour observer la Constitution.

Le Légat répondit à ce furieux avec la modération ordinaire , que son profond respect pour le Roi de Portugal , aussi bien que sa reconnaissance pour les bontés de

Prince étoit connue ; mais qu'il sçavoit même tems que les services que ce grand Roi avoit rendus à l'Eglise, ne disoient pas un Légat du Pape d'obéir aux ordres de son Superieur Suprême, qui n'avoit de lui avoir donné le pouvoir de suspendre la Constitution, avoit formellement ôté ce pouvoir à toute personne de quelque Dignité dont elle fût revêtue, s'il aimoit mieux être noté d'infamie devant les hommes, que de se rendre coupable devant Dieu par le violement de la subordination, qui soumet un Légat au Vicaire de Jesus-Christ, qu'il étoit résolu de mourir plutôt par la main du bourreau que de suspendre la Constitution, pour son seul plaisir aux Jesuites.

Ce Religieux, sans devenir plus retenu, continua ses déclamations, passa aux injures, qu'il lâcha sans mesure contre le Pape & son Légat, qui l'avertit avec un air de bonté, que ce Jesuite ne meritoit pas, de mesurer ses paroles, de parler avec plus de respect de ceux à qui il en devoit : Le Jesuite répondit, sans rien craindre de son feu, qu'il craignoit Dieu & non pas les hommes. Le Légat lui dit, que si l'on craignoit Dieu, il auroit plus de respect pour le Pape & pour son Légat qui se présente.

Le Pere Suarez fit une semblable pro-

testation , quoiqu'avec moins d'emportement. M. le Légat ne jugea pas à propos de lui répondre. Rien n'égalait le scandale que donna le Jésuite Maillat , qui étoit avec les Missionnaires nouveaux dans l'antichambre. Ce Pere ayant dit que la Constitution ne regloit rien sur la Foi , & qu'elle n'étoit qu'un commandement Ecclésiastique , qui n'obligeoit pas dans la conjoncture d'un grand danger , se donna la liberté de dire que le Pape n'avoit pu faire sa Constitution , sans commettre un grand péché , dont on ne pouvoit l'absoudre , tant qu'il persévérerait à exiger l'acceptation d'un Décret aussi impie , puisqu'il tend visiblement à la perte des âmes. Comme on lui eut dit qu'il parloit ainsi , parce qu'il se trouvoit dans un lieu , où il avoit la liberté de tout dire impunément : il répondit avec un ton de voix qui tenoit de la rage : Je suis prêt , dit - il en écumant , de soutenir la même proposition à Rome , & de la faire retentir aux oreilles du Pape. Il est difficile d'exprimer l'horreur qu'inspirerent ces transports frénétiques à ceux qui les entendirent. M. Roue da voulut donner un bon tour à ces étonnantes paroles. Il dit que le Pere Maillat ayant parlé , en supposant la perte de la Mission , n'avoit dit que la vérité ; & qu'il seroit lui - même prêt à jurer , que le

Pape n'auroit jamais donné sa Constitution , s'il avoit prévu cette perte.

L'accès de frenesie du P. Maillat fini ; le Jesuite Simonelli & quelques autres de ses Confreres sortirent de la chambre , & se mêlant parmi les nouveaux Missionnaires , se mirent à leur reprocher leur indolence de n'oser rien faire pour tirer M. le Légat de son entêtement à refuser de suspendre la Constitution dans des conjonctures qui le demandoient. Ces hommes à morale sévère traitoient de crime la soumission des Missionnaires au Pape , & prétendoient qu'il ne pouvoient , sans un péché considérable , demeurer à cet égard dans l'inaction ; qu'ils devoient travailler selon leurs talens , à détourner les grands malheurs , dont la Mission étoit menacée , si l'on ne suspendoit pas la Constitution : ce qu'ils prétendoient prouver par ce raisonnement , dont leur fureur aveugle les empêchoit de voir le défaut. La Constitution , disoient les Jesuites , n'est qu'un Précepte Ecclésiastique , qui n'oblige jamais , quand il est incompatible avec la conservation d'une Eglise , & que sa pratique attire la perte d'une infinité d'ames. Or l'exécution de la Bulle *Ex illa die* est incompatible avec la conservation de la Mission , & entraîne la perte des Chrétiens Chinois : Donc , &c.

La réponse étoit facile. On leur dit : qu'il n'étoit plus permis de disputer, après que le Pape avoit lui-même déclaré que la cause étoit finie ; & qu'il avoit ordonné l'exécution de son Decret, sans avoir égard aux malheurs qui pourroient arriver aux Missionnaires & à la Mission. Qu'on ne pouvoit, sans folie, porter un homme à agir au-delà de sa sphère ; le Pape ayant ôté tout pouvoir à toute personne vivante sur la terre, d'expliquer, de restreindre, & de suspendre la Bulle.

Ces raisons, qui auroient calmé tout autre emportement, que celui de ces Pères, ne servirent qu'à augmenter le feu de leurs passions contre la Bulle du Pape. Les Missionnaires, pour éviter les disputes qui n'étoient propres qu'à scandaliser les Infidèles, céderent le champ de bataille aux Jésuites, & se retirèrent dans la chambre, où les Mandarins propofoient à M. le Légat quatre articles au nom de l'Empereur. 1°. Ils débiterent par la demande qu'ils firent au Légat, s'il se souvenoit que l'Empereur avoit dit que les autres Nations se servoient de détours dans les affaires ; mais que les Chinois vont droit au but par le chemin le plus court. 2°. Que l'Empereur rebuté des nouvelles difficultés s'étoit déterminé à ne plus voir le Légat. 3°. Que le Légat écrivoit ce qu'il

aurait à dire à l'Empereur, & que réciproquement l'Empereur feroit écrire ce qu'il auroit à dire au Légat. 4°. Que le Légat pourroit choisir un bon Interprète pour se faire expliquer les écrits qui seroient envoyés de part & d'autre. Enfin qu'ils ne pouvoient comprendre comment le Pape avoit pu s'ingérer de donner des ordres aux peuples de la Chine, qui ne sont pas du nombre de ses Sujets.

Le Légat répondit 1°. Qu'il n'oublieroit jamais ce que l'Empereur avoit dit à l'audience du quatorze; mais que les nuages qu'on répandoit aujourd'hui sur les affaires, les lui rendoient inintelligibles. 2°. Que les sentimens dont il se sentoient pénétré envers Sa Majesté, lui rendroient sa disgrâce impossible à supporter, s'il n'étoit assuré de trouver sa consolation dans son innocence, aussi-bien que dans sa parfaite soumission aux ordres d'un si grand Prince, autant que sa conscience le lui pourroit permettre. 3°. Qu'il executeroit avec diligence ce que Sa Majesté ordonnoit. 4°. Qu'il laissoit le choix d'un Interprète au profond discernement de Sa Majesté & à la parfaite connoissance qu'elle avoit des Européens. Enfin que le Pape n'avoit jamais prétendu commander aux Chinois; mais qu'il avoit voulu instruire des Chrétiens, en leur apprenant ce qui

étoit incompatible avec la sainteté de la Religion. Après ces réponses, le Légat se tournant du côté des Jésuites, leur demanda ce qu'il y avoit à faire pour appaiser la colere de l'Empereur : ces Peres répondirent toujours avec leur refrain ordinaire ; qu'il falloit suspendre la Constitution ; ce qui étoit pour M. le Légat quelque chose de plus terrible, que d'être dévoré par les bêtes sauvages.

Pendant que M. le Légat étoit occupé à écouter les Jésuites, *Lympinchum* entra tout d'un coup dans la chambre avec fureur, * & prenant M. le Légat par la gorge, ce qui est à la Chine la marque d'un souverain mépris, se mit à le charger d'injures, l'appellant traître, fourbe, & autres termes de cette espece. Le tenant de la sorte, il l'apostropha ainsi : *Scaches, trompeur, que tu es la cause du danger où je suis de perdre la tête : Il faut que je te tue.* Les valets du Mandarin, animés par l'exemple de leur maître, se mirent de la partie, & ne manquerent pas de pousser l'insolence aussi loin que ces sortes de gens sont capables de le faire. Les valets des

* Fureur comique de cet infidele suggerée par les Jésuites, auteurs & personnages de la comédie. Leur vûc étoit d'accabler le Légat au lieu de l'aider ; de le rendre ou complice de leurs égaremens, ou victime de leur cruauté. Ils l'ont empêché de boire & de manger pendant trois jours : On voit bien à quel dessein.

es étoient un peu moins emportés. Ils se contenterent d'abord du plaisir que donnoit le spectacle des outrages qu'on faisoit souffrir à un Légat Apostolique. Ils éclatèrent de rire tant que dura la comédie, qui se joua aux dépens du Roi de France du S. Siège, qu'on pouvoit regarder comme la seconde Personne de la Cour ecclésiastique ; mais dans la suite ils se mirent du nombre des acteurs, & firent mille insolences dans la chambre du M. le Légat. Son Camérier même fut pris par la barbe, battu, souffleté, jeté par terre, & traîné par ces furies, qui remplirent la chambre d'impudences, que la bienséance ne permettoit pas de nommer : ce qu'ils pratiquerent encore en d'autres occasions.

Un Eunuque *Cin fou* survint, qui répéta tout au nom de l'Empereur, ce que les Mandarins venoient d'exposer. Il ajouta : que l'Empereur sa Majesté avoit pris la résolution de punir sévèrement *Lymphinchum*, pour avoir manqué d'escorte au Légat de Canton à Peking sans sa permission. Il dit encore : que l'Empereur demandoit de lui une réponse par le soir de ce matin. Le Légat donna aux Mandarins les mêmes réponses ; & ne se sentant de sa douleur paroïssoit sur son visage & défait, le Mandarin *Ituli*, qui étoit avec lui, jusques-là gardé un profond silence,

se mit à dire d'un ton de mépris, qui n'étoit pas moins sensible que les injures les plus grossières : que sa rage impuissante contre l'Empereur l'avoit amaigri & épuisé, & que sa haine contre Sa Majesté lui avoit donné un visage pâle & défiguré. Le Légat répondit à cet outrage : que son attachement & son respect pour l'Empereur étoit si fortement imprimé dans son cœur, que rien ne seroit jamais capable de l'affoiblir ; que le changement qui paroissoit sur son visage étoit l'effet de la douleur qu'il ressentoit, de ne pouvoir trouver le moyen de plaire à Sa Majesté. Après cette réponse, les Mandarins & les Jesuites se retirèrent.

Peu de tems après les Mandarins & les Jesuites étant rentrés, ils demanderent la réponse au *Chy* du matin. Le Légat écrivit sur le champ en ces termes à l'Empereur.

» J'ai lu avec un profond respect ce que
 » Votre Majesté a daigné m'écrire. Les
 » bontés de Votre Majesté connues par
 » toute la terre, m'ont attiré en cette
 » Cour pour les implorer en faveur de la
 » Religion, J'ai crû que les permissions
 » dont je suis porteur, suffiroient pour
 » accommoder les differens, & pour par-
 » venir à la paix. Après les avoir commu-
 » niquées, il ne me reste plus qu'à implor-

» rer la miséricorde de Votre Majesté. Je
» suis inconsolable de n'avoir aucun au-
» tre moyen de lui faire connoître mon
» dévouement sincere. Mon unique res-
» source, dans l'impuissance où je me
» trouve, est d'avoir recours à l'azile des
» bontés du meilleur de tous les Princes.

C H A R L E S - A M B R O I S E,
Patr. d'Alex. Légat Apost.

» Et si Votre Majesté l'ordonne, j'irai
» aux pieds du Pape, & je lui expliquerai
» fidelement les intentions de Votre
» Majesté.

Ces dernieres paroles furent ajoutées après la signature, pendant le petit intervalle où Son Excellence fut délivrée des Mandarins qui l'assiégeoient. Les Missionnaires profiterent eux-mêmes de cette occasion, pour dire à M. le Légat que le meilleur parti à prendre, étoit de se retirer sans délai en la meilleure maniere qu'il pourroit, plutôt que d'exposer sa Dignité à de plus grands outrages, sans la moindre apparence de succès, & avec le danger évident de tout perdre. Pendant qu'on traduisoit la lettre, les Mandarins arrêterent M. M. Pedrini & Ripa chez M. le Légat, pour les envoyer en prison. On leur donna à chacun un petit Mandarin

pour les garder, & pour les mener ensuite dans les prisons publiques.

La nuit venue, les Mandarins prirent leur repas dans la chambre où couchoit le Légat, & après eux leurs domestiques, de sorte que M. le Légat s'y étant retiré pour prendre du repos, il la trouva pleine d'ordures & de saletés. La lettre traduite, qui ne fut achevée que fort avant dans la nuit, le Légat la donna aux Mandarins, qui dirent tout haut qu'ils alloient prendre le Pere Laureati, & le charger de chaînes. Ce Pere [*qui conduisoit l'indigne manœuvre de ses inferieurs, & qui étoit l'acteur principal de la comédie*] s'étoit depuis son arrivée à Pekin tenu caché dans une maison que les Jesuites ont hors de la Ville, sur un terrain que l'Empereur leur avoit donné pour leur sépulture. [*Le dessein du Laureati étoit de faire croire à Rome qu'au moins les Superieurs de la Société ne trempoient pas dans la rébellion des autres.*] Les Mandarins dirent encore que l'Empereur étoit très irrité contre le Pere Pereira, [*Autre artifice pour couvrir l'indigne manœuvre.*] pour avoir parlé avantageusement de M. le Légat, dans le tems qu'il étoit à Canton; qu'on alloit livrer *Lymphinchum* au Tribunal des crimes pour être sévèrement châtié. Ils firent encore bien d'autres menaces pour effrayer M. le Lé;

pat ; mais on ne parla plus de la Relation le l'audience du quatorze , en sorte que et écrit est demeuré entre les mains de M. le Légat , pour être produit dans une autre Cour que celle de Pekin.

Le 19. Les Mandarins , presque tous es Jesuites entrèrent de grand matin chez M. le Légat , qui n'avoit pu ni boire ni manger depuis le seize. * MM. Pedrini & Ripa, enchaînés au milieu des archers, entrèrent avec eux. Les Mandarins exposèrent quatre points de la part de l'Empereur. 1°. Que Sa Majesté vouloit disputer avec M. le Patriarche , comme elle avoit disputé contre Maigrot. 2°. Que beaucoup de termes Chinois , comme celui de *Machekien* , nom de M. Ripa , celui de *Tolo* , [M. de Tournon] celui de *Kialo* [M. de Mezzabarba] tiroient leur origine de différentes Sectes d'Idolâtres, que les Chinois néanmoins les entendoient en un bon sens. C'est ainsi que la Constitution défend des pratiques , à la vérité équivoques ; mais prises en un bon sens par les Chinois , & par conséquent injustement condamnées par la Constitution. 3°. Que l'Empereur avoit confronté la Constitution du Pape avec le Mandement de Maigrot , & les avoit trouvés semblables en tout. Ce qui a fait croire à

• Les Jesuites en vouloient faire un Martyr.

Sa Majesté, que quand les Chrétiens disent que le Pape ne décide que par les lumières du Saint-Esprit, M. Maigrot est le Saint-Esprit des Chrétiens. Cette parole, qu'on assaisonna de railleries, & à laquelle on donna mille tours differens, fut reçue avec de grands éclats de rire par les valets & les personnes de la lie du peuple, qui selon la coutume, se trouvoient dans la chambre, & par les Jesuites sur tout, qui se distinguèrent des autres par leurs bons mots. 4°. Que l'Empereur enverroit bien-tôt son *Chy*, c'est - à - dire sa décision finale.

On parloit encore, lorsque l'Eunuque *Cinsou* entra, & surprit la compagnie qui ne l'attendoit pas. Il fit connoître aux Mandarins les ordres de l'Empereur de se transporter à la Cour pour y en recevoir de nouveaux. Les Mandarins sortirent avec l'Eunuque, laissant M. le Legat en proye aux Jesuites, qui n'eurent point d'autres discours à lui tenir que de lui parler des troubles présens, & des moyens de détourner les grands maux qui menaçoient la Mission. Ces Peres étoient féconds en prédictions funestes, éloquens à exagerer les malheurs prêts à tomber sur les Missionnaires, adroits à prêter à la posterité leur langage, & à lui faire dire que le Legat étoit venu à la Chine,

ion pour soutenir, mais pour renverser l'œuvre de Dieu.

M. le Légat dit qu'il se prêteroit volontiers à tous les moyens permis, pour détourner les dangers qui menaçoient la Religion, & que, pourvû que l'on ne touchât point à la Constitution, à l'égard de laquelle il avoit les mains liées, il étoit prêt à faire les démarches les plus difficiles, pour arriver à la paix des Missionnaires, & au calme de la Mission.

On tenoit encore ces discours lorsque les Mandarins entrèrent avec l'ordre de l'Empereur écrit en caracteres rouges de sa propre main, qui fut traduit en latin & lû par les Jesuites. C'étoit la réponse de l'Empereur à l'écrit, où M. le Légat avoit donné le détail des permissions contenues dans le Bref du Pape.

I. » On permet aux Chrétiens, pour
» honorer les morts, de se servir de Ta-
» blettes où le nom du défunt soit écrit,
» pourvû qu'il n'y ait rien de supersti-
» tieux, & qu'à côté on y joigne une ex-
» plication de la foi de l'Eglise.

Réponse de l'Empereur écrite en caracteres rouges: » C'est le langage que
» tiennent les Idolâtres de *Hoxan*, qui
» ont dans leurs temples des Tablettes
» avec les mêmes correctifs; par où il
» arriveroit que les Tablettes des Chré-

» rite d'être rangé avec les *Hoxans* & les
 » *Taxis*, avec ceux, qui comme eux,
 » suivent une mauvaise doctrine.

*Tel est l'oracle que les Jesuites opposent à la Bulle la plus solennelle, la mieux digérée, & la plus universellement applaudie. qui soit jamais sortie du Tribunal du Successeur de S. Pierre. Au contraire cette réponse de l'Empereur Chinois, est un tissu de contrevérités si mal conçu, où la vraisemblance est si peu ménagée, qu'on ne peut se dispenser de plaindre le sort d'un si grand Prince, lequel, quand il est livré aux Jesuites, est en même tems livré à la nécessité de faire des démarches qui le deshonnorent, qui le mettent en contradiction avec lui-même, qui lui ôtent le cœur de ses Sujets, & qui le donnent à la Postérité pour un esprit faible & sans discernement. Car pour entrer dans le détail des méprises du Monarque, il est visible qu'il se contredit lui-même : 1°. Lorsqu'il condamne dans les Chrétiens ce qu'il approuve dans les *Hoxans*, dont il a lui-même embrassé le Culte & la Religion. 2°. Il se contredit, quand il dit : que le retranchement des Lettres superstitieuses est sans raison, puisqu'il avoit déclaré lui-même que les Tablettes étoient une invention d'ignorans, propre à amuser le vulgaire, qui se rep.ît de chimères. 3°. Rien de plus visiblement contraire à la vérité, que la dispute que l'Empereur dit avoir eue avec M. l'Evêque de Conon, qui a toujours conf-*

amment refusé de dire un seul mot devant l'Empereur sur les Cultes décidés, comme on a pu voir dans la Relation du Cardinal de Tournon, tome. I. 4°. L'Empereur sçait que M. de Conon a été banni à la sollicitation des esuites, & contraint malgré lui, de sortir de la Chine, loin d'avoir fui de honte & de dépit, comme le Prince l'assure. 5°. Toute la Cour de Pekin a admiré l'érudition surprenante de M. de Conon, qui avoit sur le champ produit cinquante passages des Livres de Confucius; qui étoient les plus opposés à la piété de la Doctrine Chrétienne; ainsi il ne peut pas être regardé même un ignorant. 6°. L'Empereur sçait mieux que personne que M. de Conon n'a jamais voulu porter les articles controversés aux tribunaux de l'Empire. 7°. L'Empereur sçait bien, qu'il n'est pas possible que M. de Conon ait conçu le dessein de retourner dans son pays, d'où il a été exilé. 8°. L'Empereur devoit sçavoir que tous les Jesuites qu'il avoit envoyés à Rome pour plaider en faveur de l'Idolatrie, étoient péri dans leur voyage de la Grèce en Europe, ou en s'en retournant d'Europe à la Chine. Par-là on voit le fond qu'il y a dans les déclarations d'un Prince qui se dit contre sa pensée, contre la vérité connue, avouée par lui-même; & qui ne parle de cette sorte, que pour plaire aux Jesuites, qui abusent de ses bontés, pour flétrir sa gloire, & pour donner à jamais à l'Eglise un monument

authentique, aussi - bien qu'un contrepoison souverain contre les Édits déclaratoires, dont ces Peres s'étoient efforcés de suspendre la foi du Pontife Romain. Revenons au Journal.

La version du *Chy Impérial* achevée, on le lut à M. le *Légar*. Les Mandarins déclarerent au nom de l'Empereur : 1^o. Que le dessein du Monarque étoit de le communiquer par l'Ambassadeur de Moscovie, à toutes les Cours des Princes Chrétiens. 2^o. Que le Pere Bouvet, qui étoit le moins ignorant des Européens dans les *Lettres Chinoises*, avoit permis les *Cultes* que le Pape avoit défendus ; le *Légar* pour agir conséquemment, devoit le faire conduire à son Eglise de *Pekin*, pour l'y faire punir par les mains de Messieurs *Pedrini & Ripa*. 3^o Que le *Légar* devoit ordonner que la *Table de marbre du King Tien*, donnée par l'Empereur, & autorisée de son sceau, seroit supprimée & brisée, pour faire brûler le Pere Bouvet sur les fragmens par MM. *Pedrini & Ripa*. 4^o. Que pas un de ses Envoyés en Europe n'étant retourné à la Chine y apporter une réponse, on avoit formé le soupçon qu'ils avoient été empoisonnés. Ce soupçon étoit devenu plus fort par la lecture du *Bref*, où le Pape dit : qu'il craint que le P. *Provana* ne puisse arriver à la Chine : ce qui peut faire juger que le *Souverain*

Pontife, qui n'est pas Prophète, a pû consentir à quelque coup funeste à la vie de ce Pere. 5°. Que ce soupçon étoit si bien gravé dans l'esprit de l'Empereur, qu'en vain les Jesuites avoient travaillé à en effacer les impressions. * Les Mandarins ayant achevé de parler, demanderent au Légat ce qu'il avoit à répondre.

Le Légat ayant répondu par ses larmes plutôt que par des discours, fit prendre aux Jesuites la résolution de l'attaquer & de le vaincre. La douleur profonde du Légat étoit pour eux une conjoncture trop favorable pour ne pas la saisir. Comme ils sçavoient que depuis le seize il n'avoit ni bû ni mangé, ils crurent qu'affoibli de corps & d'esprit, ils pourroient tirer de lui, ou la suspension de la Constitution, ou quelque chose d'équivalent. S. E. après avoir obtenu des Mandarins quelque délai pour répondre, se voulut retirer pour demander avis, & pour penser à ce qu'il pourroit dire; mais les Jesuites qui l'entouroient, le suivirent par tout, & dans tous les appartemens, & dans tous les coins de la maison. Tantôt ils lui parloient à voix haute, tantôt à voix basse & à l'o-

* Mensonge grossier des Mandarins; puisqu'on sçait que ce sont les Jesuites eux-mêmes qui ont travaillé, & par leurs pratiques, & par leurs paroles, à inspirer ce soupçon à l'Empereur, pour rendre le Pape odieux à la Cour & au peuple de la Chine.

reille, & toutes les paroles de ces Peres nentendoient qu'à lui représenter la ruine prochaine de la Mission, & l'unique moyen de la détourner en suspendant la Constitution. Votre Excellence voit, disoient-ils, que l'Empereur n'a répondu ni à la Requête du matin, ni à celle du soir. Le Monarque sourd à l'un & à l'autre exige des faits, des démarches, & non pas des prières; un accommodement convenable, & non pas des complimens qui ne remédient à rien. Il faut ou choisir la perte de la Mission, ou un acte authentique qui apaise l'indignation du Prince, & qui arrête les malheurs qui menacent la Religion. Malheurs que ces Peres exagéroient avec toute la force de leur éloquence, animée par les passions les plus vives, & par l'espérance d'abattre un homme, que l'épuisement mettoit hors d'état de se défendre. Ils ajouterent aux motifs allégués l'infamie dont il alloit être couvert, celle qui alloit deshonorer le Christianisme dans l'Univers. Ils lui firent une image touchante du banissement de tant d'ouvriers, qui alloient être dispersés dans toutes les parties du monde Chrétien: non seulement l'exil des Missionnaires de la Chine, mais encore ceux du Tonquin; de la Cochinchine & de Siam; qui sont des Royaumes qui se conforment

en tout

n tout à celui de la Chine, dont ils sont tributaires. Qu'il seroit déplorable, disoient-ils, que le Pape eût donné sa Constitution pour perdre les ames, pour relonger dans l'Idolâtrie, & pour anéantir le Christianisme dans un pays, où il avoit fait de si grands progrès ! Ils tinrent ces mêmes discours aux Missionnaires de la suite de Monsieur le Légat pour les engager à faire un effort sur l'esprit de Son Ex. afin de l'engager à suspendre la Constitution.

Mais comme ces Peres s'apercevoient que leurs discours étoient trop foibles pour entamer la fermeté de M. le Légat, ils firent un dernier effort, & rassemblant toutes leurs forces, ils l'environnerent & l'investirent de toutes parts comme une troupe de chiens acharnés sur une brebis. Tous donnerent leur coup de dent ; tous à gueule béante se mirent à crier, chacun selon son talent. Le P. Morao, comme le plus ardent de tous, étoit le Chef de la bande qui aboyoit. Ce Pere qui sentoit que ses cris ne servoient à rien, changea tout d'un coup son ton avec son personnage, pour se revêtir des couleurs de l'humilité & de la charité la plus tendre. Ce Jesuite étant jetté aux pieds du Légat, laissa couler des larmes, & se mit à conjurer M. le Patriarche par les entrailles de Jesus-

Christ, (quelle hypocrisie , quelle profanation d'un si saint nom !) de déployer tous ses pouvoirs pour éteindre le feu de la colere de l'Empereur , qui étoit sur le point d'éclater. Les autres s'étant joint à lui, rebatoient sans cesse la mission ruinée, les Ouvriers banis , le Christianisme éteint , la Religion ensevelie dans l'opprobre, la réputation du Légat chargée d'un entêtement odieux , qui seroit à jamais détesté dans l'Eglise. Que ne dirent - ils pas ? Quelles lamentations ne firent - ils pas ?

Ils revenoient sans cesse à leurs premier motif : sçavoir , que la Constitution n'étoit qu'un commandement Ecclésiastique , qui n'obligeoit pas dans l'hypothese d'un malheur pressant , tel qu'étoit la ruine totale de la mission , que le Pere Suarez se faisoit fort de faire valoir en Cour de Rome. Qu'ainsi il étoit nécessaire d'avoir recours à une équitable interprétation de la Loi , qui ne pouvoit être observée qu'avec des renversemens qui font horreur.

Ces Religieux représenterent toutes ces raisons avec tant de force , & firent une peinture si vive de tous ces malheurs, que le Légat , accablé par le jeûne qu'ils lui avoient fait garder , par des menaces , dont ils se servirent pour l'effrayer ;

par des représentations, sollicitations, instances, jusques à avoir recours à l'inhumanité pour les rendre efficaces, répandit des larmes, & son visage étant devenu pâle & mourant, il alloit tomber en défaillance, si quelqu'un des siens ne l'avoit secouru à propos par des cordiaux qu'on lui fit prendre sur le champ. Revenu à lui-même, & les forces de son corps un peu réparées; comme les Jesuites ne cessoient pas de crier, de presser, d'entasser instances sur instances les uns après les autres, & quelquefois tous ensemble, il dit enfin: Ecrivez ce que vous jugerez le plus capable d'appaîser la colere de l'Empereur, & j'y souscrirai.

Le Pere Morao sur cette parole alla prendre une plume; & ayant commencé à écrire, les Missionnaires de la suite de M. le Légat l'empêcherent de continuer, & donnerent au Pere Rainald, Carme Déchauffé, la commission de le faire; ce qu'il exécuta en ces termes.

» CHARLES - AMBROISE,
» Patriarche d'Alexandrie, supplie Vo-
» tre Majesté d'accorder aux Européens
» le pardon de leurs fautes, & d'épar-
» gner notre sainte Religion, en suspen-
» dant l'Edit qui doit être envoyé en Eu-
» rope par la Moscovie. Je m'offre d'al-
» ler à Rome informer le Pape des sen-

» timens de Votre Majesté : en attendant
 » je ne changerai rien , je ne ferai aucun
 » acte , & je laisserai les choses en l'état
 » où elles sont : Je représenterai fidele-
 » ment au Pape tout ce que Votre Ma-
 » jesté daignera m'exposer.

» Je supplie encore très - humblement
 » V. M. de nommer les personnes qu'elle
 » jugera à propos d'envoyer avec moi
 » pour être les témoins de ma promittu-
 » de à exécuter ses ordres. Je proteste que
 » par cette démarche je ne cherche que la
 » gloire de V. M. & l'honneur de lui plai-
 » re , afin qu'aussi-tôt après mon retour ,
 » je puisse avec confiance me présenter
 » devant elle.

Cette Lettre étant achevée, M. le Lé-
 gat la lut attentivement, & forcé par les
 contretens, par le danger de la mission
 qui paroissoit évident, quoiqu'il ne fût
 pas réel, frappé des menaces de l'Empe-
 reur, poussé à bout par les importunités
 accablantes des Jesuites, sollicitateurs pas-
 sionnés de la suspension du Decret, il ap-
 prouva la requête; & l'ayant fait lire aux
 Européens, & leur ayant demandé leurs
 sentimens, tous l'approuverent, excepté
 le P. Maillat & un autre Jesuite, qui s'é-
 crièrent, que ce tempérament étoit inu-
 tile pour établir la paix de la mission, qui
 ne pouvoit se soutenir, que par le sacrifi-

ce de la Constitution. Mais dans ces paroles : *Je ne ferai aucun acte. Je ne ferai rien, je laisserai les choses comme elles sont.* Quelques-uns des nôtres trouvoient la suspension de la Constitution : ce qui n'étoit pas, puisque ces termes, *je ne ferai aucun acte*, étoient relatifs à la plainte de l'Empereur, qui avoit dit par raillerie : que le Légat devoit condamner le marbre où étoit écrit le *King Tien*, à être brisé, & le P. Bouvet à être brûlé dessus les fragmens. De même par ces termes *Je laisserai les choses, comme elles sont* ; on vouloit marquer que la Constitution ayant été publiée, elle devoit être pratiquée selon sa forme & teneur. Le Légat soucrivit donc la lettre, & laissant aux autres la liberté de faire ce qu'ils voudroient, la plupart la signèrent ; & après qu'on eut ajouté ces paroles : Nous soussignez, supplions V. M. les larmes aux yeux & le front contre terre, de nous accorder la même faveur. Signés, Joseph Suarez, Joachim Bouvet, François Cordoso, Jean Morao, Joseph Pereira, tous Jesuites. Honoré Ferrari, Philippe Cazelli, Benoît Roueda, François Rainald, Jean Dominique Fabri ; François Wolfgang, Mathieu Ripa, de la Propagande.

On lut ensuite la lettre aux Mandarins qui en parurent contents, excepté *Chao* ;

qui pensoit , & qui parloit comme le Père Maillat. Comment, dit-il, se conduiroient les Missionnaires à l'égard de la Constitution? Au lieu de répondre à cette question , dont on ne parla plus, on traduisit la lettre pour l'envoyer à l'Empereur. On en commençoit la version , lorsque l'Eunuque *Cinfou* entra pour sçavoir la réponse de M. le Legat , qui fit dire qu'on la donneroit par écrit , après qu'elle seroit traduite. On ne laissa pas , en attendant, d'en faire connoître à l'Eunuque le contenu , qui sortit aussi-tôt pour en aller faire son rapport à l'Empereur.

La traduction de la lettre fut achevée vers les trois heures après midi , & donnée aux Mandarins, qui se retirèrent avec les Jesuites , & les autres qui n'étoient pas de la maison. Mais deux heures après les quatre Mandarins rentrèrent avec les Jesuites & Messieurs Pedrini & Ripa au milieu de leurs Gardes. *Chaocham* ayant tiré de sa poche un Ecrit Chinois , dit à Son Excellence , que cet Ecrit avoit été fait contre lui & contre la Société , & présenté, il y avoit quatre ans, à Sa Majesté par Pedrini. * Que l'Empereur l'avoit gardé pour le mettre entre les mains du Pape ou de son Legat , qui apprendroit par-là la conduite des Européens à la Cour, & le

* On a donné cet Ecrit dans le troisième Tome.

caractere de l'Auteur de l'Écrit. Il ajouta, que l'Empereur vouloit que celui qui en étoit l'Auteur, après l'avoir lui-même traduit, en feroit la lecture en présence de M. le Légat & des Européens.

M. Pedrini obéit, & deux heures après il vint faire la lecture de l'Écrit traduit par lui-même, où les Jesuites & *Chaocham* étoient peints au naturel, quoiqu'avec de grands ménagemens, qui l'avoient porté à supprimer des faits infiniment plus graves. Il y eut des Jesuites qui firent bonne contenance, & qui eurent le courage d'en rire. Les autres en furent démontés, & crièrent à la calomnie; & traitant M. Pedrini de calomniateur, ils s'efforcèrent de faire passer pour des impostures, ce que nous sçavions être la simple & pure vérité.

Après la lecture du libelle, les Mandarins demanderent à M. le Légat son sentiment. Il répondit: qu'il n'étoit pas venu pour juger du passé, mais pour régler le présent, & pourvoir à l'avenir; & qu'ainsi il ne lui convenoit pas de se mêler d'une affaire étrangère à la légation. Les Mandarins, qui attendoient une autre réponse, demanderent s'il approuvoit la conduite de M. Pedrini. M. le Légat répliqua: qu'il n'en pouvoit rien dire, sans avoir examiné le memoire & les faits qui

y font énoncés. Les Mandarins presserent encore M. le Légat de leur dire ce qu'il en pensoit : Alors , pour se délivrer de ces questions importunes , il dit que M. Pedrini pouvoit avoir manqué à la charité du Prochain , qui recommande si fortement l'oubli des injures. Ce fut tout ce qu'ils en purent tirer , & ils s'en allerent aussi-tôt après.

Le 20. Le Légat fut appelé à l'audience dès le matin ; étant entré dans l'appartement des Européens , il y trouva les Jesuites avec MM. Pedrini & Ripa chargés de chaînes. Un moment après l'Eunuque *Cinfoo* appporta à M. le Légat des mets de la table de l'Empereur. Le Pere *Morao* , qui étoit présent , se mit à faire l'éloge des bontés du Monarque , & de sa bienveillance pour les Européens. Ce Jesuite n'oublia pas d'avertir M. le Patriarche , que ce retour du Prince étoit le fruit de ses bons offices , & du credit de ses Confreres auprès de Sa Majesté. *Il auroit pu dire avec beaucoup plus de vérité , que les vexations qu'on avoit fait souffrir à M. le Légat , & la colere de l'Empereur étoient l'ouvrage de ses intrigues , & la production de l'ascendant que ces Peres avoient acquis sur l'esprit d'un Prince , qui étoit leur dupe & leur esclave.*

M. le Patriarche fut conduit après le

repas à l'audience, où l'Empereur se mit à declamer contre M. Pedrini & contre M. l'Evêque de Conon; il répéta tout ce que les Jesuites avoient si souvent débité à la Chine & en Europe contre ces Messieurs. Il dit ensuite qu'il avoit lû la Constitution, & qu'en tout il l'avoit trouvée semblable au Mandement d'*Tentang*, dont la Bulle paroissoit être l'ouvrage. En parlant de l'Infaillibilité Pontificale, il se mit à badiner sur cette matiere par des similitudes & des paraboles tournées avec esprit. Il le fit d'un ton à divertir les Jesuites, & à les faire éclater de rire, pendant que les Missionnaires soumis au S. Siège étoient plongés dans la tristesse, & réduits à répandre des larmes.

M. Pedrini, par l'intrigue des Jesuites, fut chargé de faire la fonction d'Interprete pour expliquer les discours d'un Prince Idolâtre, qui parloit contre le Chef de l'Eglise. Ces Peres avoient réussi à empêcher que ce Missionnaire ne fit les mêmes fonctions, quand il fallut parler pour le saint Siège; il en auroit trop dit au gré de ces Religieux. Aujourd'hui on ne craint pas qu'il exagere, ils voudroient qu'il en dît moins, pour l'accuser d'infidelité, & pour lui en faire un crime auprès de l'Empereur.

On croit devoir passer ce que l'Empe-

reur voulut dire contre le Souverain Pontife. Tout ce qu'il lâcha tendoit à prouver l'ignorance, le peu de discernement, & la précipitation avec laquelle on prétendoit que le Pape avoit décidé. On peut juger de la tristesse & de l'abattement, où se trouvoient les Missionnaires de la suite de M. le Légat pendant le cours de cette audience, de leurs exclamations, de leurs cris, de leurs larmes, après qu'ils furent sortis de l'audience, & delivrés de la nécessité de se contenir. Est-ce ainsi, disoient-ils, que des Religieux & des Prêtres, qui se disent de la Compagnie de Jesus, instruisent les infideles sur le respect qui est dû au Vicaire de Jesus - Christ, est-ce ainsi qu'ils ont éclairé un Prince si favorablement disposé envers le Christianisme, & qui est sur le point, dit-on, de se mettre au nombre des Cathécumenes ? Quoi ! cet Empereur si sage, protecteur de la Religion, demeurera dans ses ténèbres, parce que les Jesuites l'y retiendront ; & il n'y aura personne qui ose porter à ses yeux la lumiere de la vérité, qu'il embrasseroit avec joye si on la lui faisoit connoître.

Ce qui mettoit le comble à notre affliction étoit la conduite des Jesuites, qui n'eurent pas de honte pendant l'audience, de se distinguer par de grands éclats de

e , & d'applaudir par des transports incens aux railleries , que ce Prince lâcha contre le Pape & contre sa Constitution. Il semble que ces Peres ayent voulu se venger de la tristesse dont ils furent atteints pendant l'audience du quatorze, & de la joye qu'ils firent paroître à cette audience du vingtième.

Mais ce qui passe la mesure de la malice humaine , & dont l'antiquité ne fournit aucun exemple , est l'inhumanité des Jettus , qui dans des conjonctures si capables de desoler un cœur chrétien, vinrent à l'audience faire un crime à M. le Légat : & à nous aussi , de ce que nous n'avons pas applaudi aux discours de l'Empereur , qui l'ayant , disoient-ils , remarqué , avoit repris contre M. le Légat sa première indignation. *Mensonge grossier attribué à l'Empereur un sentiment dont il n'est pas capable ; mais que nous ne pouvions démêler alors.*

L'Empereur interrompit ses similitudes , pour dire à M. le Légat qu'il vouloit parler contre lui. M. le Légat répondit : il n'étoit pas si téméraire pour entrer en lice avec un Prince d'un esprit si élevé. Il n'avoit pas oublié qu'il étoit venu à la Chine pour présenter à Sa Majesté ses humbles prieres , & non pour disputer avec elle. Le Monarque gouta la ré-

ponse ; mais il revint à ses paraboles injurieuses au Pape , & les Jesuites à leurs éclats de rire.

Enfin il demanda au Légat , s'il vouloit retourner en Europe : M. le Légat répondit qu'avec la permission de Sa Majesté , il entreprendroit volontiers ce voyage. Je le veux bien , dit l'Empereur , mais à condition que vous reviendrez avec une réponse favorable ; sans quoi tout ira de mal en pis. Comme il étoit en train d'égayer la compagnie par des similitudes , il y revint encore. Il étala celle du chasseur aveugle qui court le lièvre , qui lâche son coup au hazard , sans voir où il doit frapper. Les Jesuites & les Mandarins firent paroître un redoublement de joye & de nouveaux éclats de rire. Enfin l'Empereur termina l'audience par ces paroles : Je veux bien , dit-il , qu'on annonce à la Chine la Religion Chrétienne dans sa pureté ; mais je veux que cela se fasse avec équité. *C'est-à-dire , avec l'agrément des Jesuites , que l'Empereur ne vouloit pas chagriner pour faire plaisir au Pape.* Après quelques discours , qui ne méritent pas d'être remarqués , il congédia tout le monde.

Les Jesuites suivirent M. le Légat au logis , & lui firent de grands reproches de n'avoir pas ri & de n'avoir pas applaudi aux discours de l'Empereur , qui venoit

se parler, disoient-ils, avec tant d'esprit & de justesse. Que Sa Majesté, qui s'en étoit aperçue, avoit repris sa première indignation. Que pour preuve de son ressentiment il avoit envoyé chercher le P. Laureati pour le charger de chaînes, & pour le punir d'avoir été favorable au Légat. M. le Légat & ses Missionnaires étonnés d'une nouvelle qui leur apprenoit un changement si subit, & une complication d'événemens arrivés en si peu de tems; se disoient les uns aux autres: il n'y a qu'un moment que nous venons de quitter l'Empereur; comment s'est-il pu faire que les Jesuites, qui sont venus avec nous, n'ayent pu apprendre des faits si bien circonstanciés de la bouche même du Prince, qu'ils ont quitté avec nous? Ce Monarque a reçu le Légat avec bonté & l'a congédié avec politesse; ne l'auroit-il perdu de vue que pour être plus libre de se mettre en colere contre lui? Si l'Empereur est offensé parce que le Légat se tait, pourquoi ne venge-t-il pas sur le champ l'injure qui le deshonne? Mais où est la faute du Pere Laureati, si le Légat n'a parié? Alors nous admirions un mystere que nous ne comprenions pas; nous en avons eu l'intelligence dans la suite, & nous avons appris que toutes les démarches & les discours des Jesuites & de

l'Empereur n'étoient qu'une comédie qui s'est jouée à Pekin aux dépens de la Religion & du Ministre du Siège Apostolique.

Un moment après que M. le Légat fut rentré chez lui, les Mandarins lui remirent un ordre de l'Empereur, qui lui enjoignoit de donner par écrit sa réponse au libelle de M. Pedrini. Le dessein des Jesuites étoit de la produire à Rome, pour decrier le Missionnaire. *Chao* dit encore ce que les Jesuites venoient d'annoncer sur la prétendue colere de l'Empereur, de ce que M. le Légat n'avoit pas éclaté de rire. *Lymphinchum* lâcha aussi un torrent d'injures contre M. le Légat, qui jugea à propos de se retirer, & d'écrire à l'Empereur la Lettre qui suit.

L E T T R E,

de M. le Légat à l'Empereur.

» Très - puissant Empereur. Depuis
 » que je suis arrivé dans le florissant Em-
 » pire de Votre Majesté, où j'ai reçu des
 » faveurs qui étoient au - dessus de mes
 » idées, je me sens une tristesse profonde
 » d'avoir déplû à Votre Majesté, & en-
 » core plus de n'avoir rien à lui offrir ;
 » pour la satisfaire, si ce n'est de sentir
 » en moi la volonté de tenir la parole que

e lui ai donnée, de représenter au Pape
e détail de tout ce que Votre Majesté
m'a confié. Votre Majesté sçait mieux
que personne que l'Envoyé d'un Prince
ne doit jamais passer les bornes de sa
commission. J'espere néanmoins qu'on
pourra un jour établir une paix soli-
de entre les Européens ; & que les
peines que Votre Majesté s'est don-
née pour la procurer, ne seront pas sans
effet. Je supplie Votre Majesté d'effacer
de sa mémoire les fautes passées de pau-
vres Etrangers , qui ont l'honneur de
la servir. Le Souverain Pontife sera ,
sans doute affligé , quand il en aura
connoissance ; mais comme il est infini-
ment judicieux , il sçaura faire le dis-
cernement des innocens d'avec les cou-
pables. J'ai lû le libelle de M. Pedrini :
Je n'ai pas approuvé qu'il ait osé impor-
tuner Votre Majesté jusqu'à se plaindre
de son Prochain. Mais comme la Loi
Chrétienne m'impose des devoirs à
remplir, je supplie Votre Majesté de
m'accorder en sa faveur le pardon que
je lui demande. Si la peine où il étoit,
la porté à la démarche d'écrire ce qu'il
devoit taire, la clémence de V. Majesté
beaucoup plus grande , que ses fautes
ne peuvent être énormes , trouve une
occasion de se signaler d'une maniere

» plus glorieuse par le pardon, que votre
 » justice par le châtement. N'ayant rien
 » de plus à exposer à Votre Majesté, je la
 » supplie de me permettre l'exécution de
 » ce que j'ai demandé par mon placet
 » d'hier ; qui est d'aller informer le Pape
 » des faveurs, dont Votre Majesté m'a
 » comblé à la Chine.

C. A. D E M E Z Z A B A R B A,
 Patr. d'Alex. Légat Apostolique.

Les Mandarins porterent sur le champ la version de la requête à l'Empereur, & revinrent peu de tems après, aussi - bien que Messieurs Pedrini & Ripa dans les chaînes. Les Jesuites, inséparables des Mandarins, les accompagnoient. M. Pedrini avoit entre les mains le libelle qu'il venoit de traduire en latin, avec ordre de l'Empereur qu'il fût lû une seconde fois en présence du Légat & des Européens. M. Ripa, chargé d'en faire la lecture, avoit à peine commencé, qu'on entendit à la porte de la chambre un bruit de chaînes & de personnes, qui sembloient vouloir entrer. La porte ayant été ouverte, on vit le Pere Laureati avec une petite chaîne au col au milieu des Archers, avec lesquels il entra dans la chambre. L'air d'ostentation, l'affectation de courage, avec la quelle

laquelle il se produisit , frappa tous les Missionnaires nouveaux venus. On l'obligea de se mettre à genoux. Les Mandarins lui dirent les plus grandes duretés. *Lim-yinchum* le traita de fourbe , d'imposteur , l'accusant d'avoir trompé l'Empereur , & l'être la cause des troubles , parce que ses faux certificats avoient déterminé S. M. à permettre au Légat de venir à Peking. *

Le Pere Laureati répondit à tout avec une fermeté qui nous étonna. Les Jesuites étoient assis pour juger le coupable , qui étoit à genoux tête nue. Chacun des Peres lui fit son reproche. Le P. Moïao lui dit avec son feu & son ton naturel , qu'il se conduisoit d'une manière à les perdre tous : tantôt ce Pere crioit à pleine tête , tantôt il parloit à *Chao* à l'oreille. Les Mandarins , après que les Jesuites en eurent bien dit , revinrent à la charge. Ils lui reprocherent , qu'étant Supérieur de la Compagnie , il avoit quitté ses Confreres pour s'attacher au Légat. On le blâmoit d'avoir suivi la doctrine de Maigrot , qu'ils disoient être auteur des contestations , & d'avoir abandonné le sentiment de sa Communauté.

Les interrogations finies , le P. Lau-

* On demande une nouvelle attention à cette scène , où un Comédien impie a joué le Légat , le S. Siège & la Religion , en contrefaisant le Confesseur de Jesus - Christ.

reati fut conduit hors de la chambre avec sa petite chaîne au col & ses gardes , affectant de faire paroître de la joie d'avoir été jugé digne de souffrir des outrages pour Jesus-Christ. C'est ainsi que le P. Laureati trompa les Missionnaires nouveaux , qui prenoient pour des preuves du courage héroïque , les paroles & les démarches de ce Confesseur comique , qui se moquoit de Dieu & des hommes , du Légat & du S. Siège. Comme on questionna en Chinois cet Apôtre de théâtre , & qu'il répondoit aussi en Chinois , nous n'avons pu sçavoir ce qui lui fut objecté , ni ce qu'il répondit. Je supplée , comme je puis , à ce qui nous manque , par la lettre du P. Laureati au P. Cerou , où il donne le détail de son emprisonnement & de son examen , avec le déguisement qu'il a fait paroître dans toute cette affaire.

L E T T R E

du Pere Laureati , au Pere Cerou.

» Mon R. Pere , * Dieu conser-
 » ve mes bons amis, Appiani & Perroni.
 » Vous leur direz de ma part , que si la
 » persécution nous unit , si nous avons

* Comme cette Lettre est comique , tout ce qui y est rapporté n'est qu'une farce jouée , pour tromper à la Chine le Légat, le Pere Cerou & la sacrée Congrégation, aussi-bien que le Pape à Rome.

» part aux mêmes chaînes, qui pourra
» nous séparer de Jesus - Christ, emprisonné & persécuté pour les méchants ?
» Vous sçavez, sans doute, l'accusation dont le *Tagin* a voulu me noircir dans l'esprit de l'Empereur, aussi-bien que Votre Révérence. Etant sur le point d'arriver à Peking, je reçus une lettre d'avis qui me marquoit de n'y pas paroître, ce qui me fit prendre le parti de me retirer dans une maison hors de la Ville, & ensuite de m'aller cacher dans la maison de la sépulture de nos Peres, C'est-là qu'on m'a envoyé prendre, & qu'un Mandarin est venu se saisir de moi, en me mettant une chaîne au col ; & après m'avoir examiné assez légèrement, il a fait sçavoir à S. M. que j'étois prisonnier. L'Empereur a ordonné que je fusse envoyé à la maison de M. le Patriarche, où les Mandarins & mes accusateurs étoient assemblés pour connoître de mes actions. On m'a fait mettre à genoux & la tête nue. Il a fallu répondre à ces interrogations :

1°. » Pourquoi, étant du service de l'Empereur & honoré de ses Patentes, je m'étois caché, au lieu d'aller rendre mes devoirs à Sa Majesté ?

» J'ai répondu : que je ne m'étois pas caché ; mais que par respect pour l'Em-

» pereur, qu'on avoit prévenu contre m
 » je n'avois pas osé prendre la liberté
 » l'aller trouver, en quoi j'ai suivi le c
 » seil de nos Peres,

2°. » Pourquoi je m'étois ingéré
 » procurer au Légat les honneurs qui
 » ont été rendus ?

» J'ai répondu : parce que je les croi
 » dus au grand Prince qui l'envoyoit,
 » dignes du grand Empereur , à qui
 » étoit envoyé.

3°. » Pourquoi j'avois engagé
 » Mandarins de Canton à ne le point
 » terroger , & à l'envoyer à Pekin, sa
 » en avoir reçu l'ordre de l'Empereur
 » Je leur ai répondu : qu'il m'étoit p
 » mis de leur en faire la proposition ,
 » à eux de déterminer ce qu'il étoit à p
 » pos de faire.

4°. » Pourquoi j'avois donné le m
 » de Bref à la Lettre du Pape pour
 » Majesté, & non pas celui de Requête
 » J'ai répondu : que si l'Empereur
 » toit un grand Prince, le Pape étoit
 » plus considérable entre les Prin
 » Chrétiens.

5°. » Peut-on, dirent-ils, compa
 » le Pape avec l'Empereur ? Cette rép
 » se mérite d'être punie par le trench
 » de l'épée.

» J'ai répondu : qu'il étoit vrai que

» terres de l'Empereur étoient plus étendues que celles du Pape ; mais que le Pape étoit honoré par les Princes Catholiques , comme Chef de l'Eglise.

» *Lymphinchum* voulut encore me faire des questions , que je tranchai , en lui disant : Vous m'accusez , parce que le succès n'a pas répondu à vos espérances. Si vous aviez réussi , toute la gloire auroit été pour vous ; mais parce que les choses ont tourné autrement , il faut que je sois responsable des malheurs dont je ne suis pas la cause. Ceux qui se trouverent dans la chambre se mirent à rire , & la conclusion fut de me retenir prisonnier à *Chancunyven*. Il est vrai que nos Peres sollicitèrent ma délivrance ; mais l'Empereur se mettant en colere , menaça de me livrer aux tourmens. M. le Légat a demandé pardon à l'Empereur pour moi ; mais ce Prince a fait voir depuis , qu'il me tient entre ses dents. Ces peines seroient petites , si elles étoient seules ; d'autres sont venues avec elles pour ne plus me quitter qu'au tombeau. La volonté de Dieu soit faite. Les Mandarins me reprochent ici que j'ai empêché à Canton les interrogations qu'on devoit faire à M. le Légat , & que je suis cause qu'on l'a fait partir pour Pekin , sans permission

» de l'Empereur. Ce reproche me fait
 » honneur , & me cause une joye sensi-
 » ble. Si on ne l'avoit fait partir promte-
 » ment de Canton , il y a lieu de croire
 » qu'il auroit été obligé de se retirer , &
 » tout auroit été perdu ; au lieu qu'à pré-
 » sent nous vivons entre la crainte & l'es-
 » pérance. Je vous demande votre sou-
 » venir dans le saint sacrifice. *

» A Pekin le de Février 1721.

Votre serviteur & ami,
 LAUREATI.

Cette tragicomédie du Pere Laureati étant finie , les Mandarins demanderent encore le sentiment de M. le Légat sur le libelle de M. Pedrini. Son Excellence les renvoya à la réponse donnée par écrit. Cette réponse étoit : que M. Pedrini avoit manqué aux regles de la prudence , en accusant les Jesuites & *Chaocham*. C'étoit en effet une espece d'imprudenc de ne pas faire attention au dévouement de l'Empereur pour les Jesuites , & à l'autorité absolue des Jesuites sur l'esprit de l'Empereur.

* Cette Lettre du Pere Laureati écrite , afin qu'on crût à Rome que les Chefs de la Societé à la Chine étoient soumis au S. Siege , a été produite à la sacrée Congrégation. Elle y a fait comprendre les fourberies des Jesuites , pour couvrir leurs violences de Pekin , & les excès d'hypocrisie de ces Peres , pour cacher leur rébellion.

es Missionnaires nouveaux ne pou-
it d'abord comprendre pour quel su-
Empereur demandoit par écrit une
ise qui lui étoit inutile. Mais leur
ise cessa, quand ils firent attention
es Jesuites, & non pas l'Empereur,
andoient une réponse, qui pût servir
ammer le plus grand défenseur de
rité à la Chine, & le prédicateur de
issance au S. Siège; afin que ces Pe-
ussent sans obstacle remuer d'autres
rts, pour soutenir leur révolte, &
tromper le S. Siège

e 21. Le Légat fut reçu à l'audien-
où l'Empereur commença par ses
ites ordinaires contre M. Pedrini.
e Légat ayant demandé pardon pour
le Prince le lui accorda & à M. Ri-
^k Les Jesuites, pour ne point inter-
ore la comédie, sollicitèrent M. le
at de demander la même grace pour
ere Laureati. Son Ex. pour ne pas
connoître qu'il sçavoit l'indigne
ége de ce Superieur de la Societé à la
ne, la demanda; mais l'Empereur
uoit aussi le personnage que ces Re-
ux lui avoient imposé, ne répondit
pour cette fois; & changeant de dis-

ette liberté ne sera pas de longue durée, Le départ de
Légat pour l'Europe a fait juger aux Jesuites qu'il
mettre M. Pédrini hors d'état d'écrire à Rome, en
aut en prison.

sours, il dit qu'il n'aimoit pas plus les Peres de la Compagnie que les autres. Ce qui est certain, c'est que l'Empereur avoit donné son cœur aux Jesuites, qui le combloient de présens & de flatteries, & son estime aux Propagandistes qui agissoient par vertu & avec droiture.

Il ajouta : qu'il estimoit infiniment le Pape ; qu'il éviteroit toujours de dire qu'il s'étoit trompé ; qu'il vouloit protéger la Religion Chrétienne, à condition qu'il n'y auroit plus de disputes ; qu'il vouloit que tous les Européens anciens & modernes eussent la liberté de communiquer ensemble. Il fit en conséquence ôter la garde qui étoit à la maison de M. le Légat. Les Jesuites, pour dernière scene de ce mois de Janvier, prièrent encore M. le Patriarche de demander la grace du Pere Laureati ; il le fit encore sans faire semblant de rien. L'Empereur qui s'entendoit avec eux, hésita un peu, regarda le Pere Morao qui lui fit signe, dont ils étoient convenus. Alors ce Prince, soumis & obéissant, ordonna que le P. Laureati fût mis en liberté. Mais il ajouta : qu'il étoit indigné contre ce Pere, parce qu'étant Supérieur de sa Compagnie, il avoit quitté ses Confreres, pour s'attacher au Légat. *

* L'Empereur pensoit d'une manière & parloit d'une autre

L'Empereur demanda au Légat, s'il vouloit aller lui-même à Rome, ou se contenter d'y envoyer deux personnes de sa suite. Qu'il étoit maître de faire l'un ou l'autre. M. le Légat répondit : qu'il se déterminoit à partir en personne pour aller faire à Sa Sainteté le détail des graces qu'il avoit reçues, & pour représenter avec toute la sincérité possible les sentimens de Sa Majesté sur les Cultes Chinois. L'Empereur demanda le nom des personnes de sa suite. M. le Légat lui marqua les Peres Rainald, Fabri, Viani, Calchi & M. Roueda. Ensuite l'Empereur donna au Légat la liberté d'aller à Pekin dans la maison qu'il jugeroit à propos, pour y vivre content & dans une pleine liberté.

Les Jesuites Portugais ayant les premiers offert leur Collège de Pekin à M. le Légat furent pris au mot. Un moment après les Jesuites François vinrent presser S. Ex. de loger chez eux, & lui ayant représenté que leur maison étoit plus proche de la Cour, M. le Légat répondit : qu'il avoit engagé sa parole aux Portugais; mais qu'il profiteroit de leur politesse les jours auxquels il auroit à se rendre à la

etc. Il a voulu, pour obéir à ses Directeurs, se mettre du nombre des acteurs, & se deshonorer pour plaire aux Jesuites.

Cour , pour aller dîner & coucher chez eux. Quand nous fûmes de retour à la maison , nous n'y trouvâmes plus de Soldats, la liberté d'aller & de venir nous fut rendue jusqu'à notre départ.

Le 22. M. le Légat reçut la visite du P. Laureati. Il envoya les Peres Cesari & Ferrari à la Maison de S. Joseph. Les Missionnaires de sa suite devoient loger chez les Jesuites Portugais ; ceux qui étoient pour le service de l'Empereur chez les François. L'Empereur lui-même se rendit à Pekin, pour s'y trouver aux fêtes de la nouvelle année, selon le Calendrier Chinois.

Le 23. M. le Legat reçut chez les Jesuites Portugais la visite d'un Gentilhomme, envoyé de la part de l'Ambassadeur de Moscovie.

Le 24. M. le Légat fit faire au même Ambassadeur de Moscovie des complimens par le Pere Fabri son Secrétaire, qui en fut reçu avec honneur.

Le 26. M. le Légat se rendit l'après-dîné à l'audience, pour faire à l'Empereur les complimens de la fin de l'année. Le Monarque lui dit, que la cause pour laquelle il avoit été envoyé étoit finie ; qu'il croyoit devoir encore lui déclarer, que la doctrine des Tablettes n'étoit conforme ni à celle de Confucius, ni aux

Loix de l'Empire ; & qu'elle doit son institution à la fantaisie des Peuples , qui depuis deux cent ans au plus , avoient fait des portraits , qu'on a gardé pour conserver le souvenir des Ancêtres ; que les Peuples s'appercevant du peu de ressemblance de ces portraits , leur substituerent les Tablettes avec l'Inscription : *Siège de l'Esprit* , quoique tout le monde fût persuadé que l'esprit des Défunts n'étoit pas présent à ces Tablettes , uniquement établies pour se rappeler le souvenir des Ancêtres ; que personne n'en espéroit ni bien ni avantage , & que par conséquent on ne leur demandoit rien.

Après un long discours que le Monarque fit durer tant qu'il voulut , sans donner au Légat le tems de répondre , il demanda à M. le Patriarche ; si l'usage en Europe étoit de condamner quelqu'un à la mort , sans avoir auparavant prouvé son crime. Après que le Légat eut répondu qu'en Europe on ne condamnoit personne que sur des preuves juridiques : l'Empereur répondit qu'il en étoit de même à la Chine , & qu'il étoit lui-même dans la pratique de ne jamais prononcer , même avec des preuves convaincantes , qu'après avoir prié & jeûné pour obtenir les lumières ; qu'après ces préparations il trembloit de tout son corps , lorsqu'il donnoit un Ar-

rêt de mort. Après ces discours ayant ordonné à son Medecin de l'approcher , il lui dit d'un ton de voix ferme : Mon ami, vous êtes plus redoutable que moi. Comme le Medecin paroissoit déconcerté, l'Empereur lui dit en riant : Je m'en vais vous en donner la raison. Je ne puis faire mourir personne sans preuve , pendant que vous avez la liberté de tuer qui bon vous semble sans ombre de formalité. Comme tout le monde se mit à rire , & qu'il n'y eut personne qui n'applaudit au bon mot du Monarque , il continua à s'égarer assez long tems sur cette matiere.

M. le Légat étant de retour à son logis, les Mandarins vinrent l'inviter de la part de l'Empereur au festin du lendemain, lui laissant la liberté de prendre avec lui quatre Missionnaires à son choix. Le Légat nomma sur le champ les Peres Rainald, Cassio, Calchi & Tomacelli : ce qui fit beaucoup murmurer les Jesuites, mortifiés de ce que M. Roueda étoit oublié.

Le 27. M. le Légat s'étant rendu au Palais , il apprit que l'Ambassadeur de Moscovie étoit aussi du festin. Ce Ministre entra par une autre porte pour éviter la rencontre du Légat. Le tems du repas arrivé, le Légat & l'Ambassadeur furent introduits par deux differens côtés de la

sale, & placés d'une manière à ne pas pouvoir se regarder. On fit mettre l'Ambassadeur à la droite du Trône du côté de l'Occident; & le Légat à la gauche du côté de l'Orient, qui est le plus honorable chez les Chinois. On fit avant le repas toutes les cérémonies marquées au 31. de Decembre. Pendant le repas on fit venir les deux Ambassadeurs, chacun de son côté auprès du Trône. L'un & l'autre étant à genoux, l'Empereur prit deux coupes pleines de vin avec un air plein de majesté, les présenta l'une au Légat, l'autre à l'Ambassadeur sans les regarder; & on les conduisit à leurs places après qu'ils eurent bû. Il y eut musique après le repas; on donna aussi une espece de comédie, qui fut terminée par un bal à la Tartare: après quoi tous furent congédiés. Sur le soir l'Eunuque *Cinsou* se rendit dans l'Eglise des Peres Portugais, pour y prier pour la prospérité de l'Empire & de l'Empereur. Cet Officier se mit à genoux au milieu de la nef, recita tout haut certaines paroles, dont M. le Légat ne put découvrir le mystere qu'à Macao. Sur l'autel de cette Eglise on voyoit un tableau avec cette Inscription en lettres Chinoises: *La premiere cause de toutes choses.* Ce qui est, à proprement parler selon le sens de l'expression Chinoise, l'abomination de la deso-

lation placée dans le lieu saint , & l'accord impie de Jesus-Christ avec Belial. *

Après que l'Eunuque eut fait sa priere, il se rendit chez M. le Légat , & lui dit de la part de l'Empereur ; que Sa Majesté l'avoit envoyé en cette Eglise , pour prier Dieu pour sa conservation ; que l'Empereur s'étoit servi du mot de *Xangti* pour exprimer le Dieu des Chrétiens. Que Sa Majesté demandoit à M. le Légat quelques Reliques , pour y trouver un secours contre les accidens de la vie. M. le Légat balança un peu ; mais rassuré par l'Eunuque , que l'Empereur auroit pour cette Relique tout le respect d'un Chrétien , il répondit que le lendemain , à l'occasion des complimens de la nouvelle année , il auroit l'honneur de porter au Palais une portion de ce que la Religion Chrétienne a de plus précieux en matiere de Reliques.

Le 28. qui est le premier de l'année Chinoise , Monsieur le Légat se rendit à la Cour. Il portoit avec lui une cassette couverte de satin jaune , dans laquelle étoit une croix de cristal enchassée dans de l'argent , où étoient renfermés deux morceaux de la vraie Croix. Tous les Euro-

* Cette expression qui ne convient , selon la doctrine de la vérité , qu'à Dieu seul , est attribuée par les Chinois infidèles au Ciel matériel , ou bien à la vertu du Ciel.

peens se rendirens au Palais pour la cérémonie du *Coleu*, * qui se fait par tout chaque premier jour de l'an. L'Empereur n'e se montra pas. Après la cérémonie on se mit à table. Après le repas S. Ex. envoya sa Relique à l'Empereur, qui lui en fit faire ses remerciemens, & demander en quels lieux il pouvoit la porter; le Légat lui fit dire, qu'il devoit éviter de l'avoir sur lui dans les temples des idoles, dans la chambre de ses femmes, & dans tous les lieux qui l'engageoient à des exercices incompatibles avec la Religion Chrétienne.

Le 29. Le Pere Morao ayant aperçu un Chrétien Chinois, qui étoit entré dans le Collège, doubla le pas vers lui; & lui ayant demandé ce qu'il vouloit, le Chrétien répondit, qu'il desiroit recevoir la bénédiction de M. le Légat. Le Pere lui dit d'un ton qui répondoit à ses paroles; qu'il allât se promener, & qu'il ne fût pas assez hardi que d'incommoder Son Excellence: comme ce Chrétien faisoit modestement instance, qu'au moins on lui laissât voir M. le Patriarche, le Jesuite en fureur lui dit de se retirer, ou qu'il le feroit mettre en prison; ajoutant que si jamais il mettoit les pieds dans le Collège, il lui feroit casser les os. Le pauvre

* La Cérémonie du Coleu sont les prostrations, les battemens de tête qu'on fait à l'honneur de l'Empereur.

Chinois fut contraint de se retirer ; mais le Pere Morao s'étant aperçu que nous avions tout vû & tout entendu , parce que nous étions avec d'autres Jesuites dans la même cour , il vint nous dire que cet homme étoit un fourbe , un voleur , un brouillon connu pour sa mauvaise conduite , & qui venoit dans le dessein de tromper M. le Légat ; que pour épargner cette visite à Son Excellence , il avoit été obligé de le chasser , & de lui dire ce qu'on vient de rapporter. Les autres Jesuites parlerent de ce Chrétien comme le Pere Morao , & en dirent tout le mal qu'ils purent. Quelque tems après ce Chrétien ayant déclaré sa peine à MM. Pedrini & Ripa , on apprit d'eux que ce Chinois étoit un excellent Chrétien , qui avoit été autrefois Catéchiste de M. le Cardinal de Tournon , qui frequentoit les Sacremens en menant une vie très - exemplaire , & qui employoit tout son zele à porter les autres à les frequenter.

Le 30. Le soir après les Litanies des Jesuites , M. le Légat dit au Pere Lauretti , en présence des autres Jesuites & des Missionnaires de sa suite , qu'il desiroit avoir un écrit de sa main , où il marquât les raisons qu'avoient ces Peres de se tenir suspens de l'administration des Sacremens. Il demanda encore qu'il lui fit le détail des

moyens qu'il jugeroit les plus convenables pour faire fleurir la Mission. Ce Pere s'excusa d'abord, alléguant qu'il ne lui convenoit pas de rien écrire sur cette affaire ; parce qu'il paroîtroit par cette démarche, que ses Peres de défenseurs, voudroient devenir agresseurs. Cependant s'étant rendu aux instances du Légat, il donna sa parole, qu'il tint pour cette fois, comme nous le verrons plus bas.

F E V R I E R 1721.

Le 1. En passant devant la chambre du Pere Suarez, j'entendis ce Pere occupé à prouver que la Constitution n'étoit pas dogmatique ; mais seulement un Commandement Ecclésiastique, qu'on pouvoit expliquer, changer, abroger, & à plus forte raison suspendre pour de bonnes raisons. Le premier argument du Jesuite étoit tiré du titre de la Bulle, où l'on se servoit du mot de *Præceptum*, & non pas du terme de *Constitutio*. Sa seconde raison étoit qu'on n'y lisoit pas au commencement la Préface ordinaire, *Ad perpetuam rei memoriam*. Une troisième étoit, que dans le corps du Decret, on n'en ordonnoit la pratique qu'autant qu'on le pourroit : expression qui ne convient pas à une regle de foi. Un quatrième argument étoit

fondé sur les fausses informations , qu'on disoit que le Pape avoit suivies. Le cinquième étoit , que Sa Sainteté avoit déjà revoqué plus de la moitié de la Constitution , par les permissions qui venoient d'être publiées.

Le 2. M. le Légat fit la bénédiction des Cierges chez les Jesuites François , & y fut splendidement régalé. Après le dîner il monta à la chambre du P. Volfgang & y fut suivi du P. Morao , qui mit sur le tapis les affaires d'Europe. Le Jesuite demanda l'état des affaires de Commachio & de la Monarchie de Sicile. Le P. Volfgang à qui le discours étoit adressé , répondit qu'il avoit oui dire que tout étoit accommodé. Le P. Morao dit alors : Comment le Pape se peut-il flatter d'obtenir de l'Empereur de la Chine ce qu'il demande pendant qu'il ne trouve que de la résistance auprès des Princes Chrétiens en Europe ? La source de tous les maux , ajouta-t-il , vient de ce que les Prêtres sont trop gras , trop à leur aise , & qu'ils ont du tems à perdre. Il seroit à propos de les dégraisser , & de les borner aux jardins , aux fontaines , & aux autres délices de Rome qui devoient leur suffire. Cette impudence nous fit souvenir que Messieurs Pedrini & Ripa nous avoient dit ; que le Pere n'eut pas plutôt appris l'arrivée d

Légat à la Chine, qu'il alla faire un grand bruit auprès de ses Confreres de Peking ; pour les engager à ne pas souffrir qu'un Prêtre fût leur Supérieur. Mais il n'étoit pas nécessaire qu'il se donnât tant de mouvemens pour faire rejeter le joug de la supériorité à des hommes qui la haïssient autant que lui, quoiqu'avec moins de fracas.

Chaocham se rendit vers les deux heures après midi à la Maison des Jesuites François, où il osa presser le Légat de mettre en écrit ce qu'il devoit dire au Pape, parce que l'Empereur, disoit-il, souhaitoit de le voir. M. le Légat s'appercevant par la contenance du Mandarin, que l'Empereur n'avoit aucune part à cette proposition, répondit d'un ton ferme, qui marquoit son ressentiment : qu'il représenteroit au Pape avec fidélité ce qui s'étoit fait & dit, les ordres de S. M. & ses sentimens. Qu'il étoit triste pour lui de voir sa probité suspecte dans leur esprit, puisqu'on ne parloit ainsi qu'aux personnes qui passoient pour n'avoir ni droiture ni probité ; qu'étant Chrétien & Légat, il voyoit tout le funeste & le honteux qu'il y auroit à porter au trône du Vicaire de J. C. la fiction & le mensonge.

Le Mandarin frappé de la fermeté de cette réponse, avoua que ce qu'il venoit

de proposer, n'étoit pas un ordre de l'Empereur ; mais un pur effet de son amitié pour les Européens. Le Légat répliqua : qu'il n'étoit pas homme à dire une chose pour une autre ; qu'il pouvoient eux-mêmes écrire ce qu'ils voudroient , sans prétendre engager le Légat à une complaisance qui deshonoreroit son ministère ; qu'il auroit soin de porter au Pape ce qu'ils jugeroient à propos d'écrire , avec promesse de sa part d'en faire un juste rapport , comme il convenoit à celui qui ne doit parler que pour le service de la vérité. Les Mandarins, peu contents de cette réponse , se retirèrent en murmurant. Pendant que M. le Légat les accompagnoit , le Pere Pereira s'approchant du P. Tomacelli : Voyez - vous , dit - il , la bravade ? Avez-vous , mon ami , remarqué la rodomontade ?

M. le Légat ayant quitté la Maison des Jesuites François , trouva , étant de retour dans le Collège des Portugais, l'Écrit latin du P. Laureati , où ce Visiteur rend compte de sa conduite & de celle de ses Confreres en ces termes :

MONSEIGNEUR ,

- » Votre Excellence m'a ordonné le 30.
- » de Janvier deux choses en présence de
- » ses Missionnaires & de nos Peres. La

» premiere , de lui donner par écrit les
» raisons qui nous ont portés à abandon-
» ner les fonctions de notre ministere ;
» ce que nous fîmes en 1715, après qu'on
» vous eut signifié les ordres de Sa Sain-
» teté. Presque tous , nous les abandon-
» nâmes, les uns pour un tems plus court,
» les autres pour un plus long. La secon-
» de chose qu'elle m'ordonne , est de lui
» marquer les moyens de conserver la
» mission.

» A l'égard du premier article , la
» premiere raison qui nous a obligés d'a-
» bandonner nos fonctions , est le poids
» accablant dont on charge nos conscien-
» ces : Poids si difficile à porter , qu'il
» n'en est point , dont un Prêtre, destiné
» à vivre parmi les Infideles , ait plus su-
» jet de se plaindre.

» La seconde : qu'on n'espere pas , ou
» plutôt , qu'on desespere absolument de
» trouver dans ceux qui se présentent au
» Bâême & au Sacrement de Pénitence
» une volonté sincere de renoncer aux
» Cultes défendus , parce que les Chinois
» disent , que ce renoncement est imposs-
» ble dans la pratique, & que les Mission-
» naires de toutes les parties de cet Empi-
» re produisent des exemples qui le dé-
» montrent sensiblement.

» La troisième, est la crainte d'encou-

» & des Censeurs, est une marque de
 » leur approbation. Cela posé, nous sup-
 » plions tous Votre Excellence de donner
 » au moins par provision le remede que
 » sa sagesse suggerera, pour sauver la
 » la mission, & pourvoir aux besoins de
 » cette nouvelle Chrétienté.

A Pekin le 2. Février 1721.

J. LAUREATI, Visiteur.

REMARQUES
 D'UN MISSIONNAIRE

Sur le Memoire précédens.

L A premiere raison est le poids accablant, dont on charge nos consciences. Le poids de la soumission ne peut être accablant, que pour ceux qui ne sentent pas le poids de l'orgueil qui les aveugle, & qui pervertit leur conscience. Tant que les Jesuites s'attribueront cette infailibilité, qui les rend si grands à leurs propres yeux, & si petits aux yeux des Fideles qui se moquent de leur vanité, l'obéissance au saint Siège sera pour eux un poids accablant, & un joug qu'ils refuseront toujours de porter; mais s'ils s'efforcent tout de bon d'apprendre de J. C. qu'il est doux & humble

humble de cœur , & que ses compagnons doivent être comme lui des modeles d'humilité , ils connoîtront par experience que le joug de l'obéissance au S. Siège est aimable , que sa charge est legere ; & par-là ils trouveront le repos de leur conscience , chargée aujourd'hui du poids de tant de crimes qu'ils ont commis , pour se maintenir dans leur revolte , devenue odieuse par l'horrible scandale qui leur attire le mépris des Infideles , & l'indignation de ceux qui font profession d'adorer J. C. & non pas Confucius.

La seconde , c'est qu'on desespere absolument , &c. Le Pere Laureati pense mieux qu'il ne parle ; il sçait qu'il seroit aussi aisé aux Jesuites d'élever leurs Chrétiens dans l'éloignement pour ces Cultes , que de les leur permettre. Il est vrai qu'il y a des Chinois qui disent que cela leur est impossible ; mais ils le disent contre leur pensée , parce que les Jesuites leur ont appris à le dire. Ils le disent contre l'experience , puisque les autres Missionnaires forment tous les jours des Chrétiens , qui ont horreur de ces Cultes. Il est encore vrai qu'on a ramassé de tout côté des attestations , qui certifient ces prétendues impossibilités ; mais on a convaincu les Jesuites à Rome & à la Chine que ces attestations sont fausses , qu'elles ont été fabriquées,

tronquées, surprises & extorquées pour tromper le S. Siège; & pour procurer aux Jesuites l'impunité avec laquelle ils continuent de jouer les Légats, & de se moquer du Pape.

La troisième, est la crainte d'encourir les censures. On est tenté de rire, quand on entend le Pere Laureati parler gravement de la crainte des censures dans des Jesuites. Pourroit-on bien trouver dans ceux de la Chine une crainte si salutaire? Ce Journal fournit des preuves si convaincantes de leur bravoure à les fouler aux pieds; qu'il faudroit s'aveugler pour ne pas voir que le seul mal que ces Peres craignent, c'est d'avouer avec humilité qu'ils se sont trompés.

La quatrième, est la crainte d'exposer les Chrétiens à l'apostasie. . . . Plusieurs ont apostasié. Autre fausseté. Il est vrai qu'il y en a qui ont apostasié; mais pourquoi? Ce n'est ni le Decret, ni sa publication qui les a fait tomber. Ce sont les violences que ces Peres ont fait tomber sur les Ministres du S. Siège, & sur les Missionnaires soumis à ses Décisions, qu'ils ont fait emprisonner, banir, traiter avec inhumanité, avec les suites qu'on peut imaginer: ce qui a fait croire à ces Chrétiens foibles, qu'une Religion, annoncée par des Apôtres persécuteurs, ne pouvoit être l'ouvrage d'un Dieu

Eniment bon. Ce sont leurs manœuvres, leurs souterrains, si contraires à la droiture, dont ces Chrétiens ont été les comices ou les témoins, qui leur ont fait conclure; que des hommes, dont toutes démarches n'étoient que déguisement & duplicité, ne pouvoient avoir été choisis pour découvrir aux hommes le chemin de la vérité.

Ce sont les dissensions publiques des Jettés de Pekin, qui ont fait dire aux Indes, aux Mandarins, à l'Empereur, qu'on voyoit bien que la Religion Chrétienne étoit comme celle des Bonzes, & que ces Peres ne vivoient pas mieux que les Prêtres des fausses Divinités. Ce sont les rapines publiques, les usures exorbitantes, exercées avec une inhumanité barbare par des Religieux, qui contre leur vœu de pauvreté, ont amassé sur la terre des trésors, par lesquels ils l'emportent sur les têtes couronnées. Ce sont enfin les bordemens publics, les scandales connus, & publiés par les livres des Jesuites Portugais contre les François, & des Jettés François contre les Portugais, qui par ayant fait connoître ces Peres pour de tels hommes plongés dans la boue & l'ordure, leur ont inspiré le mépris d'une Religion annoncée par de tels Apôtres. Tels sont les véritables causes de l'apostasie

de ces Chrétiens , & non pas le Pape sur ses décisions. S'il y avoit quelque chose à mettre sur le compte du Souverain Pontife , c'est la patience excessive avec laquelle il tolere de si grands crimes sans les punir. C'est de n'avoir pas fait sortir des Indes & de la Chine, des Religieux qui depuis long tems y sont la honte de la Religion , le scandale des Chrétiens , la raillerie des Payens , & le plus grand obstacle du regne de Jesus-Christ parmi les Infideles.

La cinquième Nous avons souvent oui dire que ceux qui avoient échappé , &c. A qui imputera-t-on une si funeste disposition dans des Chrétiens , si ce n'est à ceux qui la leur ont inspirée par leurs discours, par des présens , & même par des menaces ou par des flatteries , avec lesquelles on a réussi à les revolter contre le S. Siège, & à les faire perseverer jusqu'à la fin dans cet esprit de revolte ? Ces Peres triomphent parmi tous ces crimes en cette vie ; mais un tems viendra, qui mettra au grand jour de la manifestation les œuvres de ténèbres, voilées des apparences de la vertu & qui rendra aux faux Prophetes, couverts de la peau de brebis , la recompense qui est due à la cruauté du loup.

La sixième. Nous n'avons rien de plausible à dire aux Chrétiens , &c. Des Religieux,

qui au vœu général d'obéissance à leurs Supérieurs, en ajoutent encore un quatrième d'obéissance particulière au Pape, manquent de raisons pour imprimer la soumission que des Chrétiens sont obligés d'avoir pour le Souverain Pontife ! C'est ainsi qu'un abîme attire un autre abîme ; & qu'enfin l'on descend jusqu'au fond du précipice par un aveuglement qui empêche de voir les premiers principes, & les vérités les plus claires de la Religion & de l'humanité.

La septième regarde les doutes sur l'étendue du précepte. Les Jésuites n'ont qu'à imiter les Missionnaires soumis au devoir de l'obéissance au S. Siège, obéir à un commandement si juste, en instruire les Chrétiens, le leur faire goûter, & le goûter eux-mêmes ; & cette multitude de doutes qui n'ont d'autre réalité, que l'affectation de les produire contre ses propres lumières, s'en ira en fumée.

La huitième, est le danger dont la Mission est menacée, & celui dont nous sommes tous menacés de perdre la vie. A voir, disoit un grand Cardinal, la manière dont les Jésuites prêchent l'Évangile aux Infidèles ; il paroît qu'ils ne sont pas trop disposés à s'en rendre les Martyrs. Ils craignent de perdre la vie pour J. C. au lieu de le désirer. Ils se font une funeste idée de

la colere de l'Empereur , au lieu de la regarder comme le moyen de les conduire au comble du bonheur. Nous ne disons que les larmes aux yeux , que si de tous les Ordres qui donnent à l'Eglise des Ouvriers pour la conversion des Infidèles , il n'en est point où l'on voye moins de Martyrs que dans la Société des Jesuites , il n'en est point aussi qui envoie dans les Pays étrangers un si grand nombre de marchands.

Il est bon de remarquer , que la colere de l'Empereur n'est à craindre à la Chine pour la Religion , que parce qu'il y a des Jesuites qui abusent des bontés de ce Prince , pour l'irriter contre la Religion. Ce Monarque a même déclaré en plusieurs audiences , que l'usage des Tablettes est abusif ; qu'il a été établi par des Etrangers contre les Loix de l'Empire ; que ces Tablettes n'appartiennent pas à la doctrine de Confucius. Le Journal que les Jesuites ont fabriqué sous le nom des Mandarins , quoique rempli de faussetés connues , n'a pû taire la vérité de cette déclaration énoncée avec tant de solemnité. Ce Journal déposera à jamais contre les Jesuites en faveur d'une vérité qui les condamne , & qui leur ôte le masque. Que fait la Constitution ? Elle retranche uniquement ce que l'Empereur déclare n'être pas confor-

me aux Loix du Pays, & à la doctrine de Confucius. Elle défend aux Chrétiens un usage que l'Empereur déclare être un abus dans les Payens. Qui n'admira la sagesse de Dieu, qui sçait par des moyens si puissans & si doux, amener au même but les deux Puissances les plus opposées, le Vicaire de Jesus-Christ, & le Protecteur de Belial, en formant le grand concert qui se trouve entre le Pontife Romain & l'Empereur Chinois ? Mais ce concert n'est pas du gout de certains hommes, qui n'adorent que ce qu'ils aiment, & qui n'aiment que ce qui est marqué au coin de la Société. L'usage des Tablettes est autorisé par Matthieu Ricci, donné en dépôt à ses Confreres, & par-là devenu la grande affaire de la Compagnie. Se soumettre à la Constitution, seroit sauver la Religion & se couvrir d'un opprobre éternel. Il faut sauver l'honneur de la Société par le sacrifice de la Religion. Il faut pour cela engager l'Empereur à tenir une conduite contraire à ses sentimens : tout sera employé pour y réussir. On opposera aux efforts de la Providence le manège d'une politique mondaine, les ruses, les sollicitations, les flateries, les présens, &c. Ces Peres ont malheureusement réussi. Qui n'adorera les jugemens de Dieu qui le permet ? Qui ne sera étonné de la patien-

ce du Pape qui le souffre ? Qui ne plaindra le sort d'un Prince , que sa franchise a livré aux artifices d'une poignée d'Étrangers, qui ont trouvé le secret de l'engager à des démarches contraires à sa gloire & au bonheur de ses Sujets ?

Voilà les principales raisons qui nous ont obligés à ne pas continuer l'administration des Sacremens. Quand le Pere Laureati nous avertit que ses Religieux ont quitté les fonctions du Ministère , il voudroit qu'on crût qu'ils ne l'ont fait que par délicatesse de conscience , qui ne permet pas de donner les Sacremens à des indignes ; mais c'est ce qu'il ne faut pas croire , parce que la véritable raison de ce refus d'administrer , est que ces Peres se sont accordés à ne plus donner les Sacremens , pour forcer par ce malheureux concert le S. Siège , ou de revoquer la Constitution ou de la suspendre. Ils reprennent néanmoins ces fonctions , quand il faut les exercer pour quelque personne de distinction ; mais leurs pouvoirs cessent , dès qu'ils n'ont que des gens du commun à sauver. Point de Sacremens pour les petits. Interdit rigoureux , quand le vulgaire a besoin de leur secours.

Suite du Journal.

M. le Légat , après la lecture du Mémoire ;

moire, dit au Jesuite Laureati : que ce n'étoit qu'avec douleur qu'il avoit lu son écrit peu respectueux pour les Décisions du S. Siège ; qu'il ne pouvoit comprendre comment avec des sentimens si peu soumis, il avoit osé, sans en être requis, lui mettre entre les mains l'écrit du neuvième de Novembre dernier, où il attestoit avec un serment exprimé dans les termes les plus forts, sa soumission à la Décision du Pape ; ce qu'il ratifia ensuite de bouche, promettant non seulement d'être soumis à la Constitution ; mais d'employer toutes ses forces pour la faire recevoir par ses Inferieurs. Qu'il falloit qu'il crût, ou qu'il n'étoit pas obligé de tenir le serment qu'il faisoit, ou que les difficultés d'exécuter le Decret lui fussent alors tout-à-fait incon nues. Le Visiteur interrompit le Légat, & avec un soupir affecté & des larmes trompeuses, il assura qu'on l'avoit forcé d'écrire ce qu'il avoit écrit, & qu'on vouloit lui en faire écrire d'avantage, que ses Inferieurs ne lui étoient point soumis, que dès qu'il seroit sorti de Pekin, il reprendroit ses fonctions, & se soumettroit à la Constitution. *

Le Légat le pressa d'écrire ce qu'il venoit de dire, & de retracter ce qu'il avoit

* Le Pape Laureati est mort dans sa rébellion au S. Siège comme meurent ses Confreres à la Chine.

avancé dans le memoire ; il promit tout & ne fit rien. Après bien des détours, des délais & des artifices, ce ne fut qu'à Macao que M. le Légat reçut de ce Pere un Ecrit, où il déclare avec sa sincerité ordinaire, qu'il administroit les Sacremens. L'Ecrit est conçu en ces termes.

» Monseigneur, Je souffigne déclare
 » qu'après avoir depuis long tems juré l'o-
 » béissance au Decret Apostolique, en
 » signant le Formulaire prescrit, j'admi-
 » nistre les Sacremens à ceux que je juge
 » disposés à obéir aux ordres du S. Siège.
 » Je supplie très-humblement Votre Ex-
 » cellence de m'accorder le pouvoir d'ab-
 » soudre des Censures les Prêtres qui les
 » auroient pu encourir, & d'en recevoir
 » moi-même l'absolution; s'il arrivoit,
 » ce qu'à Dieu ne plaise, que je crusse les
 » avoir encourues.

A Nanquin le 8. May 1721.

Le 3. M. le Légat se rendit à l'audience, où il eut avec l'Empereur sur des matieres indifferentes une conversation assez longue. Il demanda à M. le Légat, si S. Thomas avoit été à la Chine, si la Religion qu'il avoit prêchée étoit la même que celle des Chrétiens, si un homme pouvoit vivre sans tête, si les morts pouvoient parler. Sur quoi il raconta l'événement

arrivé sous son Regne , de deux hommes
tués par trahison , qui allerent après la
mort découvrir au Juge l'auteur de l'assas-
sinat. Il demanda encore ; si l'on pouvoit
trouver du sel sur les plus hautes monta-
gnes. Il s'étendit sur la nature du sel , &
fit une espece de dissertation ; enfin tous
ses discours parurent rouler sur des sujets
indifferens. Le Père Parennin prétendit
après l'audience qu'il y avoit du mystère
dans ces discours ; & que ce que l'Empe-
reur avoit dit du sel , & d'un homme sans
tête , étoit une fine satire du Cardinal de
Tournon , pour marquer que cette Emi-
nence n'avoit ni tête , ni sel , ni pruden-
ce , ni sagesse. *

Le 4. Il n'est rien arrivé qui mérite
d'être marqué. Toute la journée se passa
en injures & en invectives , que les Je-
suites firent contre M. le Cardinal de
Tournon, contre M. l'Evêque de Conon,
& contre M. Pedrini. Ces Peres eurent
soin de les prodiguer sans mesure. Par tout
nous trouvions des Jesuites pleins de leur

* C'est l'idée que les Jesuites ont donnée à l'Empereur
de ce grand Cardinal. Mais malgré les Jesuites , ce saint
homme passera dans la posterité pour un modele de sagesse
& de courage , pour un intrepide Confesseur de Jesus-
Christ , & pour un Martir , qui a mieux aimé sacrifier sa
vie que de sacrifier à Confucius. Et pour donner quelque
chose à la pensée du Jesuite Parennin , on peut dire qu'a-
près sa mort la voix de son sang parle si haut qu'on ne
peut plus voir un Jesuite , sans le souvenir du Bourreau
qui lui a ôté la vie.

objet. Ils n'attendoient pas notre rencontre, ils nous venoient chercher dans nos chambres, pour se decharger du fiel de leurs médisances. Le sieur Roueda, écho perpetuel de ces Peres, après avoir dit que M. le Cardinal de Tournon étoit un homme violent, M. Maigrot un Prélat malin & grossier, M. Pedrini un gueux & un infame; ajouta tout de suite, que le Pape s'étoit laissé tromper. Encore patience, disoit-il, s'il l'avoit été par des personnes qui eussent quelque merite; mais qu'il se soit laissé mener par le nez, par des gens de cette sorte, c'est ce qui m'étonne. Comme on lui eut demandé sur quoi il fondoit ce qu'il disoit; il dit: ne voyons-nous pas l'engagement de l'Empereur pour les Cultes? Je lui répondis que la Constitution ne parloit point de cet engagement, & qu'il n'y falloit avoir aucun égard. Il est vrai, dit-il, que la Constitution n'en dit mot; mais il est vrai aussi qu'elle n'a point d'autre fondement, puisque si le Pape avoit connu le sentiment du Prince, il n'auroit pas donné sa Constitution. Il est triste que Sa Sainteté se soit laissée tromper par les faux avis, que les difficultés ne venoient que des Jesuites.

Le 6. M. le Légat alla avec ses Ecclésiastiques voir le fameux Temple consa-

cré à l'honneur du Ciel. Les Jésuites l'y accompagnèrent, & le menerent par tout. C'est un des plus superbes batimens de la ville de Pekin, soit pour son étendue, soit pour la longueur ou pour la largeur de ses allées, ornées d'arbres toujours verdoyans, soit pour la multitude des édifices rangés avec ordre, & avec symétrie, soit pour la grosseur demesurée d'une cloche, soit enfin pour la diversité de plusieurs monumens respectables par leur antiquité. Les deux Temples dédiés, l'un au Ciel; sans comble, ouvert par en haut; l'autre à la Terre, avec un comble, sont chacun situés sur deux collines rondes, ornées de degrés, de chaires, & de statues de marbre. Les Jésuites ne perdirent pas l'occasion de nous étaler leur érudition erronée, en s'efforçant de nous prouver que les Chinois sacrifioient en ce lieu au Dieu véritable, que nous adorons. Ils nous parloient ainsi lorsque nous étions dans le Temple du Ciel, & pour nous faire recevoir leur paradoxe, il auroit fallu, ou qu'ils nous eussent caché le Temple de la Terre, ou qu'ils nous eussent arraché les yeux, pour ne le point voir.



E X T R A I T

de la Relation Latine.

ON donna au Pere Bouvet , comme au plus ancien , la liberté de donner des preuves de sa profonde science dans les matieres de la Religion Chinoise. Il se força de nous montrer , que les sacrifices offerts dans le Temple du Ciel étoient des honneurs rendus , non pas au ciel materiel , mais à celui qui en est le Seigneur , & qui l'a tiré du néant. Que Dieu comme cause premiere & la source de tous les êtres , y étoit adoré dans le même esprit , que l'on adore les anciens Patriarches dans la Loi de nature , & les Juifs dans la Loi écrite. Que la seule difference des uns & des autres , ne venoit que d'un libre decret de la volonté de Dieu , qui depuis a défendu ces sacrifices , non pas comme mauvais , mais comme superflus depuis le Sacrifice de Jesus - Christ. Les autres Jesuites applaudissoient à l'érudition de leur Confrere. Ces discours ne pouvoient que déplaire à M. le Legat ; mais ces Peres saps se mettre en peine des bienséances , n'ont jamais cessé , pendant que nous avons été à Pekin , de rebattre les mêmes matieres , de déclamer contre le Pape , contre M. de

Tournon , & sur tout contre la Constitution , dans l'esperance d'infecter quelqu'un de nous autres du levain de leur mauvaise doctrine. Que n'a pas dit contre le Pape le Jesuite Simonelli , tant en public en applaudissant aux erreurs de ses Confreres, qu'en particulier dans des tête-à-tête , en parlant de son propre mouvement ? Après s'être servi de la Constitution pour prouver que le Pape s'étoit trompé , il ajouta que son seul dessein avoit été de défendre ces Cultes bons ou mauvais, sans les avoir examinés. Qu'il ne pouvoit pas être regardé comme auteur des deux Brefs écrits l'un à l'Empereur , & l'autre au P. Laurenti ; qu'assurément ils devoient l'un & l'autre être attribués aux ennemis de la Société , qui avoient imaginé cette nouvelle espee de vengeance pour satisfaire des passions aussi injustes que connues ; & tirant de son humeur fougueuse une exclamation aussi indécente que téméraire : Où est l'équité , dit-il , où est la droiture de celui qui est le pere & le juge commun de tous les Chrétiens , de vouloir que nos Peres répondent des mauvais succès de la Légation ? Ces outrageantes paroles étoient ordinaires dans la bouche des autres Jesuites , aussi-bien que la menace par laquelle Simonelli finit ses invectives. Rome , dit-il , attaquera tant l'innocence de

la Compagnie, qu'à la fin elle apprence que peut la Société, si elle est obligée de faire paroître toutes ses forces pour défendre. *Roma tantum vult irritare Societis innocentiam, ut vires suas exerat ad offendendum quid valeat in sui tutelam..*

Le Jesuite Flavi qui étoit présent & que dans peu on verroit paroître des livres qui détromperoient l'Univers sur les Cultes Chinois, & qui feroient contre la mauvaise foi des Dominicains & autres, qui avoient trompé le S. Siège de fausses informations. Rien de plus ordinaire dans la bouche de ces Peres qu'une promesse d'éclairer le monde par des livres qui doivent être des chefs d'œuvre de sagesse. Ils se vantoient encore que M. le Légat portoit à Rome la véritable relation des faits, qui découvreroit au S. Siège ce qu'on lui a tenu caché; qu'on reconnoîtroit l'innocence de la Compagnie & la mauvaise foi de ses ennemis qui ont depuis si long-tems abusé de la bonté du S. Pere; que le Pape rappelleroit son bon cœur & à ses véritables intérêts fermeroit pour toujours les oreilles aux discours trompeurs de leurs adversaires pour ne plus écouter dans la suite que les Peres de la Compagnie.

Delà le concert des Jesuites à peupler dans toutes les Provinces de la Cl

que la Constitution *Ex illa die* n'est qu'un Précepte Ecclésiastique, auquel le Pape peut déroger, comme il a commencé à le faire par des permissions qui en révoquoient, disoient ces Peres, plus de la moitié. Delà cette prophétie du P. Dentrecolles, qui dît : qu'il en seroit de l'innocence de la Compagnie, comme de celle du P. Verbiest, [Jésuite Flamand] d'abord accusé & persécuté, & ensuite justifié ; son innocence ayant été clairement reconnue. C'est ainsi, dit-il, que la Compagnie sera traitée : Elle est maintenant dans la fournaise des afflictions au sujet des Cultes Chinois ; mais son innocence triomphera à son tour, & ses adversaires seront confondus. Delà l'impudente parole du Pere Parennin, qui parloit de la Constitution comme d'une Décision opposée aux devoirs des enfans envers leurs parens & leurs maîtres. L'applaudissement qu'il donna par trois fois à un Mandarin de la Cour qui parloit sur le même ton, nous étonna tous, & obligea quelqu'un de nous autres à lui répondre : que le premier commandement de la seconde Table suffisoit pour justifier le Pape d'une si grande fausseté ; mais lui, au lieu de rentrer en lui-même, répéta encore par trois fois, que le Pape défendoit réellement ces devoirs. C'est ce même Paren-

nin, qui traitoit le Légat d'une manière très-méprisable, en l'appellant *Boîte à coton*, homme sans fermeté dans sa conduite, sans force dans ses discours, timide dans ses négociations. C'est ce Parenin, regardé comme le second oracle de la Babylone de Pekin, & qui est en effet la seconde colonne qui soutient l'édifice de la révolte des Jesuites contre le S. Siège.

Suite du Journal.

Le 7. Février 1721, le Légat ne fût pas plutôt sorti du Collège des Portugais, pour aller à *Chancunyen*, que le P. Suarez assembla les Chrétiens, & leur fit un long discours pour les engager à tenir ferme pour la défense de leurs Cultes, & à ne se point approcher des Sacremens, qu'ils n'eussent une décision favorable; que la mission étoit perdue, s'ils se relâchoient dans leur résolution; au lieu que s'attachant à leurs usages, malgré la Constitution, ils étoient assurés d'un succès favorable; que le Légat s'en retournoit à Rome chargé d'informations capables de faire revenir le Pape, & de lui faire connoître la vérité qu'on lui avoit tenue cachée. Il ajouta: que ce que leurs Peres leur avoient enseigné, étoit la doctrine des Lettrés; au lieu que les autres n'étoient fondés que

sur l'imposture & le mensonge, comme, étant des hommes sans science, qui ne connoissoient ni la nature des Cultes Chinois, ni l'esprit de la Religion Chrétienne.

Le 8. M. le Légat avec trois des siens fut invité au festin de la part de l'Empereur pour le 10. du mois.

Le 10. Après le festin il y eut concert, ballet, masques, comédie, & un feu d'artifice d'un gout exquis.

Le 11. autre feu d'artifice préparé depuis long-tems. Le P. Parennin étoit assis auprès de M. le Légat, & le P. Tomacelli auprès du P. Parennin, & moi contre le P. Tomacelli. Quand on eut commencé à faire jouer la machine, le P. Parennin se tournant du côté du P. Tomacelli : que ces sparates sont belles, disoit-il, qu'elles sont admirables ! qu'en pensez-vous ? La premiere sparate, reprit le P. Parennin a fait un grand fracas ; mais, parce que la machine étoit trop chargée, elle a crevé dans un moment : la seconde sparate a été plus long-tems à faire son effet, & s'étant déchargée avec un assez petit bruit, elle s'en est allée en fumée. Nous en allons voir une troisième qui sera la plus belle de toutes. Le Pere Tomacelli demanda quel seroit le succès de la quatriéme : le Jesuite Parennin répondit : je n'en sçai rien ; tout dépend de

celui qui fait jouer les *sparates*. Ces *Peres* étoient occupés à suivre cette *gorie*, lorsque le P. Tomacelli s'étant né de mon côté, se souvint de m'avoir pliqué le mystère des *sparates*, & il figne au P. Parennin de ne pas continuer. Je m'en aperçus, ils changerent de cours; & moi je me repentis de n'avoir pas découvert à M. le Légat ce rare d'esprit, dont on a parlé plusieurs fois le nom d'*incartade* & de *bravade*.

Ce mépris si marqué du Pape en l'absence de son Légat, revient à ce que Ripa nous a rapporté du même Pere Parennin servant d'Interprète. M. Ripa à l'audience de l'Ambassade de Moscovie, parla très-mal du Pape sur une occasion, où il auroit pu en donner une grande idée. L'Empereur ayant mandé à l'Ambassadeur si le Czar connoissoit le Pape, & s'il avoit quelque chose de bon avec lui. L'Ambassadeur répondit que son Maître n'en avoit aucune par le présent; mais qu'il l'estimoit autant qu'il étoit juste d'estimer un si grand Pape. Le P. Parennin, au lieu de se joindre au Moscovite qui parloit en homme de bien, n'eut pas honte de dire à l'Empereur, que tout l'Etat que le Pape gouvernoit en Europe, ne valoit pas la moindre petite Province de l'Empire Chinois.

Pere Calchi a encore rapporté que le même Parennin applaudit par trois fois aux discours d'un des Petits Rois, qui affuroit que le Pape vouloit par sa Bulle abolir la reconnoissance des enfans envers leurs pères, & leurs maîtres.

Le 14. M. le Légat étant à l'audience de l'Empereur, ce Prince lui dit : que l'affaire de la légation étoit finie ; que M. le Patriarche pouvoit partir pour Macao, & y attendre le départ des Vaisseaux. Il ajouta : qu'il n'écrivoit pas au Pape non plus qu'au Czar ; parce qu'il seroit obligé d'employer, selon l'usage des Tartares, certains termes qui pourroient déplaire à Sa Sainteté. M. le Légat répondit : qu'il seroit la lettre vivante de S. M. qu'il auroit la fidélité d'informer le Pape des honneurs qu'il avoit reçûs, & des graces dont elle l'avoit comblé ; qu'il auroit soin d'expliquer dans le plus grand détail les sentimens dont Sa Majesté l'avoit rendu dépositaire. Le Légat prit occasion de demander à l'Empereur la permission d'acheter une maison à Pekin. La demande étoit interprétée, & l'Empereur alloit donner sa réponse, lorsque le Médecin Volta, sans donner à l'Empereur le tems de parler, demanda au Prince la permission de s'en retourner en Europe, alléguant le mauvais air contraire à sa santé,

& son peu d'habileté qui le mettoit hors d'état de rendre service à Sa Majesté.

Le détail dans lequel on est entré, les injustices qu'on a rapportées pourroient faire juger, ou qu'on a tout dit ce qu'on pouvoit dire de la conduite des Jésuites, ou qu'on en a trop dit. Mais je prie Dieu à témoin, que je n'ai écouté que la vérité, & que loin d'en trop dire, j'ai supprimé des faits beaucoup plus graves, que M. le Légat s'est réservé de dire au Pape de vive voix, la prudence ne nous permettant pas de les écrire dans ce Journal. D'ailleurs nous étions investis à Peking d'espions, qui ne nous perdoient point de vue; & nous étions serrés de si près à Macao, que nous n'avions jamais eu (chose incroyable) la liberté de parler avec confiance à M. le Légat; ou si nous lui avons parlé, ce n'a été qu'à la dérobée & en tremblant, pour ne pas nous rendre suspects à ceux qui n'avoient sans cesse les yeux ouverts que pour nous observer, & qui alloient rendre compte aux Jésuites de toutes nos démarches, dont nous craignons les pièges & les souterrains, suivis ordinairement de malheurs sans fin, & sans mesure.

Après que l'Empereur eut écouté le Médecin, & qu'il eut répondu à ses prières, il demanda si M. le Légat s'en re

ourneroit par Macao en Europe ; & s'il vouloit se charger des présens qu'il en-voyoit au Roi de Portugal. Après que M. le Légat eut offert au Monarque ses très-humbles services , il fut congédié, M. le Légat ne fut pas plutôt rendu au ogis , que le P. Morao s'y rendit , pour e prier de donner par écrit la demande qu'il venoit de faire d'acheter une maison. M. le Légat l'écrivit sur le champ , & mit sa requête entre les mains de ce Pere ; & par là la brebis se livra à la discretion du loup, qui profita de l'occasion en effet.

Le 17. Le P. Morao vint de bon matin avertir M. le Légat , que l'Empereur n'avoit pas jugé à propos de lui donner la permission qu'il lui avoit demandée ; mais que Sa Majesté donnoit la parole de lui en faire présent d'une aussi-tôt après son retour d'Europe à Peking. Il faut remarquer qu'on n'a jamais proposé le dessein d'acheter une maison pour la sacrée Congrégation , sans trouver en son chemin des Peres Morao & Parennin, qui s'y sont toujours opposés pour des frivoles raisons, qui ne servoient qu'à couvrir les motifs secrets qui engageoient la Société à s'opposer de toutes ses forces à l'établissement d'un Séminaire de la Propagande. Ces Peres néanmoins ayant dit à S. Ex. qu'il pouvoit en acheter une à *Chancunyuen*, où

le consentement de l'Empereur n'étoit pas nécessaire, M. le Légat prit ce dernier parti.

L'après dîné *Chaocham* & l'Eunuque *Cinsou* mirent entre les mains de M. le Légat les présens de l'Empereur pour le Pape & pour le Roi de Portugal, & il l'avertirent de ne les pas confondre. Ces deux Officiers sollicitèrent M. le Légat à différer son départ jusqu'au mois de Mai pour se trouver à la Cour le jour de la naissance de l'Empereur.

Le 18. M. le Légat apprit, étant de retour à Peking, que le Jesuite Magal-laens étoit destiné pour l'accompagner jusqu'à Lisbonne, & le *Tagin* pour l'escorter jusqu'à Macao.

Le 19. On apprit aussi que le P. Nicolas Giampriamo étoit nommé pour se rendre à Rome par la Moscovie avec l'Ambassadeur du Czar, qui devoit bientôt partir de la Cour. On ajouta que le voyage de ce Pere avoit été ordonné par l'Empereur, qui l'avoit jugé à propos.

Le 20 Le Légat accompagné des Européens, fut reçu à l'audience vers les neufs heures du matin. Alors l'Empereur prit un écrit, qui étoit sur le Trône, & déclara que ce papier contenoit ses ordres, & tout ce qui s'étoit passé entre lui & le Légat, pour être porté au Souverain Pontife.

Pontife. Il ajouta , en s'adressant à M. le Légat , qu'il trouveroit des endroits en caracteres rouges , corrigés de sa propre main ; que ces changemens , sans toucher à la substance des faits , n'étoient que des explications de ses ordres , qui étoient immuables.

L'Empereur demanda ensuite à M. le Légat ; quels étoient ceux qu'il desiroit emmener en Europe avec lui : M. le Légat lui nomma les Peres Fabri & Viani , & M. Roueda. L'Empereur leur ayant ordonné de se tenir debout & de se séparer des autres , ordonna que le Pere Rainald resteroit à Pekin à la place du Pere Cesari qui iroit à Canton.

L'Empereur demanda ce qu'il vouloit faire des Missionnaires qu'il avoit laissés à Canton. M. le Légat dit : qu'il attendoit les ordres de Sa Majesté , & qu'avec sa permission , il les distribueroit dans les différentes Eglises des Provinces. L'Empereur répondit : que cela ne se pouvoit pas faire , de peur de les exposer à desobéir ou à ses ordres ou à ceux du Pape : à ses ordres , si on observoit la Constitution ; aux ordres du Pape , si on exécutoit son *Chy* ; c'est-à-dire sa déclaration , qui est contraire à la Constitution ; & qu'afin qu'ils ne se trouvassent point dans la nécessité de manquer à l'un ou à l'autre , il

étoit à propos de les laisser à Canton jusqu'au retour du Légat, qui pourroit alors les distribuer comme il jugeroit à propos.

Après plusieurs autres questions qui furent décidées, l'Empereur se tournant du côté des Jesuites, leur demanda quel étoit le sujet qu'ils destinoient pour le Portugal. Comme on lui eut nommé le P. Magallaens, ce Pere se leva, s'en alla au trône; & comme il étoit sur le point d'y monter, les Eunuques l'arrêterent par ses habits, & l'obligerent de se mettre à genoux. Un moment auparavant Sa Majesté avoit donné au Légat une tasse d'or pleine de vin, & ensuite deux boîtes de perles pour le S. Pere; ajoutant, qu'il envoyoit les autres présens par des mains étrangères; mais que celui-ci venoit de sa propre main. M. le Légat ayant reçu les boîtes de la main de l'Empereur, le P. Magallaens tendit la main pour recevoir une boîte de perles, dont ce Prince vouloit le charger: mais l'Empereur retira sa main, & donna la boîte à l'Eunuque, celui-ci au P. Morao, & finalement le P. Morao au P. Magallaens.

Après l'audience, M. le Légat s'étant arrêté dans l'appartement des Européens, Chao y vint avec le libelle, qu'il disoit être celui dont l'Empereur venoit de parler, & qui étoit le Journal de ce qu'on assu-

roit s'être passé depuis le 25, de Décembre, jusqu'au 27. de Janvier. On ne sçavoit rien de ce qu'il contenoit, que par le rapport des Jesuites, qui l'avoient traduit en latin après l'avoir composé en Chinois sous le nom des Mandarins. C'est un monument qu'on peut mettre dans le rang de ceux que l'Idolâtrie a de tems en tems enfanté contre le Christianisme, pour se cacher, ou pour se soutenir. Les Jesuites, auteurs d'un si détestable ouvrage, firent déclarer par la bouche de *Chao*, que S. M. vouloit qu'il fût signé par tous les Européens, excepté ceux qui étoient de la suite de S. Ex. Le P. Suarez fut le premier à donner des preuves de son obéissance aux ordres dictés par l'Idolâtrie Chinoise. Il le prit des mains de *Chao*, & avec la même joie qu'un Catholique fait paroître en souscrivant la profession de foi du Concile de Trente, il mit au bas de cette profession de foi en Confucius les paroles suivantes : *Tels sont les ordres de l'Empereur des Tartares & des Chinois, & les réponses de l'Illustrissime Patriarche d'Alexandrie Légat du Pape, & les graces que Sa Majesté lui a accordées. Nous avons signé par ordre de l'Empereur. Joseph Suarez, de la Compagnie de Jesus.*

Les autres Jesuites suivirent son exemple. On s'adressa ensuite à M. Ripa, qui refusa de signer, parce qu'il ne sçavoit pas

ce que contenoit le libelle , & que d'a
 leurs il ne pouvoit attester des faits do
 il n'avoit pas été témoin , ne s'étant
 mais trouvé présent , quand le Légat
 voit été interrogé par les Mandarins ;
 qu'il répéra plusieurs fois en résistant a
 importunités des Jesuites & des Mand
 arins qui le pressoient de souscrire. M
 après bien des menaces que *Chao* lui fit
 le dénoncer à l'Empereur , & de lui fa
 trancher la tête ; danger que les Jesui
 exageroient de toutes leurs forces ; ap
 avoir été traité de malin & d'ignorant
 dans la crainte que sa résistance ne tom
 sur S. Ex. il prit la plume & signa ;
 protestant en public qu'il ne prétend
 rien affirmer en écrivant son nom ,
 qu'il n'agissoit que par la nécessité d'
 violence injuste , pour éviter la colere
 l'Empereur , & les malheurs dont la n
 sion étoit menacée. Il ajouta encore av
 que d'écrire son nom : que son intenti
 étoit que sa signature ne pourroit jam
 servir de preuve de ce qui étoit dans le
 belle , parce qu'il n'en avoit aucune co
 noissance. Après avoir signé de cette m
 niere , il alla faire la même protestati
 chez M. le Légat , qui le reçut , & proi
 d'en conserver la mémoire.

Après qu'on eut forcé M. Ripa ,
 s'adressa à M. Pedrini , qui avoit plusie

jours auparavant annoncé les pièges que les Jesuites devoient lui tendre , par la composition d'un libelle , que ces Peres vouloient ou l'obliger de souscrire , ou le perdre pour envelopper M. le Légat dans quelque malheur , qui rendit à jamais la mémoire de Sa Sainteté & de ses Ministres odieuse à la Chine. M. Pedrini répondit à ceux qui lui en faisoient la proposition : qu'il ne pouvoit pas souscrire un libelle dont il ne sçavoit pas le contenu , & qu'il n'avoit pas été présent aux conférences des Mandarins avec M. le Légat. Les Jesuites répliquerent , en se donnant pour modeles : qu'eux-mêmes ne s'étoient pas trouvés à ces conférences , & que malgré cela plusieurs d'entre eux avoient signé sans sçavoir le contenu du libelle. Qu'ils étoient surpris qu'il refusât de suivre l'exemple de tant de Prêtres qui ont souscrit sans résistance ; que son refus ne venoit pas d'un scrupule fondé ; mais de son caractère brouillon , toujours porté à contester , parce qu'il sçavoit que le libelle contenoit des vérités contraires aux mensonges qu'il avoit écrits à Rome. On continua de le presser vivement , de joindre les menaces aux instances. On parloit de le dénoncer à l'Empereur. M. Pedrini crut en devoir parler à M. le Légat , qui répondit : qu'il ne sçavoit pas plus que

lui le contenu du libelle ; qu'il ne pouvoit lui donner d'autre conseil que de suivre les lumieres de sa conscience ; qu'aureft il pouvoit faire attention à ce qu'avoit fait M. Ripa , & se déterminer au part qui lui paroîtroit le plus conforme à son devoir. M. Pedrini répondit : qu'il n pouvoit signer un libelle , qu'il sçavoit être rempli de fauffetés.

Les Jéfuites étant entrés dans l'appartement de M. le Légat, le presserent d'ordonner à M. Pedrini de signer , parce que cela étoit , difoient-ils , néceffaire pour éviter les malheurs dont la Miffion étoit menacée. M. le Légat dit , que quand il étoit question de la conscience des autres il ne croyoit pas qu'il pût se fervir de son autorité , pour les obliger d'agir contre leurs lumieres. M. Pedrini répondit qu'il ne sçavoit pas le contenu du libelle. Les Jéfuites répliquerent , qu'on lui avoit donné le libelle traduit en Latin , qu'il avoit gardé une nuit entiere , afin qu'il eût le tems de le lire. Si cela est, dit le Légat , il n'a tenu qu'à vous de le lire. M. Pedrini affura qu'il ne l'avoit pas lu , pour ne pas defobéir à l'Empereur , qui lui avoit défendu de se mêler des affaires de la Légation. Il ajouta qu'après tout il fouscriroit , si on vouloit changer la formule du Pere Suarez ; ce qui se pouvoit aisément

faire. Les Jesuites répondirent que toute autre formule ne pouvoit que revenir à la premiere. Si cela est, dit M. le Légat : Pourquoi refuser de s'en servir pour finir les disputes, & pour éviter les inconveniens ? Les Jesuites n'ayant rien à répondre, sortirent de l'appartement avec M. Pedrini. Les instances & les menaces furent réitérées pour le forcer à signer ; ce qu'il refusa constamment, quand, dit-il, il m'en devoit couter la vie.

Le Mandarin *Liquepin*, qui avoit gardé le silence pendant les conférences, dit aux autres Mandarins qu'ils n'entendoient rien à persuader les gens ; que si on le laissoit faire, il viendroit bien à bout de le faire signer. S'étant approché de M. Pedrini il se mit à lui parler bonnement, & à lui exposer le danger où il se jettoit par son refus d'obéir à l'Empereur. M. Pedrini répondit qu'il signeroit ; si l'écrit n'étoit pas alteré par des paroles, qui y étoient inserées sans l'approbation de l'Empereur. *Liquepin* demeura court, & n'eut pas le mot à répliquer. S'étant joint à *Chao*, qui étoit dans une autre chambre, il lui fit rapport des raisons de Monsieur Pedrini. *Chao* entra dans les sentimens de *Liquepin*, & persuadé que M. Pedrini n'avoit pas tort, il se tourna du côté des Jesuites, qui étoient là pour décou-

virer ce qu'ils en pensoient ; mais ce suffisoit pour contenter des Payens , fervit qu'à irriter des Religieux , qui l'e portèrent contre la proposition de M. Pedrini , disant que sans cette formule la gnature étoit inutile , & qu'ainsi il ne f loit pas y toucher. *Chaocham* , qui se tou ne toujours du côté du plus fort , fut-il teint de folie , fit des efforts incroyab pour engager M. Pedrini à signer av cette formule.

M. le Légat , qui prévoyoit les suit de cette affaire , & qui en sentoit le da ger , partit pour Pekin. A peine fut - rendu au Collége qu'un homme envo par les Mandarins l'obligea de reprend le chemin de *Chamchunyu*. Y étant ar vé sur le minuit au travers de la neig qui tomba cette nuit en abondance , trouva a la porte du Palais un Mandari qui lui dit ; que M. Pedrini ayant refu de signer , quoique l'Empereur lui eût c donné , avoit été condamné à la basto nade ; mais que Sa Majesté ayant rapp lé les Mandarins qui partoient pour ex cuter ses ordres , avoit fait venir M. P drini en sa présence pour l'entendre li même ; mais que ce Missionnaire s'éta présenté , avoit répondu à l'Empereu qui lui avoit demandé la raison de son r fus , qu'il ne pouvoit pas signer l'écri
ce q

parce qu'il ne s'étoit pas trouvé présent à ce qui s'étoit passé, & qu'il n'avoit pas lu le libelle; qu'alors l'Empereur ayant ordonné qu'on lui donnât la bastonnade, il la reçut de la main des Mandarins en présence de l'Empereur. *

Les Jesuites ajouterent [calomnieusement] que M. Pedrini après avoir reçu quelques coups de bâtons offrit de souscrire; & que l'Empereur avoit répondu qu'il n'étoit plus tems, & qu'on se passeroit de sa signature. Après ce supplice, ce bon Prêtre fut chargé de neuf grosses chaînes, & traîné hors de la sale dans un autre appartement, où les Mandarins lui mirent entre les mains un papier avec commandement d'écrire son nom au haut de la page; ce qui est à la Chine le plus grand de tous les affronts. Lui qui ne pénétoit pas la malice de ces ministres de la Société, fit ce qu'on lui commandoit: ce qui lui attira de la part des Mandarins une grêle de coups de poingts & de pieds, avec des soufflets sans mesure; pendant qu'on lui faisoit des reproches d'écrire son nom avant celui de l'Empereur, & de se placer au-dessus de lui. Après tous ces traitemens on le mena en prison dans un Corps

* Les Jesuites ont l'adresse de faire tomber dans des démarches étonnantes les Princes les mieux intentionnés, qui ont le malheur d'écouter ces Religieux, déçus de l'espoir de leur état.

de garde hors de la porte du Palais perial.

Le 21. M. le Légat se rendit de matin à la porte du Palais avec tous les Européens. L'Eunuque *Cinfou* y vint un moment après. M. le Légat le pria de porter à l'Empereur ses très-humbles supplications en faveur de M. Pedrini. L'Eunuque répondit que l'Empereur étoit en colere. Le Légat ayant fait la priere à *Chao*, il en reçut la même réponse. Il crut pouvoir tirer quelque chose des Jésuites François, chez lesquels se transporta, il y fut suivi un moment de *Cinfou* & des quatre Mandarins firent de fortes plaintes de la conduite de M. Pedrini. Ils eurent au moins l'équité de dire que sa faute étoit celle d'un particulier, qui ne tiroit aucune conséquence pour les autres; & que M. le Légat pouvoit se tenir en repos sans rien craindre. M. le Légat répondit qu'il ne pouvoit, sans être pénétré de leur douleur, sçavoir que Sa Majesté fût indignée contre un Européen, & qu'il les supplioit d'avoir la bonté de parler à l'Empereur pour M. Pedrini, & d'obtenir son pardon.

Cinfou répondit qu'on avoit conduit M. Pedrini dans une prison, où il étoit chargé de chaînes, que ses Gardes é

Obligés de le soutenir pour l'empêcher de tomber ; que delà on l'avoit fait passer dans une rue qui étoit le long du Palais Imperial, où il y avoit grand nombre de Mandarins assemblés, selon l'usage, pour faire leur cour à l'Empereur, que dans le tems que ce Missionnaire étoit encore dans un des appartemens du Palais on l'avoit obligé de se mettre à genoux, & de recevoir une mercuriale en forme, où lui *Cin-fou* lui avoit reproché de la part de l'Empereur ses mauvaises manieres, & l'avoit traité de brouillon, de seditieux, de desobéissant ; qu'après cette reprimande, M. Pedrini avoit demandé pardon à l'Empereur, & qu'il avoit prié l'Eunuque de lui servir de médiateur, l'assurant que ce qu'il avoit fait le jour précédent n'étoit pas à dessein de desobéir ; mais la suite d'une passion aveugle qui lui avoit ôté l'esprit & la liberté, * qu'à présent il étoit prêt à signer le libelle avec la formule ;

* Si les Jesuites se contentoient de mentir seuls, sans se mêler de donner aux Infideles des leçons de mensonge pour diffamer les Confesseurs de Jesus-Christ, leur faute, quoiqu'énorme, pourroit être réparée par une rétractation de la salomnie; mais prêter à un saint Prêtre des paroles indignes qu'il n'a jamais dites, lui faire tenir une conduite criminelle dont il est innocent, se servir pour un si noir dessein de la langue d'un Payen pour le faire croire à Rome & à Pekin, c'est ce qu'on appelle mettre des obstacles invincibles à l'établissement de la foi, & accomplir les paroles d'un Prophète ; PER VOS NOMEN MEUM BLASPHEMATUR IN GENTIBUS.

mai qu'on lui avoit répondu de la part de l'Empereur qu'il n'étoit plus tems, & que Sa Majesté ne vouloit pas que son nom fût mêlé avec celui des autres.

M. le Légat, pour mieux engager l'Eunuque à demander la grace de M. Pedrini, se mit à genoux avec tous les Européens de sa suite. Quelques Jesuites imiterent M. le Légat. L'Eunuque promit qu'à la premiere ouverture il en parleroit à Sa Majesté ; qu'en attendant les ordres de l'Empereur, M. le Légat pouvoit demeurer dans sa chambre. Après le départ de l'Eunuque, on tira M. Pedrini de prison, pour l'exposer chargé de chaînes aux yeux de tout le monde. M. Roueda le regardant dans cet état, M. Pedrini lui adressa la parole : Voyez, dit-il, M. Roueda, en quel état est réduit le pauvre Pedrini. L'Ecclésiastique répondit : Vous l'avez bien mérité, & il y a long tems, si j'avois été le maître, qu'on vous auroit tranché la tête. Le Jesuite Cordoso présent applaudit à une si ériante brutalité ; & Roueda étant rentré dans la chambre en fit part aux autres Jesuites, qui y applaudirent tous.

Une heure après *Cin fou* & les quatre Mandarins étant arrivés, obligerent M. Pedrini de se mettre à genoux dans la chambre où on l'avoit traîné. L'Eunuque

Donna à M. Pedrini un papier écrit de la main de l'Empereur, avec ordre à lui de le traduire en latin, & d'écrire lui-même sa traduction : Ce qu'il exécuta, après qu'on l'eut un peu déchargé de ses chaînes. Il pria le Père Parennin de l'aider à traduire ; ce que le Jesuite fit avec toute la joye, que la charité des gens de sa profession est capable d'inspirer. Voici les termes du *Chy* Impérial, suivant la traduction énergique du charitable Parennin.

» Pedrini est un coquin, sorti de la
» plus basse lie du peuple, *nebulo infima*
» *sortis*. Il refusa hier d'écrire son nom.
» Il a grièvement violé les Loix de la
» Chine en ma présence, dans le tems
» qu'on parloit d'affaires; & lorsqu'on lui
» parloit des siennes, il refusoit de répon-
» dre, & il vouloit que les autres lui ser-
» vissent d'Interprètes. Des hommes si
» malicieux sont rares à la Chine. Sa con-
» duite fait craindre ses écritures pour
» Rome, où il est accoutumé de répan-
» dre des nuages, qui empêchent le
» Pape de discerner le vrai d'avec le faux.
» J'ai pardonné à Maigrot à la sollicita-
» tion du Légat : aujourd'hui je suis obli-
» gé de faire revivre la peine de Maigrot,
» & de la faire tomber sur Pedrini & sur
» ceux qui ont transgressé les Loix de la
» Chine. La Loi Chrétienne ne s'y peut

> plus tolerer : il est à propos d'en dé-
 > fendre l'exercice , de s'épargner par ce
 > moyen les embarras, & de finir les dis-
 > putes.

Les autres Jesuites donnoient pendant
 la traduction du *Chy* des preuves de leur
 joye. Les abaiffemens de M. Pedrini é-
 toient pour eux autant de triomphes.
 Mais ce que nous entendîmes à la porte
 de la chambre où nous étions , passe toute
 créance. M. Roueda qui y étoit , se tour-
 nant de notre côté : Voilà , dit - il , en
 montrant M. Pedrini au doigt , voilà ce
 ch. . . . (J'ai honte d'achever le terme
 indécent.) Le voilà cet homme possédé
 de l'esprit de Judas , qui a tant fait d'es-
 forts pour perdre la mission. Voilà où l'ont
 conduit ses perfidies. Il faudroit que nous
 fussions des ch. . . . si nous avions la lâche-
 té de demander pardon pour lui. Nous
 ferions bien mieux de demander le sup-
 plice de cet homme , que l'Empereur de-
 voit , il y a long-tems, avoir immolé à sa
 justice. Mais j'espère qu'il ne tardera pas
 à le faire , & qu'il délivrera le monde de
 cet ennemi de la paix , de ce traître de la
 Religion, de ce fourbe qui trompe le Pa-
 pe. Il alloit en dire davantage ; mais les
 Jesuites l'ayant averti d'en demeurer là ,
 il cessa de déclamer.

La traduction du *Chy* Impérial étant

chevée, elle fut lue par M. Pedrini devant tous les Européens. L'Eunuque demanda à M. le Légat au nom de l'Empereur, ce qu'il en pensoit. Il fut secondé par les Mandarins, & plus encore par les Jésuites, qui employèrent toute leur adresse pour tirer de M. le Légat une parole qui desapprouvât la conduite de M. Pedrini. M. le Patriarche ne les paya que de réponses vagues; mais comme les Jésuites le pressoient de parler plus clairement; M. le Légat rebuté de leurs importunités, dit en colère: Est-ce que je n'ai pas dit que je suis fâché que l'Empereur soit irrité contre M. Pedrini, & que je demande pardon pour lui? Que puis-je faire davantage?

Les Mandarins demandèrent encore une réponse au *Ghy* contre M. Maigrot, & sur la prétention de l'Empereur, qui vouloit qu'on le renvoyât à la Chine. Ils enterrent encore en vain de tirer de sa bouche une parole desavantageuse à ce Prélat. M. le Légat se contenta de demander pardon, & de témoigner sa vive douleur de voir que Sa Majesté fût indignée contre lui; ajoutant: que le renvoi de M. Maigrot à la Chine n'étoit pas dans son pouvoir. Deux heures après les Mandarins revinrent demander par ordre de l'Empereur, ce qui empêchoit qu'on

ne renvoyât M. Maigrot à la Chine. M. le Légat répondit : que la plus grande difficulté étoit , que ce renvoi ne dépendoit pas de lui , & que le Pape ne pourroit pas se résoudre à exposer aux fatigues de la mer un homme hors d'état par son âge de les porter sans mourir. Les Mandarins répondirent : que tant de personnes innocentes ayant péri dans ce voiage, comme les Peres Barros , Beauvolliers & Provana , on ne perdrait rien en perdant un homme qui méritoit la mort par tant de titres. M. le Légat pria l'Eunuque de faire entendre à l'Empereur que son pouvoir ayant ses bornes, il ne s'étendoit pas jusqu'à exécuter ce qu'on demandoit de lui. Après cette réponse ces Officiers se retirèrent.

M. le Légat étant dans l'appartement où s'assembloit les Européens , l'Eunuque vint lui dire , que l'Empereur n'insistoit plus sur le renvoi de Maigrot , & qu'à la considération de M. le Légat , il renonçoit à la demande qu'il en avoit faite ; mais qu'il vouloit que son *Chy* contre M. Pedrini fût porté au Pape , & montré à tous ceux qui seroient tentés de lui faire de la peine. Pendant qu'on monroit à M. le Légat les présens destinés pour le Pape & pour le Roi de Portugal , on transporta M. Pedrini dans les prisons de Pekin,

où l'on renferme les criminels qui sont dignes de mort.

Le 22. Le Légat étant dans la maison du Pere Morao à *Chamcunyuen*, l'Eunuque lui fit voir une arquebuse & les autres réens pour le Roi de Portugal. M. Ripa tant entré, le Pere Morao prit les deux Eunuques par la main, & les fit passer avec lui dans une autre chambre, où étant sortis quelque tems après avec quelques curiosités d'Europe que le Pere Morao avoit données, ils dirent qu'ils alloient profiter de la présence de M. Ripa pour exposer à Son Excellence un ordre de l'Empereur, qui vouloit que M. le légat écrivît au Pape par le Pere Giampramo, que Sa M. envoyoit à Rome; que ce Pere ne prendroit que la qualité de Procureur de la Compagnie, tant qu'il seroit avec l'Ambassadeur Moscovite, pour ne pas offenser le Czar, à qui l'Empereur n'envoyoit point d'Ambassadeur; & que la Compagnie devoit en son nom demander le passage sur les Terres dépendantes de la Moscovie, & qu'ensuite le Pere Giampramo prendroit la qualité d'Ambassadeur de Sa Majesté. * Le Pere Morao dit tout ce qu'il voulut, sans nous laisser la liberté de penser que ses discours

* Le Pere Giampramo n'a pris à Rome que la qualité de Procureur des Jesuites à la Chine.

donnent à la Postérité pou-
ble & sans discernement.

Les 23. & 24. furent e-
baller les présens de l'Em-
Pape & pour le Roi de Poi-
chum étoit député pour accé-
ge, qui se faisoit aux dépe-

Le 26. M. le Légat dît
l'Eglise du Collège, & y
tion des Cendres. Plusie
Chinois s'y étant assemblé
au nom des autres, lui d
ques paroles de consolation
de son absence, afin d'y tro
soutenir contre le danger,
la privation des Sacremer
d'années. M. le Légat leur
remede étoit entre leurs r
soumission à la Bulle du F
leur fidélité à fréquenter l.

ains du P. Laureati, qui leur fit un sermon fort long & fort pernicieux.

L'après dîné on ouvrit en faveur de son Excel. la fameuse sale appelée *Faï-tien* ; ce qui veut dire, maison de paix. M. le Légat, accompagné des Européens, considéra la magnificence. On entra d'abord dans une vaste cour pavée de marbre. Trois escaliers royaux, aussi de marbre, ornés de statues de bronze d'une grandeur considérable, terminoient la cour. On monta par ces escaliers sur une grande terrasse environnée de balustrades de marbre, & ornée de statues & de vases de bronze, que chaque Province est obligée de fournir & d'entretenir. La sale est bâtie sur cette terrasse avec une magnificence, où l'on voit les dedans répondre aux dehors, par la vaste étendue de son aire, par la grosseur des colonnes de bois d'une seule pièce, & par la majesté du trône impérial, superbement élevé au milieu.

Quand on fut sorti on fit entrer Son Excellence dans un portique ; où l'on avoit rangé plusieurs pièces de soye, que l'Empereur envoyoit à S. Ex. & à ceux qui devoient l'accompagner en Europe. Les Mandarins en firent donner, par ordre de Sa Majesté, quatorze à M. le Patriarche ; huit à chacun de ceux qui devoient

aller avec lui , & six pour ceux qui de-
meureroient à Canton. C'est ici que l'Eun-
nuque *Cinsou* avertit M. le Légat qu'il é-
toit tems de demander la grace de M. Pe-
drini. L'Eunuque s'offrit de lui-même
d'en parler, si Son Excellence le jugeoit
à propos ; tout au moins à proposer la
translation du Prisonnier dans quelque au-
tre maison, où il seroit gardé avec plus de
bienfaisance. * Quelques heures avant que
l'Eunuque s'expliquât ainsi, les Jesuites
avoient publié que l'Empereur étoit réso-
lu de transferer M. Pedrini chez les Je-
suites François, qui seroient chargés, di-
soient-ils, de le veiller de près, pour l'em-
pêcher de voir les nouveaux Européens,
& d'écrire en Europe. M. le Légat qui
ne s'appercevoit pas de la cruauté des Je-
suites, cachée sous ces apparences de fa-
veur, remercia *Cinsou* de ses bons offices,
& lui donna des preuves de sa sensibilité
pour la grace qu'on faisoit au bon Mis-
sionnaire, qui dans la réalité ne sortit des
mains des Infideles, que pour tomber en-
tre celles de Religieux mille fois plus in-
humains, plus barbares & plus à craindre
que tous les Idolatres de Peking. **

* Les Jesuites trouvoient que M. Pedrini avoit trop de
liberté dans les Prisons publiques, ils voulurent l'avoir chez
eux, & lui faire souffrir tout ce que l'inhumanité est capa-
ble de suggerer.

** On donnera à la fin de ce Journal la relation de la
prison de Monsieur Pedrini, écrite par un Missionnaire
résidant à Peking.

Le 27. M. le Légat se rendit de bon matin à la Cour. Quoiqu'il ne vît pas l'Empereur, on le regala comme à l'ordinaire, on le chargea de nouveaux présens au Pape & pour le Roi de Portugal, entre autres on lui mit entre les mains six cents livres Chinois.

Le 28. M. le Légat fut voir l'après dîner la Tour des Mathématiques batië près des murs de Pekin. On lui montra des instrumens de bronze d'une grandeur extraordinaire, fabriqués par les soins du Pere Adam Schaal, Jesuite Allemand, & du Pere Ferdinand Verbiest, Jesuite Flamand.

M A R S. 1721.

Le 1. S. Ex. partit de grand matin pour Chamcunyen avec tous les Européens. L'Eunuque Cinsou aussi-tôt après qu'il fût parti, lui annonça la translation de M. de Sadrini des prisons de la ville dans la maison des Jesuites François. Il fut ensuite reçu à l'audience, où l'Empereur lui déclara que tous ses ordres étoient écrits & ainsi n'ayant plus rien à regler ni à exécuter, il ne lui restoit qu'à lui souhaiter un heureux voyage, une bonne santé & un prompt retour, avec promesse de sa part de garantir des traverses qu'il avoit essuyées, s'il revenoit à la Chine. Qu'en

ordre de l'Empereur de la
che, la lettre ne partira pas
té ne l'ait vue ; & si on re
obligera les Missionnaire
figner le journal des Mar
gat lui répondit, en lui m
contentement, qu'il le lai
que le lendemain il écrire
roit à propos.

Le 3. M. le Légat se
tin à écrire. Le Pere Mc
doit, lui fit changer plusie
il s'étoit servi. Cependan
rins étant arrivés, le Pere
joindre en quittant M. le
gea qu'il étoit à propos de
le Jesuite pour rompre les
Mandarins lui dirent que
tant pas encore prêts
croyoient devoir differer]

reur, qui vouloit qu'on pressât le départ. Que le retardement offenseroit Sa Majesté, qui avoit réglé qu'on partiroit le jour, sans attendre au lendemain; & pour ne pas tomber dans cet inconvénient, il alloit se retirer pour un moment, donner ses ordres pour le départ.

M. le Légat étant seul envisagea les nouveaux dangers qui lui venoient par les intrigues des Jesuites; la signature du Journal des Mandarins proposée aux Missionnaires nouveaux, les exposoit à un revers, qui auroit été suivi de nouvelles percutations procurées par ces Peres, qui ne regardoient qu'avec un œil de jalousie les ecclésiastiques que M. le Légat avoit laissés pour le service de l'Empereur. Pour éviter ce malheur, il se détermina à écrire au Pape la lettre la plus mesurée qu'il put, & préfera le parti qui l'exposoit à être ramené à Rome à celui qui lui auroit ôté le moyen de s'y rendre, pour informer le Siège des événemens de la Légation.

Deux heures avant le départ il ordonna son Valet de chambre de payer les frais de l'emballage. Le Pere Suarez Superieur du Collège ne voulut pas le souffrir. Il demanda que ces frais fussent payés par le Collège; mais M. le Légat lui ayant représenté que les obligations qu'il avoit au Roi de Portugal demandoient de lui ce pe-

tit service, le Pere Suarez répondit : nous ne difons pas cela, Monseigneur, dans la vue que le Pere Magallaens ait droit de remettre ces présens au Roi de Portugal ; nous sçavons que Votre Excellence est chargée de le faire, puisque l'Empereur les lui a confiés ; nous n'avons point d'autre dessein que de rendre un petit service au Roi, grand protecteur de notre Compagnie.

Sur le midi M. le Légat sortit de Peking accompagné du *Tagin*, & suivi du P. Antoine Magallaens & du P. Joseph Pereira. Les trois Mandarins l'escorterent jusqu'à trois lieues de Peking. M. Ripa fit avec quelques Jesuites le même chemin & ensuite on se sépara.

Le 22. Le Pere Magallaens, qui sçavoit que nous devions coucher dans un bourg peu distant de la mission du Pere Gollet, fit avertir son Confrere de venir rendre ses devoirs à M. le Légat. Le Pere Gollet vint ; mais comme la nuit étoit avancée & que M. le Légat étoit retiré, il n'osa pas demander à le voir ; il se contenta d'aller à l'auberge du Pere Magallaens, où il eut une longue conference sur le sujet de la Légation. M. Roueda s'y trouvant se signala contre le S. Siège, & contre ses Ministres selon son ordinaire. Le Pere Gollet parla du Pape & de la Con-

ution comme il devoit, & il se fit hon-
neur de déclarer sa soumission. Entre au-
tres choses il demanda si le Pape avoit
ordonné que les Cultes Chinois étoient dans
leur origine superstitieux. M. Roueda prit
parole, & dit que non seulement cet
article n'avoit pas été défini ; mais qu'il ne
pouvoit être ; parce que le Pape étant
obligé de prendre des informations des
Jésuites de la Compagnie à cause de leur ex-
périence & de leur habileté, il avoit néan-
moins formé la résolution de ne les écouter
jamais. Le Pere Gollet dit que la Con-
stitution étoit très-sainte, très-juste & très-
digne de respect, que même dans l'hypo-
thèse que les Cultes fussent innocens dans
leur origine, on ne pouvoit aujourd'hui se
hasarder de les regarder comme supersti-
cieux. Le feu monta à la tête de Roueda,
il se mit à crier qu'il étoit injuste de con-
damner des cérémonies à cause de l'abus
qu'en font des particuliers. Que dans le
cours du Christianisme on voyoit tous les
jours la profanation des choses saintes,
sans qu'on s'avisât de les retrancher, que
c'étoit le malheur de la Mission de la Chi-
ne de venir d'avoir représenté ces Cultes
comme mauvais à Rome, quoique indiffe-
rens par leur nature ; qu'on étoit rede-
venu de cette imposture à des ignorans, qui
ne les connoissoient pas, & qui agissoient
de mauvaise foi.

Le Pere Gollet demanda des nouvelles de M. Pedrini , & ajouta qu'il avoit dire qu'on le tenoit dans les prisons-pulques , après avoir été chargé de chaîne. C'est avec justice , dit Rouedà , parce que le crime ne sçauroit long tems demeurer impuni , ni l'injustice triompher toujours de l'innocence. Si l'Empereur avoit fermé dès le commencement ceux qui abusé de la crédulité de Rome , la Mission de la Chine seroit florissante. Le Pere Magallaens pendant cette conversation garda un profond silence. Le lendemain M. le P. Gollet fut rendre ses devoirs à M. le Légat , & lui ayant demandé si ceux qui avoient appellé du Decret de 1704 avoient encouru les Censures , M. le Légat répondit que ceux qui avoient déobé avoient encouru les Censures ; aussitôt le Pere se mit à genoux , demanda l'absolution , qui lui fut accordée en présence du Pere Magallaens , & de quelques autres.

A V R I L. 1721.

Le 4. Avril 1721. M. le Légat fit à Kienkian la visite du Pere Hervé Provincial des Jesuites François , & du Pere Premar , qui l'engagerent à dîner dans leur maison. Nous qui étions

à la suite de M. le Légat nous allâmes à l'a-
uerge, où nous entendîmes le débit d'une
ouvelle doctrine. Le Médecin Volta-
yant cité dans la conversation un vers du
oëte Oueno, le Pere Fabri dit que ce
vre étoit défendu. Le Médecin avertit
u'il avoit permission de le lire. Ce petit
ot donna à M. Roueda occasion de par-
r comme à son ordinaire, & de dire d'un
on ferme : Pour moi je me moque de ces
éfenses de livres. S'il falloit y avoir
gard, les sçavans seroient privés de ta-
ecture de tous les livres de bon gout. Un
ivre n'est pas plutôt lu avec plaisir & es-
imé, qu'il est défendu à Rome. Si je ne
is pas des livres défendus jour & nuit,
est que je n'en ai point. Je me nourrirois
e la lecture de ces livres, sans en avoir le
oindre scrupule, si j'en avois. La rai-
on est claire. Ces livres sont défendus,
pour punir un auteur qui s'est rendu
lieux, ou bien pour sa mauvaise doctri-
e. Si c'est uniquement à la personne d'un
uteur qu'on en veut, qu'importe à l'Egli-
qu'il ait fait des fautes; pourvû que sa
ctrine soit pure. ? Si on les défend parce-
r'ils enseignent une mauvaise doctrine;
suis bien assuré qu'ils ne me séduiront
s, la fin de la loi venant à cesser, il faut
e la loi cesse aussi.

Cette aventure me fait souvenir de ce

que me dit un jour M. Ripa du P. Parennin. Ce Jesuire ayant donné à un Mandarin un présent de curiosité d'Europe, qui appartenoit à M. Ripa, le Prêtre s'en plaignit à ce Religieux, & lui dit nettement que cela ne se pouvoit pas faire en conscience. Je distingue votre proposition, repartit le spirituel Parennin : cela ne se peut faire en conscience selon la morale d'Europe, je l'avoue; suivant la morale de la Chine, je le nie. Vous reglez, Monsieur, votre conscience sur les idées de la morale d'Europe, & moi sur les maximes de la morale de la Chine. Par la force d'un si beau raisonnement le Jesuite perdit sa qualité de filoux, & M. Ripa son bien, dont le Pere disposa comme il voulut.

Le lendemain nous fumes magnifiquement régalez par les Jesuites. Nous eûmes encore le déplaisir de voir M. Roueda s'enfermer dans la chambre, tantôt de l'un, tantôt de l'autre de ces deux Peres; avec lesquels il eut de longues conferences, sans respecter la présence de M. le Legat, qui dissimula les grossieretés de cet Ecclesiastique.

Le 7. Nous arrivâmes à *Nankan*, où nous fimes notre devoir paschal dans l'Eglise des Jesuites, & où nous reçûmes les complimens du Viceroi.

Le 15. Nous fimes la fête de la nais-

sur les affaires de la Chine. 337
de l'Empereur. Il fallut faire la Cérémonie du *Coleu*, après laquelle on donna un spectacle d'une Comédie.

M A Y. 1721.

le 8. Nous arrivâmes à *Foexan* près de Canton. Les Députés de tous les Ordres Religieux y attendoient Son Excellence. Le Pere Fouquet étoit du nombre. Le *Tagin* lui fit dire qu'il étoit hardi d'avoir osé se présenter à Son Excellence, lui qui avoit été chassé de la Chine comme un scelerat. Le Mandarin défendit tout commerce avec le Légal & lui ordonna de reprendre sans détour le chemin par où il étoit venu. Le Pere Fouquet fit dire : que n'étant pas le maître de la barque, il ne pouvoit retourner en France. Pour adoucir le *Tagin*, il s'adressa aux Peres Pereira & Magallaens ; obtinrent miséricorde, à condition que le Pere ne parleroit pas à M. le Lé-

le 9. Le Légat se rendit à Canton, il fut reçu avec beaucoup d'accueil ; il fut visité pendant treize jours qu'il y séjourna. Il écrivit à l'Empereur, & l'informa de la bonne santé dont il jouissoit, des traitemens favorables qu'il avoit eus pendant son voyage. Il n'avoit pas

Sujet de se louer du *Tagin*, qui ayant été envoyé pour le servir, n'en prit pas moins le ton de maître avec une hauteur, qu'on peut imaginer dans un homme, à qui il ne manquoit que l'habit pour être Jésuite.

Le P. Fouquet nous apprit à Canton, ce que M. Rousda. avoit dit dans la Maison des Jésuites François, où il alloit dîner tous les jours. Le discours étant tombé sur la rigueur qu'on exerçoit à l'égard de Messieurs Appiani & Guigues, resserrés de si près, qu'on ne leur laissoit pas la liberté de voir les Européens, Roueda assura que c'étoit lui qui avoit suggeré au P. Parennin de les faire mettre en prison, pour leur ôter, disoit-il, les moyens de séduire Son Excellence par leurs discours & de tromper Rome par leurs écrits.

Le 23. M. le Légat partit pour Macao, où il arriva après trois jours de voyage par eau, & deux jours par terre. Il y fut reçu le 27. du mois comme la première fois, les troupes sous les armes, avec la décharge du canon, avec des illuminations & des feux de joye. Aux marques d'honneur de la première entrée on joignit des représentations comiques. Le Sénat le défraya & tout son monde pendant qu'il demeura en cette ville; quoique M. le Légat fit toutes les instances, pour le décharger de cette dépense. On mit dans la Maison

laison de ville les présens pour le Roi
ortugal & pour Sa Sainteté.

e *Tagin* arriva deux jours après M. le
at. On le reçut avec plus d'honneur
l'ordinaire en considération de M. le
at, & parce qu'il amenoit les présens
l'Empereur. Ce Mandarin envoya
qui étoient destinés pour le Roi de
ugal au Pere Magallaens. M. le Lé-
qui ressentit cet affront, jugea à pro-
le dissimuler en attendant la conjonc-
favorable pour se faire rendre justice.

J U I N. 1721.

le 12. de Juin 1721. Le *Tagin* partit
Macao pour Canton, d'où il devoit se
re à Pekin pour le commencement de
tembre. M. le Légat lui confia sa let-
pour l'Empereur, où il repéta le détail
honneurs qu'on lui avoit rendus à
ton, & y ajouta ceux qu'on lui avoit
à Macao.

ur la fin de ce mois on apprit par plu-
s lettres de Pekin que M. Pedrini,
s avoir été resserré pendant deux mois
: toute la cruauté dont les Jesuites sont
bles, & beaucoup au-delà des ordres
l'Empereur, avoit été nommé par le
narque pour le suivre en Tartarie ;
l'Empereur, après l'avoir tiré des

ains des Jesuites François , l'avoit sous la protection de son troisiéme Fils qui étoit favorable à M. Pedrini ; & qu'on lui défendit de parler d'affaires ; les Européens nouveaux venus ; & de se rendre à la Cour que quand il y seroit appelé.

Les mois suivans jusqu'à Decembre n'ont rien qui merite d'être remarqué. Tout fut calme jusqu'au départ pour l'Europe.

Pour ce qui regarde l'usurpation présente par le Pere Magallaens, M. Roueda en a fait une relation assez ample dans l'ordre de M. le Légat. Ce Roueda qui a vu pendant toute la suite de ce Jouir faire un personnage si peu digne de son caractère , est à la fin rentré en lui-même & a reconnu sa faute. Pour donner des preuves de son changement , il a donné à M. le Légat un écrit de sa main , où il déclare qu'il s'est laissé tromper & aveuglé par la trop bonne opinion qu'il avoit eue des Jesuites , qu'il n'avoit reconnu que trop tard la desobéissance & les artifices des Religieux à la Chine.

D E C E M B R E. 1721.

Le 8. de Decembre M. le Légat se rendit chez M. le Gouverneur de Maca

communiqua son dessein de transporter en Europe le corps de M. le Cardinal Tournon , en lui montrant l'ordre du Roi de Portugal pour le laisser librement aller. Le Gouverneur fit d'abord difficulté , sur la crainte qu'on ne lui fit des reproches à la Cour de Portugal; mais rassuré par la protection du Pape , que M. le Légat se faisoit fort de lui obtenir , il consentit à la demande de M. le Patriarche , qui alla aussi-tôt après chez l'Evêque , à qui il fit la même proposition en montrant les ordres du Roi de Portugal. Le Prélat ayant demandé , si le Gouverneur avoit donné son consentement , on lui eut répondu qu'on l'avoit refusé , il donna aussi le sien. M. le Légat alla de ce pas visiter l'Eglise des Augustins, d'où s'étant glissé pendant la nuit par la Cathedrale avec ses gens , il enleva les os du Cardinal de Tournon en présence de l'Evêque ; & les fit mettre dans une caisse qu'on avoit préparée pour les recevoir , & qui fut sur le champ envoyée , sous un prétexte qu'il fut possible , dans un vaisseau où M. le Légat devoit s'embarquer le lendemain.

Le 9. fut le jour de notre embarquement. M. le Légat accompagné de l'Evêque , du Gouverneur & du Sénat , entra dans le vaisseau , la garnison étant sous les

armes. La Ville y avoit envoyé à ses dépens toutes sortes de provisions pour lui & pour les personnes de sa fuite. Dans le moment du départ on fit une triple salve de toute l'artillerie.

Le 10. On s'aperçut par le moyen de la sonde que le vaisseau étoit trop chargé, & qu'on ne le pourroit pas faire sortir du bassin. Il fallut l'alléger en débarquant le canon & les tonneaux d'eau douce, qu'on rembarqua après que le vaisseau fût à la rade; mais comme cette manœuvre avoit duré trois jours, on eut le tems d'apprendre que les Jesuites faisoient grand bruit de l'enlèvement des os du Cardinal de Tournon; & qu'ils rebattoient leur refrain ordinaire, criant que l'Empereur le trouveroit mauvais, & ne manqueroit pas d'éclater contre la ville. * Ces bruits nous donnerent de l'inquiétude; & firent juger à M. le Légat que son dessein auroit échoué, s'il n'avoit pas été exécuté avec le plus grand secret. Enfin le 13. avant le jour on fit voile à la faveur d'un bon vent

* C'est ainsi que les Jesuites font durer leur haine après la mort de ceux qui en ont été les victimes pendant la vie. Il étoit de leur intérêt que les os du saint Martyr fussent sans honneur sur la terre, & que son ame parût sans crédit dans le Ciel. Le premier étoit facile à des gens qui sont maîtres à Macao. Le second est encore aujourd'hui l'objet de la licence effrénée de ces hommes vindicatifs, occupés à décrier la mémoire de celui, dont la canonisation annoncera à l'Univers la ruine prochaine de la Société qui l'a vu mourir.

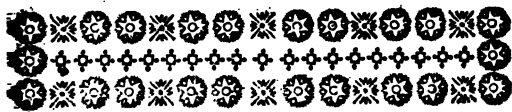
qui nous fit quitter la rade, & qui nous fit perdre la terre de vue, aussi-bien que le danger de tomber dans de nouveaux Sièges.

M. le Légat peu de tems avant son départ donna une Lettre Pastorale adressée à tous les Ouvriers Evangeliques de l'Orient, où il leur ordonne de se conformer à la Constitution *Ex illa die* dans l'exercice de leur ministere, & où, parlant aux rebelles, il leur représente le danger auquel ils s'exposent, en laissant perdre les âmes, de se perdre eux-mêmes par leur desobéissance. Néanmoins pour ne pas les irritier contre les Ouvriers fideles à leur devoir, & soumis au S. Siège, il épargne leurs noms & ne les punit pas de Censures. Il adresse cette Lettre à tous les Evêques & Vicaires Apostoliques, les chargeant de la notifier aux Ouvriers qui traillaient sous leur conduite, excepté les Jesuites, à qui il fit connoître ses ordres par le canal du Pere Laureati leur Visciteur. Cette Lettre fut encore envoyée aux Archevêques de Manille, de Goa, aux Evêques de Macao, de Claudiopolis, du Tonkin, de la Cochinchine & de Siam.

Tels sont les principaux événemens de la Légation, que j'ai réunis dans ce Journal par un ordre formel de M. le Légat. Je suis témoin de la plûpart. Je n'ai écrit

les autres que sur le rapport de personnes dignes de foi, qui ont vu ce qu'ils appris. J'ai sur tout écouté M. le I qui ne s'est pas contenté de me fournir Originaux des Ecrits dont on a parlé qui a voulu lui-même examiner ce manuscrit avec attention, l'augmenter de quelques faits qui ne m'étoient pas connus, corriger en quelques autres, que je ne vois pas bien compris, ou que je n'ai pas expliqués en termes convenables. Dans la suite la mémoire me fournit quelques chose de plus, si on me rappelle quelques faits qui ayent été oubliés, je ne manquerois pas de l'ajouter au présent écrit.

FIN DU JOURNAL.



PIÈCES

QUI ONT RAPPORT

Au présent Journal.

EXTRAIT

D'UNE LETTRE

de Monsieur l'Evêque de Pekin ,

à Monsieur de MEZABARBA.

» **I**L me paroît qu'il est encore nécessaire
» de faire connoître à Votre Grandeur , que le Pere Laureati , nouveau
» Visiteur des Jesuites , passant par cette
» Eglise le mois d'Avril dernier , me dit :
» que si le nouveau Légat , qu'on attendoit à Pekin , arrivoit , il se transporteroit à Canton pour le voir : Ce qu'assurément il ne fera pas sans dessein.
» Mais s'il exécute ce qu'il a promis , il est important que Votre Grandeur sache qu'il faut user beaucoup de circons-

» pecton avec ce Pere, qui est tr
 » ral en belles paroles, & très-a
 » sincérité. C'est ainsi que l'a tro
 » trefois le Cardinal de Tournor
 » bien que moi, pendant le peu
 » qu'il m'a été permis de convers
 » lui. Que cela soit dit, non pou
 » tort à ce Pere; mais pour inspire
 » tre Grandeur les précautions de
 » a besoin, pour ne point se lais
 » prendre.

» Je suis avec un profond respe

Votre très - humb
 très - obéissant Ser

Frere BERNARDIN DE L'EG
 Evêque de Pekin.

R E M A R Q U E S
 D'UN MISSIONNA

Sur l'Extrait précédent.

Toute la Chine attendoit un
 Apostolique dès l'année 171
 ce fondement M. l'Evêque de Per
 que son devoir l'obligeoit d'ecri
 l'instruction du Ministre du S. S.
 pour l'avertir de se défier du P. L.

Supérieur Général des Jésuites à la Chine, & le moins sincère de tous les hommes. C'est ce que le Prélat fait dans sa lettre du 19. Août 1720. écrite six semaines avant que M. de Mezzabarba débarquât à Macao.

On ne peut, en lisant cette lettre, s'empêcher de remarquer la ressemblance parfaite de l'avis de M. l'Evêque de Pekin, d'avoir beaucoup de circonspection avec un homme libéral en belles paroles, & avare en sincérité, avec l'instruction que Jesus-Christ donne à ses Apôtres, de se défier des faux Prophètes, qui se couvrent de la peau de brebis. M. l'Evêque de Pekin auroit pû s'exprimer comme le Sauveur; mais il ne convenoit pas aux conjonctures où il se trouvoit, de parler avec tant de force d'un homme, qu'il étoit dangereux d'offenser. Néanmoins ce qu'il dit revient à la parole de J. C. puisque jamais homme ne fut si libéral en belles paroles, & si avare en sincérité. Jamais faux Prophète ne sçut plus adroitement se servir de la peau de brebis pour cacher la férocité du loup. Le Pape daigne écrire à ce Missionnaire un Bref, où il pouvoit faire autre chose que prier & exhorter un homme, dont il pouvoit disposer sans ménagement. Il pouvoit rappeler, punir, excommunier des rebelles, éteindre une

Compagnie qui les favorise , & qui prend part à leur révolte avec une opiniâtreté invincible , jointe à une impunité sans exemple , qui peut passer pour le prodige de nos jours. Ce bon Pasteur qui a poussé la douceur peut-être au - delà des justes bornes qu'elle doit avoir , écrit à ce Visiteur des Jesuites , afin de l'engager à employer son crédit pour faire réussir le projet de la légation. Cet homme promet tout & s'engage par serment. Il proteste qu'il emploiera ses paroles & ses exemples pour soumettre ses inférieurs au S. Siège ; qu'il les portera lui - même à cette soumission avec un zèle capable de lui faire verser son sang dans l'occasion ; mais ce ne sont-là que de belles paroles , données pour couvrir une révolte réelle. S'il s'approche du Légat, s'il lui jure obéissance, ce n'est pas pour lui donner du secours ; mais pour le tromper , & pour attirer sa confiance par un parjure. S'il ne le quitte point à Canton , ce n'est pas pour lui inspirer des conseils salutaires ; mais pour découvrir son foible , s'il en avoit , pour lui tendre des pièges & pour lui susciter des affaires , en l'engageant à des démarches contraires à la prudence. S'il part pour Pekin avant le Légat , ce n'est pas pour y porter ses confreres à recevoir l'homme du saint Siège avec le respect qui lui est dû ; mais pour

es soulever , dit la Relation latine , & pour les réunir contre le S. Siège & ses Décisions. C'est pour préparer à son Ministre le traitement le plus indigne qui ait jamais été fait à un Légat Apostolique.

Écoutez-le parler lui-même , & comparant ses paroles avec ses actions , apprenons que jamais homme n'a mieux parlé , & n'a plus mal agi : Ce qui est en d'autres termes , se couvrir de la peau de brebis , & agir avec la cruauté du loup.

L E T T R E.

Du Père Laureati, Visitour des Jesuites.

Au Pape CLEMENT XI.

T R E S S A I N T P E R E.

» J'ai reçu avec toute la vénération que
» je dois le Bref de Votre Sainteté , qui
» m'a été remis par les mains de son Lé-
» gat Apostolique. (1) Je le lis & je le
» relis les yeux baignés de larmes , en
» considérant le zele ardent de Votre
» Sainteté pour la mission , l'amour qu'elle
» a pour notre Société , & la bonté
» dont elle honore tous nos Missionnai-
» res , & moi en particulier. Notre bon
» Rédempteur ne manquera pas de se-
» conder (2) les vœux embrasés de son

» Vicaire , & de verser une grace
 » abondante sur cette mission , pe
 » défendre des dangers qui la mena
 » & pour l'étendre malgré les obst
 » qui l'environnent. (3.) Le choi
 » V. S. a fait pour un si grand ou
 » du Prélat qu'elle nous envoie ;
 » promet de très-heureux succès. C
 » marque en lui des qualités qui pl
 » à tous , qui le rendent maître du
 » des Missionnaires , & qui promi
 » pour les Néophites un Pere ple
 » zele pour leur salut & de comp
 » pour leurs foibleffes. (4.) Nous v
 » déjà à Canton les heureux préluc
 » succès qu'il aura à Pekin ; (5.) car
 » qu'il y eût d'abord quelques diffi
 » à vaincre , comme on en trouve
 » toutes les affaires importantes , au
 » tout tend à son prochain départ
 » la Cour. Ses réponses aux questio
 » été goûtées , & par des ordres d
 » son départ a été réglé.

» Pour ce qui me regarde en pa
 » lier , (6.) le S. Siège me trouver
 » jours fidele à ses ordres & ferm
 » faire exécuter , dût-il m'en cout
 » vie & mon sang. (7.) Quoiqu
 » Confreres soient disposés à obé
 » moindres signes de la volonté d
 » Siège , je ne cesserai jamais de

porter à faire les plus grands efforts pour en donner les preuves. Mes paroissiens, mes exemples, mes lettres n'auront d'autre objet que de les y porter. Nous avons tous juré & promis d'observer la Constitution de Votre Sainteté sur les Cultes Chinois. Notre obéissance sera entière, sincère, inébranlable. (8) Je la promets & je la jure tout de nouveau, tant en mon nom qu'au nom de mes Confreres. (9) Il n'en a parmi nous, qui n'ont pas cessé d'administrer les Sacremens, d'autres la vérité ont cessé pour peu de tems, par peine de conscience, qui n'a pas été bientôt levée par l'instruction des Evêques & des Vicaires Apostoliques, qui ils ont repris leurs fonctions, même avant que d'avoir reçu la pressante lettre de notre Pere General. (10) Je jurerai, Très - Saint Pere, à l'avenir qu'aucun de nos Religieux n'abandonne les fonctions pour une raison semblable.

En attendant, (11) je supplie de tout mon cœur Votre Sainteté de continuer à notre Société la bienveillance dont elle & ses Prédecesseurs l'ont honorée jusqu'à présent : (12) Et si après tous nos efforts il arrivoit, ce qu'à Dieu ne plaise, que nous ne par-

» vînssions pas au but , auquel nous tenons
 » dons avec le plus grand empressement, &
 » nous espérons que Votre Sainteté sera
 » plus portée à nous plaindre , comme
 » des serviteurs inutiles , qu'à nous re-
 » garder comme des réfractaires ennemis
 » de ses ordres.

» Enfin (13) prosterner aux pieds de
 » Votre Sainteté , j'ai l'honneur de les
 » baiser avec le plus profond respect.

» A Canton le 2. Octobre 1720.

Le plus petit , &
 le dernier de ses
 Serviteurs ,

JEAN LAUREATI ;
 Visiteur de la Compagnie.

REMARQUES
 D'UN MISSIONNAIRE

sur la Lettre précédente.

1. *JE lis & je relis le Bref les yeux baignés
 de larmes , &c.* On rit , quand on
 connoît le P. Laureati , & qu'on lui en-
 tend dire qu'il a pleuré de dévotion. Non,
 si ce Pere a pleuré, ce ne sont pas les mo-

; dont il parle qui ont fait verser des mes à un homme, qui regardoit le Pape comme le destructeur de la mission, & non pas comme un Pasteur zélé pour sa conservation ; qui croyoit que Clement I. étoit l'ennemi de la Société, loin de l'envisager comme un Pere rempli de sagesse ; qui envisageoit les ordres de la Sainteté comme une tyrannie imposée à la conscience, & non pas comme une preuve de la bonté qu'il avoit pour la Société ! Ainsi voilà de belles paroles tellement vuides de sincérité, que si le Vicaire de Jesus-Christ avoit été animé du zele que Pierre montra contre Ananie & Saphire ; le Pere Laureati n'auroit pas eu la funeste consolation de continuer ses hostilités contre le S. Siège.

2. *Notre bon Redempteur ne manquera pas de seconder, &c.* Ce Pere mêle ici le faux avec le vrai, une erreur contre la foi avec la prédiction dont nous esperons l'accomplissement. Est-ce parler en Chrétien, que de donner à Dieu la fonction de seconder après sa créature, & à Jesus-Christ le soin de seconder les desirs de son Vicaire, lui qui dans sa seconde Epître nous apprend, que Dieu par sa puissance nous a prévus dans tout ce qui regarde la vie ? Après un égarement si énorme & si naturel à ceux qui sont vêtus comme le

conduit leur riance, des intrigans, adroits & passionnés que Dieu employe pour l'accomplissement de son œuvre les moyens que les plus opposés, & plus dangereux à détruire qu'à l'affermir. Il bâtit par la folie de la Croix, en l'attachant aux épaules de ses Disciples, la Croix, au point où l'on la cachât aux Infidèles, la foi par les opprobres & les reproches de ceux qui en font les vérités, & non par des Manœuvres, par des fontes de mensonges, moins encore par le ridicule de fournir de confitures la table de l'Idolâtre.

3. *Le choix que V. Sainteté*
M. le Légat avoit toutes les

sur les affaires de la Chine. 355
gé du poid de leur malice. Il n'avoit
que d'aimable dans l'humeur & dans
conduite, & le P. Laureati a trouvé
secret de le rendre odieux à la Cour
ses mauvais offices. *Ecce ego mitto Sa-*
tes, ut veniat super vos omnis sanguis ju-

us. Nous voyons déjà à Canton les heureux
succès, &c. L'on a vû dans le Journal
deux heureux préludes de Canton, aussi-
tôt que la suite des événemens de Pe-
kin. Tout se ressemble : C'est toujours &
tout le même esprit & les mêmes res-
sultats. L'habileté du Pere Laureati est la
cause secrète de tout ce qui est arrivé. Les
moyens qu'il a employés pour réussir, ne
sont qu'une comédie dans laquelle il a joué
le rôle de son Siège & son Légat. Serment co-
mique pour tromper l'Envoyé de Sa'Sain-
teté : desobéissance comique du P. Pe-
re à l'égard de son Supérieur, pour fai-
re paroître de la division où elle n'est pas :
comédie comique de ce Supérieur de la So-
ciété avec les Missionnaires de la Propa-
gande, pour devenir le dépositaire de leurs
secrets, afin d'en tirer des témoignages
convaincans pour Rome. Voilà les préludes
de Canton, qui ont été suivis de démar-
ches de même nature à Pekin, où l'habi-
lité de ce grand maître dans l'art comique,
a encore été le mobile & la cause de tout.

ce qui s'y est passé, & toujours par des moyens de même nature : Colere comique de l'Empereur, si porté par lui-même à contenter le Souverain Pontife. Emprisonnement comique du Visiteur Laurenti, pour marquer qu'il étoit dans les intérêts du S. Siège : Emportement comique de *Lynpinchum*, le grand comédien de la Société ; voilà ce qui a opéré les événemens dont on fait le récit. Les outrages, les violences, les injures contre l'homme envoyé de Dieu par son Vicaire ; le mépris & les blasphêmes contre la Constitution, qui étoit l'ouvrage, non seulement du S. Siège de Rome, mais encore de l'Eglise Universelle qui l'attendoit, qui la demandoit depuis tant d'années, afin que l'abomination & l'idolâtrie fût enfin bannie du Lieu saint.

5. Quoiqu'il y eût d'abord quelques difficultés à vaincre, le départ pour Pekin a été réglé. Il a été réglé en effet ; mais malgré les Jésuites, qui auroient voulu parer le coup, s'ils l'avoient pu. Mais il y avoit du danger pour eux à se déclarer trop ouvertement contre le voyage de M. le Légat à la Cour, où l'Empereur plus amoureux de sa gloire que de ses étrangers, attendoit le Légat avec une espèce d'impatience. C'est ce qui a rendu le Pere Laurenti si réservé à Canton, où il s'est con-

été de donner à M. le Patriarche le mauvais conseil de menacer les Mandarins de retour en Europe : conseil qui n'ayant été suivi a mis le Pere Laureati dans nécessité de multiplier ses artifices.

6. Pour ce qui me regarde en particulier. Ici comme le Pere Laureati s'exprime Latin : *Quod ad me attinet fidelissimum efficacissimum semper invenit sancta Sedes ne ad sanguinis effusionem.* Ces termes si vagues & peuvent être entendus de deux manieres, ou que le S. Siège le trouvera toujours fidele & agissant pour son vice, jusqu'à répandre son sang pour donner des preuves de son obéissance ; ou que le S. Siège le trouvera toujours fidele agissant pour l'interêt de Confucius, & disposé à répandre son sang pour ce Philohe. Pour être assuré du sens que ce Pere veut en vûe, il n'y a qu'à consulter ses actions & ses démarches qui ne sont pas ambiguës, quoiqu'il ait si bien joué la comédie pour les cacher. Jamais homme ne fut plus fidele à Confucius, dont le Pere Laureati n'a pas abandonné les interêts un instant. Et quand il a promis sa soumission aux ordres du S. Siège, il l'a fait pour s'attirer la confiance de son Légat, & de mieux traverser ses démarches. Jamais on n'a vu plus d'activité & de mouvement que dans le Pere Laureati. Com-

bien ne s'est-il pas remué pour faire échouer le dessein de la Légation ? Voyage de Pekin à Canton, de Canton à Pekin, c'est-à-dire un chemin de mille lieues par terre ; à quoi il faut ajouter lettres, menaces, exhortations. Tout a été employé, & la Compagnie lui est redevable du succès qu'elle a eu le malheur d'obtenir contre Jesus-Christ & son Vicaire,

7. *Quoique mes Confreres soient très-disposés à obéir, &c.* Voici son latin. *Socii quamvis promptos omnes ad nutus Apostolicos, exemplo, calamo hortari nunquam desinam ad omnem conatum.* Ce Pere a menti dans le sens naturel qui se présente d'abord à l'esprit ; mais il n'a que trop dit vrai dans son sens particulier. On peut dire qu'il a tenu parole ; puisqu'au lieu d'exhorter ses Confreres à obéir au Pape, qui est le sens naturel de son expression, il les a préparés à se remuer aux moindres signes du S. Pere, non pas pour s'y soumettre ; mais pour les combattre, pour opposer démarches à démarches, discours à discours, les Edits d'un Empereur Idolâtre à des Constitutions qui décident en matiere de foi, un mépris scandaleux de l'autorité à une excommunication fulminée contre des rebelles. Par tout le S. Siège les a trouvés en son chemin. Tel a été le fruit des paroles, des exemples & des écrits d'un Superieur

lument maître de ses Inferieurs ; sou-
lément dépendans de leur Superieur. Ses
niples ont été suivis, ses paroles respec-
tes, ses écrits conservés comme des ora-
cles, qui ont fait remuer ce Corps d'Apô-
lignés contre le S. Siège & la Consti-
tution en faveur de Confucius.

. Nous avons tous promis & juré d'observer la Constitution. Ils ont tous promis, mais ont manqué de parole ; ou plutôt au-
n'a eu le dessein de la tenir. Ils ont
fait serment d'observer la Constitu-
tion, & tous ont été parjures. Ils ont
pris Dieu à témoin de leur obéis-
sance ; & tout ce qu'il y a de Chrétiens à
pekin sont témoins de leur desobéissance.
La rébellion a été ouverte, la persécution
venue au secours de la rébellion ; les Je-
suites ont été les auteurs de la persécution,
que la posterité sçache que quiconque
osa contredire ces Peres, n'aura jamais
pu avoir le pouvoir ni de les faire obéir, ni de les
arrêter de leur desobéissance. Les Mission-
naires Catholiques couverts d'opprobres,
chargés de chaînes, chassés de la Chine ;
Légat Apostolique outragé, comblé
de jures, tourmenté, vexé avec fureur.
Ils ont vu les efforts que ces hom mes dépen-
sés du Pere Laureati ont fait paroître à
pekin, & dans les Provinces
de la Chine.

attendre, selon l'Evangile, de
& des Prêtres qui osent souiller
Dieu, en le prenant à témoin
position dont ils sentent la fau

10. Il y en a parmi nous qui
d'administrer ; d'autres, qui ont
tions. Il est si absolument si
Jesuites ayent repris leurs fonc
avoir été instruits & délivrés d
pules, que M. Ripa écrit en c
M. le Légat le 1. de Mai 17

» Les Peres Morao, Ma
» rennin m'ont plusieurs fois
» bandonner les fonctions de
» tere, j'ai crû devoir demeurer
» ma résolution ; leur répon
» ne cesserai jamais d'adminif
» cremens, fauf la défense de

il me dit d'un ton élevé, & avec des gestes menaçans : Je vous avertis que si vous ne cessez pas de conférer les Sacremens, nous en porterons nos plaintes à l'Empereur. Jusqu'à présent, ni ce Pere ni aucun autre ne s'est dédit d'une telle menace; parce, comme je le crois, ils demeurent toujours dans le même sentiment. En foi de quoi j'ai juré. MATTHIEU RIPA.

On pourroit répondre que cela ne prouve rien pour le tems qui a précédé la lettre de P. Laureati, qui a écrit au Pape de Canton six mois avant que M. Ripa écrivit de Pekin au Legat. Mais on a vû dans le Journal que ces Peres avoient depuis plusieurs années abandonné les fonctions sacrées; & que cette opiniâreté à contraindre les autres à la même prévarication n'est que la suite d'une vieille coutume, & du dessein criminel de forcer le S. Siège, par ce concert malheureux, à révoquer sa Constitution. Mais qu'importe? Ceux d'entre les Jesuites, qui n'administrent pas, ne sont pas les plus coupables. Les plus criminels sont ceux qui donnent des Sacremens à des Chrétiens, qu'ils ont affectés du crime de l'Idolatrie. *Non potest esse participes mensa Christi & mensa Davioniorum. Facitis filium gehenna duplo quam*

85.

11. *Je veillerai qu'aucun de mes Co ne quitte les fonctions sacrées.* Ou il r tenu parole ; ou on s'est moqué c L'on ne s'est pas moqué de lui , pui a formellement marqué que ce Pere avoir joué les scènes dont le Jour rempli , s'est retiré dans le Collég Portugais , où il ne cache plus ses mens , depuis qu'il a levé le masqu avoit porté jusqu'alors pour trompe me , & les Missionnaires de la I gande.

12. *Je supplie Votre Sainteté de co à notre Compagnie la bienveillance , &c ment XI. a protégé la Société des tes jusqu'à faire dire , que sur les a de la Chine , il étoit en collusion a Peres. Parlons mieux , & ne cra pas d'avancer que ce Pape a combié veurs une ingrâte qui s'est moquée qu'il a eu de la bonté pour des rebel ont abusé de ses faveurs contre lui a manqué l'occasion décisive de te ces controverses par le rappel de ce tendus Apôtres , que le Secretaire S. Congrégation , du tems d'In XI. vouloit qu'on retirât des Indes tales , sans en excepter un seul, Si vis avoit été suivi, que de crimes épi qui ont été commis ! Que d'ames la qui se sont perdues ! Que de sain*
sion

onnaires envoyés , qui auroient étendu
= Royaume de Jesus-Christ parmi les
nfideles , où le plus grand obstacle à
vaincre pour la conversion des Idolâtres,
est d'y trouver des Jesuites.

13. *Et si après avoir fait tous nos efforts ,
E-arrivoit que nous ne parvinssions pas au but.*
Voici une pierre d'attente pour préparer
= Pape aux tristes événemens qui dès lors
toient l'objet des desseins du Pere Lau-
=ati ; rien n'étoit plus aisé aux Jesuites
ue d'obtenir la liberté d'observer la Con-
=titution. L'on a vu combien l'Empereur
toit porté à l'accorder , combien les Man-
=arins y'avoient de penchant eux-mêmes ;
= que non seulement ce que le Pape re-
=tte n'est pas contraire aux loix de l'Em-
=pire , mais qu'il est regardé par l'Empe-
=eur même comme un abus , comme une
=novation qui ne meritoit que le mépris.
=insi les Jesuites n'étoient pas dans la né-
=cessité ni de se remuer , ni d'employer leur
=crédit , ni de dire une seule parole. Ils
=avoient qu'à se taire , demeurer en re-
=pos , laisser faire l'Empereur ; & tout al-
=dit bien. Néanmoins ils ont parlé , ils ont
=émué ciel & terre , ils ont déployé tout
=leur crédit. Est-ce pour gagner l'Empe-
=eur au S. Siège ? Est ce pour rendre les
=Mandarins favorables à la Religion ? *Au-
=tite hoc senes , & auribus percipite omnes ha-*

bitatores terra , ſi factum eſt hoc in diebus veſtris & in diebus patrum veſtrorum. Superbi filiis veſtris narrate , & filii eorum generantur ni altera ; ita ut omnis qui audierit tinnia amba aures ejus. Des hommes envoyés pour annoncer l'Evangile à des nations infidèles , arment les Idolâtres contre l'Evangile ! Des Prêtres , qui ſe diſent de Compagnie de Jeſus , prennent contre ſon Vicaire le parti de Confucius ! Des Religieux dévoués à la perfection du Chriſtianiſme , diſſipent dans le cœur d'un Prince Idolâtre les ſentimens favorables à la Religion ! Qu'on parcoure l'Histoire ſacrée , les Annales de l'Eglise ; qu'on liſe les Histoires anciennes & nouvelles pour y trouver des veſtiges d'un événement pareil. *Nunquam talis res facta eſt Israel ex quo die aſcenderunt patres noſtri Aegypto uſque in præſens tempus.*

L E T T R E

De M. l'Evêque de Macao ;

Au Pape CLEMENT XI.

» J'E ne prendrois pas la liberté d'écrire
 » à Votre Sainteté , ſi le Légat Ap
 » ſtolique ne m'avoit aſſuré par ſes paroles
 » & par ſa conduite de la clémence
 » Votre Sainteté. Dans quelles angoiſſes

» Très - Saint Pere , ne me suis - je pas
» trouvé dans le tems , où j'avois perdu
» de vûe la pierre de laquelle j'avois été
» tiré ? Environné des foibleffes de l'hu-
» manité, je me suis laissé surprendre par
» des hommes , dont j'ai long-tems suivi
» les égaremens , & qui ont aujourd'hui
» avec moi recours à l'azile de la péni-
» tence. A l'avenir , Très - Saint Pere ,
» ni la vie , ni la mort , ni aucun autre
» Créature ne me pourra séparer de l'a-
» mour & de la fidélité que je dois à Dieu
» & à V. S. aux pieds de laquelle je me
» jette pour lui demander sa bénédiction.
» A Macao le 5. Octobre 1720.

REMARQUE UNIQUE

sur la Lettre précédente.

Que cette Lettre est différente de celle du P. Laureati ! Y a-t-il dans la Lettre du Jesuite ombre de repentir ? Un seul mot qui marque la détestation de tant de crimes commis ? Une expression où l'on voye le moindre trait d'humilité ? Un Evêque sent sa faute & la reconnoît : Il est pénétré de douleur , & il est bien-aise qu'on le sçache : Il s'humilie , & il trouve de la consolation dans son abaissement. Le Jesuite ne reconnoît point sa faute , loin de s'en accuser ; & au lieu

d'implorer la miséricorde du Pape, il donne dans des travers capables d'irriter sa justice. Preuve, qu'il y a sur la terre une espèce singulière d'hommes, qui se croient infailibles sur la doctrine, & impeccables dans la conduite, dont il ne faut attendre qu'une obstination invincible à persévérer jusqu'à la fin dans les égaremens qu'ils auront une fois adoptés.

L E T T R E

Du Pere Laureati , à Monsieur le Légat.

(1) » Il m'est impossible d'exprimer
 » la joye que ressent la mission , & avec
 » moi tous les Missionnaires , de l'honorable
 » reuse arrivée de Votre Excellence en
 » cet Empire. Nous périssions , & nous
 » voilà avec vous dans le port. (2)
 » seroit de mon devoir de m'aller jeter
 » aux pieds de Votre Excellence , pour
 » lui offrir mes services & ceux de mes
 » Confreres. Mais porté à m'acquiescer à
 » ce devoir , je suis retenu à Canton pour
 » préparer toutes choses à une entrée qui
 » convienne à la dignité d'un Légat Apostolique. (3) Nous avons obtenu ,
 » P. Cerou & moi , que vous fussiez reçu
 » avec tout l'éclat qui est dû à votre rang
 » & que les Mandarins se dispenseroient
 » de faire des interrogations incommodes.

des. Je fais mes efforts pour obtenir la permission de porter devant vous la Croix Patriarchale sur les chemins & dans les Places publiques, par où V. Ex. passera. Peut-être que ma demande ne sera pas rejetée. Je viens tout présentement d'annoncer au Mandarin de la douane, qu'il ne falloit pas dire un mot des droits que le vaisseau, qui a porté Votre Ex. seroit obligé de payer à l'Empereur. (4) Dans deux ou trois jours. je dois travailler à dresser des memoires pour la Cour, qui soient tels, qu'il convient de les envoyer, honorables à Votre Excellence, & composés d'une maniere qui les fasse lire avec plaisir. Comme il est nécessaire que je demeure à Canton pour remplir tous ces devoirs, j'envois en ma place le Pere Balthasar Miller pour rendre mes respects à Votre Excellence, & pour lui témoigner ma soumission. Je prie Dieu de combler Votre Excellence de toutes sortes de prospérités. Prosterne à vos pieds, je demeure :

De Votre Excellence,

Le très-humble, &
très-obéissant Serviteur,
JEAN LAURBATI,
Visiteur.

A Canton le 28. Septembre 1720.

R E M A R Q U E S

sur la Lettre précédente.

1. **I**L est impossible d'exprimer la joye, &c. Il est vrai que les Missionnaires Chrétiens & Catholiques étoient dans la joye, mais les Jesuites étoient plongés dans une profonde tristesse, consternés par l'arrivée du Légat, & uniquement occupés à rompre les mesures du Pape, & à traverser son Ministre dans toutes ses démarches.

2. *Il seroit de mon devoir d'aller me jeter aux pieds de Votre Excellence ; mais je suis retenu pour préparer toutes choses à une entrée, &c.* Belles paroles vuides de sincérité. Ce que le Pere Laureati vouloit préparer à Canton, étoit des pièges pour surprendre le Légat, des intrigues pour faire échouer la légation, des acteurs pour y commencer la comédie, qu'il a si malheureusement pour la Religion achevée à Pekin aux dépens du Légat, du S. Siège & du Christianisme.

3. *Nous avons obtenu, le Pere Ceron & moi que vous fussiez reçu avec tout l'éclat, &c.* Rien encore de sincere dans ces prétendus services, qui retiennent le Pere Laureati à Canton ; rien de ce qui est mat-

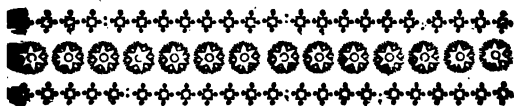
que dans sa lettre n'a été exécuté dans l'occasion. M. le Légat a été reçu à petit bruit à Canton comme un simple particulier, avec moins d'honneur que les Jesuites ne s'en procurent quand ils arrivent d'Europe. Les interrogations ont été faites avec des circonstances qui les ont rendues très-mortifiantes. Pour ce qui est de la Croix, non seulement elle n'a pas osé paroître à Canton; mais les Jesuites ont encore dans l'usage de la cacher le plus qu'ils peuvent à Peking; & non sans raison: car ils ne sçauroient la produire sans montrer leur propre condamnation dans la situation d'un Dieu pauvre, souffrant & humilié sensiblement, opposé à l'ambition demesurée, à l'avarice insatiable, & à la vie toute mondaine, dont, à la honte de la Religion, ces nouveaux Apôtres ont donné des exemples qui scandalisent les Infideles, & qui rendent inutile la prédication de l'Evangile.

4. *Je viens d'annoncer au Mandarin de la Louane, qu'il ne falloit pas dire un mot des Croix.* On voit ici l'air d'autorité, avec laquelle le Pere Laureati dispose des finances de l'Empereur: Preuve du talent qu'ont ces Peres de se rendre maîtres partout où on les écoute, & de tourner la volonté du Prince du côté qu'ils veulent. Il est glorieux à un Grand d'être Servi-

teur de Dieu, mais il est honteux pour lui d'être le valet d'un Religieux, qui a le talent de séduire par des flatteries, & par une trompeuse apparence de piété, qu'un esprit attentif ne prendra jamais pour la réalité.

5. *Je dois travailler à dresser des memoires.*
 Emploi ordinaire des Jesuites qui s'occupent à ces ouvrages de ténèbres, qui ne paroissent jamais sans couvrir de confusion ceux qui les ont fabriqués. Si on juge de ceux du Pere Laureati par le caractère de l'auteur, & par les événemens qui ont éclairé à Peking, on ne peut que desirer que la Providence les produise au grand jour de la manifestation, pour donner au S. Siège une démonstration complete du dessein que la Société des Jesuites a formé de traverser dans tous ses projets pour la conversion des Infideles.

F I N.



REMARQUES

D'UN

MISSIONNAIRE

Sur le Journal précédent.

POUR ne point interrompre le fil d'une Histoire , qui expose aux yeux du Lecteur ; un des plus grands & des plus tristes événemens, qui soient arrivés dans l'Eglise , on a différé jusqu'à la fin de ce Journal à donner des remarques sur certains faits qui méritent d'être relevés. On a pû voir, en lisant, que toutes les démarches de M. le Légat y sont marquées au coin de la sagesse, de la fermeté & de la fidélité à remplir ses devoirs ; & que celles des Jesuites portent toutes un caractère de dissimulation, d'orgueil & de révolte qui fait horreur. Mais comme il y en a qui ont des causes secrètes, qui n'ont pas été développées, & des traits rapans, qui méritent d'être considérés

avec attention ; on a cru qu'on ne trouveroit pas mauvais qu'on marquât ce qu'auroient fait lors les Missionnaires en ont pensé étant sur les lieux , & le jugement qu'on en auroit porté depuis à Rome , après que M. de Mezzabarba , de retour de la Chine , eut informé le Pape & la Sacrée Congrégation du succès de la légation.

I.

Rien ne mérite mieux l'attention des personnes que Dieu a données aux Peuples pour les gouverner , que ce qui s'est passé en l'audience secrète que l'Empereur donna à M. de Mezzabarba le 3. de Janvier. On croit en Europe que les Jesuites sont par tout dévoués à la Constitution *Unigenitus* , & qu'après en avoir été les Promoteurs , ils en sont les plus zelés défenseurs. On se trompe. Les discours que ces Peres ont tenus à la Chine pour la rendre méprisable , sont si contraires au zele fanatique qu'ils font paroître en France , que si on n'étoit pas prévenu que les Jesuites sont d'habiles Comédiens , capables de faire les personages les plus oppolés , quand l'interêt de la Société le demande , on auroit de la peine à comprendre comment ils pourroient se résoudre à condamner en secret , ce qu'ils font profession d'adorer en public.

On sent en France la fureur avec laquelle ils s'efforcent de faire valoir une bulle, qui est le chef-d'œuvre de leurs intrigues, parce qu'ils croient y trouver une approbation authentique de leurs erreurs sur la doctrine de la foi & des mœurs. Cependant ces faux sages, si adroits à profiter des conjonctures favorables, & à tirer davantage des événemens les plus opposés leurs intérêts, ont trouvé le moyen de faire valoir auprès de l'Empereur de la Chine, l'opposition des François à la bulle *Unigenitus*, pour justifier leur rébellion à la Bulle *Ex illa die*.

Le premier principe du gouvernement politique & domestique des Chinois, est la soumission des inférieurs envers leurs Supérieurs, des Sujets envers leur Prince, des enfans envers leurs parens. Ils attachent avec raison à cette soumission la prospérité de l'Etat & le bonheur des Familles; & la désobéissance est pour eux un monstre digne de tous les châtimens. S. M. encore plus que tous les autres Chinois, prévenant la vérité de cette maxime aussi-bien que la nécessité, n'approuvoit pas dans les suites des dispositions si contraires à ses éjugés. Il trouvoit même étrange que ses Peres se fussent déclarés contre le Pape, Chef de la Religion des Chrétiens. Ce Prince pénétrant, qui comprenoit

un jour à le revirer à la p
joncture favorable, si leur
mandoit, jugea à propos de l
noître son étonnement, de
favorables à la tubordinatio
Religion Chrétienne, & l
damentales de leur Société.
fenta donc, comme l'ont a
étoient alors sur les lieux :
» de la peine à comprendre
» mes, qui avoient tout qu
» nir annoncer à la Chine
» recommande si fortement
» fussent eux - mêmes si o
» vertu. Que les Loix de
» parloient de la soumissie
» rieurs, que comme d'un
» toit la base de la prospéri
» re & de la tranquillité des
» étoient si prévenus pour

nus de si loin , comme des hommes
ngereux , dont il faut se défier, parce
e s'écartant de ces principes , ils font
noître que dans l'occasion ils se-
ent capables de tout renverser , n'a-
nt pas dans leur cœur l'amour de l'or-
e, qui soumet au Souverain les mem-
esde l'Etat, qui ne peut subsister que
r la subordination & l'union de ses
rties. Que pour lui il étoit resolu
accorder au Pape ce qu'il demandoit.
e discours accablant pour tout autre ,
rvit qu'à les mettre en mouvement ,
répandre toute la malignité du ve-
le leur rébellion contre le S. Siège ,
la vue de la faire entrer dans le cœur
lonarque , qui étoit intéressé à pren-
e parti du Pape ; dont il ne pouvoit
donner la cause ; sans donner atteinte
ncipe de l'obéissance , qu'il sçavoit
si nécessaire à la sureté de sa personne
son gouvernement.

omme les Jesuites sont vifs jusqu'à la
ur dans la poursuite de leurs desseins,
ission leur suggera des répliqués , avec
elles ils ne réussirent que trop à trom-
un Prince si favorable à la Religion.
représenterent à l'Empereur : » Qu'à
vérité le Pape étoit le Chef des
Chrétiens , & le premier en dignité &
n autorité dans l'Eglise ; mais que son

» pouvoir aussi-bien que ses Etats avoient
» des bornes fort étroites , qu'il étoit lui-même
» même dépendant de l'autorité de
» l'Eglise , qui pouvoit le juger , le con-
» damner , le déposer , comme elle l'avoit
» fait plusieurs fois , lorsque les Papes étoient
» toient convaincus d'être infidèles à leur
» devoir , que l'autorité du Pape dans
» l'Eglise ne ressembloit en rien à l'autorité
» rité des Souverains dans leurs Etats ;
» que les Rois , & à plus forte raison
» l'Empereur de la Chine , sont les Maîtres
» tres de leurs Royaumes , & que leur
» volonté est la loi suprême à laquelle tous
» leurs sujets sont obligés de se soumettre ;
» mais que le Pape loin d'être maître
» tre de l'Eglise , n'en est que le premier
» Ministre & le Serviteur , comme il en
» convient lui-même , & qu'il le déclare
» solennellement dans ses Bulles ; que
» tout le pouvoir législatif réside dans
» l'Eglise , qui est gouvernée par les Pasteurs
» teurs du premier & du second Ordre ,
» à qui J. C. a donné l'autorité de faire
» des Loix & des Décisions en matière
» de doctrine ; que n'y ayant dans l'Eglise
» qu'un Sacerdoce , qui est communiqué à
» plusieurs Prêtres , à qui J. C. a confié
» le dépôt de la révélation , il est nécessaire
» nécessaire , pour décider canoniquement ,
» de le consulter où il se trouve ,

» de tirer de la bouche du Prêtre la con-
» noissance de la vérité & la règle des
» bonnes mœurs. Que décider en matie-
» re de doctrine , n'est autre chose que
» déclarer, que telle est la prédication des
» Pasteurs & la foi des Fideles; ce qui ne
» se peut faire selon l'institution de J. C.
» qu'en tirant de ceux qu'il a chargés du
» ministère de la parole , le témoignage
» authentique , que telle est la prédica-
» tion des Pasteurs & la foi des Chrétiens.
» Que l'autorité du Pape consiste à cet
» égard à tirer ces témoignages des Egli-
» ses particulieres qui doivent être por-
» tés à son Tribunal , comme au centre
» de l'unité , par les Evêques , qui sont
» eux - mêmes chargés par le devoir de
» leur caractère , de porter avec leur dé-
» position celle des autres Pasteurs qui
» leur sont soumis. Que le Pape ne peut
» légitimement prononcer que sur l'una-
» nimité de ces témoignages. Qu'il doit
» suspendre sa Décision , quand il y a
» partage , jusqu'à ce qu'on soit parvenu
» à une prédication uniforme. Que le
» Souverain Pontife n'ayant eu aucun
» égard ni pour les Déclarations de Sa
» Majesté , ni pour les témoignages des
» Vicaires Apostoliques , ni pour les ra-
» ports du plus grand nombre des Mis-
» sionnaires de la Chine , sa Constitu-

» tion doit être regardée comme nul
 » de nulle autorité ; non comme l'ouv
 » ge du Vicaire de Jesus - Christ &
 » centre de l'unité, qui ne doit pronon
 » que sur l'unanimité des témoignage
 » mais comme l'ouvrage d'un particu
 » qui a suivi son esprit , & qui n'a pas
 » en Pape. Que les François, cette
 » tion si éclairée, ont rejeté par ces
 » cipes la Constitution *Unigenitus*, & l'o
 » regardée, ou comme la producit
 » d'un particulier , qui n'a pas même
 » en Evêque, n'ayant pas consulté sa
 » Clergé, ou comme un Jugement in
 » rieur a celui d'un Concile œcuméniqu
 » auquel ils ont appelé, pour y trouve
 » une justice & des lumieres que Jesus
 » Christ n'a pas promis au Pape ; mai
 » à l'Eglise, représentée par l'Assemblée
 » des Pasteurs légitimes. Qu'eux Jesuit
 » avoient cru ne devoir pas prendre le
 » parti d'en appeller, puisque Sa Saint
 » teté n'ayant agi que comme particu
 » lier, sans prononcer canoniquement, la
 » Bulle devoit être regardée comme nul
 » le & non avenue. Qu'ils ont cru avoir
 » agi d'une maniere plus respectueuse
 » pour Clément X I. en attribuant sa
 » Constitution à une faute personnelle,
 » plutôt qu'à une manie de son Siège,
 » qui n'a eu aucune part à sa Décision.

» Que

Que la plupart des François rejettent de cette maniere la Constitution *Unigenitus*, sans parler des Espagnols, des Italiens, & des Romains mêmes, qui n'ont pour cette Piece qu'un mépris qu'on n'ose déclarer hautement, faute de liberté. Que l'autorité des Papes ayant ses bornes, les Princes Chrétiens avoient souvent été obligés de réprimer leurs entreprises, & de punir leurs Légats, comme Sa Majesté avoit puni le Cardinal de Tournon, pour avoir tenté de troubler la paix de l'Empire Chinois, & de changer ses usages. Que quelques-uns de ces Princes avoient été forcés d'aller jusqu'à la source du mal, & de punir les Papes dans leur propre personne, ou par l'exil, ou par la déposition, ou par une prison perpétuelle. Qu'au reste ils supplioient Sa Majesté de leur garder le secret sur ce qu'ils venoient de lui dire de la Constitution *Unigenitus*, pour ne pas les exposer au ressentiment du Pape & du Roi de France, qui sont en état d'éclater par une vengeance dont ils ne pourroient se garentir.

Ce discours qui n'étoit qu'un tissu de principes véritables, faussement appliqués pour justifier le parti que ces Peres avoient pris contre la Bulle *Ex illa die*, ne tira

point encore l'Empereur de la résolution qu'il avoit prise de contenter le Pape. Il ne fit pas non plus sortir de sa bouche la moindre réponse, pour refuter des raisonnemens d'autant plus captieux, que le Monarque n'en sçavoit pas assez pour en connoître, ou pour en faire sentir l'illusion. Il crut qu'il suffisoit, pour s'assurer de la vérité, de donner à M. le Légat une audience particuliere, où il auroit l'occasion de le faire parler à fonds sur ce que ces Religieux venoient de lui dire au sujet de la Bulle *Unigenitus*.

Cependant qui est le Chrétien qui ne sente toute l'indignité d'une conduite si éloignée de l'esprit de leur profession? Est-ce ainsi que ces Peres ont disposé ce Prince à embrasser le Christianisme, & à favoriser la Religion dans ses Etats? Il est vrai qu'ils avoient besoin de ces indignes détours, pour dissiper la mauvaise odeur de leur desobéissance au Pape à la Cour de Pekin. Mais sont-ce les mêmes hommes qui produisent en France la Bulle *Unigenitus* comme une regle de foi, & qui s'en servent à la Chine pour en faire le fondement de leur revolte? Qui soufflent en Europe le schisme contre les Appellans, & marchent à la Chine sur les traces des Opposans, qui excitent les Evêques François par des Tocins furieux à une sé-

paration totale, & qui animent les autres Missionnaires dans les Indes contre le S. Siège à une revolte générale ; qui demandent à Paris la répétition de la S. Barthélemi contre les prétendus Jansenistes, & qui les produisent à Pekin à l'Empereur, comme des modeles de leur conduite.

Il y a long tems qu'on reproche aux Jezuïtes de n'avoir pas de Religion, & de n'adorer d'autre Divinité que l'interêt de leur Corps. Disons que dans le besoin ils adoptent toutes les Religions, excepté la véritable, qu'ils sont Idolâtres à la Chine, Bracmanes dans les Indes, Juifs avec les Juifs, Mahometans avec les Turcs, & qu'ils foulent aux pieds avec les Calvinistes le Crucifix pour entrer dans le Japon. Toujours rebelles au S. Siège, quand il donnera des Decrets qui ne s'ajusteront pas à leurs erreurs, qui traitent en France d'hérétiques les Opposans à la Constitution ; parce que, disent ces Papes, ils ne sont pas soumis au S. Siège, & qu'ils sont à la Chine une secte d'hérétiques, qu'il appellent tantôt Turnonistes, tantôt Tribunalistes ; parce qu'ils sont soumis au S. Siège.

Mais s'ensuit-il de ce que les François ont raison de s'opposer à la Constitution *Inigenitus*, les Jezuïtes l'ont-ils aussi de combattre la Bulle *Ex illa die* ? N'y a-t-il

contre des parties qui ont
les écoutées, qui ont prod
dre les Cultes Chinois tou
pu & qu'elles ont voulu.

Bulle *Unigenitus* condamn
vant, qui a demandé avec
entendu, sans l'avoir pu

Bulle *Ex illa die* est un
tradictoire, rendu les pa

Bulle *Unigenitus* est un jug
plus provisionnel, où les j

ni cisées ni entendues. 3^o

genitus a eu pour objet cer
tions abstraites, obscures,

discuter; la Bulle *Ex illa a*
jet quatre faits aisés, § cla

discuter, qui ne demander
pour voir, & des oreilles

La Bulle *Ex illa die* a été donnée après un long intervalle public de cent ans, employés à débiter quatre faits exposés à la Chine à la vue de tout le monde. 5°. La Bulle *Unigenitus* n'a pas plutôt paru qu'elle a été reçue dans toutes les Provinces du monde sans y faire rien de contraire à la vérité, & sans y créer une contradiction presque générale, que l'on n'a appaisée que par des concessions & des châtimens, prisons, exils, révoquations d'emplois ; la Bulle *Ex illa die* a été reçue avec l'applaudissement du genre humain qui déteste l'Idolâtrie, Catholiques, Protestans, Schismatiques, Turcs, Mahomérans. 6°. On trouve dans la Bulle *Unigenitus* un solécisme contre la logique ; ce qui suffit, selon les Constitutions des Papes, pour faire rejeter un Decret même du S. Siège, & le faire regarder comme nul ; en sorte que par-là les Opposans à la Bulle *Unigenitus* se trouvent autorisés par le Pape même à rejeter une Constitution où ce défaut est évité ; parce, disent les Canonistes, qu'on ne peut pas présumer qu'un Decret où le langage est négligé, a été fait sans un examen suffisant. Ici on défie les Jesuites de trouver dans la Bulle *Ex illa die* une semblable nullité. Ce petit nombre de différences & de plusieurs autres suffit pour couvrir les Jesuites de confusion, quand même ils seroient aussi fortement attachés au parti

des Oppofans à l'*Unigenitus*, qu'ils font en Europe furieux à les pourfivre par leurs écrits & par leurs intrigues.

Que penfer donc , après ce qu'on vient de lire , de ces hommes qui ont deux poids & deux mefures , chez qui le oui & le non , la lumiere & les ténèbres , Jefus Christ & Belial fe prennent l'un pour l'autre , qui condamnent à la Chine la Conftitution *Unigenitus* , & qui la canonifent en Europe ? Un jour on fera voir , ce qui peut paffer en attendant pour un paradoxe , que la Conftitution *Unigenitus* n'a point de plus grands ennemis , ni d'adverfaires qui la decrient avec plus de fuccès que les Jefuites , comme on eft en état de le démontrer à tout le monde Chrétien avec la clarté des rayons du foleil.

I I.

Le Journal au 19. de Janvier 1721. rapporte qu'après qu'on eût traduit en Chinois & donné à l'Empereur les permissions du Pape contenues dans fon Bref, ce Prince jugea à propos d'y répondre lui-même en caracteres rouges. A la premiere qui permet l'ufage des Tablettes avec des correctifs & des retranchemens , l'Empereur répond : que les Idolâtres de *Hoxan* permettent auffi l'ufage des Tablettes avec

rectifs semblables. Cette réponse entendue est la condamnation des Jé-
, & la preuve évidente de la bonne
té de ce Prince pour la Religion.
dolâtres de *Hoxan*, dit-il, ont des
ctes semblables à celles que le Pape
t. Or il est certain que les Idolâtres
s sont tolérés à la Chine, comme
tres Sectes qui s'y sont introduites.
s on ne les a inquiétés, jamais on
âmé leur conduite à cet égard.
nt même soutenus, protégés, fa-
s par l'Empereur, qui a lui-même
lé le Culte de leurs Idoles, qu'il
avec la même devotion que Confu-
: son *Xamty*. Donc si l'Empereur
ne les Tablettes dans les Chré-
c'est parce qu'il y a des Jesuites à sa
qui pour défendre l'infailibilité de
ociété déclarée pour l'Idolatrie, en-
ce Prince par intrigues & par pré-
faire malgré lui ce qu'il ne seroit
ic étoit abandonné à sa disposition
lle.

semble même que ce Prince ne se
e cette réponse que par un desir de
er la Diction du Pape : car ren-
aux Idolâtres de *Hoxan*, c'est hau-
se déclarer, non seulement pour
ance de la Religion Chrétienne,
stable par elle-même & par la vo-

que que l'Empereur lui donnoit dans ses Etats; mais encore la soutenir de sa faveur, & en approuver la doctrine aussi bien que la Decision du Pape. Ce Prince dans l'audience du quatorze avoit assez fait connoître son sentiment. Il avoit prononcé que l'usage des Tablettes avec l'Inscription payenne étoit une invention du petit peuple, introduite par abus depuis deux cens ans, & non par aucune Loi de l'Empire. Que cette Inscription n'étoit pas conforme à la doctrine de la Chine. Les Mandarins & les Jesuites conviennent dans leur Journal, que cet oracle est sorti de la bouche de l'Empereur. Quel est donc l'objet de la colere de ce Prince contre la Constitution, qui ordonne le retranchement d'une Inscription reconnue par le Monarque même comme abusive?

L'Empereur, en donnant ses remarques sur les trois autres permissions du Pape, dit: que l'on n'apporte aucune raison de ce que l'on avance, & que l'on ne voit pas le fondement de cette permission. C'est-à-dire, que l'Empereur fait semblant, pour faire plaisir aux Jesuites, qui sont les instrumens de la félicité unique à laquelle il aspire, de ne pas voir que le Pape a une très-forte raison de ne pas permettre une Inscription erronée, selon la doctrine

trine même des Lettrés, qui ne con-
tent point l'immortalité de l'ame, ni
Divinité, & qui ne peuvent que rire,
on écrit au bas d'un tableau que l'a-
me du défunt vient s'y reposer; mais elle
encore erronée selon la doctrine du
Christianisme, qui reconnoît que les a-
mes des défunts sont ou dans le Ciel pour
voir de Dieu, ou dans le Purgatoire
pour y satisfaire à la justice, ou dans les
fers pour y souffrir toujours, ce que
l'Empereur n'ignoroit pas; mais qu'il a
eu le devoir de dissimuler pour donner à sa ré-
ponse un air de vrai-semblance, qui en
cachoit le défaut.

Après que l'Empereur eût répondu la-
mentalement aux quatre permissions jugées
nécessaires pour contenter les Chinois, s'ils
n'avoient pas été pervertis par les Jesuites,
il se répand en invectives contre M. l'E-
vêque de Conon. Les Jesuites lui inspi-
rèrent de dire qu'il avoit disputé sur les
deux premiers articles précédens même pendant
plusieurs jours avec ce Prélat, que ce
Prélat par son langage fait passer pour un ignorant
Evêque, qui ne connoissoit pas cinquante
caractères de la Chine, & qui avoit été
facilement convaincu dans la dispute, que
l'Empereur se dépit, ne sachant que répondre, il
partit en fuite en Europe pour y porter le
rapport, au lieu de demeurer à la Chine

pour y soutenir ses opinions. Le
 que ajoute que cet Evêque avoit
 son Tribunal les mêmes articles,
 s'il étoit homme de probité, il eût
 à la Chine pour y achever ce qui
 commencé. Que de tant de perfon
 voyées par l'Empereur en Europe
 n'étant venu lui apporter une rép
 falloit qu'on les eût tous tués en
 fans doute à la sollicitation de M.
 non, & par le consentement de
 C'est ainsi que les Jesuites font pa
 grand Empereur contre la notori
 blique, contre la pensée de ce
 C'est à quoi sont exposés tous les
 tats; qui donnent toute leur confi
 des Religieux politiques, assez
 pour les engager à des démarches
 ses, capables de les deshonorer; qu
 par ruses des ordres dont tout le
 voit la surprise, & qui sur les mati
 Religion leur font prendre des e
 mens funestes à l'Eglise & dang
 l'Etat; comme on le voit ici à l'é
 l'Empereur de la Chine. Ce Pri
 qu'il a disputé pendant plusieurs j
 vec M. l'Evêque de Conon, quoiqu
 clair comme le jour que le Prélat a
 un profond silence sur cette matier
 laquelle les Jesuites auroient voul
 eût parlé devant l'Empereur, quoi

Le Cardinal de Tournon eût défendu, sous peine d'excommunication encourue par le seul fait, de porter au Tribunal du Prince les Cultes controversés. M. de Conon, qui n'étoit pas homme à se révolter contre un commandement si juste & si nécessaire pour mettre à couvert l'honneur du S. Siége, ne trouva pas dans les Jesuites des imitateurs de son obéissance. Ces Peres, accoutumés à mépriser les Censures & les Superieurs qui refusent de les favoriser contre leur devoir, porterent au Tribunal d'un Juge Idolâtre la cause de Jesus-Christ, pour y être de nouveau condamné, & y souffrir les railleries, les mépris & tout ce que la fureur du Paganisme animée par les Pharisiens nouveaux, pouvoit suggerer contre les intérêts de l'Eglise, qui est son corps mystique.

Ce Prince accuse M. de Conon d'ignorance, après que les Missions Etrangères ont prouvé avec évidence que le Prélat étoit aussi habile que les plus sçavans des Chinois dans la connoissance des caracteres. Les Jesuites n'ayant rien eu à répondre, sont obligés de revoquer tout ce qu'ils ont avancé contre la vérité sur la prétendue ignorance de ce Prélat. Il est vrai que M. de Conon a été en danger de perdre la vie, non pour avoir été vaincu dans la dispute; mais pour avoir été ex-

posé aux pièges des Jésuites , qui se servirent du Petit Roi , pour demander à son Pere qu'il fit trancher la tête au S. Prêlat. Au lieu de la mort que demandoit ce procureur de la Société , l'Empereur se borna à la peine du banissement , qui fut aussi-tôt après exécutée. Ainsi il est aussi notoirement faux que M. de Conon ait pris la fuite pour ne point survivre à sa honte , qu'il a été glorieusement banni par des Payens à la sollicitation des nouveaux Pharisiens , & que par-là il a acquis à la confusion de la Société la qualité de Confesseur de Jesus-Christ , avec l'honneur de triompher sur la terre & dans le Ciel de l'orgueil de ses ennemis.

Mais d'où vient le soupçon de l'Empereur sur la mort de ceux qu'il dit avoir envoyés en Europe ? Pourquoi accuser le Pape de les avoir fait mourir en secret ? Pourquoi attribuer aux Européens des crimes dont à peine les Chinois sont capables ? On voit ici que l'Empereur n'avoit pas perdu le souvenir de l'accident arrivé au Cardinal de Tournon , lorsqu'étant sur le point d'être admis à une audience particulière , que le Pere Pereira craignoit plus que la mort , ce Légat du S. Siege se vit tout d'un coup à l'extrémité , dans un tems où il étoit à *Chamcunyen* entre les mains des Jésuites de *Pekin*. L'Empe-

leur, qui fut informé sur le champ de cet accident & de ses symptomes, dit hautement devant tout le monde que le Légat étoit empoisonné, le Médecin qui le tira d'affaire le dit aussi; & tant l'Empereur que le Médecin attribuerent aux Jesuites le coup, qui devoit immoler la victime à leur ambition.

Ce fait rappelle les aventures du Pere Franza à Macao. Ce Jesuite étoit soumis au S. Siège, & pour sa soumission renfermé dans le Collège de sa Compagnie, d'où les violences & les desordres de ses Confreres l'obligerent de s'enfuir, & de se retirer chez les Franciscains, qui le défendirent pendant quelque tems contre ceux qui de Géolliers vouloient devenir ses Bourreaux. Mais les Jesuites étant les plus forts, enleverent leur Religieux, l'enfermerent dans un cachot, l'envoyerent à Goa, où il mourut peu de jours après, au grand scandale des Portugais, qui attribuerent à l'inhumanité barbare des Jesuites la mort précipitée de ce bon Religieux.

C'est sur des faits de cette espece que l'Empereur a fondé des soupçons, si desavantageux au S. Pere & aux Européens. *Per vos nomen meum blasphematur in Gen-ribus.*

Tous les Théologiens conviennent qu'il

faut des motifs de crédibilité, pour brasser la foi de Jésus-Christ. L'Erreur demeure dans ses ténèbres, parce qu'il manque de ces moyens que Dieu emploie pour nous donner la grace de la foi. Deux sortes de motifs rendent la Religion croyable, les miracles des Prédicateurs & leur bonne vie. Il est notoire que la Providence n'a jamais donné le don des miracles à aucun des Jésuites de la Chine. Et si l'on a vu des prodiges de leur famille, ils sont d'un ordre tout différent de ceux des miracles qui ont été opérés par les Apôtres. Ainsi il étoit nécessaire, qu'afin que les Chinois fussent solidement convertis, ils fussent attirés à Jésus-Christ par la vie des Prédicateurs de l'Évangile. Voici un petit échantillon de la réputation que la vie des Jésuites a répandue à la Cour de Peking. M. l'Evêque de Malabar, écrivant à M. de Conon ce que le Père Ciceri, Evêque de Nanquin, ne paroît pas suspect, lui en avoit dit, s'exprimant en ces termes : » La Religion à Peking » est dans le dernier mépris à cause des » disputes du Père Pereira & du Père » Gerbillon. L'Empereur a dit qu'il » voyoit bien que la Religion Chrétienne » ne n'étoit pas meilleure que celle des » Bonzes ; que les disputes de ces » font voir que leur vie est semblable

celle des Prêtres Idolâtres, & que les uns & les autres ne viennent à la Chine que pour chercher leurs propres intérêts. *Fofan* même a dit: Quelle est la Religion Chrétienne? On entend ici les Jesuites qui ne parlent que de *Suon-ly* [les influences du ciel] & de *Yoky* [les exhalaisons de la terre que ces Peres confondent avec le Dieu des Chrétiens] & voilà tout.

A ces paroles du Jesuite *Ciceri* on peut ajouter ce que disoient les Bourgeois de *Pekin* le jour que *M. le Cardinal de Tournon* sortit de cette ville, où il avoit tant souffert de la part des Jesuites. Les Chinois infideles disoient tout haut: Ah, si les Jesuites que nous avons ici, ressembloient à *Tolo*, [*M. de Tournon*] nous nous serions tous Chrétiens! Donc si l'Empereur avec des dispositions si favorables pour être Chrétien n'a pas été converti, sur qui en tombera la faute; si non sur ceux qui par leur vie dereglée ont prévenu son esprit contre une Religion qu'ils deshonnorent par leur conduite? C'est contre de tels Missionnaires que sont écrites ces paroles: *Sanguinem ejus de tua manu requiram.*

Oui les Jesuites sont la cause de la perte d'un Prince qu'ils ont scandalisé, & d'un Peuple qu'ils ont rebuté par leurs de-

demeturee dement tout ce
dire sur le desintereffemen
de dans l'Evangile. Leur
faute aux yeux des Infide
créance à leurs leçons sur l'
peu de charité envers les
naires, s'y montre avec tar
l'Empereur traita pour ce
Pereira, le plus confidéral
de *vieux chien*, à cause de l
sa langue & de son humeur
duisoit rien qui ne fût m
Prince Idolâtre, qui n'a au
des Prédicateurs qui comb
gile par leurs actions, est
de profiter de la parole de
Monarque, ou confident,
complice de tant de mau
ployés à combattre les Mir
& les Missionnaires du .S

III.

Le Journal latin ; après avoir marqué le 20. de Janvier la surprife des Miffionnaires nouveaux , & leur étonnement de voir le P. Laureati chargé de chaînes & puni d'une faute qu'il n'avoit pas commise , ajoute : qu'alors ils ne virent pas les efforts cachés des événemens qui paroiffoient à leurs yeux ; mais qu'ils les découvrirent dans la fuite.

Les myfteres de la politique des Jefuites fe font en effet développés en préfence de la facrée Congrégation , où le voile qui les couvroit à la Chine, a été parfaitement levé. Ces Peres avoient deux interêts à ménager , l'un à Rome , & l'autre à la Chine. Il eft de leur interêt à Rome d'y paroître fomis , & d'y fournir des preuves de foumiffion ; lesquelles , avec un grand crédit & beaucoup d'intrigues , furent employées à defarmer la colere du S. Siège. Il eft de leur interêt à la Chine de ne pas fe foumettre aux Décifions qui condamnent les Cultes Chinois. Ces deux objets paroiffent inalliables ; mais ce qui eft impoffible aux hommes, qui fe conduifent par les routes ordinaires du bon fens devient facile à ceux qui font de bonne heure initiés aux myfteres d'une politique

déliée, que l'on n'apprend que d
 conférences secretes de la Société.
 Laureati, si fécond en détours, pe
 regardé comme le premier homme
 siècle dans cette espece de talens, q
 fait choisir pour être à la tête des J
 de la Chine dans un tems critique
 eux. Le voilà donc chargé de réu
 deux interêts de la Compagnie; c
 de faire passer à Rome, au moins les
 pour être soumis à la Bulle *Ex illa*
 de les entretenir à la Chine dans l
 sobéissance à la Constitution. Co
 s'y prend - il ? Il fait deux déma
 l'une publique pour Rome ; l'autre
 te pour la Chine. Il se déclare hau
 pour le S. Siège, il parle avec res
 la Constitution devant le Légat &
 les Missionnaires de la Propagande
 pour se donner une bonne réput
 Rome, & pour y faire croire qu'il
 mis aux Décisions du Pape. Mais ce
 homme écrit en secret à ses Confr
 tenir bon, & de n'en point démor
 est le mobile caché de tout ce qui
 à Canton & à Pekin pour faire é
 la Légation : voilà pour entretenir
 suites dans leur révolte à la Chine.
 n'est pas plutôt en présence du J
 qu'il proteste par écrit & avec ser
 sans en être requis, qu'il employer

utorité pour faire recevoir la Bulle
les Inférieurs : voilà pour Rome un
signage authentique qui parlera en fa-
veur de ce Jesuite & de ses Confreres ;
il ne tiendra rien de ce qu'il promet,
est autant au-dessus de ses Confreres
son attachement à Confucius, que par
l'autorité de son emploi : voilà ce qui rend
à la Chine les Jesuites victorieux du Lé-
gal & de toute l'autorité du souverain
Chinois. Enfin ce Pere, excellent Comé-
dien, se livre en apparence à M. le Lé-
gal pour le seconder, & il le traverse en
secret. Il se donne bien de la peine à Can-
ton pour lever des difficultés, dont il est
l'auteur secret. Il étale aux yeux de
l'Empereur sa mesintelligence avec
Pereira, sa brouillerie avec le Gou-
verneur & le *Tagin*, & tout cela n'est
qu'une comédie. Il se tient le plus long-
temps qu'il peut auprès de M. le Legat,
pour observer ses démarches & son cara-
ctere, & il ne le quitte, dit le Journal
de France, pour aller à Peking, qu'afin de réunir
toutes les forces & tout le crédit des Je-
suites contre le projet du S. Siège auprès
de l'Empereur. *Hic Pater expresse Pekingum
ad commouefaciendos & commouendos
negotium Societatis in sancta Sedis negotium.* Ce
n'est pas plutôt rendu à Peking, qu'il
apporte le mobile secret de tout ce qui

s'y passe, l'auteur de toutes les scènes qui ont été terminées par la dernière de toutes, qui est le grand chef-d'œuvre de son habileté à jouer ce qu'il y'a de plus saint & de plus sacré dans la Religion.

Il jugea à propos avec ses Confreres d'achever la comédie, comme il l'avoit commencée, pour se donner à Rome une réputation qu'il ne meritoit pas. Il contrecit le confesseur & le captif de Jesus-Christ, avec un faste & une apparence de courage, que les Missionnaires nouveaux prenoient pour la marque d'une force qui ne craint rien de la part des hommes, & qui met toute sa confiance en Dieu. Ce Pere en effet n'avoit rien à craindre de la part de l'Empereur, & moins encore de la part des Mandarins qui jouoient chacun leur personnage, pour tromper le Légat & le monde Chrétien, si Dieu l'avoit permis. Ainsi la colere de l'Empereur étoit une colere comique, qui ser voit à le divertir aux dépens de la Religion. Le desespoir & la fureur de *Lymphinchum*, une fureur comique, qui couvrit le Ministre de Jesus-Christ d'opprobres, de mille outrages; jusqu'à frapper indignement celui que le Droit des Gens devoit mettre à couvert de toute insulte. Mais la scène la plus détestable, est celle où le Pere Laureati se fit mener devant M. le Légat, pour y

re avec impiété le personnage d'un
mme qui souffre pour la Religion , &
ur rendre témoignage à la vérité de la
écision Apostolique , quoiqu'en effet il
ntendît avec les Confreres pour la com-
ttre , avec les Mandarins pour la jouer ;
ec l'Empereur pour se moquer du Vi-
re de Jesus-Christ , & pour trouver un
île qui couvrît la revolte de la Comp-
ie , qui malgré les efforts de la politi-
e mondaine , malgré la prudence de la
air , malgré le crédit immense d'une
ciété de Religieux , faits au manège de
ypocrisie & de la fourberie , sera mani-
tée au S. Siège , à la confusion de ceux
i en sont les auteurs & les approbateurs.

I V.

Au 26. de Janvier l'Empereur confir-
t dans son audience l'oracle si favorable
a Bulle du S. Siège , par lequel il avoit
claré à l'audience du 14. que l'usage
s Tablettes n'est conforme ni aux Loix
l'Empire , ni à la doctrine de Confu-
is. Doncla Constitution ne décide rien
i soit contraire aux interêts du Gouver-
ment , ou qui soit opposé aux livres de
onfucius , ni même aux sentimens de
Empereur. Pourquoi donc les Jesuites
pposent-ils à une Constitution qui ne

fait que rappeler les choses à leur naturel, en les réglant d'une manière juste aux Loix du Pays? C'est le Pere Ricci qui approuvé l'usage des Tables, ses Confreres à la Chine ont à sa pratique, & que la Société en s'est engagée à la soutenir. Se souvenant au Decret ce seroit avouer qu'on s'est trompé. Perisse la Religion plutôt que de faire un aveu que l'orgueil fait en voir comme flétrissant. Deux objets qui méritent du prodige: d'un côté un Empereur Idolâtre d'accord avec les Décisions du Concile de Pékin, & de l'autre un petit nombre de Missionnaires trangers qui font tenir à ce Prince une conduite contraire à ses sentimens, à ses inclinations, aux interêts de ses Etats. *nunc Reges intelligite.*

L'Empereur dit encore dans l'aveu du même jour; qu'on n'esperoit de ces Ancêtres ni des biens ni d'autres avantages, &c. Cela peut être vrai dans le sentiment & dans celui des Lettrés, mais ils reconnoissent ni l'existence de Dieu, ni l'immortalité de l'ame. Mais il est notoire à la Chine que le commun du peuple espere obtenir des faveurs & des prosperités par l'invocation de Confucius & des Ancêtres, qu'il est notoire en France que le commun des Catholiques va à l'église le Dimanche pour y entendre

se. Or comme dans le tems de l'Idolâ-
Romaine le sentiment particulier des
veteurs & des Philosophes, qui ne pré-
orient adorer dans les différentes Idoles
les differens attributs d'un seul Dieu,
roit pas garanti un Chrétien de l'Ido-
e, en prenant part aux adorations de
iter, de qui les Peuples attendoient
secours, quoique les Empereurs & les
sophes n'en crussent rien; de même
Chrétien à la Chine devient prévari-
ur & Idolâtre avec le Peuple, s'il se
forme au Peuple en ce qui regarde
nucius & les Ancêtres, quoique l'Em-
eur & les Lettrés pensent autrement.

V.

Le Journal Latin au 6. Fevrier rap-
te un discours du Jesuite Simonelli,
nt tout le monde sent plus que jamais la
ité, & combien la Société est dange-
se à l'Univers. *Rome*, dit-il, *attaquera*
l'innocence de la Compagnie qu'elle ap-
ndra enfin ce qu'elle est capable de faire,
n l'oblige de produire toutes ses forces pour
défendre. Paroles imprudentes, pour ne
n dire de plus, qui ne se verifient que
p par l'experience. Par tout on voit ce
e peut la Société, quand elle se croit
uffée à bout. Paris, Londres, Flix,

Toulon, Rome, Pekin, &c. nous mettent devant les yeux des prodiges, des efforts, des succès, dont l'Univers est autant effrayé, que les Peuples indignés & convaincus, que deormais les Jesuites peuvent tout faire impunément; tuer les Rois, empoisonner les Legats, faire mourir des Cardinaux, causer des révolutions, travestir en saints des scelerats, deshonnorer les familles, séduire les vierges, faire périr le Christianisme dans les Pays des Infideles, prêcher l'Idoiâtrie, se révolter contre le S. Siège & se moquer de l'Eglise. Voilà ce que peut la Société, & ce qu'elle a fait au vû & au sçû de tout le monde, étonné de voir tant de crimes sans châtement. Que dis-je, sans châtement; puisqu'on les voit dans tous les coins de l'Univers occupés aux intrigues, qui les rendent les canaux des faveurs, les arbitres de la fortune, l'ame de toutes les affaires, craints, respectés, quoique hâis, récompensés, quoique coupables, triomphans de l'Eglise & du S. Siège, quoique rebelles à l'un & à l'autre.

Le Jesuite Flavi parla aussi & dit: que dans peu on verroit paroître des Livres, qui détromperoit l'Univers sur les Cultes Chinois. Les Jesuites ont tenu parole en ce qui dépendoit d'eux. Malgré les défenses du Pape & des Rois de ne plus écrire

rire sur ces matieres , on a vû paroître
ars libelles à la Chine , en France , en
alie ; à Rome même , sous les yeux du
pe. Tous les jours ils en produisent
nouveaux sans nom d'Auteurs, ou sous
nom emprunté de quelqu'un de leurs
is , qui écrivent ce que ces Peres veu-
nt leur dicter. Ces Ecrits combattent
s Decrets de Rome , s'efforcent de cou-
ir la plus honteuse révolte & la plus
neste, puisqu'elle a ruiné le Christianif-
e dans le plus vaste Empire de l'Uni-
rs ; & les Jesuites , qui en sont les au-
urs , ont obligé les Infideles de chasser
s Prédicateurs de l'Evangile, de ren-
rfer les Eglises , & de forcer les Néo-
ites à renoncer à Jesus-Christ pour aller
Confucius. Ces Livres se montrent par
ut , souvent imprimés avec Privilège.
a Police est pour ces Libelles sans vigi-
nce, le Gouvernement sans vigueur ; les
ouverains sans attention , la Justice sans
âtiment. Le seul nom de la Société qui
otége ces indignes Ecrits , arrête le zele
ceux qui sont chargés de faire observer
s Loix , & de punir ceux qui les vio-
nt.

Les Memoires qu'on donne pour l'é-
fication de l'Eglise & pour la défense
S. Siège, seront - ils aussi favorable-
ent traités ? Ce sont les Ministres du

S. Siège qui les ont composés. Ce des Légats, des Cardinaux, des Co-seurs, des Martyrs de Jesus - Christ ont laissé à l'Eglise ces monumens de zele Apostolique : quel sera leur sort, fera la Police ? Les Jesuites la laisser ils en repos ? Endormie pour des E-qui combattent contre le S. Siège et veur de la Société, ne se réveillera t pas, quand elle verra paroître des moires qui confondent la Société révo-contre le S. Siège ?

Pour ce qui est de la seconde Parti la Prophetie du Jesuite Flavi, qui annonce la conversion de l'Univers faveur de sa Compagnie, on ose ass que personne n'a changé de sentiment la lecture de ces Livres. On a pensé les Cultes Chinois, comme on pe avant que ces Ecrits parussent. Or même plus persuadé que jamais, que Jesuites ne seront soumis au saint Sit qu'après que les Successeurs de Pierr auront fait rentrer dans le néant d'o les ont tirés.

VI.

Le 19. de Février nous donne t chantillon de l'activité des Jesuites à p suivre la justification des Cultes Chi Rien ne coute à ces Peres pour par

eur but. Voyages longs & pénibles par terre & par mer, démarches, dépenses menues, intrigues; tout est mis en usage pour réussir. Le P. Giampriamo, envoyé à Rome au travers des terres par la Toscane, pour prévenir le Légat, & ne pas surprendre le Pape. Le P. Magalini, envoyé par mer, & chargé de ne pas perdre de vue le Légat, afin d'observer ses démarches. Plusieurs autres avoient cédé aux derniers; & depuis leur Persecution, qui fit tomber à Rome le Pape Alexandre VII. dans les pièges de sa mauvaise foi, la Société en mit grand nombre d'autres en mouvement pour réussir dans leur projet. D'où je conclus, que la vérité de la parole de Jesus-Christ, que les enfans de ténèbres ont plus d'ardeur & de zèle pour l'établissement du royaume de Satan, que les enfans de lumière pour l'établissement du regne de Jesus-Christ.

Qu'on observe les mouvemens de ces Ministres de la Nouvelle Loi, pour former un Profélite: rien n'est épargné pour réussir l'ouvrage d'iniquité. On va de Rome à Pekin, le trajet n'est que de six mille lieues, & de Pekin à Rome. Il en coûte des sommes immenses, il faut essuyer de grandes peines sans mesure, vaincre des obstacles à chaque pas. On envoie de la Chine

en Europe les le Comte , les Barr
 Beauvilliers, les Raimond, les Pr
 les Magallaens, les Giampriamo.
 charge de revenir à la Chine ; &
 de faire un voyage en tout de douz
 lieues. Mais quand cela est fait , qu
 rive - t - il ? Jesus-Christ nous l'a p
 dans l'Evangile. Ce Protélite d
 deux fois aussi coupable que ses m
 parce qu'il fait profession du Chris
 me , sans être Chretien. Voilà le
 qui lui est commun avec ses Direc
 Coupable encore , parce qu'il se d
 contre l'Idolâtrie , en adorant les I
 Voilà ce qui lui est particulier , &
 il encherit sur ses Directeurs. Ces
 ges d'iniquité ont été prédits , com
 vi nt de le voir ; les prédictions o
 circonstanciées, & les circonstances
 quées à ces derniers tems par les Ap
Et erunt in noviss. mis diebus homines
proprias concupiscentias ambulantes. (C
 ront des hommes , ou se trouveron
 tes les foibleses de l'homme ; l'ou
 une cupidité insatiable , la révolte
 les Supérieurs, l'amour d'eux-mêm
 talent prodigieux pour médire, &c.
 Timoth. 3. 1.] Ces hommes pa
 répandus , en Europe , en Asie, en
 que , & dans Amérique , sont toujou
 mouvement , à Pekin, à Rome , à

Madrid, à Lisbonne, & dans tous les
ays de l'Univers. Est - ce pour sauver
s ames rachetées du sang de J. C. C'est
prétexte ; mais le vrai motif est , d'y
ablir des comptoirs, un commerce, le
goce, une domination tyrannique, qui
outit à la perte des ames, au scandale
s Payens, à la ruine de la Religion.
uxta proprias concupiscentias ambulantes.

Ces paroles ne doivent ni ne peuvent
ntendre des Pharisiens, qui estoient du
ns du Sauveur : car premierement : les
ciens Pharisiens n'étoient qu'une figure
parfaite des nouveaux, qui expriment
parfaitement tous les traits que Jesus-
hrist a marqués dans l'Evangile, qu'il
est pas possible de ne les y pas reconnoî-
re, & qu'on est forcé d'avouer que les Je-
ttes n'ont jamais parlé plus juste, que
and ils se sont donné la qualité de Pha-
riens de la Loi Nouvelle. De plus, il est
fficile de comprendre que les anciens
arisiens si grands zelateurs de la lettre
la Loi, si prévenus pour leur Nation,
pleins de mépris pour le Gentil, ayent
entreprendre de se répandre parmi les
yens pour les convertir ; & cela contre
défenses les plus formelles de la Loi.
omment des hommes, qui ne veulent
s entrer dans le Prétoire de peur de se
uiller, auroient-ils été disposés à courir

la terre & les mers pour faire un *Idolâtre*, puitqu'il leur étoit défendu de parler à ceux qui adorent fausses Divinités des *Gentils* ?] *Christ* qui ne vouloit pas s'écarter de l'observance de cette Loi, déclare après avoir rebuté la demande de la *Cananéenne* qu'il n'étoit envoyé qu'aux brebis égarées de la Maison d'*Israël* ; il ordonne ses Disciples d'éviter la rencontre des *Païens*, & de s'attacher à ramener à Dieu ceux de leur Nation qui s'étoient perdus. Les Apôtres furent si attachés à observer à la lettre l'ordre de leur Maître, qu'ils renfermèrent pendant long tems la propagation de l'*Evangile* dans les seules limites de la Judée. Ils ne porterent point aux *Gentils* la foi de *Jesus-Christ*, que par le refus que la Synagogue fit de la recevoir. Il leur fallut-il une révélation particulière, qui leur fit connoître la volonté de Dieu & les desseins de sa miséricorde sur les autres Peuples.

Il faut donc entendre les paroles de *Jesus-Christ* dans un autre sens que celui qui se présente d'abord. Les premiers Disciples d'*Israël* n'alloient pas en Mission aux *Gentils*. La Loi de Dieu leur en défendoit. Ils ne couroient point la terre & les mers pour faire un *Protélyte*, ni l'*Hérétique* sacré ni la profane ne nous appren-

en d'un zele si vigilant. Donc les paro-
font prophétiques , & nous annoncent
événement que nous voyons accompli
as ces derniers tems , avec des traits si
arqués , qu'il n'est pas possible de ne le
s reconnoître. Les Jesuites sont les
artisans de la Loi Nouvelle. Ces Pe-
s'étant donné cette qualite nous dis-
sent de la peine que nous pourrions
endre à le faire voir. Personne ne s'est
ité de les contredire là dessus , ils rem-
ssent si bien tous les caracteres de cette
Ete , qu'on ne pourroit sans injustice
ir refuser un titre qu'ils ont acquis par
merite de leurs œuvres. Jamais a-t-on
dans l'Univers des hommes plus aler-
: que ces Peres à courir la terre & les
ers ? Mais qui pourra lire ces memoires
douter de la disposition de leurs Pro-
cytes, devenus à la Chine & dans les
ades , deux fois plus dignes de l'Enfer
e leurs Conducteurs.

VII.

A considerer les démarches du Jesuite
olet rapportées au 22. de Mars 1721 ,
se sent une joye secrete de voir enfin
Jesuite Missionnaire à la Chine soumis
rès avoir été rebelle. Ce Pere , comme
l'a vu , vint se jeter aux pieds de M.

le Légat, il avoua sa faute, il demanda l'absolution des Censures, qui lui fut accordée, après qu'il eût signé le formulaire avec serment. Dieu soit béni, se dit voilà enfin un Jesuite revenu de ses remens; & par un événement heureux qui pourroit avoir de bonnes suites, voit la Société qui tolere à la Cour des Religieux soumis au S. Siége. Peut-être pour le genre humain, se dit encore, le mal tout pur n'est que dans les Enfers. Dans toutes les Sociétés qui sont sur la terre, même dans celles qui sont plus corrompues, sans excepter les Ordres des Templiers, on trouve des gens bien mêlés parmi le grand nombre qui ne leur ressemblent pas. On peut enfin espérer que les Jesuites seront soumis au S. Siége.

Mais n'allons pas si vîtes. Les nouvelles lettres venues de la Chine contiennent que les Jesuites ont entièrement secoué le joug des Evêques & des Cardinaux Apostoliques, ne font que trouver moyen que leur desobéissance est leur remède. Auparavant ils conservoient les apparences de soumission; aujourd'hui ils agissent à la Chine, au Tonquin, au Cochinchine en maîtres, sans dépense & sans retenue, se moquant du Pape & de ses Ministres, dont ils ne

ont plus l'autorité. *Dominationem spernit, Majestatem autem blasphemant.*

Qu'on se souvienne d'une part, que le Pere Fouquet n'en a pas tant fait que le Pere Golet en faveur du S. Siège, & que pendant sa Compagnie l'a obligé de s'occuper de la Chine. Que le Pere Franza est venu chez ses Confreres, Martyr de Jesus-Christ, pour n'avoir pas voulu recevoir la Décision du S. Siège. Que le Pere Sclou si habile dans la langue Chinoise a été chassé, à cause de sa soumission à ses Superieurs. Que le Pere Noel, après avoir plaidé pendant plusieurs années à Rome en faveur de Confucius & de sa Compagnie, a été renvoyé en son pays, pour avoir donné quelques signes de vie en faveur de l'obéissance.

Voilà comme ont été traités ceux qui ont donné des preuves sinceres de leur soumission aux ordres du S. Siège. Mais on n'oublie pas d'autre part que le Pere Monteiro a donné à Macao les memes preuves de soumission que le Pere Golet, sans avoir perdu son poste; que le Pere Pinto, ayant suivi l'exemple de son Confrere, a eu part aussi à sa bonne fortune. Que les Peres Laureati & Pereira ont signalés par des preuves éclatantes de soumission. D'où vient une si prodigieuse inégalité de traitemens dans une si

parfaite égalité de merites ? Un fait est notoire à Canton , à Rome & de plusieurs Communautés de Paris , dévèlera le nouveau mystere d'iniquité , nous convaincra que les Jesuites , loin de revenir de leurs égaremens , augmentent leurs desordres de nouveaux crimes , & font perdre toute esperance de retour.

Nous allons donner le fait dans les Lettres des Missionnaires de Canton , & qui l'ont écrit à Rome & ailleurs. Le P. Gouville étoit à Canton gerant les affaires des Jesuites François à la Chine. Il fut consulté sur les Cultes Chinois qui venoient d'être pros crits par la Bulle *illud die*. Le Jesuite répondit par écrit, & sa réponse signée fut mise entre les mains de celui qui l'avoit demandée & qui l'attendoit avec impatience. Le Pere déclara sans façon que la pratique du Pere Ricci devoit être conservée , que la condamnation que Rome en avoit faite contre les regles étoit sans conséquence , & qu'il pouvoit continuer d'offrir devant les Tablettes de Confucius & des Ancêtres des présens , sans retrancher l'Inscription ordinaire. Que le *Tien* & le *Xanti* des Chinois étoit le Dieu des Chrétiens ; & qu'il ne devoit pas ôter des Eglises les tableaux où étoit écrit le *King Tien* , adorez le Ciel. Il est à remarquer que le Pere d

Gouville fit cette réponse long-tems après avoir signé le Formulaire , & rendu le serment. Les preuves de sa soumission apparente avoient été portées à Rome. Le S. Siège avoit donné des marques de son contentement. Tous les Jesuites étoient soumis avec la même apparence de sincérité ; mais ces belles démarches n'étoient qu'un jeu pour tromper le Pape , & pour se moquer de la Religion.

Dieu permit que , pour le bien de l'Eglise & de ceux qui la jouent si indignement, la réponse du P. de Gouville tomba entre les mains d'un Missionnaire qui en tira copie sur l'original , & l'envoya à la Sacrée Congrégation. Le Pape ordonna au Général Tambourin de rappeler son Religieux de la Chine. Le Général écrivit au P. Visiteur conformément aux ordres de Sa Sainteté. Le P. de Gouville n'eut pas plutôt appris la teneur de la lettre qui le regardoit , qu'il se mit à crier à la calomnie ; protestant devant Dieu & devant les hommes , que la réponse qu'on lui attribuoit , n'étoit pas de lui ; qu'il défioit ses adversaires de produire l'Ecrit signé de sa main , & que cette accusation étoit une imposture des ennemis de la Compagnie , desolés de la voir rentrer dans les bonnes grâces de Sa Sainteté. La conclusion fut , que le P. de Gouville demeure-

roit à la Chine , en attendant des ordres favorables qu'on espéroit tirer du Pape , après qu'il auroit été informé de la réponse du Jesuite.

Mais les Missionnaires de la Propagande qui étoient à Canton , indignés de la fourberie de ces Peres , écrivant à Rome , y envoyerent l'original écrit de la main du P. de Gouville , qui s'étoit imaginé que sa réponse avoit été brûlée , & qu'il n'en restoit que des copies , incapables de faire foi. Les ordres de la Sacrée Congrégation furent conformes aux premiers. On ordonna au Visiteur de faire repasser le Religieux coupable , & qu'il s'embarquât sans délai sur les premiers Vaisseaux. Mais on ne jugea pas à propos de rendre une obéissance si prompte. Les délais furent de quelques années ; & le P. de Gouville ne passa en Europe qu'après des tergiversations qui durerent long-tems.

Ce fait dévoile le mystere de la plus honteuse supercherie , qui se vit jamais dans l'Eglise. Les Jesuites donnent tous , avec le Pere de Gouville , des preuves de leur soumission au S. Siège , & tous perséverent dans leur rébellion. Tous prennent Dieu à témoin de leur acceptation sincere , & tous se moquent de Dieu , & ne cherchent qu'à tromper l'Eglise. Tous font serment d'observer à la lettre la Bul-

le qui condamne les faux Cultes, & tous ajoutent à la révolte la plus scandaleuse, un parjure sacrilège & une dissimulation, qui crie vengeance devant Dieu & devant les hommes, & qui deshonne ceux qui devoient la punir, & qui la laissent jouir du privilège de l'impunité.

Voici donc le dénouement de la conduite des Supérieurs de la Société, qui dans une égalité parfaite de mérites qui paroissent les mêmes, punissent les uns & récompensent les autres. Ils punissent ceux d'entre les Jésuites, qui, pour sauver leurs âmes, parlent comme ils pensent, & qui se soumettent devant Dieu aussi bien que devant les hommes aux Décisions du saint Siège; pendant qu'on récompense ceux qui, pour tromper les hommes par une soumission apparente, agissent de concert avec les Supérieurs de la Société pour donner un parjure au lieu d'un serment légitime. On fait sortir de la mission les PP. Vissdelou, Franza, Noel & Fouquet, parce qu'ils ne veulent pas prendre part à la prévarication de leurs Confreres révoltés. On y retient les PP. Montéiro, Pinto, Lauréati & Péreira, parce qu'ils sont complices & compagnons de leurs parjures. On chasse ceux-là, parce qu'ils agissent avec droiture; on favorise ceux-ci, parce qu'à la révolte ils joignent une honneuse hypocrisie.

Tel est l'état présent & la triste situation où se trouvent les Jesuites de la Chine. Toujours soumis en apparence , toujours rebelles selon la vérité ; toujours disposés à prendre Dieu pour témoin de leur obéissance, & toujours convaincus d'avoir été parjures pour couvrir leur desobéissance ; toujours ouvertement déclarés pour la Bulle qui condamne les faux Cultes , & toujours résolus à permettre aux Chrétiens les superstitions condamnées. Fidéles à donner de belles paroles & le bout des levres au souverain Pontife , fideles à réserver toute la tendresse de leur cœur pour Confucius. Les mêmes hommes dignes Missionnaires du S. Siège à Rome , & zelés pour les interêts de l'Idolatrie à la Chine.

Qu'on lise les Annales de l'Eglise : y trouvera-t-on des exemples d'une conduite si abominable , & d'une fourberie poussée jusqu'à de si grands excès ? On condamne à Rome de la maniere la plus solennelle les Cultes Chinois ; les Jesuites à la Chine font mine de se soumettre à la condamnation dont ils se moquent. Ils acceptent par leurs paroles une Bulle qu'ils rejettent dans la pratique. Ils font serment de se conformer aux Décisions du S. Siege , & ils trouvent dans les détours de leur Théologie des expédiens qui mettent

leur conscience en repos , & les Décisions du Pape au néant. Où sont les foudres de l'Eglise , où est son autorité si indignement outragée ? Qu'est devenu cette fermeté du S. Siège , qui a tant édifié l'Eglise du tems d'Innocent XI. & qui prenoit des mesures si efficaces pour remédier à ses maux du tems d'Innocent XIII. que la mort a enlevé trop-tôt pour les Missions de la Chine ? Tant de crimes entassés les uns sur les autres , depuis près de cent ans que durent les controverses de la Chine , doivent enfin faire connoître que le bien de la Religion exige qu'on cesse de tolerer sur la terre une Compagnie d'hommes, où la depravation est si criante, la rébellion si marquée , les sentimens si dangereux , les artifices si déliés , les intrigues si funestes , & dont la manœuvre secrète est la cause de tous les troubles dans tous les Etats , & du renversement de la Religion dans l'Eglise.

Fin des Remarques sur le Journal.

AVERTISSEMENT

sur la Relation suivante.

Cette Relation est de bonne main. Elle vient d'un Missionnaire qui a vu & entendu ; que sa probité, sa droiture, ses travaux & sa patience dans les persécutions mettent hors de tout soupçon. Cette Pièce est envoyée à la Sacrée Congrégation par le même vaisseau qui a porté le Légat en Europe. Elle est claire, nette & sincère. Elle développe l'état des controverses, la disposition de l'Empereur, l'illusion qu'on continue de faire aux pauvres Chrétiens de la Chine. Elle prouve aussi que si les Jésuites soutiennent avec opiniâtreté invincible la plus détestable des causes, ils employent pour la soutenir des moyens qui font horreur aux Payens même aussi-bien qu'aux Chrétiens. On la donne pour faire voir tout de suite ce qui regarde l'événement, lié par tant d'endroits avec le Journal de M. le Patriarche d'Alexandrie.





R E L A T I O N
D E L A P R I S O N
D E M O N S I E U R
P E D R I N I ,
P R E T R E

*de la Congrégation du Bienheureux Vincent
de Paul.*

Le grand avantage que les Jésuites espèrent obtenir de l'emprisonnement de M. Pedrini, est de l'empêcher d'écrire à Rome pour informer le S. Siège du détail de leurs démarches à Pekin. Par ce moyen ils s'imaginent pouvoir persuader le Pape que c'est l'Empereur seul avec les éphites Chinois, & non pas la Société, qui s'opposent à la publication de la Bible contre les Cultes; quoiqu'il soit évident à la Chine que ce sont les Jésuites qui trompent l'Empereur, & qui séduisent les Chrétiens pour les engager à se

déclarer contre la Constitution. De
 comme ces Peres se flattent que M. le
 gat leur sera favorable, lors même que
 trouvant à Rome auprès de Sa Sainteté
 il n'aura plus à craindre ni piège ni violence
 de leur part; il est de leur intention
 que M. Pedrini ne profite pas du retour
 de M. le Patriarche en Europe pour
 faire marcher des memoires capables de
 dissiper le mensonge, & de mettre la verité
 dans tout son jour. Le but qu'ils se
 proposent est d'obtenir, au défaut de la
 revocation de la Bulle, des explications
 qui en abattent la force, ou qui l'alterent
 assez pour les autoriser à perleeverer dans
 leurs pratiques. Une des choses qui les
 anime le plus à poursuivre ce dessein, est
 la fausse persuasion qu'ils se sont formée
 que les permissions qu'on leur avoit en-
 voyées, en avoient déjà retranché plus de
 la moitié.

Ils craignent encore plus qu'on ne le
 sçauroit exprimer, que ce Missionnaire
 ayant sa liberté ne fasse sortir des ténèbres
 les souterrains du Pere Morao & de ses
 Confreres, les artifices du Mandarin *Cham-
 cham* pour porter l'Empereur à les protéger,
 & à perdre M. Pedrini. Cette crainte
 des Jesuites est d'autant mieux fondée,
 qu'ils sont convaincus que ce Lazariste est
 fourni de connoissances, lesquelles avec

elles qu'on avoit données à Rome les années dernières, feroient naître de la conduite de ces Peres une idée très-désavantageuse à la Société.

On sçait présentement à Rome à n'en avoir douter, que l'Empereur auroit sur les Jesuites soumis au S. Siège les mêmes égards que pour les Jesuites rebelles à ses Décisions; mais ce qu'on n'y sçait pas encore, est que le plus considerable des Chrétiens Chinois de Pekin qui envoya à Rome il y a quatre ans des doutes sur les Cultes pros crits, & qui engagea l'année dernière les autres Chrétiens à s'opposer à M. l'Evêque de Pekin sur la même matiere, a enfin reconnu sa faute; & touché d'un repentir sincere il a eu le courage d'avouer publiquement son crime, d'en demander pardon à Dieu & aux Chrétiens qu'il avoit scandalisés, en tirant d'eux de faux témoignages en faveur d'une mauvaise cause, qu'il se reconnoît d'autant plus coupable qu'il avoit donné dans ces égaremens à un âge avancé, & à l'approchoit du Tribunal de Jesus-Christ, où il est sur le point de paroître. Le même Chrétien a donné par écrit une déclaration, où il confesse hautement dans l'innocence de son ame, que par une défiance aveugle à la volonté des Jesuites, comme il l'a souvent dit de bouche; étant

chez eux à leurs gages il a lâchement & mechamment assemblé plusieurs Chrétiens, & les a engagés à donner pour Rome un memoire plein de faussetés con nues, aussi-bien qu'à écrire à M. l'Evêque de Pekin contre les lumieres de sa conscience, ce qu'il sçavoit n'être pas vrai. Cet homme n'en demeure pas là, il déclare encore qu'il a alteré, changé, embrouillé l'écrit d'un Eunuque au Pere Castorano, que tout ce qu'il a fait écrire, soit pour Rome soit pour la Chine, a été écrit avec beaucoup de précipitation, sans ordre, sans attention; & que de son propre mouvement, à l'insçû des Chrétiens, il écrit dix mots pour un; que ses memoires sont remplis de faussetés qu'il y a mis de son chef, aussi-bien que les noms de plusieurs autres Chrétiens qui n'en ont jamais eu la moindre connoissance. Qu'il est faux qu'on ne puisse pas observer la Constitution du Pape; puisque lui-même & beaucoup d'autres avec lui l'ont observé long tems sans contradiction, promettant de s'y tenir inviolablement attaché, comme à une Décision qui est la regle de la foi & de la conduite.

Cette déclaration faite devant un Legat Apostolique est une preuve sans équivoque de la disposition favorable de l'Empereur & des Chrétiens à s'unir avec

ites, quand il plaira à ces Peres de
ter les Cultes si légitimement con-
nés. * Et comme M. Pedrini a tout
a tout entendu, & s'est trouvé pré-
: à tout, les Jesuites ont un puissant
rêt, en le tenant enfermé dans une
ite prison, de lui ôter tout moyen d'é-
e & d'informer la sacrée Congréga-
i.

Outre ces raisons toutes fort pressantes,
ix autres les ont affermis dans leur re-
tion : La premiere qu'on peut appel-
éloignée, & la seconde qui est pro-
ine, & qui a précédé immédiatement
rêt de son emprisonnement. L'éloi-
é est une fausseté notoire dont ils ont
npli l'esprit de l'Empereur, quand ils
ont fait accroire que l'affaire des Cultes
damnés ne regarde pas la Religion,
qu'elle n'est qu'une intrigue des enne-
s de la Société, qui ont engagé le Pape
exer les Jesuites pour les obliger à for-
de la Chine; ce que l'Empereur ne
ut pas.

Ces prétendus ennemis des Jesuites
nt Maigrot, Tournon, Pedrini, selon
Peres; sur tout le dernier qui est le seul
i soit exposé à leur ressentiment, com-
il est celui contre qui ces Religieux se

En quelque Pays que les Jesuites se trouvent, même
esse à tromper les Petits, les Grands, les Souverains.,

...ations. Que Pedrini av
ou le promoteur de la Co
me le Pape l'avoit lui-m
Pere Niel, Procureur po
suites François.

On doit dire en passan
étoit parti de la Chine
foutenir la Mission des Je
contre ceux de Portugal.
sans doute par l'intrigue p
Portugais à la Cour de F
fendu à ce Pere en partic
ses autres Confreres en g
de Canton, il leur avo
qu'il ne leur accorderoit p
pour Peking, mais le Pere
obervateur des ordres In

mettre aux commandemens des Souverains quand ils leur sont favorables, les infrogressent librement quand ils sont contraires à leurs interêts. * Sur un fonnement si indignement inventé, les Jettes & leur *Chaocham* se sont efforcés bâtir dans le cœur du Monarque de version pour M. Pedrini, & de détourner toutes les faveurs dont ce Prince étoit liberal envers le Missionnaire. Voici comme ils ont cru s'y devoir prendre. En 1720. le premier jour de l'année Chinoise, les Européens devoient se rendre à la Cour pour complimenter l'Empereur. Il arriva que M. Pedrini étant malade ne se trouva avec les autres. L'Empereur, ne le voyant pas, demanda pourquoi le P. Stumpf Allemand, le P. du Sartre François, & M. Pedrini ne se devoient pas avec les autres. Les Jesuites segerent à propos de répondre que les deux premiers étoient malades; mais qu'ils neavoient pas pourquoi M. Pedrini s'étoit senté. Ces Peres néanmoins sçavoient si en qu'il étoit malade, que le jour précédent le P. Morao (Dieu sçait à quel dessein) conseilla à M. Pedrini de ne pas se rendre à la Cour, pour vaquer à son emoi, de peur d'augmenter son indisposi-

* Le Pere Niel a donné ce menfonge à la Chine, & n'a pas écarté de l'esprit de ses autres Confreres.

tion. Ils assurèrent néanmoins qu'ils n'avoient aucune connoissance de sa maladie. Réponse qui scandalisa beaucoup des Mandrains Infideles, lorsqu'ils virent, que sur cette assurance des Jesuites, M. Pedrini fût traîné tout malade qu'il étoit dans le Palais, pour le montrer à l'Empereur. Les Payens étonnés avec surprise du peu de charité de ces Peres blasphemoient notre sainte Religion, qui nourrit dans son sein des Sectateurs si pleins de malice. *Per vos nomen meum blasphematur in Gentibus.*

Voici les accusations que les Mandrains, gagnés par l'argent des Jesuites, présentèrent à l'Empereur contre M. Pedrini. Que ce Missionnaire écrivoit sans cesse à Rome contre ces Peres, qu'il noircissoit dans l'esprit du Pape par les impostures les plus noires. Qu'il se vantoit de la faveur de Sa Majesté, & que non content d'abolir les Cultes que les Chinois rendoient aux morts, il n'oublioit rien pour décréditer les honneurs qu'on doit aux vivans. Que la raison unique de son absence du Palais le premier jour de l'an, étoit la doctrine qu'il débitoit aux Néophytes de ne pas battre la terre de leur front pour honorer l'Empereur. Ils en dirent tant que la colère s'étant emparée du Prince elle lui fit dicter l'ordre, qui obligeoit

un

Un de ses Eunuques à faire au Missionnaire, le lendemain du premier jour de l'an, une sévère réprimande en présence des Tartares & des Chinois, aussi-bien que des Européens assemblés, pour augmenter la confusion de l'accusé.

Les Jesuites, toujours attentifs à profiter des occasions de ruiner la réputation de ceux qui ne leur plaisent pas, s'étant mis à genoux devant S. M. le P. Suarez, comme le plus ancien de la bande, demanda à l'Empereur qu'il eût la bonté de donner cet ordre par écrit : ce que l'Empereur ayant accordé, l'ordre fut fabriqué comme les Jesuites voulurent, avec les expressions qu'il plut à ces Peres de dicter. Ils traduisirent l'Ecrit Chinois en latin, & encherissant de beaucoup sur le texte, comme on le peut voir en confrontant les deux Pieces, ils firent imprimer à Peking le Latin & le Chinois pour en répandre des copies par tout l'Univers, afin que le genre humain apprît que la Compagnie est le seul Corps sur la terre qui possède l'estime des hommes, la faveur des Princes, & qui sçache régler ses démarches sur les maximes de la sagesse. Il est bon de remarquer, afin que l'on ne se forme pas une fausse idée de la charité bienfaisante des Jesuites, que l'on ne fait écrire à la Chine les mercuriales,

que l'Empereur fait aux particuliers, que dans des occasions particulieres. Que devien-
 viendroient les Jesuites eux-mêmes, toutes celles qu'ils ont effuyées avoient été écrites & publiées, comme le fut celle de Monsieur Pedrini ? Dans quel jour ne paroîtroit pas leur réputation à la Cour de Pekin, où l'emportement des Jesuites Portugais contre les Jesuites François a excité des scènes si scandaleuses, que les Européens, qui y étoient auparavant en bonne odeur, y ont été regardés depuis ce tems-là avec le dernier mépris.

En ce tems-là M. Pedrini porta l'affront, que le Jesuite Pereira voulut lui faire souffrir, avec tant de constance, que les autres Jesuites en parurent étonnés; mais les accusations de *Chao*, & des Eunuques corrompus par ces Peres, firent sur l'Empereur les impressions qu'ils attendoient; & ces impressions peuvent être regardées comme la cause éloignée de l'emprisonnement de M. Pedrini: mais voici quelle en fut la cause prochaine.

Le Légat Apostolique, M. Charles-Ambroise de Mezzabarba, étant arrivé à Pekin, les Jesuites le firent à la vérité recevoir avec des honneurs beaucoup plus grands que le Card. de Tournon; mais ils prirent si bien leurs mesures, qu'ils mirent le Prélat hors de portée de toucher

ux Cultes Chinois qui étoient pr oscrits. Le Légat vit qu'il devoit éviter d'exiger absolument la soumission aux Decrets du S. Siège, & non sans raison. Car s'il avoit pressé davantage l'exécution de la Bulle, on lui auroit donné un calice d'amertume qu'il auroit bû jusqu'à la lie; ce qu'on lui avoit préparé bien avant qu'il fût arrivé à la Chine, tant ces Peres sont vigilans à prévoir de loin les événemens qui les interessent. Le Légat étant près de Pekin, *Chaocham* & ses Compagnons ne cessèrent point de le harceler & de faire jouer, pour l'entamer, tous les ressorts que leur dévouement aux Jesuites put leur inspirer: ordres terribles de l'Empereur, menaces, injures, mépris, insultes, jusqu'aux coups inclusivement; tout fut mis en œuvre pour abattre sa fermeté. Le comble du malheur pour lui, fut d'avoir été livré à des Interprètes Jesuites, tels que le P. *Fan* Chinois, & le P. *Pereira* Portugais. Ce dernier partit avec lui de Canton par une ruse du Viceroi de la Province. Ce Mandarin livré au P. *Morao*, dont le crédit auprès de l'Empereur est sans bornes, servit ces Peres contre le S. Siège avec un zele, auquel on ne pouvoit rien ajouter. Il joua si bien son personnage, qu'il força M. le Légat à avoir recours au P. *Pereira* pour lui servir d'Interprète. Et par-là

le Ministre du S. Siège eut le d'avoir à ses côtés le traître qui puté pour le traverser en tout, & re échouer le projet de la légation n'a-t-il pas manqué de bien servir pagnie contre la religion du ferme fit sans scrupule pour se mieux de & pour mieux tromper l'Eglise en pant son premier Ministre.

Quand M. le Légat fut arriv Cour , il demanda Messieurs Pedr Ripa pour Interpretes ; mais ils furent refusés. Quelles traverses les Jé ne lui firent - ils pas souffrir par le mtere des Mandarins leurs amis & le complices. On commença à le tenir d'une espeece de prison, en mettant à la porte de son logis dix soldats , qui étoient chargés de lui ôter toute communication avec les personnes qui auroient pu le l courir , & défense de le voir à tout autre qu'à celui qu'il plairoit au P. Morao faire entrer. Ce Jésuite , maître du Ch & de ses compagnons , fit tellement tromper ce Ministre du S. Siège , que pendant trois jours il l'empêcha de boire, manger & de dormir. Son plus grand fut d'empêcher Messieurs Pedtini & R de lui parler, en quoi il réussit avec tant de bonheur , qu'il fut impossible à M. le gat & à ses gens de dire ou d'entent

Une parole de M. Pedrini. On ne finiroit pas, si on donnoit le détail de ce que les Mandarins, excités par les Jesuites, lui firent souffrir. Ils le comblèrent d'outrages, le chargerent d'injures, & lui attirerent de la part des l'Empereur des écrits menaçans & pleins de mépris pour le saint Siège. Le P. Morao eut lui-même la témérité de lui faire des protestations insultantes, opposées au respect qui étoit dû au Vicaire de Jesus-Christ. Le P. Laureati, vrai mobile de cette intrigue, y joua aussi le personnage de prisonnier pour la foi, en se faisant mener chez M. le Légat avec une petite chaîne au col; ce qui n'étoit, comme tout le reste, qu'une comédie jouée pour forcer le Légat à faire ce qu'ils demandoient de lui.

Enfin, pour dernière scène, les Jesuites obtinrent tant d'ordres de l'Empereur; ils firent faire à ce Prince tant de menaces de tuer, de banir les Missionnaires & de renverser les Eglises; ils attaquèrent la constance du Légat par tant d'insultes, d'outrages & même de violence, qu'ils le forcerent de régler les trois points pour lesquels le Pape l'avoit envoyé, non pas comme il auroit voulu, mais comme les Jesuites voulurent.

En effet à l'égard du premier, qui est l'acceptation de la Constitution, il pro-

mit par écrit de ne rien char-
 laisser les choses dans l'état où e
 Pour le second, qui est la visi-
 bligerent encore par écrit de n
 cun acte, ce qui étoit renoncer à
 de sa juridiction. Et quant au t
 qui étoit de demeurer à Peking en
 de Supérieur, il crut que le meill
 tit étoit de retourner en Europe
 lai, ce qu'il n'a pas manqué de
 ayant été chargé de porter au Pap
 Roi de Portugal de beaux présen-
 part de l'Empereur, encore les bot
 res trouverent le secret, par un to
 leur façon, d'introduire leur P. M
 laens, quoiqu'il n'eût d'autre titre en
 tant, que celui de Procureur de leur
 lége de Peking.

Ces succès firent chanter victoire
 Jéfuites à Peking & dans tout le res-
 l'Empire. Les Peres publierent q
 Légat avoit reconnu lui-même que
 pe avoit été mal informé, & qu'il s'
 tournoit à Rome pour porter des inf
 tions plus exactes. Ils ne comptere
 néanmoins tant sur leurs mesures, q
 leur restât quelque défiance du cê
 Rome, où ils craignoient avec rai
 manifestation de leurs souterrains.
 s'assurer d'un succès certain, ils in-
 rent un tour qu'ils crurent immanq

il étoit d'obliger le Légat à mettre par rit tout ce qu'il avoit à dire au Pape, & de le faire voir à l'Empereur, aussi-bien qu'aux Européens de Pekin. Par-là ils suffisoient à faire parler M. le Légat à Rome comme ils y parleroient eux mêmes, & de l'y faire passer, s'il disoit la vérité, pour un menteur, qui auroit parlé d'une autre maniere à la Chine. Le *Chao* pour rendre ce service se voulut charger de la commission d'en faire la proposition à M. le Patriarche. Il dit que l'Empereur vouloit qu'il se tint prêt à partir pour le commencement de la seconde lune. M. le Légat répondit ; qu'il n'avoit plus rien à préparer. Sans doute, répartit *Chaocham*, que Votre Excellence sçait ce que l'on peut dire par ces termes de se tenir prêt. Cela ne s'entend ni des caisses ni des meules ; mais d'écrire ce qu'elle dira au Pape, & de le montrer à l'Empereur. M. le Légat offensé par une proposition si téméraire, prit la chose du côté du point d'honneur, & répondit avec un ton qui marquoit son indignation : On a donc si peu de confiance en moi que de me croire capable de dire des mensonges. Par-là il fit entendre qu'en vain on tenteroit de lui faire écrire ce qu'il étoit résolu de ne communiquer à personne. Le *Chao* changea de ton. Que Votre Excellence ne prenne pas

ce que je dis pour un ordre de l'Empereur. Je ne parle que poussé par l'ambition de rendre service aux Européens. Voilà un échantillon des ordres de la Cour de Pekin, où le oui & le non se prennent indifferemment l'un pour l'autre. Le *Chao* se retira mécontent, & déclara au Roi M. le Légat. On ne sçait pas si ce fut dit à l'Empereur. Ce que l'on sait est que les Mandarins, le *Chao* à leur prière, leur donnerent leur nom à une relation d'abord fabriquée par les Jesuites françois, & ensuite traduite en Latin par Peres Maillat & Parennin.

C'est ici que commence la prison de M. Pedrini. Après que les Jesuites eurent écrit au nom des Mandarins la relation des événemens de la Légation, on l'apporta le 20. de Fevrier tous les Européens au Palais avec M. le Légat. Cette conférence se fit avec assez de précipitation parce qu'on fit semblant d'être pressé par le *Chao* qui se donnoit des mouvemens de colère pour faire réussir le projet des Jesuites, pressa les Européens de la signer sans leur donner le tems ni de la lire ni de l'entendre lire, & sans qu'aucun Européen exceptés quelques Jesuites, sçût ce qu'elle contenoit. Les autres Mandarins se joignirent au *Chao*, & leur zele pour signer la relation étoit si vif, qu'il

voulut donner à personne le tems de délibérer. Le pis fut que les Jesuites Suarez & Parennin, qui faisoient paroître la même vivacité, écrivirent un Formulaire, qu'ils signerent ensuite; dont voici les termes : *Tels sont les ordres de l'Empereur de la Chine, & les Réponses du Légat du Pape.* Et quoique M. M. Pedrini & Ripa fissent de fortes instances pour reformer cette formule, demandant qu'on en substituât une autre qu'on pût signer sans blesser la vérité, comme fit le Pere Bouvet Jesuite François; les autres Jesuites n'en voulurent jamais démordre, disant que c'étoit ainsi qu'il falloit signer & non autrement; de sorte que plusieurs d'entre eux signerent sans en sçavoir le contenu, assurant qu'ils signoient sur la foi de ceux qui avoient lu la Relation.

M. Pedrini, qui avoit entendu lire une partie de la traduction latine de la piece, sçavoit qu'on attribuoit à M. le Légat des réponses qu'il n'avoit jamais faites, des discours qu'il n'avoit pas prononcés, & beaucoup de paroles qu'il n'avoit pas dites, au moins dans le tems & pour les occasions auxquelles on les lui mettoit en bouche. Cependant ces réponses, ces discours, & ces paroles rouloient sur des matieres importantes. De plus la Relation marquoit ce qui s'étoit passé entre les Mandarins &

le Légat, avant son arrivée à la Cour. Ces Conférences s'étoient faites par ordre de l'Empereur, qui avoit chargé les Mandarins de faire des questions que les Européens de Pekin n'avoient pas entendues & dont ils n'étoient pas par conséquent en état de rendre témoignage. Comment attester, disoit M. Pedrini, que j'ai entendu ce que je n'ai pas entendu, que telles sont les réponses de M. le Légat, qui parlé dans un tems où j'étois absent? Lisons au moins, ajoutoit-il, la Relation de M. le Légat, demandons s'il y reconnoît ses réponses & ses discours. Quand il en sera convenu, nous signerons qu'il les aura reconnus être de lui, & qu'il les a prononcés. Pour ce qui étoit du Formulain il y avoit moins de difficulté. L'Empereur avoit assuré que ses commandemens étoient tous écrits, & quoiqu'il ne fût point certain que ce fût dans la Relation dont on demandoit la signature, il y avoit apparence que le libelle, qui les contenoit étoit celui qui fut porté au Trône par un Mandarin, & que l'Empereur autorisa dans une audience publique. Or ce libelle n'est point distingué de la Relation. Sur cette vrai-semblance, M. Pedrini fit au Légat sa formule en ces termes : *C'est l'Ecrit que l'Empereur a envoyé aux Européens pour être signé, & dans lequel il dit que ses ordres sont contenus.*

Les Mandarins , qui ont de la droiture quand ils ne sont pas inspirés par des Jesuites , consentirent qu'on signât avec cette formule , qu'ils trouverent suffisante ; mais les Jesuites s'y opposerent fortement, quoique M. Pedrini les suppliât de ne pas l'obliger de dire ce qu'il ne sçavoit pas. Il s'adressa même au Légat qui étoit présent, pour enjoindre à ces Peres de ne pas s'opposer à cette maniere de signer , ajoutant que l'Empereur & les Mandarins s'en contenteroient , sans y regarder de plus près. Malgré tout ce qu'il put dire , il ne gagna rien. Les Jesuites prononcerent d'un ton de maître , que cela ne seroit pas. M. Pedrini alors s'étant tourné du côté de M. le Légat : Votre Excellence voit , dit - il , avec quelle droiture on dresse à la Chine les Ecrits qu'on envoie à Rome sur les matieres de la Religion. Il protesta en même tems , en présence de M. le Patriarche ; qu'il ne pouvoit rendre témoignage à une fausseté connue. Que si de ce refus il en arrivoit des malheurs , on ne pourroit s'en prendre qu'à ceux qui les auroient attirés par leur mauvaise foi , en voulant faire signer une Relation qui contient le mensonge.

Il déclara ensuite , qu'avec la grace de Dieu , il demeureroit ferme dans sa resolution. Quelques-uns de la suite de M. le

Légat l'exhorterent à tenir bon, & à attendre de Dieu. M. le Légat, qui prévoyoit l'orage, se retira sagement du Palais & du tumulte, & s'en alla à Pékin. M. Ripa crut néanmoins pouvoir signer; mais il protesta hautement, devant le Légat & les Jesuites, qu'il le faisoit pour éviter les malheurs dont la Mission & la personne du Légat étoient menacées; mais M. Pedrini jugea qu'il y avoit plus de mal à déposer en faveur d'un énoncé faux qui tendoit à tromper le S. Siège, qu'à voir souffrir la mort à tous les Missionnaires de la Chine.

Le Pere Morao s'étant retiré dans sa chambre où étoit l'Eunuque, fit partir cet Officier, & le chargea de dire à l'Empereur, que M. Pedrini refusoit de signer le Formulaire des Jesuites. L'Empereur ordonna qu'on lui demandât par écrit la raison de son refus. M. Pedrini écrivit au Chinois le Formulaire qu'il avoit dressé & pria l'Eunuque de supplier l'Empereur de sa part de lui permettre de souscrire avec cette formule; parce que la Relation contenait des faits & des réponses, dont il n'avoit aucune connoissance. L'Eunuque avant que de porter cette réponse, parla aux Mandarins tout bas, & s'en alla à l'appartement de son maître. Le Monarque fit ordonner à M. Pedrini de lui venir parler; mais quand le Missionnaire fut

sa présence, l'Empereur n'eut autre chose à lui dire, si non qu'il étoit l'Associé & le Pensionnaire de Maigrot, & que sa maniere d'agir découvroit le dessein qu'il avoit d'écrire à Rome contre les Jesuites. Remarquez que ce prétendu crime lui avoit déjà été reproché le 9. de Fevrier. D'où on peut conclure que dès lors on préparoit des disgraces, des persécutions, des mauvais traitemens aux Missionnaires attachés au S. Siège.

Les Mandarins gagnés par l'argent des Jesuites ne manquerent pas d'irriter le Monarque, qui prit feu, & ordonna que M. Pedrini fût lié de neuf grosses chaînes, & que les mains attachées derrière le dos, il reçut des coups sans mesure sur la tête, sur le dos, sur l'estomac, de la main des Mandarins, des soufflets sur le visage, des coups de pieds par toutes les autres parties du corps; ce qui fut exécuté. Après qu'on l'eût étendu par terre, il reçut aussi la bastonnade à la mode de la Chine, & tout cela par l'ordre de l'Empereur, s'étant levé sur ses pieds, les mêmes coups de poings & de pieds, les mêmes soufflets furent répétés sans mesure; jusqu'à lasser ceux qui s'en donnerent la peine, & les mettre hors d'haleine. Ensuite on le traîna comme une bête morte hors de la sale; mais peu de tems après étant rappel-

lé, il trouva des hommes nouveaux, qui lui firent, à l'exemple des premiers, sentir la force de leurs bras & de leurs pieds, par des coups sans nombre qu'ils déchargèrent sur lui, & dont ils le meurtrirent d'une manière pitoyable. Ces mauvais traitemens ne finirent que par l'inhumanité d'un Eunuque, qui y mit le comble, en le tirant par force comme une voirie, afin de le donner en spectacle dans l'appartement des Européens. Il n'y a que M. Pedrini qui puisse faire le détail des barbaries qu'on lui fit endurer.

Après tant de cruautés, on lui remit les neuf chaînes qu'on lui avoit ôtées pour le mieux tourmenter. On lui en mit trois au col, trois aux mains & trois aux pieds. Ce qui s'exécuta le 20. de Fevrier hors de la porte du Palais, où il fut pendant deux heures exposé à la neige qui tomboit à gros flocons, sans lui permettre la moindre nourriture. On le reconduisit le lendemain matin devant la même porte avec les mêmes chaînes, & on l'obligea de marcher le long de la grande avenue au milieu d'une foule incroyable de peuple, à la vue d'une grande multitude de Mandarins & de Grands du Royaume, qui s'y étoient rendus, selon la coutume, pour faire leur cour à l'Empereur, parmi lesquels il y en avoit plusieurs qui le connoissoient. Enfin il fut mené en la maison

des Jesuites de *Chamcunyven*, où on l'obligea de se mettre à genoux, & d'écrire un ordre très-injurieux que l'Empereur avoit dicté contre lui. Le Pere Parennin Jesuite François en fit la traduction en Latin ; mais il ajouta beaucoup à la signification des termes, ainsi qu'il avoit fait l'année dernière en traduisant un ordre semblable, donné contre le Missionnaire à la sollicitation des Jesuites.

Enfin M. Pedrini fut conduit sur le soir dans les prisons publiques de Peking, où il demeura dix jours ; après lesquels il ne fut déchargé de ses chaînes que pour être enfermé dans une autre prison beaucoup plus rigoureuse que celle qui étoit gardée par des Infideles. Cette prison est la maison des Jesuites François, où il y a une petite chambre fort propre à servir de cachot, fermée avec un cademat, dont le Pere Parennin étoit le Gardien. Là fut conduit M. Pedrini en qualité de Prisonnier, où il souffrit tout ce que l'inhumanité du plus cruel Geolier est capable d'inventer pour accabler un homme, qu'on veut faire perir. Personne n'eut la liberté de le voir, pas même les Peres de la maison, excepté le Superieur, qui faisoit en qualité de principal Geolier sa visite tous les soirs. Jamais on ne lui permit d'aller à l'Eglise, ni pour y dire la Messe ni pour

y faire ses prieres. On lui refusa à plus forte raison la permission d'aller faire sa priere à une Chapelle domestique ; & quoiqu'il demandât à dire la Messe dans une chambre qui tenoit à la sienne, & qui étoit plus grande, où il n'auroit été vu de personne, & où il auroit celebré les saints Mysteres avec plus de bienséance, on le lui refusa : en sorte qu'il fût contraint d'offrir le Sacrifice dans la petite cabane, où il buvoit, mangeoit, dormoit, &c. ce qui ne se pouvoit faire sans indécence.

Dans la prison publique on permettoit aux domestiques de M. Pedrini d'aller & de venir, de lui rendre tous les services dont il avoit besoin. On donnoit aussi à ses amis & aux Néophytes la liberté de lui rendre visite. Ses gens entroient, sortoient, faisoient ses messages sans obstacle & lui apportoient des réponses. Les Mandarins de la prison & les Capitaines des Gardes s'entretenoient souvent & long tems avec lui. Tant qu'il a été chez les Jesuites on a renvoyé tous ceux qui venoient le visiter, on n'a pas même accordé la douceur de lui rendre compte de ceux qui étoient venus le voir. Les Peres de la maison lui ont refusé toute consolation, & ne l'ont pas visité une seule fois.

A l'égard des domestiques qui étoient renfermés avec lui, ces Peres les tenoient dans la même gêne, sans leur permettre

d'aller à l'Eglise pour y entendre la Messe; en sorte qu'un d'entre eux reduit au desespoir dit au Superieur, qui faisoit la visite de la prison, qu'il l'obligerait de s'étrangler, s'il continuoit de le tenir dans une gêne si insupportable. Ces paroles touchèrent le Geolier non pas de pitié, mais de crainte qu'on ne lui imputât un accident si funeste, il rendit la liberté à ce pauvre garçon. D'où on conclut que ces Peres étoient maîtres de faire entrer & sortir qui bon leur sembloit. Mais cet homme n'eut pas plutôt vuïdé la maison, qu'on mit à la porte son lit, sans qu'il lui fut possible dans la suite d'y rentrer, pas même dans l'Eglise pour prier Dieu, ou y entendre la Messe. Ils avoient déjà tenu la même conduite à l'égard d'un autre, qui étoit parti pour cause de maladie: rigueur qu'on ne pratique pas même à l'égard de ceux qui ont mérité la mort. Ces Peres faisoient la visite & la revue dans le lit des valets, avec l'exactitude à laquelle il sembloit qu'ils avoient attaché le salut de leur Société.

On permettoit à M. Pedrini dans les prisons publiques de manger ce qu'il vouloit, & comme il vouloit. On donnoit la liberté aux valets de lui acheter des provisions & de les assaisonner. Les Jesuites n'ont rien voulu souffrir de semblable dans leur maison. Ils l'ont obligé de manger

ce qu'on lui faisoit porter par un de leurs valets. Ils ont consulté non pas le gout du Prisonnier , mais le gout de leur charité. Enfin ils l'ont privé de toute consolation & de tout commerce avec les hommes. Après cela ils viennent nous dire que tel étoit l'ordre de l'Empereur , qui après l'avoir envoyé dans les prisons publiques pour le punir , le fait par grace transférer chez les Jesuites pour le soulager. Or qui pourra s'imaginer qu'un Princee , en faisant grace , donne des ordres plus rigoureux que quand il condamne au supplice ?

Le Pere Parennin néanmoins se faisoit fort avec un morceau de papier écrit de la main du *Chao* de prouver que la conduite de ses Confreres & la sienne étoit réglée par les commandemens de l'Empereur ; mais ceux qui connoissent le caractere de ce Mandarin , son habileté à transformer une parole du Monarque en une longue paraphrase , & à faire parler ce Prince selon ses vues , & au gré de ses amis , n'auront pas de peine à suspendre leur jugement sur son témoignage. Il est constant que l'ordre de l'Empereur , pour faire passer M. Pedrini des prisons publiques à la maison des Jesuites François , a été livré dans les formes par l'Intendant de la Maison de Sa Majesté au premier Mandarin , Président du Tribunal des prisons. Il est de plus constant qu'on ne

remarque dans cet ordre aucun des détours , que le Pere Parennin attribue à l'ordre qu'il dit avoir entre les mains , que l'ordre public donné par l'Empereur est exprimé par ce peu de paroles , où il n'y a pas l'ombre d'équivoque ni d'obscurité :

Qu'on ôte les chaînes à M. Pedrini , & qu'il aille se retirer dans l'Eglise Occidentale.

Un Officier subalterne à qui on l'avoit donné pour le notifier à M. Pedrini n'en avoit pas lu davantage. Un autre Officier du Tribunal des prisons étant à *Chamcunyuven* pour exercer ses fonctions, énonça l'ordre de la même maniere. Les autres Officiers & Mandarins du même Tribunal , qui firent leurs complimens à M. Pedrini sur sa délivrance , rapportèrent l'ordre avec cette même forme & dans ce peu de paroles. Ils ajouterent qu'à la vérité il n'auroit pas la liberté de sortir de la maison , mais qu'il auroit celle d'aller dans les chambres des Jesuites , de converser avec eux , & de recevoir leurs visites. L'Empereur n'ayant pas donné deux ordres contraires , l'un de faveur aux Mandarins , & l'autre plein de rigueur aux Jesuites ; il faut que l'un des deux soit supposé. L'Empereur lui auroit-il défendu de dire la Messe dans leur Eglise ? Auroit-il défendu aux Jesuites de le visiter , pendant qu'on ne le fait pas à l'égard de ceux qui sont destinés à mourir , qui sont

visités par leurs femmes, enfans, amis, parens; qui ont la liberté de demeurer avec eux une journée entiere, à boire, à manger & à se divertir? L'Empereur auroit-il ordonné encore aux valets des Jesuites de faire sentinelle à la porte de son cachot, pour épier ses paroles & ses actions?

Il faut rendre justice à la charité du P. Bouvet le plus âgé des Jesuites François. S'étant trouvé présent, lorsque l'Empereur donna l'ordre qui envoyoit M. Pedrini dans l'Eglise Occidentale, il fut fort surpris de la conduite de ses Confreres, qu'il appelloit inhumanité. Il crut que la nature & la raison demandoit qu'il visitât le prisonnier; ce qu'il ne fit néanmoins qu'avec de grandes précautions, pour n'être pas découvert. Ce Pere auroit-il osé visiter un prisonnier, que l'Empereur auroit défendu de regarder? Mais donnons, pour complaire aux Jesuites, cette rigueur au Monarque Chinois, devoient-ils l'interpreter contre les regles de l'équité selon toute l'étendue de la lettre? Ces Peres ont-ils oublié la methode qui leur fait trouver des tours si favorables aux ordres qui ne les accommodent pas, jusqu'à tomber dans une manifeste prévarication, pour trop étendre la liberté qui auroit été punie dans tout autre que dans des Jesuites. *

♦ Les Jesuites en traitant M. Pedrini avec tant d'inhumanité!

M. Pedrini , le jour qu'il entra dans sa prison chez les Jesuites , dit au Pere Parennin qu'il payeroit sa dépense , & qu'il feroit faire sa cuisine par ses domestiques , pour n'en pas donner l'embarras à ces Peres. Mais le Jesuite répondit que la maison exécuteroit les ordres de l'Empereur , parce qu'elle étoit chargée de tout fournir. Cet ordre , en cas qu'il fut véritable , étoit conforme à la coutume de la Chine , qui exige que le maître de la maison fournisse d'habits & d'alimens la personne que l'Empereur lui confie , soit comme libre , soit comme prisonniere ; mais voici ce qui arriva dans la suite à l'occasion de la nourriture de M. Pedrini. M. Ripa ayant eu avis d'une lettre de change , que le Pere Cerou , Procureur de la Propagande , avoit fait tenir à Pekin par le canal du P. de Gouville Procureur des Jesuites François à Canton , se rendit chez les Jesuites François de Pekin pour en recevoir la valeur. Le Pere de Gouville avoit envoyé la lettre au Pere Parennin , qui alla déclarer à M. Pedrini , que la somme qui y étoit portée seroit employée à payer sa dépense dans leur Maison , & lui donna son

mité . estoient que Dieu délivreroit son ame de la prison de son corps. Ils le pouvoient faire plus efficacement d'une autre maniere ; mais cet expédient qui pensa les perdre , du tems du Cardinal de Tournon , étoit trop dangereux pour eux , en l'appliquant à une personne , dont l'Empereur avoit besoin , & qui étoit à son service.

memoire où il lui comptoit tant par jour. M. Pedrini se plaignit en vain de ce procédé, en vain il alléguâ ce que le Pere Parnnin avoit dit dès le commencement, que les Jesuites étoient chargés de le nourrir par ordre de l'Empereur. Ce Pere nia tout, retint l'argent du Missionnaire, & ne refusa point celui du Monarque Chinois. Aussi ceux qui connoissent le pauvre Parnnin le prennent pour un homme sans conscience, chez qui le oui & le non, même en matiere grave, n'est qu'un jeu de mots, dont un homme adroit peut faire usage dans l'occasion.

L'Empereur ayant donné ses ordres pour le voyage de Tartarie, s'aperçut que M. Pedrini n'étoit point sur la liste de ceux qui le devoient suivre, il l'y fit mettre; & l'ayant tiré des mains de *Chaocham*, il le confia au troisiéme Petit Roi, pour vivre en repos sous la protection de ce Prince. M. Pedrini auroit voulu aller rendre à l'Empereur ses remercimens; mais le Pere Parnnin trouva le moyen de le retenir pendant quelques jours, & de continuer à le traiter comme il avoit fait jusqu'alors.

On a oublié de dire en son lieu que ce même Jesuite, étant de retour du Palais après la mercuriale du mois de Fevrier de l'année précédente, envoya chercher le Catechiste de son Eglise, & lui ordonna

de dire aux Néophytes de ne point s'adresser à M. M. Pedrini & Ripa pour se confesser ; & cela sous peine de la vie, parce que telle étoit la volonté de l'Empereur.

Telle est la Relation de l'Emprisonnement de M. Pedrini à Pekin, où l'on voit un abrégé du Journal de M. de Mezzabarba, & la confirmation des principaux événemens de sa Légation. On y voit le talent fourbe & comique du Pere Laureanti, les tours de *Chaocham* ligué avec les Jésuites contre le S. Siège, les souterrains de Canton, les artifices du Jésuite Pereira, les fureurs de Morao, les vexations, les tourmens & les violences exercées contre le Légat Apostolique, réduit à la nécessité de se retirer, sans rien faire, d'un Pays où les Jésuites sont maîtres & tyrans des Chrétiens, persécuteurs des Missionnaires, ennemis du S. Siège, séducteurs des Néophytes & le scandale d'un Prince, qui n'est demeuré dans ses ténèbres que parce qu'il en a remarqué de plus grandes dans les directeurs.

Cette Relation envoyée à Rome n'a pas peu excité l'indignation d'Innocent XIII. contre les Jésuites, comme elle n'a pas peu contribué à leur attirer le Décret foudroyant du 13. de Septembre 1723. qu'on donnera dans le cinquième volume, où l'on marquera les suites de la Légation de M. le Patriarche d'Alexandrie. Ce

qui se présentera plus naturellement à l'esprit des François qui liront cette Relation, est le rare talent qu'ont ces Peres en tout Pays, de faire servir leur Maison de prison aux Serviteurs de Jesus-Christ, & leurs personnes de Geoliers. Mais quels Géoliers ? Jusqu'ou en ce genre d'emploi ne pouffent-ils pas l'habileté ? Etre sans misericorde, ne voir dans le prisonnier que le prétendu crime qui le leur rend odieux, lui refuser toute consolation, le réduire à ne voir personne, ou à ne voir que ceux qui cherchent à le perdre ; encherir sur les ordres du Juge, outrer la sévérité de ses commandemens, lui passer les Payens en dureté pour un Chrétien, les Infideles en mépris pour un Prêtre de Jesus Christ ; ce sont les traits par où l'on peut reconnoître les Geoliers fameux, qui résident dans l'Eglise Occidentale des Jesuites François de Pekin.

On donnera dans le cinquième Volume les circonstances d'un second Emprisonnement, où les Jesuites se surpasserent eux-mêmes, & où ils ne negligerent rien pour voir le Martyre de celui auquel ils avoient si souvent fait meriter la qualité de Confesseur de Jesus-Christ.

*Fin du Quatrième Volume des Anecdotes
de la Chine.*

2456-15-7 TRIM 50









CLICK

APR 6 1972



